

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité * Dignité * Travail



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Coordination Nationale Climat



**PREMIER RAPPORT
BIENNAL ACTUALISE DE LA
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**



Mars 2023

Résumé

a. Conditions propres au pays

Nom de la partie	<i>République Centrafricaine</i>
Année	<i>2010 - 2018</i>
Rapport le plus récent soumis à la CCNUCC et année de soumission	<i>Seconde Communication Nationale publiée en 2013 Troisième Communication Nationale en cours</i>
Description des engagements d'atténuation nationaux ou sectoriels, le cas échéant	Réduire de 5% les émissions du pays par rapport au niveau de référence (soit 5 498,3 kt éq-CO ₂ d'évités) à l'horizon 2030 dans le cadre d'une mise en œuvre conditionnelle. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et des polluants climatiques de courte durée de vie de la ville de Bangui de plus de 30% en 2030. Réduire les émissions Réduction attendue des émissions de CO ₂ de l'aviation internationale de la RCA de 5 640 tCO ₂ d'ici 2035.
Description des objectifs d'atténuation à long terme et du calendrier associé, le cas échéant	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 25% (soit 33 076,1 kt éq-CO ₂) à l'horizon 2050, dans le cadre d'une mise en œuvre conditionnelle.
Secteurs (ou sous-secteurs) concernés par les engagements, le cas échéant	Changement et affectation des terres et foresterie (CATF) Agriculture Énergie et Déchets
<p>La République Centrafricaine fait partie des pays moins avancés (PMA) dont l'économie repose principalement sur le secteur primaire. Elle a bénéficié du programme d'allègement de la dette publique en 2009 en atteignant le point d'achèvement de l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE). Cet allègement n'a eu qu'un bref effet sur l'économie nationale du fait de la dernière crise qui a occasionné une chute de 37% du PIB enregistré en 2013. Il a atteint 1,8 milliards US\$ et soit 418 US\$ <i>per capita</i> en 2017. (BM, 2018). L'encours de la dette a augmenté, atteignant un peu plus de 50% du PIB en 2014, les arriérés intérieurs s'étant rapidement accrus, passant d'environ 40 millions USD en 2013 à 290 millions USD en 2014. (RCPCA 2017-2021)</p> <p>En plus des contraintes structurelles, le pays pâtit d'une dépendance et d'une faible intensité énergétique illustrée par le bilan énergétique national de l'année 2014 dont les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'approvisionnement énergétique national s'élevait à 1137 ktep dont 95 % provenant de la biomasse, 3,8 % des produits pétroliers et 1 % de l'électricité ; - la consommation finale d'énergie a été estimée à 1099 ktep, soit 0,22 tep/hab., inférieure à la moyenne africaine (0,5) et mondiale (1,23) ; - les ménages sont les plus gros consommateurs d'énergie en RCA (91,9%), viennent ensuite les commerces et services publics (4,1%), le secteur du transport (3,4 %), et l'industrie avec seulement 0,6% ; <p>la consommation finale a été satisfaite par la biomasse (95,4%), les produits pétroliers (4%) et l'électricité (0,6%).</p>	

b. Dispositifs institutionnels liés à la MRV

A ce jour, le pays ne dispose pas encore d'un système national MRV. Néanmoins, une première expérience de formulation d'un Système National de Surveillance des Forêts a été réalisée en 2015 par la proposition d'un plan triennal (2015-2017). Deux (2) objectifs principaux ont été conférés à ce dernier, à savoir : la fonction de surveillance du domaine forestier et celle de Mesure, Notification et Vérification (MNV) des activités REDD+.

Dans le souci de palier à cette insuffisance institutionnelle, une Coordination Nationale Climat (CNC) a été créée le 25 Janvier 2017 par le Décret n° 17.042 et placée sous tutelle du Ministère en charge de l'Environnement (prenant en compte les Changements Climatiques). La CNC est partie prenante de l'Autorité Nationale Désignée dont elle est la cheville ouvrière du Comité Technique. A ce titre et ce conformément à sa mission, elle a la responsabilité de développer le système MRV national.

En attendant, la République Centrafricaine continue de recourir à « l'approche projet » pour la réalisation de ses inventaires de gaz à effet de serre. Depuis son adhésion à la CCNUCC, le pays s'est investi à l'évaluation de ses contributions aux émissions anthropiques mondiales uniquement dans le cadre des communications nationales notamment en de la Communication Nationale Initiale (CNI) en 2003, de la Seconde Communication Nationale (SNC) en 2013 et enfin de la Troisième Communication Nationale en cours d'élaboration. Cette restriction ne lui permet pas actuellement d'établir une architecture institutionnelle et de développer durablement des capacités nationales en la matière.

Néanmoins, en 2001 le Gouvernement a jeté les bases de la réglementation des activités statistiques en République Centrafricaine par la promulgation de la Loi n°01.008 du 25 Mars. Celle-ci a créée et défini les principes fondamentaux de l'organisation actuelle de la structure publique de la statistique à qui elle confère la mission de fournir les informations statistiques se rapportant aux domaines économiques, social, démographique, culturel, environnemental, etc.

c. Inventaire national des GES

Série chronologique (années couvertes par l'inventaire)	2010 - 2018
--	--------------------

Evolution des émissions pendant la série chronologique

Le cadastre des émissions de gaz à effet de serre réalisé dans le cadre de la troisième communication nationale sur les changements climatiques, complété par ceux de 2010 et 2017-2018, ne présente pas les émissions dues aux opérations multilatérales des différentes missions du Système des Nations-Unies en Centrafrique ainsi que les émissions fugitives dues aux activités d'explorations pétrolières réalisées dans la préfecture de la Vakaga faute de données officielles publiées.

En six (9) années, la République Centrafricaine a émis 94 768 Gg eqCO_2 soit 10 530 Gg eqCO_2 en moyenne annuelle. L'évolution des émissions a connu une nette régression entre 2012 et 2013 comme l'illustre la figure précédente. Cette évolution est synoptique de la crise militaro-politique qui a généralisé la situation insécuritaire sur l'ensemble du territoire et a considérablement affecté les activités

socioéconomiques du pays. En revanche, le pays a séquestré 3 817 662,73 GgCO₂ (dont 56% grâce à sa végétation dense et diversifiée et 44% par les sols) avec une moyenne de 424 184,75 GgCO₂. La figure ci-dessous montre l'évolution des GES en Gg EqCO₂

Le tableau suivant donne les détails de l'évolution des émissions de GES par secteur durant la période d'évaluation en Gg EqCO₂/an

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolu t.
Secteur	Gg éqCO₂									
Energie	365,2	296,6	289,1	185,1	182,3	235,4	232,6	387,5	396,0	8,4
PIUP	1,4	1,3	1,4	2,8	3,2	6,3	11,5	15,9	16,0	1060
Agriculture	4142,1	4452,3	4314,7	2344,4	2632,4	3182,4	3200,4	3472,3	3723,4	-10,1
CATF	6930,1	6791,4	6926,0	4967,4	5427,6	5548,7	6861,7	6917,0	5928,3	-14,5
Déchets	363,79	386,88	543,05	525,56	528,74	566,45	497,66	455,20	508,02	39,6

d. Politiques et mesures d'atténuation

Secteurs prioritaires pour les mesures d'atténuation (le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des Terres, Changement et affectation des terres (UTCATF) - Agriculture - Déchets - Energie
--	--

Les différents documents de politiques et stratégies élaborés contribuent directement ou indirectement à l'atténuation des émissions des GES. Dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée, la RCA ambitionne une réduction de ses émissions des émissions de gaz à effet de serre respectivement de 9,03% et 11,82% aux horizons 2025 et 2030 par rapport à la situation de référence ; et selon le scénario conditionnel 14,64% et 24,28% aux horizons 2025 et 2030 par rapport à la situation de référence. Il apparaît ainsi, selon le scénario tendanciel, une évolution des émissions de gaz à effet de serre de 10 040 GgeCO₂ en 2010 à 14141 GgeqCO₂ en 2025 et 17 644 GgeqCO₂ en 2030. La capacité de séquestration sur les mêmes horizons est respectivement de 730 714 GgCO₂ et 733 607 GgCO₂.

Les stratégies nationales de développement en général et du secteur en particulier, englobent de nombreuses actions et mesures dont les résultats contribuent, directement ou indirectement, à l'atténuation des émissions de GES.

Dans le secteur de l'énergie, Le Long-range Energy Alternatives Planning system (LEAP), a été utilisé pour faire les projections de la demande et de l'offre d'énergie au-delà de l'horizon d'une planification à long terme. Le secteur de l'énergie a connu ces dernières années la réalisation de plusieurs actions dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables : (i) centrale solaire de Sakaï, (ii) installation de plus de 5000 poteaux avec kits solaires par le gouvernement, (iii) ainsi d'autres projets en cours : liquéfaction du GPL et l'installation d'un champ solaire à DANZI de 25 MW ..., et (iv) un grand programme d'électrification rurale dans trois grandes préfectures de la RCA. Dans le domaine de l'efficacité énergétique, le secteur du transport présente le

modèle d'intégration des principes d'efficacité à travers des mesures organisationnelles. Dans le sous-secteur de l'énergie renouvelable, la RCA a accédé à l'usage des énergies renouvelables via sa part d'hydroélectricité de Boali 1,2 et 3 avec 30 MW, soit environ 159 Gg Eq-CO₂/an. Cette situation a augmenté considérablement les capacités d'éclairage avec la mise en application de la nouvelle politique nationale de mise en valeur des énergies renouvelables, en particulier la vulgarisation des kits solaire et l'installation de nouvelles centrales.

Le secteur de l'UTCATF et agriculture a connu plusieurs actions servant la réduction des émissions des GES même si dans l'ensemble ces actions restent modestes par rapport à la grande capacité d'émission du secteur. Pour l'élevage, l'amélioration du couloir de transhumances contribue à la modernisation du secteur. Malgré le faible niveau d'intégration de la composante Changement Climatique dans le sous-secteur de l'agriculture, une action préparatoire pour la mise en œuvre de la mesure d'atténuation à partir du "pompage électrique" a été menée et un protocole a vu le jour entre les deux directions de l'agriculture et de l'électricité en vue de la mise en application de cette mesure. D'autres mesures de l'agroforesterie, l'agro écologie et l'agriculture durable et climato-intelligente sont en phase de vulgarisation dans le pays. Dans le secteur forestier, le plan national de reboisement a connu une grande évolution en passant de l'approche projet à l'approche programme (journée nationale de l'arbre) qui est instituée par décret depuis 1984 et qui couvre toute l'étendue du territoire. Un nombre important de projets financés par les PTF (UE, PNUD, GIZ, AFD et BM) et agences multilatérales (FEM, FIDA, BAD et CAFI) sont en cours d'exécution et qui disposent de volets importants de reboisement, de restauration des forêts et parcours et l'Aménagement Forestier durable.

En terme de politique, la lettre stratégique du secteur de l'énergie qui cible 20% de l'énergie renouvelable en 2022. Quatre projets sont considérés prioritaires dans le classement dont deux projets sont entrés en exécution à la fin de l'année 2022. Ce groupe de projets totalisent 4,1 Millions de Tonnes Eq-CO₂, soit 69,4% du potentiel du secteur. Cet objectif demande une mobilisation d'un financement pour une capacité supplémentaire de 170 MW soit environ 200 Millions US\$.

Pour le secteur forêts, le document de politique forestière a été élaboré en 2019 et dans ce document plusieurs activités forestières sont définies avec un plan d'action permettant la création, l'amélioration et la conservation des puits de séquestration du carbone à travers un programme intérimaire comprenant : (i) le reboisement/boisement, (ii) la régénération naturelle assistée de 30.000 ha, (iii) la réhabilitation de 10.000 ha des gommerais naturelles dégradées ; et (iv) l'aménagement des forêts naturelles de production.

Principales mesures d'atténuation

Titre de la mesure d'atténuation	Secteur
Programme national de transformation poussée du bois	UTCATF/Energie
Programme national de Reboisement et réhabilitation des zones post exploitation	Energie/Agriculture/UTCATF
Construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Bangui	Energie
Aménagement hydroélectrique de Dimoli 180 MW (Projet Intégrateur)	

Aménagement hydroélectrique de la Lobaye 72 MW	
Aménagement hydroélectrique de La Kotto 60 MW	
Aménagement hydroélectrique de Mobaye (Projet intégrateur)	
Programme national d'Electrification Rurale	
Construction d'un barrage à écluse au fil de l'Oubangui à Zinga	
Programme Foyers améliorés	
Programme National Biocarburants	
Promotion des lampes à économies d'énergie	
Programme de réduction des polluants climatiques de courte durée de vie	
e. Besoins technologiques et de renforcement des capacités	
<p>L'économie de la RCA est basée principalement sur le secteur primaire, il est fondamental de créer un environnement acceptable pour une évolution de son économie à travers le transfert des technologies identifiées.</p> <p>La plupart de ses politiques adoptées sont restées abstraites par manque des moyens techniques, matériels et financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Cependant, des contraintes majeures existent pour le transfert et la diffusion des technologies. La réflexion pour le développement d'un plan d'action technologique dont la finalité sera le développement économique et social du pays tout en atténuant ses émissions de GES.</p> <p>En définitive, les technologies retenues tant pour le secteur Energie que celui de l'UTCATF sont prometteuses d'une réponse favorable à la lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique de la RCA. Il s'agit de : (i) Secteur Energie (<i>Grande Centrale hydroélectricité ; Petite ou mini centrale hydroélectrique ; Pompage par système photovoltaïque en milieu rural</i>) et (ii) le Secteur UTCATF notamment <i>Agroforesterie ; Aménagement Forestier Durable et Développement des plantations forestières pour renforcer les puits de carbone</i></p> <p>Le rapport d'Analyse des Barrières et Cadre favorable pour l'atténuation dans les secteurs de l'Energie et l'UTCATF, a permis l'élaboration du plan d'action technologique et idées de projet pour chaque secteur. Avec pour objectif d'améliorer les politiques d'investissement dans le secteur de l'énergie, promouvoir et diffuser le système de pompage solaire PV dans des zones isolées. Tandis que dans le secteur de l'UTCATF, il est question de : (i) réformer le secteur de l'aménagement forestier et de développement des plantations forestière ; (ii) renforcer les capacités techniques et logistiques des institutions et (iii) ; mettre en place un programme de communication et de sensibilisation pour la vulgarisation des technologies de l'Aménagement Forestier Durable et le Développement des Plantations Forestières. En outre, créer un environnement propice à la pratique généralisée de l'agroforesterie sur le territoire national.</p>	
f. Mobilisation des fonds pour le climat en RCA	
La RCA, après des décennies de crises militaro politiques qui ont mis en mal son	

économie est entrain de rétablir progressivement avec le retour progressif de la paix et de la sécurité sur toute l'étendue du territoire. Elle est cependant confrontée au problème de disponibilité des ressources financières pour soutenir les projets de relance des activités. Ce besoin est plus marquant quand il est question des projets environnementaux et plus particulièrement des projets de lutte contre le changement climatique. On note en effet un besoin en financement de l'ordre 1.321millions USD pour les projets d'atténuation et 443,872millions USD pour l'adaptation (CDN révisée). Les financements extérieurs mobilisés dans le cadre du financement climatique sont principalement ceux du FEM à travers les allocations STAR le FPMA (Fonds des Pays Moins Avancés) et celui du Fonds Readiness du Fonds Vert Climat.

Les besoins en financement des actions climatiques étant importants, la RCA gagnerait à intensifier les recherches en proposant des projets au financement du FVC et en s'engageant dans des sources innovantes de financement climatiques telles que les marchés carbonés, les paiements de réduction d'émission etc...Le financement des actions climatiques doit enfin s'appuyer sur la contrepartie nationale qui doit être consolidée et revue à la hausse. L'amélioration des financement intérieurs qui passe par une maîtrise du suivi de financement climatique et un accroissement de la redevabilité est en effet un gage et un facteur favorable à la mobilisation des financements extérieurs que la RCA a tant besoin pour développer des projets nécessaires pour tenir les engagements pris dans le cadre des changements climatiques.

g. Observations supplémentaires

Sur l'Adaptation

Les défis auxquels les Pays les moins Avancés (PMA) sont confrontés dans la lutte contre les changements climatiques sont énormes. En effet, les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent être combinées à celles de l'adaptation des sociétés à ces changements climatiques.

Ayant compris cet enjeu, le Gouvernement Centrafricain avec l'appui PNUD, s'est lancé dans le processus de Plan National d'Adaptation. Ce processus, piloté par la Coordination Nationale Climat, permet d'identifier les besoins d'adaptation à moyen et long-termes et de développer et mettre en œuvre des stratégies et programmes y relatifs.

Les secteurs vulnérables répertoriés sont celui d'agricoles, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'énergie, de la foresterie, des écosystèmes d'infrastructure et habitat. Les populations les plus affectées sont les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, celles handicapées ainsi que les peuples autochtones (Mbororo et Pygmées).

Cependant, le processus PNA a pour cadre principal la vision de développement du pays qui est de « **Devenir un pays émergent, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique** ». Sa mise en œuvre s'inspire des principes directeurs définis par la CCNUCC (décision

5/CP.17).

Sur l'Inventaire de la qualité de l'air (p. ex., en cas de lien avec l'inventaire des GES)

Sur ce registre, et en se fondant sur l'hypothèse d'une réduction potentielle du réchauffement global à court terme de 0,4-0,5°C d'ici 2050¹ par les polluants climatiques de courte durée de vie (PCCDV)², leur inventaire a été réalisé³. Aussi, en plus des gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, HFC), les principales sources d'émissions en ce qui concerne les PCCDV demeurent les secteurs AFAT et Energie. Les gaz les plus émetteurs sont par ordre d'importance : le carbone organique (CO), les particules en suspension (PM10), et dans une moindre mesure les oxydes d'azote (NOx), les PM 2.5, les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

La CDN de la RCA s'appuie sur l'inventaire existant des polluants climatiques de courte durée de vie (PCCVD), pour élargir le spectre des gaz couverts, en plus des gaz à effet de serre. Les émissions du carbone organique qui représentent 61,9% des émissions totales de PCCVD, connaîtraient sous l'effet des mesures d'atténuation proposées, un infléchissement significatif en même temps que les autres PCCVD (13,67% à -55,31% selon le type de polluant à l'horizon 2030).



**Son Excellence
Monsieur Thierry
KAMACH, Ministre
Chargé de
l'Environnement et
du Développement
Durable.**

Secteur de l'Environnement = Levier de développement durable

¹ UNEP & WMO (2011) Integrated Assessment of Black Carbon and Tropospheric Ozone. UNON/ publishing Services Section/Nairobi, ISO 14001:2014

² Il s'agit des matières particulaires (PM2,5 et PM10), du carbone noir (CN), du carbone organique (CO), des oxydes d'azote (NOx), du dioxyde de soufre (SO2), de l'ammoniac (NH3), et des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

³ MEDD (2020) Inventaire intégré des polluants climatiques de courte durée de vie, des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre de la République Centrafricaine

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	12
LISTE DES TABLEAUX	13
LISTE DES FIGURES	14
1 Conditions propres au pays	15
1.1 Structure gouvernementale	16
1.2 Profil de la population	17
1.3 Profil géographique.....	19
1.4 Profil climatique.....	22
1.5 Profil économique	24
1.6 Énergie.....	26
1.7 Transport.....	27
1.8 Industrie	28
1.9 Déchets	30
1.10 Agriculture.....	32
1.11 Forêt.....	36
1.12 Priorités de développement.....	39
1.13 Priorités liées à l'atténuation du changement climatique.....	41
1.14 Priorités liées à l'Adaptation aux effets négatifs du changement climatique.....	43
2 Dispositifs institutionnels liés à la MRV	45
2.1 Coordination globale de la MRV	46
2.2 Système d'inventaire des GES	48
2.3 Contexte du MRV – Rapports Biennaux Actualisés	51
3.3.1. Conception des systèmes de gestion durable des inventaires nationaux.....	52
3.3.2. Cadre de suivi et du reporting des émissions sectoriels – système MRV.....	54
3.3.2.1. Concevoir un MRV en synergie avec les dispositifs et indicateurs de suivi-évaluation existants	54
3.3.2.2. Mettre en place le dispositif de suivi de l'appui technique et financier reçu au titre de la CDN	55
4. Inventaire national des GES (émissions et absorptions de gaz à effet de serre) .57	
4.1. Aperçu de l'inventaire	58
4.2. Secteur de l'énergie.....	61
4.3. Procédés industriels et Utilisation de solvants et d'autres produits.....	62
4.4. Agriculture.....	63
4.5. Utilisation des terres, changements d'affectation des terres, et foresterie.....	66
4.6. Déchets	70
4.7. Plans d'amélioration.....	70
5. Politiques et mesures d'atténuation	73
5.1. Méthodologies, données et hypothèses	73
5.2. Analyses des mesures d'atténuation	73
5.2.1. Secteur de l'énergie	74
A. L'efficacité énergétique	74
B. Les énergies renouvelables.....	74
5.2.2. Secteur UTCAF	75
A. Sous-secteur de l'élevage.....	75
B. Sous-secteur de l'Agriculture	76
C. Sous-secteur de la Foresterie.....	76
5.3. Politiques et mesures d'atténuation.....	76
5.3.1. Mesures d'atténuation 2016 – 2022	76
A. Le secteur de l'Energie	99
B. Le secteur des procédés industriels et utilisation des produits	100
C. Le secteur UTCAF	100
5.3.2. Activités préparatoires 2011 - 2016.....	101
5.4. POLITIQUES ET MESURES D'ATTENUATION 2021 – 2030.....	101
5.4.1. Scénario BAU ou scénario tendanciel (2010-2030)	102
6. Besoins technologiques et de renforcement des capacités	105

6.1.	Besoins technologiques	105
6.1.1.	<i>Evaluation des Besoins en Technologies pour l'atténuation aux changements climatiques</i>	106
6.1.1.1.	Aperçu du secteur de l'énergie	106
6.1.1.2.	Aperçu du secteur UTCATF	106
6.2.	Identification et priorisation des technologies	107
6.3.	Analyse des Barrières et cadre favorable	107
6.4.	Plan d'Action Technologique et idées de projets	108
6.4.1.	<i>Secteur Energie</i>	108
6.4.1.1.	Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées	113
6.4.1.2.	Actions à mettre en œuvre en tant qu'idées de projet	114
6.4.1.3.	Estimation des besoins de renforcement des capacités	115
6.4.1.4.	Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées	116
6.4.1.5.	Actions à mettre en œuvre en tant qu'idées de projet	117
6.4.1.6.	Estimation des besoins de renforcement des capacités	117
6.4.1.7.	Estimations des coûts des actions et activités	119
6.5.	Plan d'action pour le pompage solaire en milieu rural	121
6.5.1.	<i>Actions et activités sélectionnées pour inclusion dans le PAT</i>	123
6.5.1.1.	Résumé des barrières et mesures pour les surmonter	123
6.5.1.2.	Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées	124
6.5.1.3.	Actions à mettre en œuvre en tant qu'idées de projet	125
6.5.1.4.	Estimation des besoins en renforcement de capacités	125
6.5.2.	<i>Idée de Projets pour le secteur Energie</i>	126
6.4.2.	<i>Secteur foresterie</i>	131
6.4.2.1.	Emissions de GES et technologies existantes du secteur UTCATF	131
6.4.2.2.	Options technologie d'atténuation dans le secteur UTCATF et autres co-bénéfices	132
6.4.2.3.	Plan d'Action pour l'Aménagement Forestier Durable	133
6.4.2.3.1.	Résumé des barrières et des mesures pour les surmonter	134
6.4.2.3.2.	Actions sélectionnées pour être incluses dans le PAT	136
6.4.2.3.3.	Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées	136
6.4.2.3.4.	Estimations des coûts des actions et activités	138
6.4.2.4.	Plan d'Action pour le Développement des Plantations Forestières (DPF) pour renforcer les puits de carbone	140
6.4.2.4.1.	Actions sélectionnées pour être incluses dans le PAT	141
6.4.2.4.2.	Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées	141
6.4.2.4.3.	Estimation des coûts des actions et activités	142
6.4.2.5.	Plan d'Action pour l'Agroforesterie	143
6.4.2.5.1.	Actions sélectionnées pour être incluses dans le PAT	144
6.4.2.5.2.	Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées	144
6.4.2.5.3.	Estimation des coûts des activités	146
6.5.3.	<i>Idée de Projets pour le secteur Foresterie</i>	147
7.	Mobilisation des fonds pour le climat en RCA	153
7.1.	Cartographie des sources de financement actuelles	153
7.1.1.	<i>Revue et analyse des sources existantes de financement du développement en RCA</i>	153
7.1.2.	<i>Revue et analyse des sources existantes de financement du changement climatique en RCA</i>	155
7.1.3.	<i>Sources de financement du développement lié au climat</i>	155
7.2.	Sources de financement climatique	156
7.2.1.	<i>Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)</i>	157
7.2.2.	<i>Le Fonds Vert Climat</i>	159
7.2.3.	<i>L'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI)</i>	163
7.2.4.	<i>Le Fonds de Partenariat pour le Carbone forestier- (FCPF)</i>	163
7.2.5.	<i>Distinction des financements climatiques en RCA</i>	164
7.2.6.	<i>Alliance mondiale contre le changement climatique+ (AMCC+)</i>	165
7.2.7.	<i>Les sources bilatérales de financement</i>	165
7.3.	REVUE ET ANALYSE DES Sources potentielles de financement additionnel	167
7.3.1.	<i>Les opportunités du marché de crédit carbone pour la RCA</i>	167
7.3.2.	<i>Les marchés internationaux de carbone</i>	168
7.3.3.	<i>Les marchés domestiques (nationaux et/ou régionaux)</i>	169

7.3.4.	<i>Les marchés volontaires du carbone</i>	170
7.3.5.	<i>Les paiements de réductions d'émissions certifiées ou paiements basés sur les résultats</i>	171
7.4.	La taxe carbone	174
8.	Observations supplémentaires	176
8.1.	Sur l'Adaptation.....	177
8.2.	Sur le Développement	184
8.2.1.	<i>Profil genre</i>	187
8.2.2.	<i>Populations déplacées</i>	188
8.2.3.	<i>La situation sécuritaire</i>	21
8.3.	Sur l'Inventaire de la qualité de l'air (p. ex., en cas de lien avec l'inventaire des GES)..	21
	Liste de références.....	23
	Annexe 1 : Parties prenantes du secteur.....	21
	Annexe 2 : Listes de projets en cours d'exécution et en préparation dans le secteur de l'Energie.....	22
	ANNEXE 3 : Les fiches de projets d'atténuation des émissions de GES – BUR 1.....	21

LISTE DES ABREVIATIONS

ACDA	Agence Centrafricaine de Développement de l'Agriculture
AGDRF	Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières
ANDE	Agence Nationale de Développement de l'Elevage
ANEA	Agence Nationale des Eaux et de l'Assainissement
ASECNA	Agence de Sécurisation de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
CCNUCC	Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CENTRAPALM	La Centrafricaine des Palmiers
CNC	Coordination Nationale de Climat
DPEN	Document de Politique Energétique National
ENERCA	Énergie Centrafricaine
FAO	Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDF	Fonds de Développement Forestier
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental d'Etude sur l'Evolution du Climat
HUSACA	Huilerie et Savonnerie Centrafricaine
ICA	Imprimerie Centrafricaine
ICASEES	Institut Centrafricaine des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales
ICRA	Institut Centrafricain de la Recherche Agricole
IFB	Industrie Forestière de Bois
IGES	Inventaire du Gaz à Effet de Serre
MEED	Ministère de l'Environnement et de Développement Durable
ONI	Office Nationale de l'Informatique
ONM	Office Nationale du Matérielle
PEA	Permis d'Exploitation et d'Aménagement
PURISU	Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Urbains
RCA	République Centrafricaine
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAD	Société Centrafricaine de Déroulage
SCN	Seconde Communication nationale
SDRASA	Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
SEDS	Site d'Elimination des Déchets Solides
SEFCA	Société d'Exploitation Forestière Centrafricaine
SIE	Système d'Information Energétique
SOCACIG	Société Centrafricaine de Cigarette
SOCAGI	Société Centrafricaine des Gaz Industriels
SOCASP	Société Centrafricaine de Stockage de produits Pétroliers
SOCATEL	Société Centrafricaine de Télécommunication
SOCATRAF	Société Centrafricaine de Transport Fluvial
SUCAF	Sucrierie Centrafricaine
TCN	Troisième Communication Nationale
WRI	World Institut Resources
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cinq principales zones phytogéographiques de la RCA	20
Tableau 2 : Changements de température et de pluviométrie projetés pour la République Centrafricaine	23
Tableau 3 : Flux de la navigation aérienne internationale et domestique enregistré en Centrafrique.....	28
Tableau 4 : Evolution du nombre des entreprises selon les branches d'activités.....	29
Tableau 5 : Evolution du cheptel centrafricain de 2009 à 2017	33
Tableau 6 : Quelques données statistiques sur la production et les superficies emblavées pour les principales cultures	35
Tableau 7 : Cadre de priorisation de l'action gouvernementale (2017-2021).....	40
Tableau 8 : Projets d'atténuation proposés par les Contributions Déterminées au Niveau National de la RCA	41
Tableau 9 : Evolution des émissions de GES par secteur durant la période d'évaluation	60
Tableau 10 : Émissions de GES par an et par gaz.....	61
Tableau 11 : Principales industries implantées en Centrafrique	62
Tableau 12 : Synthèse des émissions de GES applicables au secteur PIUP	63
Tableau 13: Récapitulatif des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture.	65
Tableau 14 : Emissions dues aux brûlages de la biomasse (Gg)	67
Tableau 15 : Emission globale des gaz à effet de serre (en Gg) Energie	75
Tableau 16 : Liste des mesures d'atténuation proposées pour la période 2016-2022	77
Tableau 17: Synthèse des émissions de la troisième communication nationale	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 18 : Evitement des émissions de CO2 de la stratégie en cours ..	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 19 : Situation de la capacité des centrales thermiques installée dans les Centres Secondaires	109
Tableau 20 : Liste de quelques sites hydroélectriques et leurs puissances potentielles	110
Tableau 21 : Politiques et stratégies favorables à la diffusion des technologies d'atténuation dans le secteur de l'Energie	111
Tableau 22 : Technologies prioritaires du secteur de l'Energie et cibles visées dans les PAT	113
Tableau 23 : Activités spécifiques pour la mise en œuvre des actions sélectionnées.....	114
Tableau 24 : Activités identifiées des Actions sélectionnées pour la technologie de la PMCH	116
Tableau 25 : Détail des coûts estimatifs en millier de FCFA du PAT des Petites ou Mini Centrales Hydroélectriques	119
Tableau 26 : Mesures proposées pour surmonter les barrières pour le transfert et la diffusion de la technologie du Pompage solaire en milieu rural.....	123
Tableau 27 : Activités identifiées des Actions sélectionnées pour la technologie de Pompage Solaire en milieu rural.....	124
Tableau 28 : Idée de projets spécifiques pour la technologie des centrales hydroélectriques	126
Tableau 29 : Idées de Projet pour la technologie du pompage par système solaire PV en milieu rural.....	129
Tableau 30 : Technologies prioritaires du secteur UTCATF et cibles visées dans les PAT	133
Tableau 31 : Mesures proposées pour surmonter les barrières pour le transfert et la diffusion de la technologie de l'Aménagement Forestier Durable.....	134
Tableau 32 : Activités spécifiques pour la mise en œuvre des actions sélectionnées.....	136
Tableau 33 : Détail des coûts estimatifs en millier de FCFA du PAT de l'aménagement Forestier durable	138
Tableau 34 : Activités identifiées des Actions sélectionnées pour la technologie du DPF...	141
Tableau 35 : Détail des coûts estimatifs en millier de FCFA du PAT du DPF	142
Tableau 36 : Activités identifiées des Actions sélectionnées pour la technologie de	

l'agroforesterie.....	144
Tableau 37 : Détail des coûts estimatifs en millier de FCFA du PAT de l'agroforesterie.....	146
Tableau 38 : Idée de projets spécifiques pour la technologie du sous-secteur forestier	147
Tableau 39 : Idées de Projet pour l'agroforesterie.....	150
Tableau 40: Allocation et Utilisation des Fonds STAR en RCA entre 2006 et 2022.....	158
Tableau 41 : Institutions bilatérales de financement.....	165
Tableau 42 : Priorités d'adaptation opérationnelles à court et moyen termes.....	180
Tableau 43: Répartition des émissions de PCCDV par source.....	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de la densité de population en habitants/km ² par commune en 2018.....	17
Figure 2 : Evolution de l'indice de développement humain de la RCA durant la dernière décennie.....	18
Figure 3 : Cartes des principales composantes physiques de la République Centrafricaine.	21
Figure 4 : Principales zones climatiques de la République Centrafricaine	22
Figure 5 : Carte des principales infrastructures de transport de la République Centrafricaine	28
Figure 6 : Carte des zones agro-écologiques de la République Centrafricaine	32
Figure 7 : Carte de la végétation de la République Centrafricaine	37
Figure 8 : Carte des Permis d'Exploitation et d'Aménagement dans le massif forestier du sud-ouest de la RCA et état d'avancement de l'aménagement en janvier 2019...	38
Figure 9 : Composantes fondamentales du MRV	48
Figure 10: Dispositif institutionnel: Inventaire de GES	51
Figure 11 : Evolution des émissions des gaz à effet de serre (Gg éqCO ₂).....	59
Figure 12 : Contributions sectorielles (a) aux émissions anthropiques totales et (b) aux différents gaz à effet de serre	60
Figure 13 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'Energie entre 2010 et 2018.....	62
Figure 14 : Evolution des émissions du secteur agricole entre 2010 et 2018.....	65
Figure 15 : Emission/Absorption de CO ₂ dues aux affectations des terres	67
Figure 16 : Emissions de CH ₄ dues à la gestion des déchets (Gg).....	70
Figure 17: Emissions de GES du scénario BAU (2010-2030).....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 18 : Configuration énergétique du système interconnecté de la RCA	109
Figure 19: Financement du PTI 2022-2024 par source.....	154
Figure 20: Financement du PTI 2022-2024 par source (en pourcentage).....	154
Figure 21: Montant des subventions annuelles moyennes par partenaire sur la période 2022-2024	154
Figure 22: Montant des emprunts annuels moyens par partenaire sur la période 2022-2024	155
Figure 23: Répartition du financement au développement lié au climat en RCA.....	156
Figure 24: Principaux donateurs du financement du développement lié au climat entre 2000 et 2020	156
Figure 25: Ressources reçues des Fonds climatiques entre 2004 et 2021	157
Figure 26: Investissements réalisés par le fonds STAR-FEM en RCA entre 2006 et 2022 .	158
Figure 27: Projets et Programmes financés par le FPMA en RCA.....	159
Figure 28: Initiatives financées par le FVC en RCA.....	160
Figure 29: Financement du CAFI en RCA	163
Figure 30: Financement du FCPF en RCA.....	164
Figure 31: Valeurs des contrats par pays	172
Figure 32: Taux de taxe sur le carbone record dans six juridictions.....	174
Figure 33 : RCA chiffres clés et aperçu des mouvements de populations en juillet 2020....	189
Figure 34: % d'émission des PCCVD par source.....	22
Figure 35: Emission par PCCVD 2010-2030	22



CHAPITRE I

Conditions propres au pays

1 Conditions propres au pays

1.1 Structure gouvernementale

Le Ministère en charge de l'Environnement (prenant en compte les Changements Climatiques) a été créé en 2008. Actuellement, il est régi par le Décret n°18.084 du 10 avril 2018, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

Dans un souci de cohérence et d'efficacité des actions nationales en faveur du climat, une Coordination Nationale Climat (CNC) a été créée le 25 Janvier 2017 par le Décret n° 17.042. A ce titre, la CNC est chargée de :

- définir une vision à long terme de politique et mesures de lutte contre les changements climatiques ;
- évaluer la vulnérabilité du territoire et des populations face aux effets des changements climatiques ;
- remédier aux besoins financier, socio-économique, et environnementale en matière d'atténuation, d'adaptation et de transfert de technologies ;
- examiner et donner un avis sur les programmes et projets sectoriels en rapport avec les changements climatiques ;
- coordonner le processus d'intégration des changements climatiques dans les politiques, programmes et projets nationaux, sectoriels et locaux de développement ;
- accompagner la politique de développement du Gouvernement en matière de changements climatiques, par une approche intégrée ;
- promouvoir l'économie verte ;
- coordonner la mise en œuvre du fonds vert pour le climat ;
- initier et exécuter des programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les changements climatiques et leurs effets ;
- encourager et promouvoir les travaux de recherche scientifique, technologique et autres, l'observation systématique et la constitution d'archives de données sur le système climatique permettant de mieux comprendre les causes, les effets, l'ampleur et l'échelonnement dans le temps des changements climatiques ;
- promouvoir des mécanismes permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment un fonds d'assurance contre les risques liés aux aléas climatiques pour pallier les effets de graves phénomènes météorologiques ;
- renforcer les capacités nationales, dans tout secteur d'activités, en matière de changements climatiques ;
- initier et conduire toutes réflexions et actions de nature à contribuer à une meilleure connaissance afin de lutter contre le phénomène de sécheresse, de déforestation, d'inondation et d'érosion en République Centrafricaine ;
- veiller au respect des engagements internationaux souscrits par la République Centrafricaine en matière de changements climatiques.

La CNC est partie prenante de l'Autorité Nationale Désignée dont elle est la

cheville ouvrière du Comité Technique placé sous la houlette du Directeur de Cabinet du MEDD et constitué de la Primature, des points focaux (Fonds Vert Climat (FVC) et Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)), de la Primature, de l'Assemblée Nationale, des départements sectoriels impliqués et/ou concernés par les actions climatiques nationales, les organisations de la société civile, du patronat et de la Municipalité de Bangui. Ce comité est chargé de la planification, de la priorisation, du suivi-évaluation des projets à soumettre aux différents fonds, de la gestion et de la vérification de l'utilisation des ressources affectées au titre de ces différents fonds, sous la responsabilité du Ministre en charge de l'Environnement.

Elle travaille en étroite collaboration avec l'Autorité Nationale Désignée (AND), interface entre les secrétariats de tous les fonds internationaux et nationaux dédiés à l'environnement et aux changements climatiques. A cet effet, elle est chargée de : (i) valider et suivre les programmes/projets développés au niveau national ; (ii) proposer au FVC et autres fenêtres de financement liés aux changements climatiques, des programmes de travail pour le pays ; (iii) vérifier la cohérence des propositions avec les priorités et plans nationaux de lutte contre les changements climatiques et (iv) délivrer une Lettre de Non-Objection (LNO) au format international en vigueur, dûment signé par le point focal pour appuyer les propositions de programmes/projets pays.

1.2 Profil de la population

Suivant les projections du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2003, le pays compterait près de 5 millions d'habitants en 2018 vivant majoritairement en milieu rural (62,1%). Plus de la moitié de cette population est constituée de femmes (50,3%) et de jeunes de moins de 18 ans (49,4%). Le taux de croissance de la population centrafricaine est de l'ordre de 2,5% traduit par une évolution démographique exponentielle imputable en partie à la baisse de la mortalité et la fécondité relativement constante établies respectivement à 18,65‰ et 33,91‰.

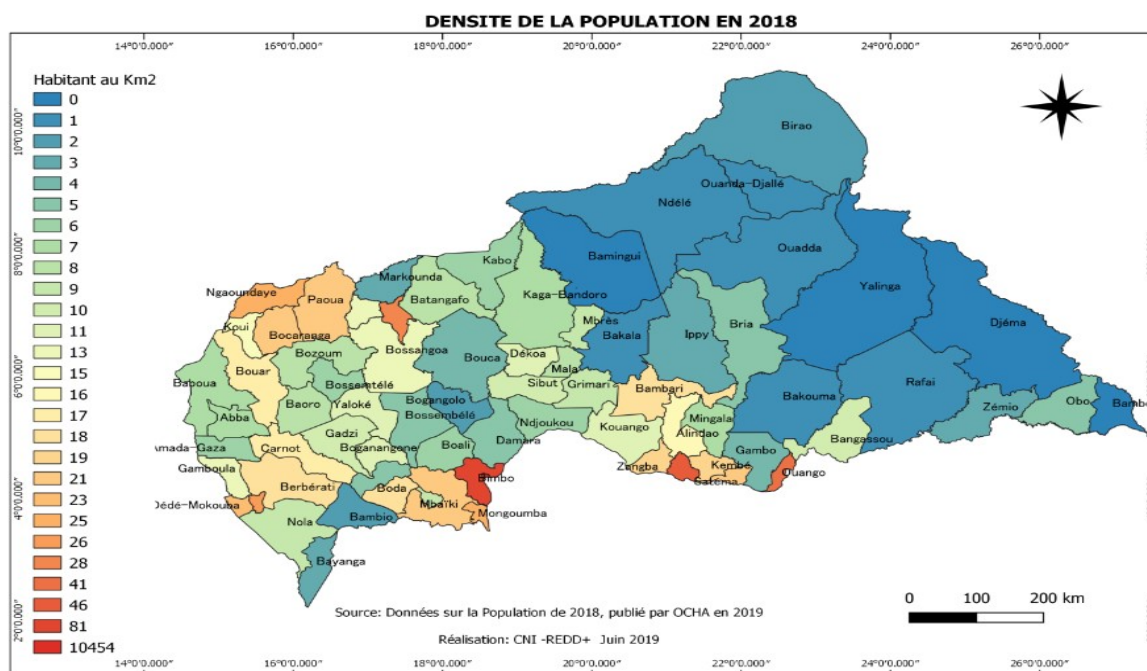


Figure n°1 : Carte de la densité de population en habitants/km² par commune en 2018 (source de données : OCHA, 2019)

Mais le pays demeure faiblement peuplé et sa population est inégalement répartie. La densité moyenne territoriale est d'environ 7,6 habitants au Km². Les préfectures de l'Est et du Nord-est qui représentent 40% de la superficie abritent moins de 5% de la population totale. Celles de l'Ouest et du Nord-ouest couvrent 33,6 % et concentrent 53% de la population totale notamment dans les préfectures de l'Ouham, de l'Ouham-Pendé et Bangui la capitale. Les densités sont légèrement plus élevées au Sud et à l'Ouest mais demeurent très faibles : 98,6% de la superficie du territoire centrafricain a une densité inférieure à 25 habitants/km². Elle est la plus importante à proximité de Bangui, la capitale qui compte environ 800 000 habitants en 2018, soit plus de 17 % de la population nationale et une densité de plus de 10 000 habitants/km². Les autres grandes villes sont Bimbo, Paoua, Mbaïki, Berbérati, Bossangoa et Bouar qui, avec Bangui, représentent plus de 40% de la population centrafricaine. (UN data, 2018) Les agglomérations se retrouvent principalement le long des axes routiers.



Pendant la dernière décennie, l'Indice de Développement Humain (IDH) a nettement augmenté dans tous les pays en développement, à l'exception de l'Afrique subsaharienne. Selon le dernier Rapport du PNUD (2021) sur le Développement Humain, la République Centrafricaine est classée 188ème sur 192 pays évalués, avec un indice de développement de 0,367. Elle fait partie à l'instar de ses pairs de la sous-région d'Afrique Centrale des pays à faible indice de développement humain à l'exception du Cameroun (0,556). Elle a connu une nette régression en 2014 conséquence de la dernière crise militaro politique.

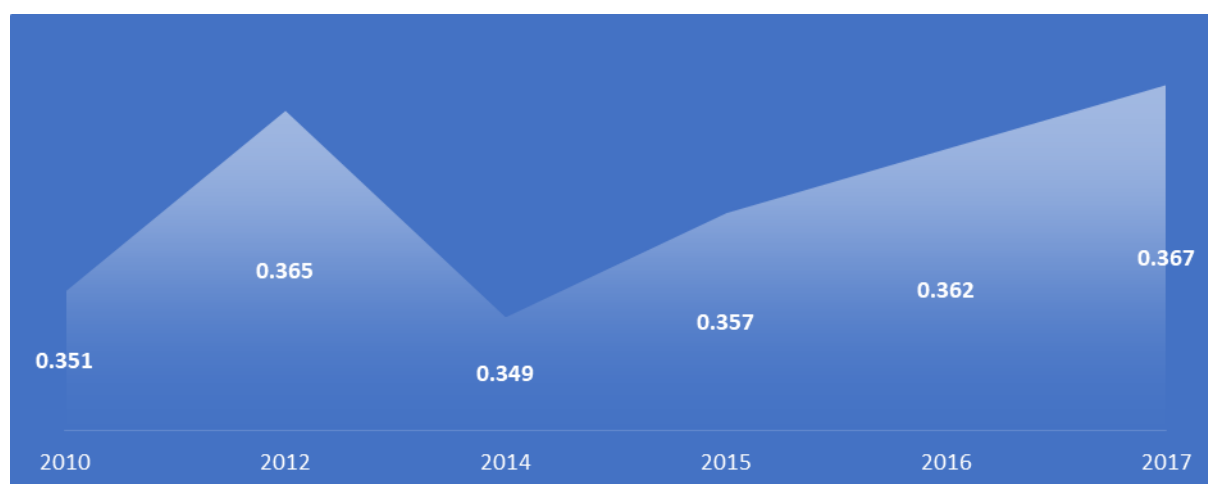


Figure n°2 : Evolution de l'indice de développement humain de la RCA durant la dernière décennie (Source : Adaptée de PNUD, 2018)

Cet indice met en évidence la dégradation graduelle des conditions de vie de la population centrafricaine. En effet, le niveau de revenu réel par habitant, un des plus faibles de la sous-région, n'a cessé de baisser atteignant un seuil critique de 663 US dollars en 2018. (Banque Mondiale (2018b). Cet appauvrissement relatif des

centrafricains trouve sa source dans la dégradation des activités économiques consécutives aux nombreuses crises politiques et économiques et à l'évolution des cours des matières premières sur le marché mondial. (DSRP II) Selon la dernière enquête centrafricaine sur le suivi et l'évaluation du bien-être réalisée en 2008, le taux de pauvreté était de 62% et serait aujourd'hui de 70% en raison de l'impact de la crise politico-sécuritaire venue fragiliser davantage les conditions sociales et le développement humain. (NU, 2016). En 2019, le taux de pauvreté a augmenté, passant de 70,5% à 72,2% en 2020 et ce, en raison de la perte du pouvoir d'achat de la population, car le revenu par habitant a baissé de 1,3% en 2020.

Cette situation impacte l'approvisionnement en denrées alimentaires de base des ménages. Selon la dernière évaluation réalisée par l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) : 50% des ménages diminuent le nombre de repas consommés au cours de la journée ou a recours à des quantités réduites d'aliments (22%), 60% ont une consommation alimentaire qui n'est pas satisfaisante et environ 27% ont une consommation alimentaire pauvre. Le pourcentage des ménages avec une consommation alimentaire pauvre a augmenté de manière régulière depuis 2015, passant de 16% en 2015 à 27% en 2016. Le taux de malnutrition aigüe globale est inférieur au seuil d'urgence (10%) dans toutes les préfectures, celui de la malnutrition chronique est au-delà du seuil d'urgence (40%) dans 7 préfectures y compris l'Ombella M'poko. Néanmoins, 5 des 16 préfectures de la RCA se situent entre le seuil d'urgence et le seuil d'alerte (30%), (MADR, 2017).

Les revenus du pays sont inégalement répartis au sein la population, comme l'indique le coefficient de Gini⁴ de 56,2 classant la République centrafricaine au 150^{ème} rang sur 154. (PNUD, 2018). L'indice d'inégalité de genre est de 0,673 en 2017, faisant ainsi de la RCA le 5^{ème} pays au monde qui présente le plus d'inégalités entre les hommes et les femmes (sur 157 pays). Les femmes ne représentent que 8,6 % des parlementaires. Seuls 13,2 % des femmes adultes atteignent l'enseignement secondaire (contre 30,8 % pour les hommes) (PNUD, 2018) Les femmes ont été profondément affectées par le dernier conflit, la pauvreté, les violations des droits de l'Homme, et le manque d'opportunités économiques : dans les zones rurales du pays, le taux de pauvreté atteint 81% d'entre elles contre 69% des hommes (RCPCA, 2017-2021).

1.3 Profil géographique

La République Centrafricaine est située entre 2°10' et 11° de latitude Nord, et couvre une superficie de 622.984 km². Pays continental, il est frontalier du Tchad au Nord, des deux Soudan à l'Est, du Cameroun à l'Ouest ainsi que de la République Démocratique du Congo (RDC) et de la République du Congo au Sud. Comme l'illustre la figure 4a, le relief est constitué d'une vaste plaine d'environ 325 m d'altitude délimitée par des abrupts correspondant, d'est en ouest, au massif du Dar Challa (mont Toussoro : 1.330 m) et à celui de Yadé (mont Ngaoui : 1.410 m), qui prolonge l'Adamaoua camerounais. (NGUIMALET C.R., 2008).

Le territoire enregistre une prédominance des sols ferrallitiques et sols ferrugineux

⁴ L'indice de Gini mesure l'écart de la distribution des revenus entre les individus au sein d'un pays par rapport à une distribution parfaitement égale. Une valeur de 0 représente l'égalité absolue, une valeur de 100 l'inégalité absolue (PNUD, 2018).

tropicaux par rapport aux sols jeunes d'érosion ou aux sols alluviaux et hydromorphes. (Figure 4b) Les sols ferralitiques couvrent les trois quarts du territoire, particulièrement là où la forte pluviométrie favorise l'hydrolyse des minéraux des roches jusqu'à une certaine profondeur. Ces sols sont pauvres en éléments nutritifs, et sont acides et fragiles. Les sols ferrugineux tropicaux apparaissent vers 7° Nord. Ils sont faiblement désaturés et ont une évolution moins poussée. Enfin, les sols jeunes d'érosion apparaissent sur les reliefs rocheux de l'Ouest et de l'Est et surtout sur les escarpements séparant les surfaces d'aplanissement. (KOKO M., 2008).

Occupant la marge Nord du craton d'Afrique centrale, le réseau hydrographique national s'est installé à l'interface de trois bassins fluviaux régionaux : tchadien au Nord, congolais au Sud et nilotique à l'Est. Par contre, les systèmes hydrographiques du pays sont à cheval sur deux bassins hydrographiques qui s'individualisent en Afrique centrale : le bassin hydrographique du Lac Tchad au Nord couvrant 215 278 Km²; celui du Congo au Sud avec une superficie plus importante de l'ordre de 404 004 Km², la frontière soudanaise étant délimitée par la ligne de partage des eaux avec le Nil.(Figure 4c) Le un réseau hydrographique centrafricain est dense couvrant toute l'étendue de son territoire et abondamment entretenu par une forte pluviométrie. (NGUIMALET C.R., 2008)

Reposant sur la répartition des zones climatiques (traitées à la section 1.4. Profil climatique), Boulvert a subdivisé le pays en cinq domaines phytogéographiques présentés dans le tableau récapitulatif qui suit :

Tableau n°1 : Cinq principales zones phytogéographiques de la RCA

Domaines	Caractéristiques
Domaine Congo-guinéen	Secteur de la forêt dense humide, subdivisée en forêt dense ombrophile dont toutes les espèces sont sempervirentes (Sud de Nola) et en forêt dense tropophile.
Domaine Soudano-oubanguien	Secteur des savanes péri forestières constituées de mosaïques forêt-savane ou des savanes boisées et les forêts denses sèches.
Domaine Soudano-guinéen	Secteur couvrant près de la moitié du territoire centrafricain, soit 290 000 km ² dont 130 000 km ² à l'ouest et 160 000 km ² à l'est du pays, constitué de près de 38 000 km ² de forêts denses semi-humides et de galeries forestières.
Domaine medio-soudanien	Secteur couvrant plus du tiers du territoire centrafricain, soit près de 170.000 km ² dont 106 000 km ² à l'Ouest et 64 000 km ² à l'Est, constitué de près de 7000 km ² de forêts denses sèches et de galeries forestières.
Domaine soudano-sahélien	Situé à l'extrémité nord-est du pays et couvrant 58 000 km ² , secteur subdivisé en deux, l'un soudano-sahélien au Sud et l'autre sahélo-soudanien comportant, d'une part, une étendue sablonneuse "goz" où règne une steppe à épineux, et d'autre part, des savanes arborées et arbustives plus ou moins clairsemées.

Source : Adaptée de Boulvert, 1986

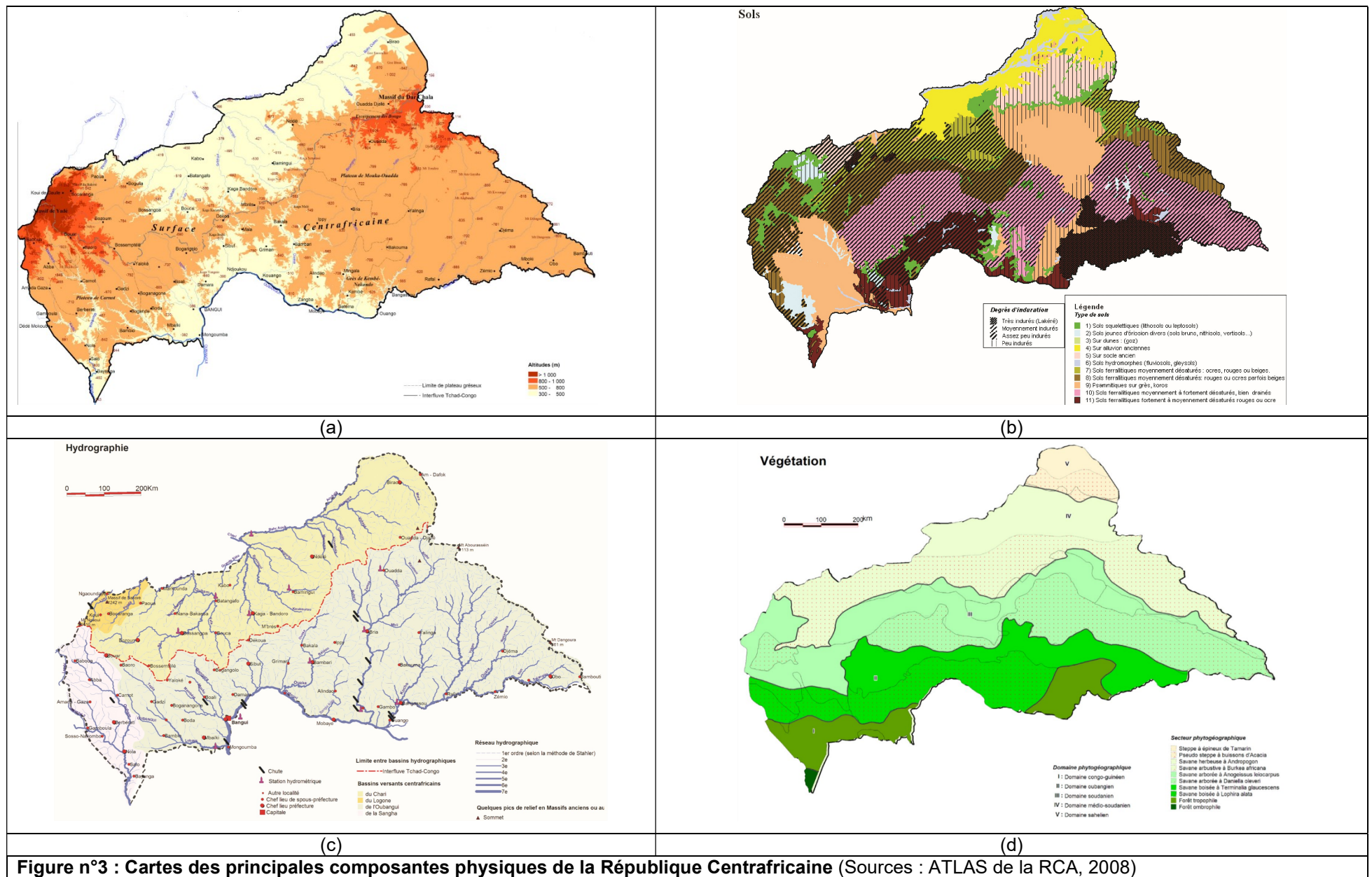


Figure n°3 : Cartes des principales composantes physiques de la République Centrafricaine (Sources : ATLAS de la RCA, 2008)

1.4 Profil climatique

La RCA est un pays intertropical à climat chaud et humide très diversifié régi par des flux qui commandent la climatologie de l’Afrique tropicale notamment l’harmattan (vent chaud et sec) qui détermine la saison sèche ainsi que la mousson (vent chaud et humide d’origine maritime) qui arrose le territoire selon une direction Sud-Ouest - Nord Est en saison des pluies.

Dans l’ensemble du pays, les températures annuelles moyennes oscillent entre 23° au Sud et 26° au Nord. On observe cependant des amplitudes thermiques relativement plus fortes dans le nord du pays (6° à 8°C à Birao), alors que l’écart n’est que de 2°C à Berberati au sud. L’écart diurne moyen annuel est très sensible à la position climatique de la station. Les stations situées au nord, en climat tropical, ont des amplitudes de l’ordre de 13°C. Dès que l’on descend vers le Sud, cet écart diurne diminue d’environ 10°C.

La pluviométrie est l’aléa climatique qui détermine le découpage de l’année en saisons et le territoire en zones climatiques. L’espace centrafricain reçoit en moyenne 1.420 mm/an avec une forte régression de l’intensité pluviométrique du sud vers le Nord, déterminant ainsi cinq zones climatiques, à savoir : guinéen-forestier, soudano-guinéen, soudano-oubanguien, soudano-sahélien, et sahélien comme le présente la figure suivante.

Les Zones climatiques de la RCA

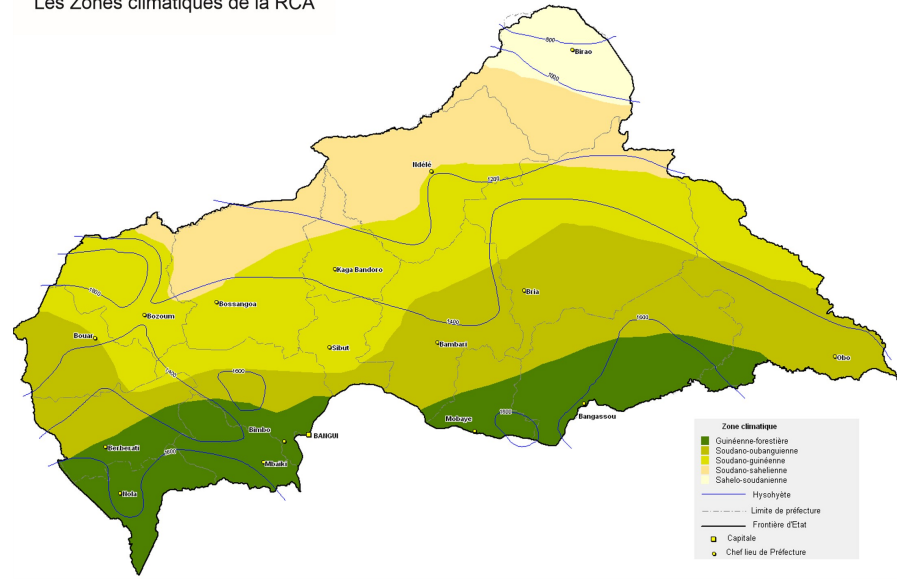


Figure n°4 : Principales zones climatiques de la République Centrafricaine (Source : KEMBE Marcel, 2008)

Le **climat guinéen-forestier** couvre la partie sud-ouest et sud-est du pays. On y compte neuf mois de saison de pluie et trois mois de saison sèche. Le total des précipitations est supérieur à 1.600 mm. Le climat soudano-guinéen occupe une bande qui va de Baboua à la frontière camerounaise à Yalinga à l’Est. Il est caractérisé par six mois de saisons de pluies et trois de saison sèche et trois d’intersaison. La hauteur des précipitations varie de 1.200 à 1.500 mm par an. Ce domaine climatique se divise en deux sous domaines : l’un **soudano-oubanguien** et l’autre **soudano guinéen**. Le **climat soudano-sahélien**, s’étend au Nord de la zone

précédente, de la région de Paoua au Nord-ouest au sud de Birao à l'extrême nord-est. La pluviométrie oscille entre 800 et 1.100 mm par an. La zone autour de Birao se rattache au **climat sahélien** du grand ensemble centre-Tchad, où la saison sèche est plus longue que la saison de pluies.

Par ailleurs, les prévisions climatiques de la région d'Afrique Centrale, incluant celles de la République Centrafricaine, découlent principalement des études réalisées dans le cadre du projet conjoint « *Scénarios des changements climatiques dans le bassin du Congo* ». Le résultat de ces analyses comparées du changement projeté pour le milieu du siècle, suivant les différents scénarii d'émission de gaz à effets de serre (faible émission ou forte émission), est présenté dans le tableau ci-dessous, tant pour la modélisation réalisée pour l'évolution de la température (a) que celle de la pluviométrie (b).

Tableau n°2 : Changements de température et de pluviométrie projetés pour la République Centrafricaine

Valeurs moyennes observées et projetées des variables relatives à la température		Observations 1961-1990	Changement projeté			
			Scenario de faible émission		Scenario de forte émission	
			Horizon 2050	Horizon 2100	Horizon 2050	Horizon 2100
Température de surface (en °C)	Année	25.6	+1.4 à +2.2	+1.6 à +2.8	+1.8 à +2.7	+3.7 à +5.1
	DJF ^a	24.8	+1.4 à +2.1	+1.6 à +2.9	+2.0 à +2.7	+3.8 à +5.1
	MAM	27.3	+1.4 à +2.2	+1.7 à +3.0	+1.9 à +2.9	+3.9 à +5.5
	JJA	25.0	+1.4 à +2.1	+1.7 à +2.8	+1.8 à +2.7	+3.5 à +5.2
	SON	25.1	+1.4 à +2.0	+1.6 à +2.6	+1.8 à +2.6	+3.7 à +4.9
Nuits froides (en %)		-	-8 à -6	-9 à -6	-9 à -8	-10 à -9
Jours froids (en %)		-	-8 à -6	-9 à -6	-9 à -6	-10 à -9
Nuits chaudes (en %)		-	+27 à +43	+30 à +58	+39 à +54	+67 à +76
Jours chauds (en %)		-	+10 à +18	+11 à +23	+13 à +24	+26 à +48
Valeurs moyennes observées et projetées des variables relatives à la précipitation		Observations 1961-1990	Changement projeté			
			Scenario de faible émission		Scenario de forte émission	
			Horizon 2050	Horizon 2100	Horizon 2050	Horizon 2100
Précipitation totale (en mm et %)	Année	1488	-2 à +7	-2 à +8	-3 à +7	-6 à +12
	DJF	13	-12 à +54	-15 à +56	-17 à +47	-14 à +118
	MAM	336	-7 à +5	-5 à +6	-8 à +3	-10 à +12
	JJA	633	-5 à +6	-5 à +8	-4 à +9	-8 à +13
	SON	477	-1 à +10	-1 à +13	+1 à +10	+1 à +23
Précipitation en saison pluvieuse (en mm et %)		1228	-5 à +6	-3 à +6	-4 à +6	-8 à +12
Périodes sèches en		2.0	-11 à +57	-7 à +60	-3 à +88	+11 à

saison pluvieuse (nombre et %)					+141
Durée de la saison pluvieuse (en jour et %)	164	-3 à +1	-3 à +1	-4 à +1	-7 à 0
Intensité des pluies extrêmes (en mm/jour et %)	35	0 à +10	0 à +14	+2 à +14	+1 à +27
Fréquence des pluies extrêmes (en % du nombre total de jours)	1.5	0 à +1	0 à +1	0 à +1	0 à +3
Maximum du cumul de 10 jours de précipitations (en mm/10 jours et %)	277	-2 à +15	+1 à +17	+2 à +19	+13 à +38

Source : Adaptée de Haensler et. Al. (2013).

Légende :

- DJF : Décembre Janvier Février
- MAM : Mars Avril Mai
- JJA : Juin Juillet Août
- SON: Septembre Octobre Novembre.

Nous pouvons retenir de cette étude que le pays connaîtra dans les prochaines décennies :

- **Une augmentation sensible de la température** dans le futur, indépendamment des scénarii d'émission, avec une forte croissance pour les scénarii de forte émission.
- **Une augmentation des extrêmes de température** caractérisée par une augmentation éventuelle du nombre de jours et de nuits froids ainsi que du nombre de jours et de nuits chauds.
- **Un changement modéré du total des précipitations** avec une légère tendance à la hausse pour les deux types de scénarii. Ceci est valable pour les précipitations pendant les saisons de pluies.
- **Une répartition temporelle des pluies moins uniforme** dans l'avenir, due à une augmentation sensible des séquences sèches pendant la saison des pluies.
- **Une augmentation de l'intensité des précipitations extrêmes ou pluies diluviennes et orageuses**, mais presque aucun changement dans leur fréquence.

1.5 Profil économique

La République Centrafricaine fait partie des pays moins avancés (PMA). Elle a bénéficié du programme d'allègement de la dette publique en 2009 en atteignant le point d'achèvement de l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) faisant passer l'encours de la dette de 80 à 35% du produit intérieur brut (PIB) de 2008 à 2012. Ces progrès ont été très vite inversés par la crise, avec une chute de 37% du PIB enregistré en 2013. Il a atteint 1,8 milliards US\$ et soit 418 US\$ *per capita* en 2017. (BM, 2018) L'encours de la dette a augmenté, atteignant un peu plus de 50% du PIB en 2014, les arriérés intérieurs s'étant rapidement accrus, passant d'environ

40 millions USD en 2013 à 290 millions USD en 2014, (RCPCA 2017-2021).

La situation des finances publiques, en dépit des progrès enregistrés depuis 2016, se caractérise toujours par la faible mobilisation des recettes intérieures qui ne représentent que 9,2 % du PIB en 2017 inférieure à la moyenne en Afrique sub-saharienne (16%) et la faiblesse des investissements sur ressources propres. La RCA reste toutefois largement tributaire des concours des partenaires techniques et financiers, en particulier pour le financement des projets d'investissement de la feuille de route de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique. (FMI, 2016).



Après un retour à la légalité constitutionnel au travers des élections groupées de 2016, le Gouvernement a sollicité l'appui de l'Union Européenne, de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe de la Banque Mondiale pour réaliser l'évaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix. Cet exercice a abouti à la proposition d'un plan quinquennal dont la mise en œuvre nécessitera 3,161 milliards USD et qui s'articule autour de trois piliers prioritaires, à savoir : (i) Restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation ; (ii) Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population et (iii) Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

La mise en œuvre de cette feuille de route consensuelle a induit une reprise lente de la croissance économie qui s'est établie depuis 2016 autour de 4 %. En 2017, elle a atteint 4,3% mais demeure insignifiant pour assurer au pays une base durable de développement pro pauvre. Cette croissance est soutenue par la reprise des activités de construction (BTP), de commerce et de transport ainsi que par l'exportation de grumes. Les exportations de biens et services peinent à retrouver leur niveau de 2012 (- 8 %) tandis que les importations ont fortement progressé depuis la crise (31 %). Cette situation se traduit par un fort déficit de la balance commerciale (60 %) (BM, 2018).

En effet, l'économie centrafricaine repose encore largement sur le secteur primaire (agriculture, pêche, chasse, forêt) qui emploie environ 70% de la population active et a contribué pour environ 55% au PIB en 2014, contre 13,1% pour le secteur secondaire et 31,9% pour le secteur tertiaire. (Banque des Etats de l'Afrique centrale, BEAC, 2014) Le secteur minier a subi de plein fouet l'embargo imposé par le processus de Kimberley à la suite à la crise politico-militaire de 2013. Cette situation a provoqué un effondrement des exportations de minerais et de métaux qui ne représentent que 3,7 % des marchandises exportées en 2017 contre 58,3 % en 2012. La contribution de ce secteur au PIB est estimée à seulement 0,5 %⁵.

⁵ Le maintien d'un embargo partiel lié la persistance de l'insécurité dans les zones minières, notamment à l'est du pays, engendre probablement un phénomène de sous-déclaration (BM, 2018)

Le sous-secteur bancaire se limite à quatre établissements bancaires et à quelques établissements de microfinance installés essentiellement à Bangui. Dans les provinces, la quasi-totalité des agences de banque et de microfinance demeurent, à ce jour, fermées, limitant l'accès aux services bancaires et de crédit. Le secteur microfinance est demeuré peu développé et la RCA joue un rôle marginal sur le plan régional avec au maximum 20 mds FCFA d'encours contre plus de 1 100 mds FCFA pour l'ensemble de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Le climat des affaires demeure fortement dégradé, malgré les efforts déployés par le gouvernement au travers du Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA) : la République centrafricaine est classée à la 184^{ème} place, sur 190 pays, au classement *Doing Business* de la Banque Mondiale en 2018 et les investissements directs étrangers (IDE) déjà faibles (inférieurs à 5 % de 2009 à 2012) se sont effondrés depuis 2013 (0,42 % du PIB en 2016), (BM, 2018).

Le tissu économique est réduit à quelques grandes entreprises filiales de multinationales et une poignée de Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales du secteur formel. Cette situation qui a été aggravée par l'importance du pillage de l'outil de production et la récession économique provoqués par la crise de 2013.

1.6 Énergie

En 2010, la République Centrafricaine s'est dotée de son premier document de politique énergétique nationale (DPEN) qui a défini les grandes orientations stratégiques du secteur. Le Ministère en charge de l'Énergie a la responsabilité de l'exécution et du suivi de cette politique, appuyé par des structures décentralisées, notamment :

- l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEC) et l'Agence d'Électrification Rurale (ACER), créées conjointement par l'Ordonnance n°05.001 du 1er janvier 2005, portant Code de l'Électricité de la République Centrafricaine ;
- l'Agence de Stabilisation et de Régulation des Prix des Produits Pétroliers (ASRP) et la Société Centrafricaine de Stockage des produits Pétroliers (SOCASP) créées toutes deux par l'Ordonnance n° 93.007 du 25 mai 1993, portant Code Pétrolier ;
- l'Agence de Promotion des Biocarburants (APB) créée par la Loi n° 08.018 du 06 juin 2008 sur les biocarburants en République Centrafricaine, structure prévue pour porter la politique de développement des énergies nouvelles et renouvelables mais encore non opérationnelle.

En dépit de la libéralisation du sous-secteur de l'électricité par l'Ordonnance n°05.001 du 1er janvier 2005 susmentionnée, la société historique Énergie Centrafricaine (ENERCA) demeure le principal producteur et fournisseur de l'électricité du pays. Le déficit de l'offre électrique a induit le développement de l'autoproduction électrique. La gestion des hydrocarbures est régie par la Loi n° 07.005 du 24 avril 2007. La valorisation de la biomasse énergie est soumise au Code Forestier (Loi n°08.022 du 17 Octobre 2008) et au Code de l'Environnement (Loi n°07.018 du 28 Décembre 2008).

Le bilan énergétique national de l'année 2014 montre que :

- l'approvisionnement énergétique national s'élevait à 1137 ktep dont 95 %

- provenant de la biomasse, 3,8 % des produits pétroliers et 1% de l'électricité ;
- la consommation finale d'énergie a été estimée à 1099 ktep, soit 0,22 tep/hab., inférieure à la moyenne africaine (0,5) et mondiale (1,23) ;
 - les ménages sont les plus gros consommateurs d'énergie en RCA (91,9%), viennent ensuite les commerces et services publics (4,1%), le secteur du transport (3,4 %), et l'industrie avec seulement 0,6% ;
 - la consommation finale a été satisfaite par la biomasse (95,4%), les produits pétroliers (4%) et l'électricité (0,6%).

Pays forestier la potentielle biomasse est important et à portée de main de toute la population. La part du charbon de bois dans la consommation de bois de chauffe est estimée à environ 2% mais à fort impact sur le patrimoine forestier du fait d'un rendement pondéral moyen assez faible de l'ordre 15%. Moins de 3% de la population ont accès à l'électricité.

L'hydroélectricité assure près de 99% de la fourniture grâce aux installations de Boali réalisées uniquement pour l'approvisionnement de la capitale Bangui. Le tarif de l'électricité administré n'a pas évolué depuis 2006. Il reste bas selon les standards internationaux, variant entre 65 et 89 Francs CFA/kWh, selon les types d'abonnement qui apporte annuellement un chiffre d'affaire de plus de 6 milliards F CFA. L'Etat a établi, au travers de l'Article 18 du Code de l'Electricité, une Redevance spécifique de 10 F CFA le KW facturé en vue d'assurer le fonctionnement des agences et sa contribution aux différents programmes/projets du sous-secteur.

Le pays importe la quasi-totalité des hydrocarbures utilisées pour ses activités socioéconomiques dont le Gazole représente 44,7% ; le Super 29,2% ; le Jet 14,9% ; le Pétrole lampant 9,7% ; le Fioul 1,2% et le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) 0,2%. Trois principaux marqueteurs s'occupent de la distribution, à savoir : Total-Centrafricaine, Tradex-Centrafricaine et SARP OIL. Actuellement, le Département en charge de l'Energie travaille en collaboration avec la Banque Mondiale pour l'amélioration de la gouvernance du secteur et le renforcement des capacités de fournitures de biens et services énergétiques aux secteurs productif et social.

1.7 Transport

Les infrastructures et services de transport sont au cœur des enjeux de développement de la République centrafricaine. Le pays est à la fois étendu avec une faible densité de population et éloigné des façades maritimes. Le port de mer le plus proche : Douala est à environ 1 500 km de Bangui. Il faut parcourir 2 000 km pour atteindre l'Océan indien, 3 000 km pour la Méditerranée. L'enclavement et l'insuffisance des infrastructures de transports limitent les échanges, occasionnent des surcoûts qui pèsent sur la compétitivité de l'économie et rendent la RCA tributaire de ses voisins, particulièrement de leurs vicissitudes politico-économiques pour accéder à une ouverture sur la mer. La carte suivante présente les principales infrastructures de transport national.

Le réseau routier centrafricain est peu développé, le trafic intérieur est limité. Le pays ne dispose d'aucune voie ferrée, ni de compagnie aérienne nationale. Ce réseau mesure 24 000 Km dont 5 000 km de routes régionales, 4 000 Km de routes nationales et le réseau bitumé s'étend sur 458 Km. La RCA compte également 15

000 Km de pistes rurales. En matière d'infrastructures routières, la RCA est coupée en deux. La partie Centre-ouest est le mieux desservie en deux voies de communication, tandis que le Nord et l'Est du souffrent d'un fort enclavement.

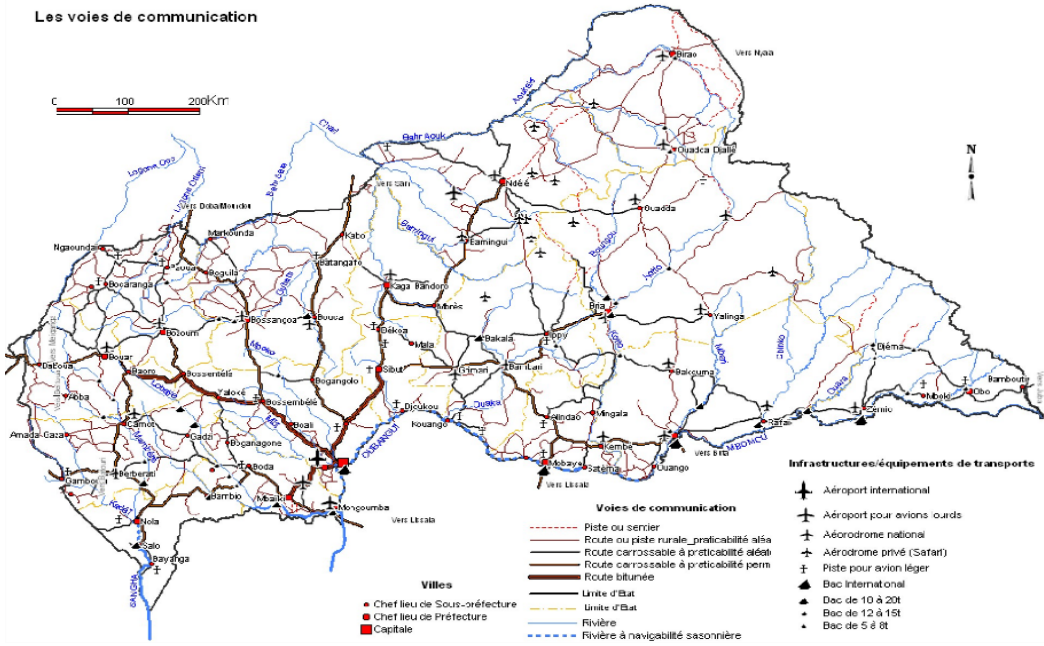


Figure n°5 : Carte des principales infrastructures de transport de la République Centrafricaine (Source : PAPOTO B., 2008).

La RCA ne possède qu'un seul aéroport de classe internationale (Aéroport de Bangui-M'poko) d'une piste dont la longueur est de 2.600 mètres mis en exploitation en 1969. Il existe par ailleurs 41 aérodromes publics, 2 aérodromes réservés et plusieurs autres privés, exploités par les sociétés de diamant dans les zones minières. Les flux de navigation aérienne internationale et domestique sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau n°3 : Flux de la navigation aérienne internationale et domestique enregistré en Centrafrique

Mouvements	ANNEES					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Internationaux	740	747	666	1281	2456	3 350
Domestiques	865	873	778	1498	3297	3493

Source : ASECNA, 2019

L'Oubangui est la principale voie de navigation fluviale utilisée pour les échanges commerciaux notamment pour l'importation des hydrocarbures depuis le port de Matadi en République Démocratique du Congo.

1.8 Industrie

Les prérogatives de l'administration des entreprises voire des industries ont été confiées depuis 2009 au Ministère de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, du Secteur Informel et du Guichet Unique des Formalités des Entreprises. En plus de l'élaboration et/ou la mise à jour des textes pouvant permettre l'amélioration du climat des affaires, la RCA a promu des structures qui ont

pour vocation de favoriser l'émergence des opérateurs économiques nationaux et de développer les activités commerciales. On peut citer le Cadre Permanent de Concertation Etat/Secteur privé, le Projet Cadre intégré Renforcé, le Guichet Unique pour la Formalité des Entreprises (GUFÉ), etc.

Cependant, malgré les stratégies (Stratégies sectorielles) et réformes engagées, le secteur privé a du mal à se développer en raison de nombreuses entraves qui affectent son implantation, son fonctionnement et son développement. Les principales causes de cette faible performance sont, entre autres : l'instabilité politique récurrente, l'insuffisance des infrastructures de base, la quasi-absence des structures d'appui au secteur privé, le difficile accès au financement, etc. La RCA est ainsi classée parmi les derniers pays en ce qui concerne les indices de performance notamment 183^{ème} sur 190 (Doing Business 2018) et 149^{ème} place sur 180 (Transparency international). D'une part; et classée D pour les niveaux des et E pour les performances offertes par l'environnement des affaires par la COFACE d'autre part.

En dépit des efforts du GUFÉ et de l'ICASEES, les données disponibles ne permettent pas de déterminer la taille réelle exacte du secteur privé. Le tableau suivant présente les résultats statistiques du dernier recensement réalisé en 2015.

Tableau n°4 : Evolution du nombre des entreprises selon les branches d'activités

Année	2012	2013	
Branches d'activité	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises	Variation 2012-2013
Industries	17	16	-5,88
Eau Electricité	Non déterminé	Non déterminé	0
Transport Télécom	9	4	-55,56
Autres services	22	21	-4,55
Finances Immobilier	11	13	18,18
BTP	19	10	-47,37
Commerce Hôtel	48	41	-14,58
Restaurant			
Total	126	105	-16,67

Source : Adapté ICASEES, 2014⁶

⁶ ICASEES, 2014. Résultats des enquêtes auprès des entreprises industrielles et commerciales (2012-2013)

En 2017, le secteur secondaire a connu une croissance robuste de 7,2 %. Le secteur secondaire, qui comprend principalement la fabrication (y compris la transformation du bois), la construction et l'exploitation minière, représente environ 16 % du PIB.

Le sous-secteur de la fabrication s'est développé à un taux de 2,0 % depuis 2015, tiré par l'industrie alimentaire. En 2017, le sous-secteur de la transformation du bois, en expansion, a permis au secteur de la fabrication de représenter près de 5 % du PIB. La contribution du sous-secteur de la construction au PIB est passée de 4,0 % en 2010 à 5,5 % en 2017. Les projets financés par les bailleurs de fonds conjugués à une augmentation substantielle des investissements publics dans le cadre du programme de reconstruction du gouvernement ont contribué à l'expansion de la construction et des services publics, à hauteur de 5 %.



Le sous-secteur minier a connu la croissance la plus rapide, en partant toutefois d'un niveau post crise très bas. La contribution de l'industrie minière au PIB est estimée à seulement 0,5 %, mais la situation de sécurité défavorable dans les zones minières engendre probablement un phénomène de sous-déclaration significatif. L'embargo actuel réduit la production de diamants et les exportations officielles. Les membres du Processus de Kimberly ont décidé de lever partiellement un embargo sur les exportations de diamants en provenance de la RCA, imposé depuis mai 2013. Les exportations n'ont repris que depuis certains sites de la « zone verte », sous contrôle gouvernemental. Les exportations officielles d'or ont triplé, passant de 32,9 kg en 2016 à 117,5 kg en 2017.

Les activités liées au commerce ont continué de dominer le secteur tertiaire en 2017. Le commerce, les transports, les télécommunications et les services non marchands constituent l'essentiel du secteur des services, qui représente environ 38 % du PIB de la RCA. Les services ont progressé de 4,2 % en 2017, soit le même taux que celui enregistré en 2016. Les efforts du gouvernement pour obtenir le contrôle de Bangui et d'autres villes telles que Bambari et Berberati ont facilité les échanges et le commerce, mais la faiblesse de l'infrastructure rurale et l'insécurité persistante continue d'entraver la croissance du secteur des services. De plus, la portée limitée des télécommunications et des services financiers freine la croissance économique.

1.9 Déchets

C'est en 2014 que la République Centrafricaine s'est dotée d'une Politique et Stratégies Nationales de l'Assainissement et de l'Hygiène (PSNAH). Ce secteur a connu une lente évolution. Au fur et mesure, une prise de conscience s'est développée de principaux acteurs afin d'impulser les actions. L'Etat a ainsi, pour la première fois dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP I et II), inscrit l'assainissement au rang des objectifs prioritaires afin de rattraper ou de réduire l'immense déficit des infrastructures d'assainissement et la

mise en place de stratégies de gestion viable.

En effet, les statistiques du secteur sont interpellant. Les taux d'accès aux services d'assainissement se situent respectivement à 66%¹ et à 11,1%² en milieu urbain et de 28% et à 1,7% en milieu rural. Seulement 15,2 % de ménages disposent d'un système adéquat d'élimination des ordures ménagères. Pour les zones urbaines, seule la ville de Bangui dispose d'un service de ramassage d'ordures peu organisé au centre-ville et dans les zones environnantes et géré par la municipalité. La gestion des déchets solides en milieu rural ne pose pas, au stade actuel, des problèmes particuliers à cause du faible volume des rejets dont l'élimination s'opère quotidiennement, soit par incinération de petits tas derrière les habitations ou par enfouissement lorsqu'il s'agit de cadavres d'animaux, soit par dispersion dans la nature.

En RCA, même si la loi l'autorise, il n'existe pas encore de liste exhaustive des établissements classés et encore moins une délimitation et une affectation de zones réservées exclusivement à de telles installations. C'est à ce moment qu'il faut penser à délimiter une zone réservée à l'implantation de ces établissements. A Bangui, celles-ci s'installent en plein quartier d'habitation et polluent, par ses rejets, l'environnement (eaux, sols, air, faune et flore). De même, au niveau des hôpitaux, les eaux usées ne sont pas traitées préalablement avant leur rejet. Cela constitue des sources factuelles de pollution pour les populations riveraines. Quant aux déchets biomédicaux, il a fallu attendre 2008 pour que dans le cadre du projet financé par la Banque Mondiale, cette problématique puisse être prise en compte par la construction d'incinérateurs et de fosses sécurisées de dépôt de ces déchets dans certaines formations sanitaires.

Ce secteur est placé sous l'administration du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique qui est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique et stratégie en matière de l'eau et de l'assainissement en s'appuyant sur la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH). D'autres structures sous tutelle ont été créées dans le cadre de la Loi portant Code de l'eau pour le développement du secteur, à savoir : le Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA), l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement en milieu rural (ANEAR), l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (ARSEA), le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA) et l'Agence de Bassins du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (ABSEA).

Les principaux textes qui constituent le cadre législatif et réglementaire relatifs au secteur de l'assainissement et de l'hygiène sont : le Code de l'eau ; le Code de l'hygiène et le Code de l'environnement.

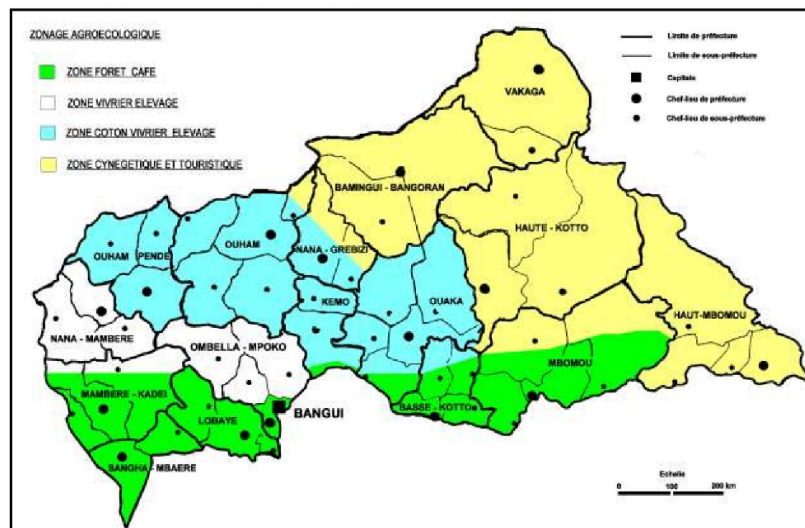
1.10 Agriculture

Le secteur de l'agricole est administré par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale régis respectivement par les Décret n°16 .372 du 27 octobre 2016 et Décret n°016.361 du 27 octobre 2016. Cependant, en dépit de l'importance économique de ces activités - présentées dans la section 1.5. Profil économique - et des conditions agro-écologiques favorables dont elles bénéficient, les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques présentent des performances très faibles. Le pays est divisé en quatre (4) zones agro-écologiques, du sud au nord, comme illustrer par la carte suivante :



- La zone forestière ou équatoriale, dite zone forêt-café, couvre les parties Sud-Ouest (préfectures de la Lobaye, de la Sangha-Mbaéré, et de la Mambéré-Kadéï) et Sud-Est (préfectures du Haut Mbomou, du Mbomou et de la Basse-Kotto et le sud de la préfecture de la Ouaka) du pays.
- La zone guinéenne, dite zone vivrier-élevage, est une zone de transition entre la zone forestière et la zone soudano-guinéenne. Elle couvre la partie centre-ouest du pays, notamment les préfectures de l'Ombella-M'Poko et de la Nana-Mambéré.
- La zone soudano-guinéenne, dite zone coton-vivrier-élevage, s'étend d'ouest en est au nord de la zone vivrier-élevage et de la zone forêt-café.
- La zone soudano-sahélienne, dite zone cynégétique et touristique, couvre les préfectures de la Bamingui-Bangoran, la Vakaga et la Haute-Kotto

Figure n°6 : Carte des zones agro-écologiques de la République Centrafricaine (Source : SDRASA 2011-2015)



Les principales cultures pratiquées sont le manioc, l'arachide, le riz et le maïs, la tomate, le coton, le café, le palmier à huile, la canne à sucre, l'oignon et le piment ainsi que les agrumes. Le tableau n°6 ci-après présente quelques spéculations.

L'élevage bovin est dominant dans tout le pays. L'intérêt de cet élevage porte sur l'apport des revenus, et l'approvisionnement des marchés locaux en viande, la traction animale (transport, travail du sol), la production de fumure organique et la valorisation des sous-produits (peau, cuir, cornes, sang, ...). Les potentialités de développement de cette filière sont énormes, en termes de disponibilité des terres de pâturage, de demande intérieure, et d'ouverture sur les marchés extérieurs des pays voisins (RDC, Congo, Cameroun, Gabon). Les ovins et les caprins sont généralement en élevage libre. Ils présentent l'avantage d'être rustiques et procurent des revenus dans les ménages. Le manque d'organisation des éleveurs est le principal frein au développement de cette spéculation. La volaille est en majeure partie conduite en élevage traditionnelle. Cependant, on assiste à une émergence progressive d'éleveurs professionnels dans les grandes villes. Cet élevage traditionnel, outre l'intérêt portant sur l'autosuffisance alimentaire des ménages, produit également des revenus, ainsi que de la matière organique.

Tableau n°5 : Evolution du cheptel centrafricain de 2009 à 2017

Cheptels (1000 Têtes)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bovins	3 807	3 893	3 982	4 072	2 240	2 278	2 317	2 356	2 396
Ovins	369	388	408	430	237	242	248	255	261
Caprins	4599	4862	5139	5433	2 988	3 063	3 139	3 218	3 298
Porcins	1041	1087	1134	1184	651	684	718	754	792
Volailles	6117	6376	6647	6929	3 811	4 383	5 040	5 796	6 665

Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2019

D'après les résultats des enquêtes sur les conditions de vie en milieu rural (ECVR), réalisées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2005, les activités agricoles (cultures vivrières, de rente, élevage chasse et pêche) comptent pour 50,3% du revenu total du ménage rural moyen, contre 27,7 % pour les activités rurales non agricoles. C'est ainsi qu'en 2010, le Gouvernement a voulu faire du secteur le levier de sa stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II) devenu stratégie de relèvement et de consolidation de la paix et afin d'intégrer les corollaires de la crise militaro politique de 2012. Les activités du secteur agricole ont connu un déclin à partir de 1998 avec l'arrêt des appuis financiers des partenaires. Cette période précaire ne lui a pas permis de pérenniser les acquis et induit comme conséquence des performances largement en deçà des attentes, au vu des atouts et potentialités dont il regorge.

Mais au-delà de cette période, plusieurs contraintes structurelles minent le secteur agricole, à savoir : (i) le faible niveau de production et productivité agricole ; (ii) le faible niveau de commercialisation interne et externe des produits agricoles ; (iii) la précarité du cadre de vie en milieu rural ; (iv) l'insuffisance de financement des

activités agropastorales, de pêches et piscicoles ; (v) un environnement institutionnel insuffisamment adapté et insuffisamment performant ; (vi) l'absence de coordination et de synergie entre les différents acteurs ; (vii) la faible valorisation du rôle de la femme dans le développement rural ; (viii) la persistance d'une situation d'insécurité dans les zones rurales.

Après la crise militaro politique qui a secoué le pays, la République Centrafricaine s'est doté d'un nouveau document de programmes régionaux de développement agricole et vient d'établir un cadre de coopération avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

Tableau n°6 : Quelques données statistiques sur la production et les superficies emblavées pour les principales cultures

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Manioc (cossettes)	Superficie (ha)	215 835	200 934	208 550	137 158	143 735	142 711	207 528	210 573
	Production (t)	751 105	692 083	708 771	455 494	488 700	485 216	705 594	715 949
	Rendement (t/ha)	3,5	3,4	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4
Mais	Superficie (ha)	100 776	101 957	104 917	85 180	99 494	100 568	120 299	119 650
	Production (t)	83 308	84 373	84 365	67 514	79 595	80 455	96 239	95 720
	Rendement (t/ha)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Arachide	Superficie (ha)	123 591	126 163	127 764	95 852	101 794	96 834	117 128	117 357
	Production (t)	128 535	129 737	131 520	91 727	101 794	96 834	117 128	117 357
	Rendement (t/ha)	1	1	1	1	1	1	1	1
Riz (paddy)	Superficie (ha)	10 205	10 172	10 323	7 460	9 159	7 271	8 291	8 290
	Production (t)	14 102	14 171	14 249	10 147	12 822	10 180	11 608	11 605
	Rendement (t/ha)	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Sésame	Superficie (ha)	42 940	43 293	42 913	33 314	39 304	49 238	57 637	57 719
	Production (t)	27 085	29 306	28 923	17 374	27 513	34 466	40 346	40 403
	Rendement (t/ha)	0,6	0,7	0,7	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7
Mil/Sorgho	Superficie (ha)	60 779	60 222	61 690	31 011	34 137	34 301	32 192	32 168
	Production (t)	55 254	54 337	54 681	27 279	30 723	30 871	28 973	28 951
	Rendement (t/ha)	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Courges (graines)	Superficie (ha)	55 745	52 015	53 158	43 601	45 688	47 549	54 770	54 792
	Production (t)	20 307	19 227	19 305	14 673	18 275	19 020	21 908	21 917
	Rendement (t/ha)	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
TOTAL	Production (t)	1 079 696	1 023 234	1 041 814	684 208	759 422	757 042	1 021 796	1 031 903
	Superficie (ha)	609 871	594 756	609 315	433 576	473 310	478 473	597 845	600 549

Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2019

1.11 Forêt

La République Centrafricaine vient d'adopter, après près de 30 ans de consultation, sa politique forestière « *visant des objectifs de développement en vue de la mise en place d'un système de protection, de conservation et de mise en valeur des ressources forestières au sein duquel les intérêts des populations de base sont réellement pris en compte et où l'exploitant forestier est intimement associé aux efforts d'aménagement* » (Etats généraux des Eaux et Forêts, 2003 et Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, DSRP 2008-2010).

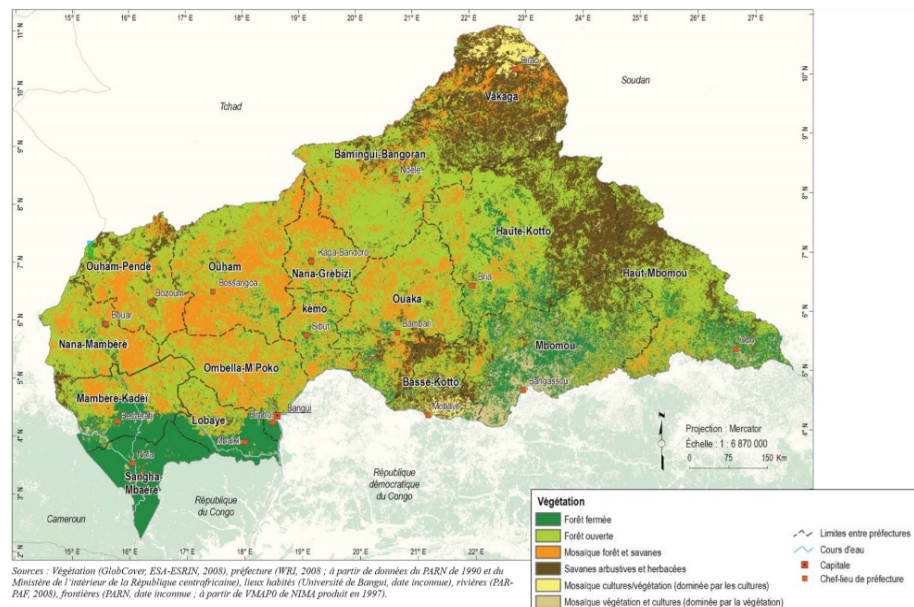
Actuellement, la gestion des ressources forestières est sous la responsabilité du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MECPF). D'autres ministères sont associés à la gestion de ressources forestières telles que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le Ministère des finances et du budget (MEF) et le Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale (MPECI). Le Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF, 2000-2011) a permis la création de l'Agence de Gestion Durables des Ressources Forestières (AGDRF) en 2014.

La localisation du pays en zone de transition écologique lui permet de disposer, dans sa partie la plus méridionale, d'une forêt fermée, majoritairement dense et humide, couvrant environ 15 % du territoire (Billand, 2009). Il s'agit de la partie nord de la forêt fermée du bassin du Congo. L'extrême nord du pays est par contre constitué de steppes et de savanes arbustives ou herbeuses, tandis que la partie centrale est composée de forêts plus ouvertes (forêts claires, forêts galeries, forêts denses semi-humides et sèches).



La forêt fermée, dense et humide, se répartit sur deux massifs forestiers. Le premier, plus vaste et composé d'un mélange de forêts denses et humides, ainsi que de savanes péri-forestières, se situe dans l'extrême sud-ouest du pays. Le second, de taille plus réduite et au couvert un peu moins dense, se trouve dans le sud-est (forêt de Bangassou). D'après les recensements forestiers du PARN, le massif du sud-ouest est dominé par la forêt dense semi-décidue (essences de la famille des ulmacées, sterculacées, sapotacées et méliacées). Elle est riche en essences exploitables telles que le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le sipo (*E. utile*) et l'ayous (*Triplochiton scleroxylon*). Dans certaines régions du massif, il existe d'autres arbres géants dans les strates supérieures de la forêt, comme le mukulungu (*Austranella congolensis*), témoignant d'une secondarisation ancienne.

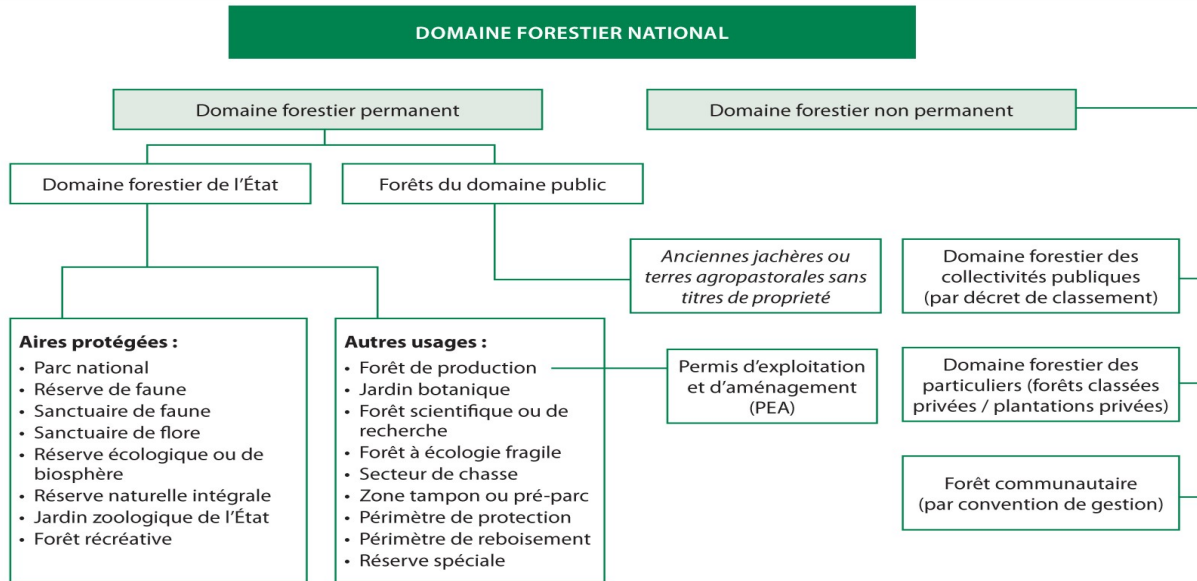
Figure n°7 : Carte de la végétation de la République Centrafricaine
(Source : Atlas forestier interactif de la RCA, 2008).



Plusieurs textes régissent les activités liées à la ressource forestière :

- Le Code forestier rendu officiel par la Loi n° 08.022 promulguée le 17 octobre 2008 remplace celui du 9 juin 1990. Fruit de deux années de rédaction et de concertation, le Code forestier définit les différents types d'exploitation et décrit les modalités d'octroi des titres forestiers. Le Code forestier interdit toute exploitation forestière dans les aires protégées, avec certaines exceptions dans le cas des peuples autochtones et des communautés riveraines.
- Les normes nationales d'élaboration des plans d'aménagement sont développées dans deux documents de référence rendus officiels. Le premier, l'arrêté n° 019/ MEFCPE/DIRCAB du 5 juillet 2006, officialise les prescriptions techniques des études préliminaires requises pour l'élaboration des plans d'aménagement. Le second, l'arrêté n° 09.026 du 28 juin 2009, décrit les dernières étapes du processus d'élaboration des plans d'aménagement.

La figure suivante adaptée du code présente les principales composantes du domaine forestier centrafricain et leurs modes de gestion.



Source : Atlas forestier interactif de la RCA, 2008

D'autres textes définissent les règles relatives à la protection et à la conservation de la biodiversité. Les plus récents ou pertinents sont notamment :

- la Loi n°20.026 du 30 novembre 2020 portant code de la faune et des aires protégées de la République Centrafricaine
- La Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007 qui établit le Code de l'environnement;
- Les décrets de création des aires protégées qui décrivent les limites des aires protégées et leur catégorie.

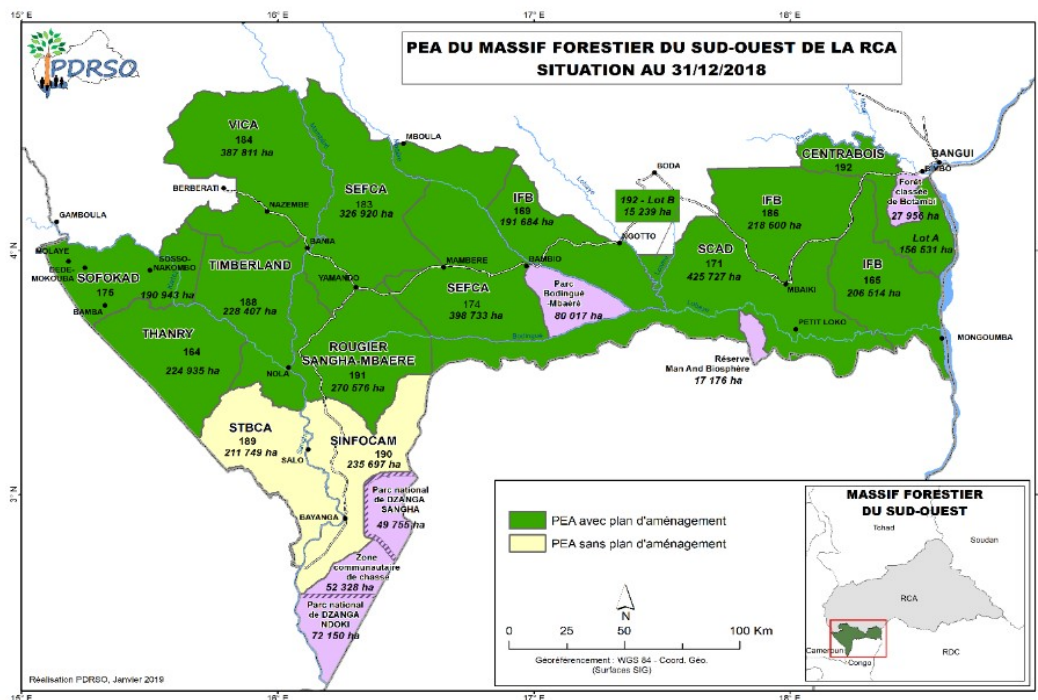


Figure n°8 : Carte des Permis d'Exploitation et d'Aménagement dans le massif forestier du sud-ouest de la RCA et état d'avancement de l'aménagement en janvier 2019 (PDRSO, 2018)

Actuellement, l'exploitation industrielle de bois d'œuvre est autorisée sur quatorze (14) Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) sur une surface totale de 3,6 millions d'hectares au massif forestier du sud-ouest. Les 14 PEA sont attribuées à 12 entreprises, et trois de ces concessions sont à l'arrêt actuellement (Vivien, 2019). Les quatorze PEA disposent d'un Plan d'Aménagement validé, ce qui a permis aux entreprises attributaires de signer une Convention Définitive avec l'Etat centrafricain.

L'exploitation forestière industrielle dans la sous-région, et également en RCA, se caractérise par une très faible prélèvement à l'hectare avec moins d'un arbre exploité commercialement par ha (Durrieu et al, 2012), axée sur les essences commerciales principales, notamment le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) (environ 50% de la production grumes), le Mukulungu (*Austranella congolensis*), le Tali (*Erythroleum ivorense*) et l'Iroko (*Milicia excelsa*) (Senguéla, 2019).

Sur la base des états de production, établis uniquement à partir des déclarations des sociétés forestières, la production de grumes pour 2016 est de 418 250 m³ après un minimum d'environ 235 000 m³ en 2014 suite aux événements (Cerutti, 2018). La production d'avivés est pour 2016 d'environ 33 000 m³, en augmentation depuis 2014. En dehors de l'exploitation industrielle de bois d'œuvre, l'exploitation forestière artisanale et semi-industrielle existe sur l'ensemble du territoire national et est importante à proximité de Bangui (Bangolo, 2019).

Bangui est le seul centre de consommation disposant d'une étude récente pour caractériser la filière artisanale de bois d'œuvre et la consommation de la ville. La majorité des acteurs de la filière ne disposent pas de documents officiels pour effectuer leurs activités, et l'activité se déroule en quasi-totale illégalité. Une grande partie de la production artisanale, estimée à environ 210 280 m³ de bois grume a lieu à l'intérieur des PEA autour de Bangui (Centrabois et IFB), dont la moitié produite à moins de 38 km de Bangui (Dubiez, et al., 2019).

Pour illustrer l'ampleur de cette activité, la production artisanale de grumes est d'environ 210 000 m³ contre environ 554 000 m³ du secteur forestier industriel et la production d'avivés est d'environ 60 000 m³ face aux 25 937 m³ (dont 20 632 m³ exportés) du secteur forestier industriel (Senguéla, 2019) (Dubiez, et al., 2019). Les volumes issus du sciage artisanal tripliquent la production du secteur industriel, qui n'écoule pas de produits sur le marché local.

1.12 Priorités de développement

Les nouvelles autorités exécutives issues des élections groupées de 2016 ont proposé un cadre d'intervention consensuel aux partenaires au développement afin de juguler les passifs enregistrés des dernières décennies de crise militaro politique et de faible gouvernance. Une crise qui a ravagé l'économie du pays, conduit à l'effondrement des principaux secteurs productifs — agricole, extractif et forestier et a affaibli davantage l'aptitude de l'Etat à répondre aux besoins urgents de la population notamment des groupes vulnérables.

Cette feuille de route a été élaborée dans un contexte où les groupes armés contrôlaient la plus grande partie du territoire se livrant à des actes de destruction et de pillage des biens, à des crimes de représailles et à des exactions sans précédent. Cette insécurité a entraîné le déplacement forcé d'environ un tiers de la population

centrafricaine. A cette occasion, plusieurs causes structurelles au sous-développement du pays ont été traitées, notamment : la caporalisation des ressources et du pouvoir politique par une élite, les disparités entre Bangui et le reste du pays, la marginalisation de certaines régions extrêmement pauvres, la faiblesse des capacités institutions étatiques à maintenir une cohésion sociale et nationale, et la ; normalisation de l'impunité à tous les échelons et domaines social et économique du pays.



Ce plan quinquennal visant à promouvoir le relèvement et la consolidation de la paix s'articule autour de trois piliers prioritaires et de 11 objectifs stratégiques et exige envisage la mobilisation d'environ 3,161 milliards USD pour sa mise en œuvre. Le tableau suivant récapitule les domaines d'actions prioritaires du Gouvernement par pilier pour la période de 2017 à 2021.

Tableau n°7 : Cadre de priorisation de l'action gouvernementale (2017-2021)

Pilier 1 : Restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation (461 millions USD)	Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population (1 326 millions USD)	Pilier 3 : Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs (1 224 millions USD)
Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés	Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive	Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières)
Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité	Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau, en transférant progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales	Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication)
Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité	Assurer la sécurité alimentaire et la résilience	Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi)

Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées	Renforcer la bonne gouvernance (stabilité macroéconomique, gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)	Renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre
--	---	--

Source : Adapté du RCPCA 2017-2021

Afin de faciliter l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement durable (ODD), plusieurs plans et programmes sectoriels ont été élaborés en filiation à ce plan quinquennal, notamment :

- les programmes régionaux de développement agricoles (2016-2018) ;
- le plan stratégique (POS-CC) ;
- le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat de la ville de Bangui.

1.13 Priorités liées à l'atténuation du changement climatique

En Septembre 2015, la République Centrafricaine, à l'instar de ses pairs, a soumis à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques ses Contributions au nouvel Accord Climat adopté à Paris en Décembre de la même année. Les objectifs généraux sont axés sur un développement durable et sobre en carbone et une résilience accrue des secteurs socioéconomiques aux effets néfastes des changements climatiques par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 5% et 25% respectivement à l'horizon 2030 et 2050 au travers des actions conditionnelles et inconditionnelles. Par sa souscription, elle a inauguré l'ère de l'économie verte où les valeurs environnementales et climatiques seront promues.

Ainsi un ensemble d'actions tant en atténuation des émissions de gaz à effet de serre qu'en adaptation a été proposé. Le tableau suivant présente les projets liés à l'atténuation :

Table n°8 : Projets d'atténuation proposés par les Contributions Déterminées au Niveau National de la RCA

Description du Projet	Emissions évitées (KtCO ₂ /an évités)	
	Secteurs impactés	Quantités évitées
Programme national de transformation poussée du bois	UTCATF/Energie	500
Programme national de Reboisement et réhabilitation des zones post exploitation	Energie/Agriculture/UTCATF	1000
Construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Bangui	Energie/PI-US	250
Aménagement hydroélectrique de Dimoli 180 MW (Projet intégrateur)	Energie/PI-US	≥ 1500 /pays
Aménagement hydroélectrique de la Lobaye 72 MW	Energie/PI-US	≥ 1500 /pays
Aménagement hydroélectrique de La Kotto 60 MW	Energie/PI-US	1000
Aménagement hydroélectrique de	Energie/PI-US	250

Mobaye (Projet intégrateur)		
Programme national d'Electrification Rurale	Energie	250
Construction d'un barrage à écluse au fil de l'Oubangui à Zinga	Energie/UTCATF	2500
Programme Foyers améliorés	Energie/UTCATF/Déchets	500
Programme National Biocarburants	Energie/UTCATF/Agriculture Déchets	250
Programme de réduction des polluants climatiques de courte durée de vie	Energie/Déchet/Transport/Agri- culture/Santé/ PI-US	250
Promotion des lampes à économies d'énergie	Energie/PI-US	10

Source : Adapté des CDN de la RCA

Dans cette dynamique, plusieurs projets et plans intégrant les exigences des CDN ont été lancés, notamment :

- Le « Programme pays, pour s'engager avec le Fond Vert Climat » qui constitue un ensemble de projets prioritaires (dont 6 sont relatifs à l'atténuation) pouvant être mises en œuvre au cours des cinq prochaines années, à savoir : (1) Restauration des paysages forestiers urbains et péri-urbains de Bangui ; (2) Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts en RCA ; (3) Aménagement hydroélectrique de Dimoli (sous-préfecture de Sosso-Nakombo) en RCA ; (4) Production d'énergies renouvelables et efficacité énergétique en RCA ; (5) Promotion de l'énergie solaire dans les zones rurales de la RCA et (6) Mise en œuvre de l'agriculture durable en RCA.
- Le processus de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et incitation à la conservation, à la gestion durable des forêts et à l'accroissement du carbone sur les terres forestières (REDD+) soutenu par le Fonds de Partenariat pour le Carbone forestier (de son acronyme anglais FCPF). Il a permis non seulement la mise en place d'une structuration/organisation nationale et sous nationale inclusive et participative mais aussi l'élaboration d'un Cadre National d'Investissement forestier (CNI-REDD+) avec l'appui financier du Fonds Initiative pour la forêt de l'Afrique Centrale.
- Le Plan stratégique et opérationnel des réponses aux changements climatiques (2017-2020) de la RCA,
- La Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire qui intégrait déjà dans sa planification en 2010 les externalités liées aux changements climatiques. Elle a été actualisée par la formulation des programmes régionaux de développement agricole susmentionnés.
- Le Plan d'Action en faveur de l'Accès durable à l'Energie domestique et du

Climat (PAAEDC) de la ville de Bangui. Premier cadre d'intervention local visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants de courte durée de vie.

- Le plan d'action de la République Centrafricaine pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) issues de l'aviation internationale.

La République Centrafricaine est actuellement engagée avec ses partenaires au développement sur plusieurs chantiers de révision du cadre législatif et réglementaire permettant d'intégrer des concepts nouveaux tel que le développement climato compatible, particulièrement l'atténuation. Nous pouvons ainsi citer : les projets de révision du Code forestier, du Code de l'Environnement, du Code de l'Electricité, etc. et d'élaboration de la loi sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le principal obstacle à la mise en œuvre des projets d'atténuation demeure la faible mobilisation de ressources financières tant au niveau domestique qu'internationale.

1.14 Priorités liées à l'Adaptation aux effets négatifs du changement climatique

L'identification des priorités liées à l'adaptation aux effets négatifs du changement climatique partage la même genèse ainsi que les obstacles de mise en œuvre que celles liées à l'atténuation. Ainsi, les CDN ont proposé les pistes d'action pour le développement de résilience territoriale et socioéconomique illustrées par les mesures en perspectives suivantes :

- Programme d'intégration des Changements climatiques dans les stratégies et plans de développement ;
- élaboration du Plan National d'adaptation aux changements climatiques ;
- évaluation des besoins et élaboration de la stratégie nationale de transfert des technologies ;
- préparation à l'éligibilité au fond vert climat ;
- programme national d'alertes précoces ;
- programme de gestion des inondations en RCA ;
- projet d'aménagement des berges de l'Oubangui ;
- programme de gestion de la sécheresse en RCA ;
- programme national d'investissement agricole, sécurité alimentaire et résilience aux changements climatiques ;
- Programme national de gestion de la transhumance ;
- gestion multi-paysages des ressources de la biodiversité via les produits forestiers non ligneux ;
- promotion de la foresterie urbaine et péri urbaine des grandes villes de la RCA ;
- réalisation et suivi des plans d'aménagement forestier ;
- renforcement de la résilience climatique et la transition vers le développement à faible émission de carbone en République Centrafricaine à travers la gestion durable des forêts par une meilleure planification de l'utilisation des terres ;
- prévention des maladies hydriques et autres pathologies saisonnières ;
- aménagement des systèmes d'approvisionnement en eau potable en RCA.

Après analyse de ces mesures, le « Programme pays, pour s'engager avec le Fond Vert Climat » a formulé aussi 6 projets prioritaires pour l'adaptation, à savoir : (1) Gestion des risques et des catastrophes naturelles en RCA ; (2) Gestion de collectes des eaux de surface en zone soudano-sahélienne et soudanienne en RCA ; (3) La mise en place d'un système d'alerte précoce ; (4) Atténuation des conséquences post-conflit des vulnérabilités et risques climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire ; (5) La gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux au Nord Est et Sud Est de la RCA et (6) Aménagement des berges de l'Oubangui.

Les programmes régionaux de développement agricoles intègrent les préoccupations climatiques émergentes impactantes pour des agriculteurs qui au sortir de la dernière crise sont devenus plus vulnérables du fait de la perte de l'essentiel de leurs actifs.

Le Plan d'Action en faveur de l'Accès durable à l'Energie domestique et du Climat (PAAEDC) de la ville de Bangui fait aussi de l'adaptation un chantier prioritaire au regard de sa vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes. En effet, ancien poste colonial installé sur une zone marécageuse, la ville de Bangui est sujette pendant la saison pluvieuse à de fortes inondations et érosion hydrique appauvrissant les sols d'une part et pendant la saison sèche à une baisse drastique du régime hydrologique. Selon une évaluation conjointe du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et le Groupe de la Banque Mondiale en 2009, le coût moyen des dommages et pertes annuels que provoquent les inondations récurrentes à Bangui avoisinerait les 3,1 milliards de Francs CFA, (Municipalité de Bangui, 2019).



CHAPITRE II

Dispositifs institutionnels liés à la MRV

2 Dispositifs institutionnels liés à la MRV

2.1 Coordination globale de la MRV

Les exigences de reddition de l'action climatique des Etats parties s'inscrivent dans les décisions de la Conférence à Bali de 2007. Elles recommandent que « tous les engagements en termes d'atténuation doivent être mesurables, notifiables et vérifiables soit à l'échelle des projets, soit plus globalement à l'échelle du pays» (acronyme anglais MRV - Measure, Reporting & Verification).

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions, la COP 19 a adopté plusieurs décisions sur les éléments du cadre MRV: composition, modalités et procédures pour l'équipe des experts techniques au titre de l'ICA (décision 19 / COP.19); Directives générales pour les MRV domestiques (décision 21 / COP.19). Plusieurs actions ont été prises au niveau national pour la mise en place de ce système.

L'expérience nationale en matière MRV reste limitée aux systèmes de suivi et de Système national de surveillance de forêt. Cependant la RCA est amenée dans le cadre de développement de son portefeuille NAMAs et des Communications Nationales, des Rapports biennaux BURs (Biennial Update Reports), des activités REDD+ et de leur vérification internationale dans le cadre des ICAs (International Consultations and Analysis), à bâtir un système robuste et rigoureux de suivi et de notification de ses émissions des GES et de ses programmes d'atténuation.

Le présent chapitre a pour objet de proposer un cadre de suivi des émissions et un système MRV pour CN et BURs en synergie et en parfaite cohérence avec la politique nationale en matière du CC et avec les engagements internationaux de la RCA en la matière.

C'est ainsi que dans le cadre de mise en œuvre de toutes les activités liées aux changements climatiques, le gouvernement centrafricain a mis en place une Coordination Nationale Climat en abrégée CN-Climat. Le CN – Climat est un organe du Ministère en charge de l'Environnement, en application des dispositions du décret N° 16.365 du 28 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, du développement Durable , des Eaux, Forêts, Chasse et pêche et fixant les attributions du ministre .

La CN- Climat a pour missions l'élaboration et l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques. Elle est en charge de la coordination de processus, de compilation et de soumission des communications nationales, des Rapports Biennaux et d'autres rapports nationaux liés aux changements climatiques. Cette structure doit développer une expertise en matière de mesure, communication des données et vérification des réductions d'émission (MRV), notamment sur les aspects liés à i) la mise en place d'arrangements institutionnels efficaces et durables, ii) la définition des procédures de collecte et de fourniture des données, et iii) l'amélioration de la capacité locale sur le système MRV.

La Coordination Nationale Climat est un cadre politique national aligné à la dynamique internationale. La mise en œuvre de la CCNUCC implique toutes les

parties prenantes : Point focal CCNUCC Point Focal FVC, Chargé d'étude en matière d'adaptation, chargé d'étude en matière d'atténuation et REDD+, Point focal GIEC, Point focal CTCN, point focal MDP, Point focal CCAC en collaboration avec l'université de Bangui, ICRA, ACDA, STP-APV-FLEGT, ANDE et autres institutions de recherches.

Un Comité de Pilotage, organe multisectoriel et pluridisciplinaire, Chargé de l'orientation, de la revue technique et de la validation a été mis en place afin de fournir des Formations/Sensibilisations, faire des Plaidoyer, Valider les méthodologies et études, et autres documents comme CN, BUR et CDN.

Des discussions approfondies ont également eu lieu avec les structures membres du comité de pilotage pour la mise en place d'un dispositif de MRV efficace par : définition d'une procédure de collecte des données, de contrôle de la qualité et de rapports, intégrant les rôles et responsabilités, la fréquence de la collecte et de la communication des données, le modèle de collecte des données, le type de données et de justificatifs, la formalisation de la procédure établie, au moyen d'un instrument juridique et enfin l'identification des activités visant à maintenir l'engagement à long terme des parties prenantes.

Ce dispositif de MRV que le gouvernement Centrafricain va mettre en place permettra de :

- assurer la conformité aux exigences de notification (reporting) de la CCNUCC ;
- suivre les émissions et les réductions d'émissions vers l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 2°C voire 1.5 °C;
- coordonner les actions d'atténuation (ex. NAMAs) à l'échelle internationale ;
- supporter la mise en place des « Contributions Déterminées au niveau National » (NDCs) et des actions d'atténuation retenues (ex. NAMAs) ;
- déterminer les impacts des actions d'atténuation et le progrès vers l'objectif à atteindre ;
- améliorer la confiance entre les différentes parties prenantes (communauté internationale, bailleurs de fonds, décideurs, populations, etc.);
- faire reconnaître la performance nationale ;
- fournir des leçons apprises et contribuer à l'avancement du MRV ;
- soutenir la qualité des données (pour répondre aux obligations nationales de notification aux mécanismes de la CCNUCC, et pour appuyer l'engagement national dans les principaux processus de la CCNUCC).

Au niveau national, la mise en œuvre du cadre MRV couvre deux domaines principaux, à savoir :

- la mise en œuvre des exigences internationales en matière de MRV, notamment l'établissement des Communications Nationales, BURs, LTS et BTR.
- l'élaboration d'un cadre national pour le MRV, sur la base des lignes directrices pour le MRV des NAMAs soutenues, REDD+ et CDN.

Dans le contexte, le MRV ou MNV peut être défini comme suit :

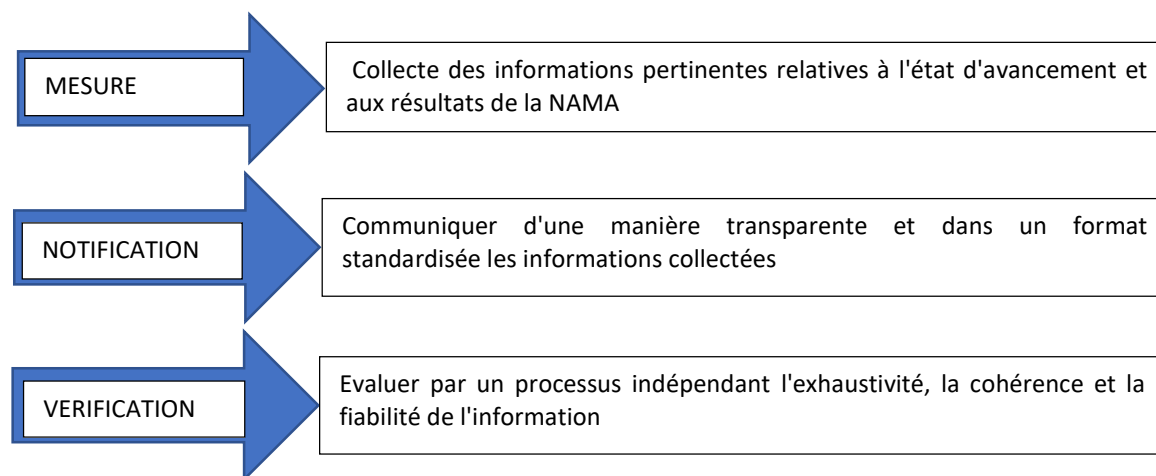


Figure9 : Composantes fondamentales du MRV

2.2 Système d'inventaire des GES

Depuis son adhésion à la CCNUCC, le pays s'est investi à l'évaluation de ses contributions aux émissions anthropiques mondiales uniquement dans le cadre des communications nationales notamment de la Communication Nationale Initiale (CNI) en 2003, de la Seconde Communication Nationale (SNC) en 2013 et enfin de la Troisième Communication Nationale en 2022. Dans le cadre de ces différentes Communications Nationales, un cadre formel d'inventaires des Gaz à Effet de Serre n'est pas encore été mis en place. Des initiatives sont en cours pour l'institutionnalisation et opérationnalisation d'une structure en charge des inventaires des Gaz à Effet de Serre en République Centrafricaine.

Dans le Plan d'Action National de la mise en œuvre de la CDN (janvier 2023) révisée, un arrangement institutionnel est établi pour les inventaires des Gaz à Effet de Serre.

En outre, plusieurs départements sectoriels faisant du développement d'outils décisionnels une priorité ont bénéficié de l'appui technique et financier des partenaires au développement afin de renforcer les subdivisions en charge des statistiques. Ainsi :

- le département en charge de l'Energie, à travers le projet conjoint – République du Congo et République Centrafricaine - financé par l'Union Européenne a mis en place un Système d'Information Énergétique (SIE) en mars 2012 conformément à l'axe stratégique 1 du Document de Politique Énergétique National (DPEN) relatif au renforcement des capacités opérationnelles des institutions dans le domaine de la planification et de contrôle. Arrivé à terme en 2014, la cellule technique en charge du SIE souscrit au budget départemental pour la continuité de sa mission.
- le département en charge des Eaux et Forêts a capitalisé les acquis du

Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF) afin de créer l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF) en lui confiant dorénavant la mission de management du patrimoine forestier national et de constitution de la base de données forestières.

- le département en charge de l'Agriculture dispose d'une Direction Générale des Etudes, de la Planification et des Statistiques Agricoles qui assure en collaboration avec l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) et l'Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE) le développement des statistiques agricoles ;

Le Projet d'Urgence pour la Réhabilitation des Infrastructures et Services Urbains (PURISU) financé par la Banque Mondiale a permis à la Direction des Grands Travaux de la Municipalité de Bangui de développer une base de données statistique relative à la planification et à la gestion des déchets solides municipaux. En République Centrafricaine, les outils décisionnels tels que les statistiques se sont développés dans un souci de modernisation de l'administration publique. En 2001, par la promulgation de la Loi n°01.008 du 16 juillet 2001 portant réglementation des activités statistiques en République Centrafricaine que les bases d'une organisation formelle sont établies. Celle-ci a créé et défini les principes fondamentaux de l'organisation actuelle de la structure publique de la statistique à qui elle confère la mission de fournir les informations statistiques se rapportant aux domaines économiques, social, démographique, culturel, environnemental, etc. Cette loi prévoit :

- un Conseil National de la Statistique ;
- un institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales, cheville ouvrière des statistiques nationales ;
- ainsi que la possibilité de création d'autres structures statistiques publiques spécialisées et instituts de formation statistique.

Elle établit les principes ou règles méthodologiques qui garantissent la crédibilité de la mission du système national de statistique, notamment le secret statistique, l'obligation de communication inter et intra institutionnelle, la transparence et l'harmonisation avec les normes internationales en vigueur.

Cette Loi crée l'institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES) qui dispose d'un Service des statistiques environnementales logé à la Direction des statistiques démographiques, social, du genre et de l'environnement au Ministère de plan, de la Coopération et de l'Economie. En étroite collaboration avec les institutions concernées et ce, dans ses domaines de compétences, l'ICASEES a pour mission d'élaborer les méthodologies relatives à la production des statistiques, de suivre les données et indicateurs ainsi que de mener les études sur les impacts de l'évolution des paramètres environnementaux sur les conditions de vie des populations.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement consacre la section 2 (chapitre 1^{er}) du Titre III à la protection de l'air. Dans le chapitre unique du Titre II dudit code, confère au Ministère de l'Environnement la mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique en matière d'environnement et par délégation à la Direction Générale de l'Environnement.

A ce titre, le gouvernement centrafricain pourrait s'appuyer sur ces instruments juridiques pour établir le cadre national du système d'inventaire des gaz à effet de serre. Les deux textes susmentionnés définissent chacun, en ce qui le concerne, le cadre institutionnel et les moyens administratifs indispensables à la production, la diffusion et à l'archivage des statistiques nationales et sectorielles.

A ce jour, aucun cadre formel de coopération (protocole d'accord de coopération ou tout autre document officiel) n'a été établi entre les institutions en charge des statistiques sectorielles et la Coordination Nationale Climat pour le partage de données voire le développement des inventaires de gaz à effet de serre. Toutefois dans le cadre de la mise en œuvre de CNI-REDD+, un Groupe Technique de Travail (GTT) multisectoriel a été mis en place par l'arrêté du Ministre en charge de l'environnement pour faciliter la production et la remontée des données statistiques de leurs secteurs et de valider les différents rapports des experts conformément aux lignes directrices du Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat (GIEC).

Dans un souci de développement des capacités nationales d'inventaire de gaz à effet de serre, des experts sectoriels sont régulièrement nommés pour les ateliers régionaux et internationaux organisés par la CCNUCC ainsi qu'à la formation en ligne qu'offre l'Institut Américain GreenHouse gases Management Institute. L'établissement d'une Direction en charge de « l'Atténuation et de la REDD+ » au sein de la Coordination Nationale Climat offre l'opportunité de développer le système national d'inventaire des gaz à effet de serre en collaboration avec le Service des Statistiques Environnementales de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales.

La figure ci-dessous présente le dispositif institutionnel en matière d'inventaires de Gaz à effets de Serres en République Centrafricaine.

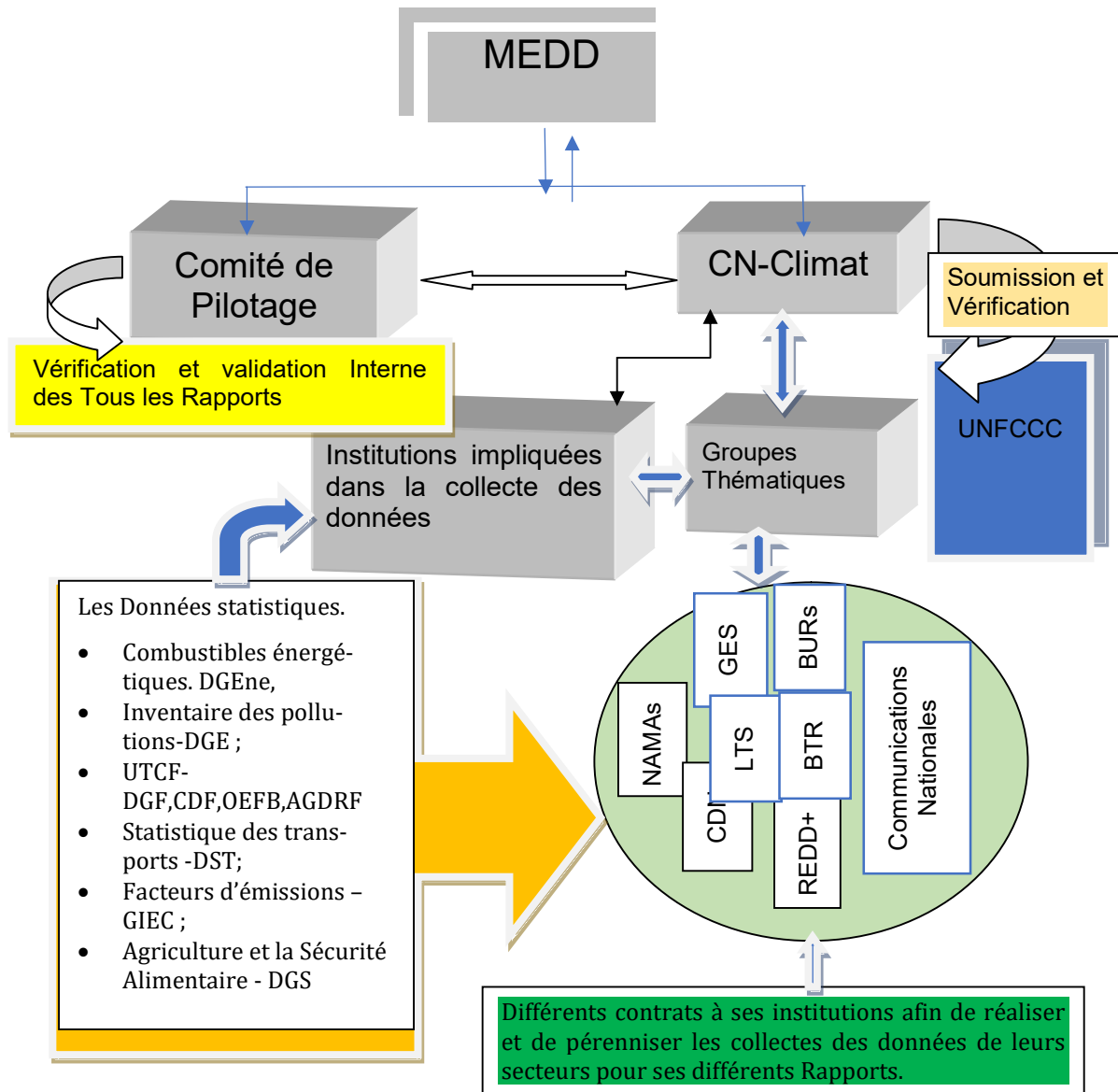


Figure10: Dispositif institutionnel: Inventaire de GES

2.3 Contexte du MRV – Rapports Biennaux Actualisés

Les accords de la COP 16 de Cancun (paragraphe 60), 2010, expliquent que des Communications Nationales doivent être soumises tous les quatre ans et des Rapports Biennaux Actualisés (BUR) tous les deux ans afin d'améliorer la diffusion des informations dans les communications nationales. En 2011, lors de la COP 17, la Conférence de Durban a défini l'objectif et le champ d'action des rapports biennaux dans les directives pour les rapports biennaux actualisés de la CCNUCC destinées aux parties non visées à l'annexe I (annexe III). Ces directives ont pour but d'aider les pays à satisfaire aux exigences de notification, de garantir la cohérence, la transparence, l'exactitude, l'exhaustivité et la soumission des informations en temps voulu en tenant compte de la situation nationale, de servir d'orientation politique pour la mise à disposition d'un soutien financier et de présenter des informations sur le soutien nécessaire et sur le soutien reçu en

matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, ainsi que de présenter l'impact social et économique des mesures mises en œuvre.

Les nouvelles obligations en matière de MRV génèrent de nouveaux besoins de renforcement des capacités nationales, régionales et sectorielles en vue de l'amélioration des informations. L'outil MRV est censé aider les acteurs chargés de la mise en œuvre à installer et à exploiter des systèmes de MRV :

- Pour améliorer les bases d'informations des pays et pour surveiller leurs mesures d'atténuation afin de faciliter la planification, la mise en œuvre et la coordination nationales des activités d'atténuation individuelles, des mesures et des politiques décentralisées et des objectifs centralisés,
- Pour satisfaire aux exigences de notification internationales de la CCNUCC afin d'assurer le suivi des émissions et des réductions des émissions conformément à l'objectif mondial 2°C et de coordonner les activités individuelles au niveau international,
- Pour être guidés, étape par étape, tout au long du processus de mise en place d'un système national de MRV et pour mener à bien le MRV dans trois grands domaines d'application conformément aux directives sur les BUR : (i) Émissions/inventaires nationaux des GES, (ii) NAMA/mesures d'atténuation, (iii) Soutien reçu en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités. Les trois grands domaines de MRV-Tool doivent également refléter les différents groupes de populations généralement chargés du MRV dans ces trois domaines et les différents ministères responsables de la coopération internationale.

2.3.1. Conception des systèmes de gestion durable des inventaires nationaux

Une des composantes principales du MRV consiste à mettre au point des systèmes de gestion durable des inventaires nationaux des GES en utilisant comme point de départ les modèles de systèmes nationaux prédéfinis dans les anciens rapports CNI, SCN et TNC. Ces modèles peuvent être rassemblés dans un seul rapport de système d'inventaire national, qui fournit une documentation exhaustive de chaque élément essentiel de gestion du développement du processus d'élaboration des inventaires de GES. Ces outils sont cohérents avec les directives du GIEC et de la CCNUCC sur l'élaboration des inventaires nationaux des GES. L'avantage de se baser sur les leçons apprises est qu'ils:

- permettent de consigner l'information essentielle en la présentant de manière concise sans devoir perdre du temps à dresser des rapports inutilement longs;
- normalisent les tâches, donnant ainsi la possibilité aux pays de partager les informations et de confronter leurs résultats au niveau régional;
- garantissent la compréhension des rôles et des responsabilités;
- s'adaptent aux différents niveaux de capacité nationale;
- fournissent un système objectif et efficace pour déterminer les points prioritaires à améliorer dans le futur;

- servent de manuel d'instruction et de point de départ pour les futures équipes d'inventaire au moment d'établir un inventaire ;
- aident les pays à mettre en œuvre les bonnes pratiques du GIEC et les autres orientations des Nations Unies concernant la préparation des inventaires nationaux ;
- garantissent la transparence du système national d'un pays donné ;
- permettent d'améliorer aisément les inventaires dans le temps.

Les huit modèles de système national sont illustrés ci-dessous :

1. **Dispositifs institutionnels en matière de systèmes nationaux d'inventaire** : Aide les équipes d'inventaire à évaluer et à documenter les forces et les faiblesses des dispositifs institutionnels existants en matière d'élaboration des inventaires afin de garantir la continuité et l'intégrité de l'inventaire, de promouvoir l'institutionnalisation du processus d'inventaire et de faciliter la hiérarchisation des futures améliorations.
2. **Documentation sur les méthodes et les données** : Aide les équipes d'inventaire à documenter et à rendre compte de l'origine des méthodologies, des séries de données sur les activités, et des facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions ou les absorptions. Les futures équipes d'inventaire peuvent se référer au modèle complété de chaque catégorie de source ou de puits pour déterminer quelles informations ont été collectées, comment ont été obtenues les données ou quelles méthodes ont été utilisées, ainsi que pour générer des estimations.
3. **Description des procédures d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité (AQ/CQ)** – Aide les pays à établir un plan AQ/CQ rentable en vue d'améliorer la transparence, la cohérence, la comparabilité, l'exhaustivité et la confiance des inventaires nationaux des GES. Ce modèle inclut des listes supplémentaires de procédures AQ/CQ recommandées spécifiques à des fonctions de direction, comme celles de coordinateur d'inventaire ou de coordinateur en AQ/CQ, et celles de responsable de secteur.
4. **Description du système d'archivage (SA)** : La création d'un système d'archivage est une opération peu coûteuse mais importante pour l'élaboration d'un système national d'inventaire durable. Le système d'archivage permet de générer des estimations plus facilement, d'éviter la perte de données et d'informations, et facilite en outre l'élaboration d'ultérieurs inventaires par le personnel à venir.
5. **Analyse des catégories clés (ACC)** : Elle permet d'identifier les sources et/ou les puits contribuant le plus aux émissions nationales, et devrait donc être au centre des efforts d'amélioration. Le modèle et l'outil ACC sont cohérents avec les lignes directrices du GIEC. L'outil ACC complémentaire permet aux pays de déterminer les catégories clés à partir des estimations des inventaires de GES.
6. **Plan d'amélioration de l'inventaire national (PAIN)** : Offre une synthèse des résultats et décrit les priorités spécifiques pour des futurs projets de renforcement des capacités en se fondant sur les besoins identifiés dans les cinq premiers modèles ; il favorise aussi l'amélioration constante du sys-

tème d'établissement des inventaires.

7. **Plan du système d'archivage** : Le plan du système d'archivage que la RCA a l'intention de suivre pour compiler un inventaire national de haute qualité fondé sur l'évaluation des pratiques existantes énoncées plus haut.
8. **Mécanismes de stockage**. Les dossiers d'inventaire enregistrés dans les archives sont conservés à la Coordination Nationale Climat.
 - Les copies originales des dossiers d'archives sont conservées à la Direction Générale de l'Environnement
 - Les doubles des dossiers d'archives sont conservés à l'ICASEES

En conclusion, compte tenu de l'exigence de production d'IGES tous les deux ans à partir de 2024 et dans le contexte de la transparence il est important de doter la CNC d'une équipe de suivi de réduction des émissions de GES.

Pour se faire :

- dotation d'une équipe pérenne de 3 Experts Techniques Permanent minimum au suivi des inventaires au sein de la CNC ;
- Etablissement d'un plan de renforcement de capacités sur deux ans, en vue de soutenir l'émergence d'une équipe technique de réalisation des inventaires de GES de haut niveau ;
- Structuration du cadre de rapportage des données d'activités destinée aux inventaires par les PF climat sectoriels à travers un outil informatique dédié et partagé (plateforme coopérative en accès restreint).

2.3.2. Cadre de suivi et du reporting des émissions sectoriels – système MRV

2.3.2.1. Concevoir un MRV en synergie avec les dispositifs et indicateurs de suivi-évaluation existants

Il s'agit d'analyser puis d'exploiter les synergies d'une part concernant le cadre des indicateurs (alignement) et d'autre part concernant les institutions ayant des mandats parfois proches en matière de production de données.

D'une part, la mise en cohérence du cadre des indicateurs doit s'opérer (i) à l'intérieur du MEDD, (ii) de façon horizontale avec les autres Ministères sectoriels (notamment le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération via le plan national RCPCA) et (iii) de façon verticale à travers l'inclusion d'indicateurs de suivi de l'action climat dans les préfectures et les collectivités territoriales. L'objectif est donc de permettre de disposer d'indicateurs synthétiques et agrégables, permettant d'alimenter le niveau national pour le suivi des engagements internationaux ou des cibles nationales de développement. Les indicateurs proposés devront également être cohérents avec les indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui peuvent également contribuer au processus de suivi de la CDN.

De ce point de vue trois étapes sont nécessaires : (i) la constitution d'une « hiérar-

chie » des cadres d'indicateurs, obligeant l'un à se conformer à l'autre pour plus de cohérence, (ii) la constitution d'une base informatique de rapportage de l'action climat limitant le nombre d'indicateurs à renseigner, (iii) le renforcement de capacités de l'ensemble des acteurs concernés par le rapportage des données (y compris les points focaux climat sectoriels) pour une bonne compréhension des indicateurs retenus. En outre, les indicateurs peuvent être construits de manière à collecter et présenter des données sexo-spécifiques (nombre de femmes et/ ou d'hommes bénéficiant d'emplois dans les chaînes de valeur des énergies renouvelables par exemple).

D'autre part, les recoupements de compétences entre directions et agences en matière de production de données sont fréquents. Il est nécessaire de concevoir un dispositif plus efficient pour les compétences techniques suivantes : la réalisation d'inventaires de gaz à effet de serre, l'observation des dynamiques territoriales et environnementales (métiers de la géomatique), les données statistiques macro-économiques, le suivi de l'état des ressources naturelles (sols, eau, forêts), les données climatiques.

Pour se faire :

- Renforcement de la cohérence des cadres indicateurs sur l'atténuation et l'adaptation à travers : (i) un effort de concertation pour la constitution d'une « hiérarchie » des cadres d'indicateurs, obligeant l'un à se conformer à l'autre pour plus de cohérence, (ii) la constitution d'une base informatique de rapportage de l'action climat limitant le nombre d'indicateurs à renseigner (plateforme coopérative en accès restreint), (iii) le renforcement de capacités de l'ensemble des acteurs concernés par le rapportage des données (y compris les points focaux climat sectoriels) pour une bonne compréhension des indicateurs retenus.
- Clarification du dispositif de production des données pertinentes pour le suivi, à travers la mise en place d'une base de données accessible pour toutes les directions sectorielles.

2.3.2.2. Mettre en place le dispositif de suivi de l'appui technique et financier reçu au titre de la CDN

Ce dispositif n'existant pas spécifiquement pour la CDN à l'heure actuelle toutes les options sont ouvertes et nécessitent une concertation approfondie des acteurs susceptibles de jouer un rôle dans ce suivi. Il s'agit notamment du secrétariat du RCPA qui pourrait avoir un rôle central dans ce dispositif.

Cette concertation doit démarrer avec des considérations méthodologiques préalables, qui ont des implications d'ordre stratégique et qui devront être documentées (hypothèses et méthodologie retenues) dans le 1er rapport du cadre de transparence. En effet, plusieurs difficultés existent, au niveau mondial, quand il s'agit de suivre les flux financiers climat, rendant la comparaison entre les pays encore très difficile. Quatre considérations seront à « trancher » : la méthode de comptabilisation en fonction des différents instruments financiers utilisés ; la part comptabilisée pour des projets dont l'action climatique ne constitue que l'un des

volets d'action ; la caractérisation de l'additionnalité climat des projets d'adaptation ; l'intégration des financements et investissements privés dans les flux de financements. Cette réflexion devra être pilotée par la CN-C, avec l'appui d'une assistance technique.

Pour ce faire :

- Etablissement d'un diagnostic précis du dispositif de suivi des investissements et des appuis reçus (climat et non climat) et proposer des scénarios de convergence et d'harmonisation ;
- Organisation des concertations en vue d'une part de traiter les considérations d'ordre méthodologique et d'autre part de retenir un scénario en vue de sa mise en œuvre ;
- Mise en œuvre des recommandations du comité de concertation.



CHAPITRE III
Inventaire national
des GES
(émissions et
absorptions de gaz
à effet de serre)

3. Inventaire national des GES (émissions et absorptions de gaz à effet de serre)

3.1. Aperçu de l'inventaire

La République Centrafricaine est à son troisième exercice d'inventaire des gaz à effet de serre : le premier fut réalisé durant les travaux de la Communication Nationale Initiale de 2003, le deuxième couvrant la période de 2003 à 2010, durant ceux de la Seconde Communication Nationale de 2013 et la dernière intégrant les 2011 à 2016, pour le compte de la Troisième Communication en cours d'élaboration.

Les deux premières évaluations ont été réalisées suivant les lignes directrices 1996 révisées tandis que la dernière conformément à celles de 2006 et bonnes pratiques en la matière pour les différents secteurs couverts. La détermination des catégories de sources clés a été effective qualitativement du fait de la différence entre les classifications de catégorie de source/puits de gaz à effet de serre entre ces deux outils méthodologiques.

Les gaz à effet de serre couverts durant les trois activités étaient les suivants : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azotes (Nox), les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM), l'oxyde de soufre (SO₂) et les composés halocarbonés particulièrement l'hydrofluorure de carbone (HFC-134a). Les potentiels de réchauffement global (PRG) du dioxyde de carbone 1(référentiel), du méthane (25), du protoxyde d'azote (298) et de l'hydrofluorure de carbone (1430) utilisés proviennent du 4^{ème} rapport du GIEC.¹

Le cadastre des émissions de gaz à effet de serre réalisé dans le cadre de la troisième communication nationale sur les changements climatiques, complété par ceux de 2010 et 2017-2018, ne présente pas les émissions dues aux opérations multilatérales des différentes missions du Système des Nations-Unies en Centrafrique ainsi que les émissions fugitives dues aux activités d'explorations pétrolières réalisées dans la préfecture de la Vakaga faute de données officielles publiées.

¹ Pouvoir de réchauffement global planétaire (PRP) du CH₄, N₂O et HFC du GIEC (https://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg1/fr/tssts-2-5.html consulté le 03 décembre 2018)

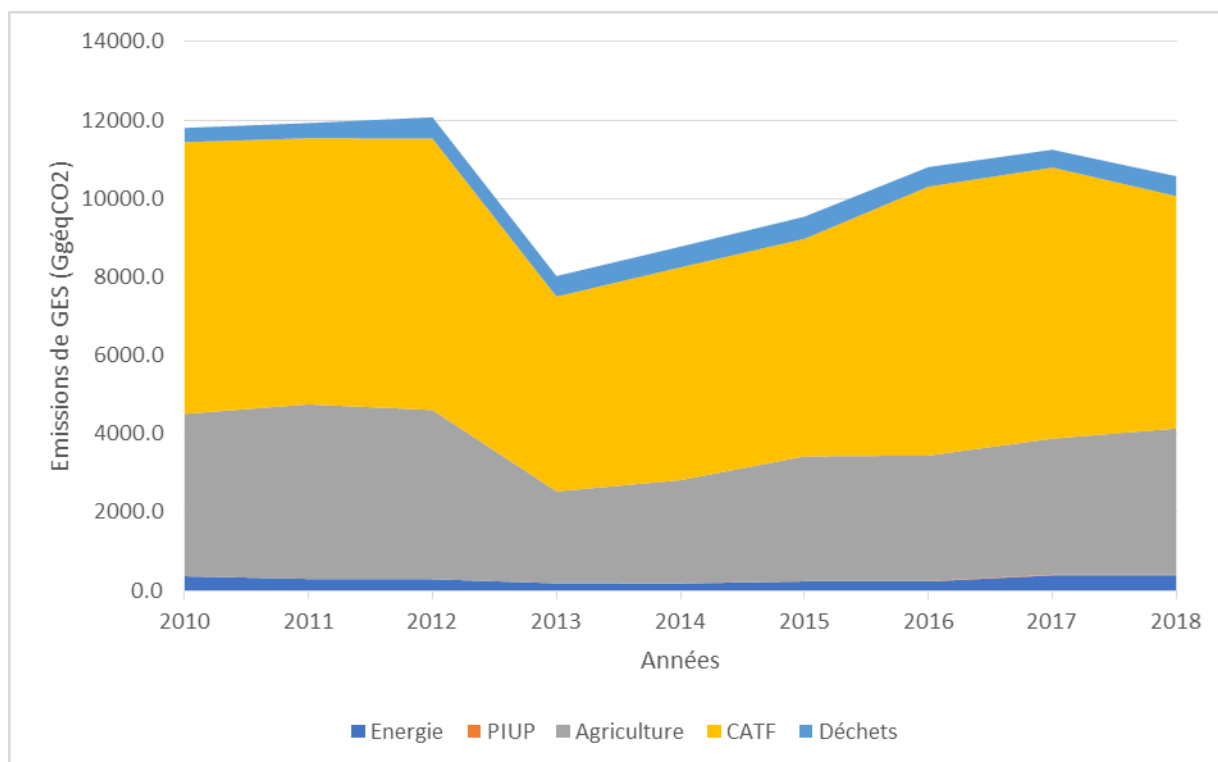


Figure n°11 : Evolution des émissions des gaz à effet de serre (Gg eqCO_2)

En neuf (9) années, la République Centrafricaine a émis 94 768 Gg eqCO_2 soit 10 530 Gg eqCO_2 en moyenne annuelle. L'évolution des émissions a connu une nette régression entre 2012 et 2013 comme l'illustre la figure précédente. Cette évolution est synoptique de la crise militaropolitique qui a généralisé la situation insécuritaire sur l'ensemble du territoire et a considérablement affecté les activités socioéconomiques du pays. Par contre, le pays a séquestré 3 817 662,73 Gg CO_2 (dont 56% grâce à sa végétation dense et diversifiée et 44% par les sols) avec une moyenne de 424 184,75 Gg CO_2 .

La figure (12a) montre que le secteur Utilisation des terres et Changements d'Affectations des Terres et Foresterie (UCATF) est le principal contribuable aux émissions de gaz à effet de serre du pays avec 80,62% ; suivi de l'Agriculture (9,35%), des Déchets (6,27%) et enfin de l'Energie (3,68%). Notons que les émissions dues au secteur UTCATF et Agriculture sont principalement dues au brûlage de la biomasse (feux de brousse et culture itinérante sur brûlis).

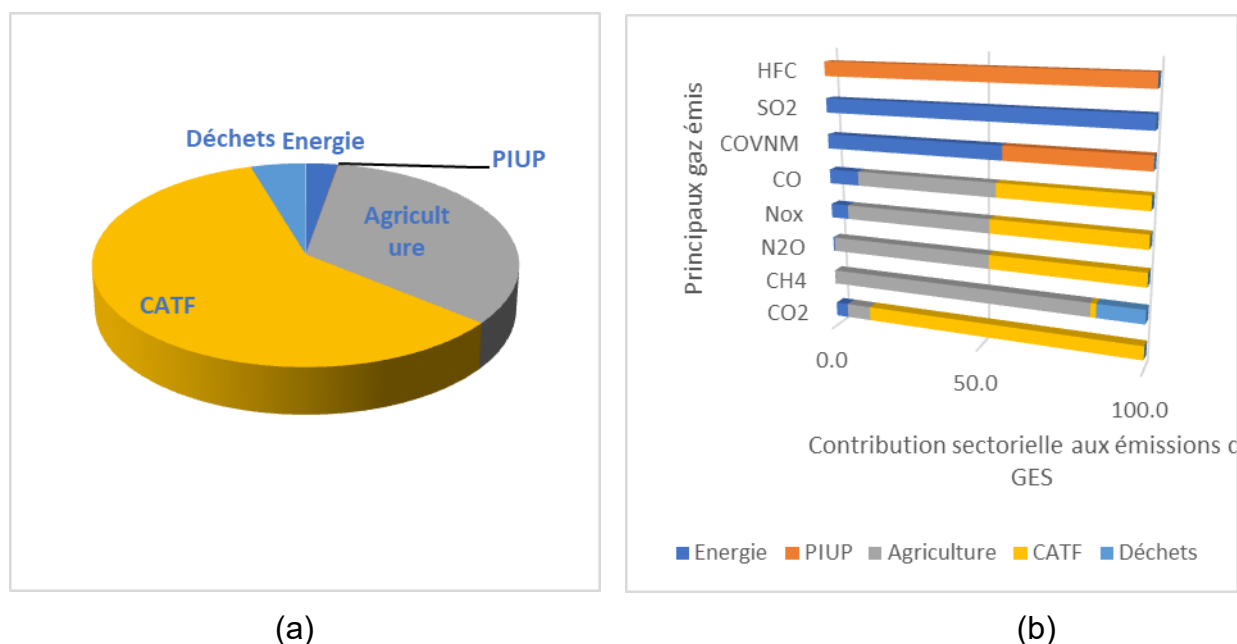


Figure n°12 : Contributions sectorielles (a) aux émissions anthropiques totales et (b) aux différents gaz à effet de serre

Par ailleurs, la figure (12b), dont les détails par gaz et par secteur sont récapitulés dans les Tableau n°9 et 10 suivants, permettra d'orienter les stratégies de lutte contre les différents gaz à effet de serre suivant les principaux secteurs d'émissions. Une attention devra être accordée aux émissions du secteur des Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP) en croissance exponentielles du fait de la pénétration des technologies de réfrigération conséquemment à la vague de chaleur qu'enregistre le pays.

Tableau n°9 : Evolution des émissions de GES par secteur durant la période d'évaluation (Gg_{éqCO₂}/an)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolut.
Secteur	Gg éqCO₂									
Energie	365,2	296,6	289,1	185,1	182,3	235,4	232,6	387,5	396,0	8,4
PIUP	1,4	1,3	1,4	2,8	3,2	6,3	11,5	15,9	16,0	10,60
Agriculture	4142,1	4452,3	4314,7	2344,4	2632,4	3182,4	3200,4	3472,3	3723,4	-10,1
CATF	6930,1	6791,4	6926,0	4967,4	5427,6	5548,7	6861,7	6917,0	5928,3	-14,5
Déchets	363,79	386,88	543,05	525,56	528,74	566,45	497,66	455,20	508,02	39,6

Le tableau suivant présente les émissions de GES par an et par gaz sur la période de l'inventaire.

Tableau n°10 : Émissions de GES par an et par gaz

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolut. (%)
GES	Gg									
CO2	7488,9	7432,4	7391,9	5205,6	5857,1	6410,4	7675,3	8035,8	7079,4	-0,6
CH4	166,4	173,1	180,7	108,0	111,9	118,8	117,5	120,0	124,3	-2,8
N2O	0,5	0,5	0,5	0,3	0,4	0,5	0,6	0,6	1,2	16,9
NOx	16,3	14,1	14,0	9,8	11,2	12,2	14,7	18,0	38,0	14,9
CO	47,6	68,7	42,1	16,4	49,7	111,1	107,7	131,7	145,6	22,9
COVM	2,655	2,003	2,170	2,047	1,418	2,573	2,424	4,943	4,640	8,3
SO2	0,002	0,003	0,003	0,003	0,005	0,010	0,012	0,013	0,013	87,3
HFC	0,001	0,001	0,001	0,002	0,002	0,004	0,008	0,011	0,011	131,1

3.2. Secteur de l'énergie

Les émissions des gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie proviennent principalement de la carburation ou le brûlage des hydrocarbures pour la production thermique de l'électricité par l'industrie énergétique (ENERCA), les Industries manufacturées et construction, le secteur de transport, les autres secteurs (Secteur commercial et institutionnel, Secteur résidentiel et l'Agriculture/foresterie/pêche/pisciculture) et les « non spécifié ».

Les combustibles concernés sont les produits pétroliers (Super, Gasoil, le Pétrole lampant, le Jet A1, le Fuel et le GPL) et la biomasse consommée dans les Autres secteurs et l'industrie énergétique (pour information). Le Gasoil est consommé par presque tous les secteurs tandis que le Super est consommé dans le secteur de transport et par les tronçonneuses des sociétés forestières. Le pétrole lampant et le GPL sont entièrement consommés par le secteur résidentiel, le fuel par MOCAF et SUCAF. Enfin, le JET A1 est utilisé uniquement dans l'aviation.

Les données statistiques exploitées sont collectées auprès de la Société Centrafricaine de Stockage des produits Pétroliers (SOCASP), de l'Agence de Stabilisation et de Régulation des prix des produits Pétroliers (ASERP), de la Cellule du Système d'Information Energétique et auprès des consommateurs tant à Bangui qu'en province.

La méthodologie de calcul est extraite des lignes directrices 2006 du GIEC. Et à défaut de facteurs d'émission spécifiques au pays, les méthodes de niveau 1 (TIER1) ont été utilisées pour estimer les émissions de gaz à effet de serre suivant : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les oxydes d'azote (NO_x).

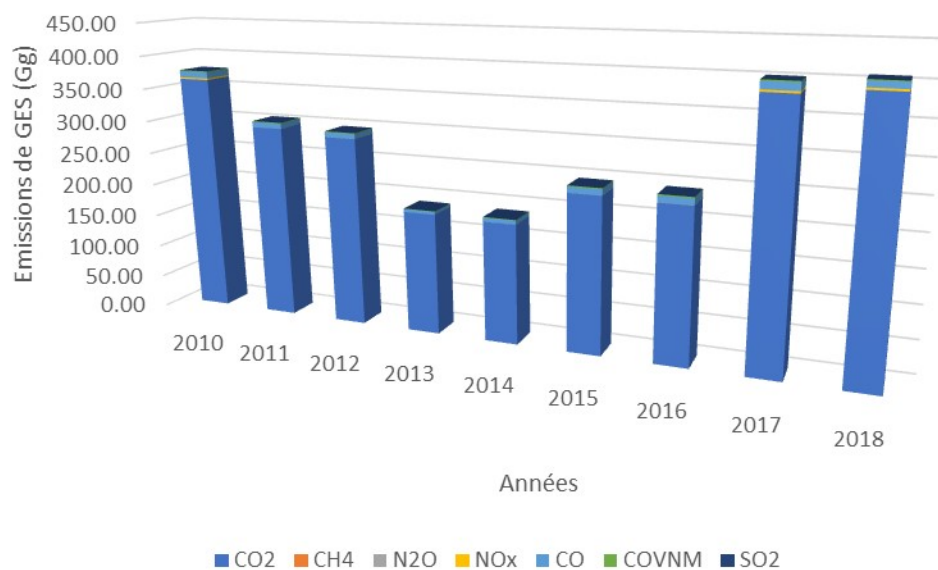


Figure n°13 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'Énergie entre 2010 et 2018

Les évaluations montrent que les émissions ont augmenté d'environ 8,3% en neuf (9) années entre 2010 et 2018. Elles ont connu un minima en 2013 du fait des impacts négatifs de la crise militaro politique sur les activités économiques et sociales. Les principaux contributeurs sont les autres secteurs constitués des commerces et institutions, du résidentiel et des sociétés forestières pour environ 55% ; du Transport (43%) ; des industries manufacturières et de construction (2%) et d'une faible part de la Société publique de l'Electricité ENERCA.

3.3. Procédés industriels et Utilisation de solvants et d'autres produits

Ce sous-secteur englobe les émissions provenant de l'utilisation non énergétique des combustibles, les produits chimiques volatiles de réfrigération et de fabrication des mousses plastiques, des solvants et des agents propulseurs et anesthésiques. Ces émissions proviennent des quelques structures industrielles que compte la RCA et présentées dans le tableau suivant.

Tableau n° 11 : Les principales industries implantées en Centrafrique

Raison sociale	Activité principale	Location
MOCAF	Brasserie	Bimbo
HUSACA	Savonnerie	Bimbo
SAVEX	savonnerie	Bangui
COLALU	Tôlerie	Bangui
ALUSCAN	Tôlerie	Bangui
SUCAF	Sucre	Bambari
SOCAGI	Gaz	Bangui
SOCAPS	Peinture	Bimbo

SOCACIG	Cigarette	Bangui
PALM D'OR	Huilerie	Lobaye
CENTRAPALM	Huilerie	Bossongo
RAYAN	Eau minérale, céramique	Bangui

D'après le tableau suivant, l'évolution des GES imputables au secteur PIUP est très faible ceci se justifie par manque des industries facteurs de développement d'un pays et des conséquences des crises militaro-politiques qu'a connu le pays.

Tableau n°12 : Synthèse des émissions de GES applicables au secteur PIUP

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%
Gaz	Gg d'Equivalent CO2									
CO₂	0,13	0,00698	0,00891	0,00482	0,00489	0,00667	0,00634	0,00621	0,00623	0,1
HFC 134a	8,75E-04	9,09E-04	9,88E-04	1,92E-03	2,20E-03	4,41E-03	8,05E-03	1,11E-02	1,12E-02	0,04
COVNM	0,89	0,5055	0,7528	1,227	0,2736	0,8038	0,4841	2,8264	2,93	2

Les procédés industriels sont généralement une source peu importante d'émissions de GES en Centrafrique, évidemment, le CO₂ (1,66%) occupe la deuxième position après les COVNM (98%) émisent par les industries manufacturiers ensuite le HFC 134a (0,38%) vient en dernière position car, il est beaucoup utilisé dans le froid.

Gaz	Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolut.
HFC		0,001	0,001	0,001	0,002	0,002	0,004	0,008	0,011	0,011	

BOISSON ET ALIMENT

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolut.
Aliments	1,243	0,343	1,645	0,654	0,432	0,987	0,968	1,453	2,456	
Boissons	1,412	1,66	0,525	1,393	0,986	1,586	1,456	3,49	2,184	
COVNM	2,655	2,003	2,17	2,047	1,418	2,573	2,424	4,943	4,64	8,3

SOUDE SAVONNERIE

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CO2	0,13	0,00698	0,00891	0,00482	0,00489	0,00667	0,00634	0,00621	0,00623

3.4. Agriculture

Dans le secteur agricole, les différentes activités de production ne se font pas sans émissions des gaz à effet de serre (GES). La pratique d'agriculture sur brûlis, la riziculture, l'utilisation des engrais chimiques, l'élevage entre autres contribuent aux émissions des différents GES.

La figure suivante résume l'évolution des émissions du secteur agricole durant la période de 2010 à 2018.

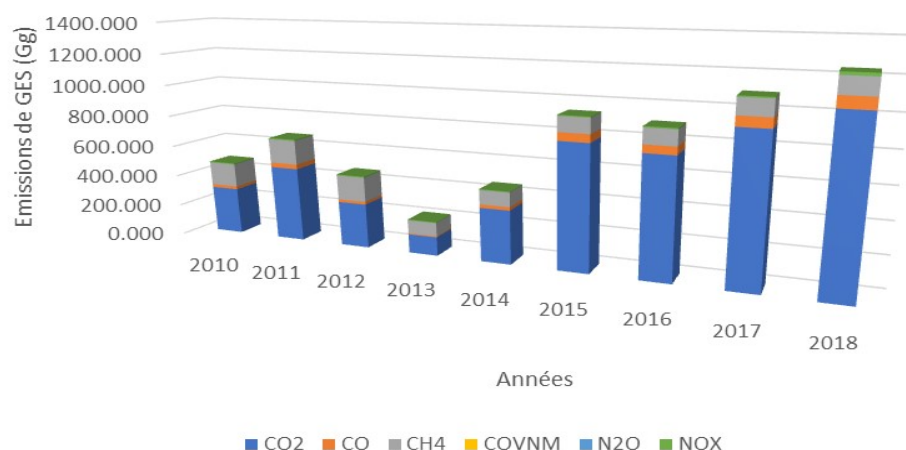


Figure n°14 : Evolution des émissions du secteur agricole entre 2010 et 2018

Les émissions de CO₂ sont les plus importantes du secteur agricole. Elles sont dues aux activités de brûlage de la biomasse et de l'application de l'urée. Les émissions dues à l'application de l'urée représentent moins de 1% par rapport au brûlage de la biomasse. En parlant de l'urée, la culture cotonnière est la principale source de consommation de l'urée grâce aux subventions de l'Etat. Entre 2010 et 2014, un appui conséquent a été fait à l'office national de coton pour appuyer la production cotonnière. En 2014, on note alors une baisse conséquente des intrants fournis et par la même occasion une baisse des émissions de CO₂ liée à l'utilisation de l'urée en production végétale due à la crise que la RCA a connue et qui n'a pas permis à l'office nationale de coton de fournir les producteurs en engrais. Au cours de la période allant de 2010 à 2018, la production totale de CO₂ est de l'ordre de 5045,229 Gg. Le tableau ci-dessous récapitule toutes les émissions issues du secteur agriculture.

Tableau n°13: Récapitulatif des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CO ₂	301,49	478,27	286,33	120,66	341,54	785,63	750,91	928,32	1052,08
CO	19,184	30,502	17,410	6,102	22,021	51,173	49,029	60,576	68,610
CH ₄	150,600	155,611	157,903	86,622	89,295	92,839	94,385	97,884	99,493
COVNM	0,001	0,002	0,002	0,003	0,002	0,003	0,002	0,002	0,002
N ₂ O	0,254	0,281	0,271	0,195	0,196	0,254	0,302	0,325	0,617
NO _x	6,979	7,011	6,965	4,886	5,549	6,060	7,322	7,534	17,531

Après les émissions de CO₂, il faut tenir compte des émissions de monoxyde de carbone dues également aux activités de brûlage de la biomasse. C'est la seconde source la plus importante en termes d'émissions dans le secteur agricole. Au cours de la période allant de 2010 à 2018, la production totale de CO est de l'ordre de 324,606 Gg. La troisième émission est celle de NOx qui provient aussi des activités de brûlage de la biomasse dans le secteur agricole. Au cours de la période allant de 2010 à 2018, la production totale de NOx est de l'ordre de 69,837 Gg.

La quatrième qui n'est pas aussi le moindre est l'émission de CH₄. En ce qui concerne cette émission, trois sources sont considérées à savoir la fermentation entérique combinée à la gestion du fumier, le brûlage de la biomasse et la riziculture. S'agissant de la fermentation entérique, l'analyse des données montre que 95% de l'émission du CH₄ sont liées à la fermentation entérique et la gestion du fumier ne fournit que 5% de la production totale CH₄ produit par les activités agropastorales. En dehors de la fermentation entérique, la contribution des activités de brûlage de biomasse au CH₄ est de 77,1% contre 22,9% provenant de la riziculture. L'agriculture centrafricaine se faisant sur brûlis, on comprend pourquoi la part des émissions dues au brûlage est importante.

Pour la riziculture, au cours de la période 2010-2018 on constate que 6,209 Gg de CH₄ a été produit. Il y'a cependant une grande variation en 2011 et les autres années qui coïncident avec la fin du projet Nierica qui appuyait les riziculteurs à Bozoum, Bambari et à Bangui et ses environs. Les émissions de méthane due à la riziculture ont repris brusquement à partir de 2017 et atteint 2,186Gg CH₄ en 2018 ce qui peut s'expliquer par la reprise de la production rizicole. La production moyenne annuelle du CH₄ en République Centrafricaine, avec toutes les sources confondues sur la période de 2010 à 2018 est de l'ordre de 3,15 Gg de CH₄, avec une baisse en 2014 due aux effets de la crise de 2013 qui s'est traduit entre autre par la migration des éleveurs avec leurs troupeaux vers les pays voisins et la fin du projet Nierica. Pour la période de 2010 à 2018, la production totale de CH₄ est de 28,326 Gg.

Le N₂O aussi est produit à travers les activités de gestion de fumier, de sols et le brûlage de la biomasse. Pour une production totale de 2,696Gg pour la période de l'étude, la moyenne annuelle est de 0,300Gg.

En peut retenir que la principale activité qui contribue aux émissions anthropiques de GES dans le secteur agricole est le brûlage de la biomasse.

3.5. Utilisation des terres, changements d'affectation des terres, et foresterie

Conformément aux lignes directrices 2006 ainsi que les guides de bonnes pratiques du GIEC, la méthode gain-perte a été appliquée pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre pour les différentes catégories du secteur utilisation des terres et foresterie. Compte tenu de l'absence de certaines données, seule la méthode du niveau 1 est appliquée. Les données d'activités nationales et les facteurs d'émission par défaut du GIEC ont été utilisés. Par ailleurs, dans le calcul des émissions dues à la conversion des terres forestières en terres cultivées, le principe de l'équivalence des émissions et absorption inhérentes aux feux dans les zones de prairies a été appliqué pour les activités liées à l'agriculture sur brûlis très pratiquées en

Centrafrique.

L'identification des catégories de sources clés a été faite sur la base des critères qualitatifs du fait de la différence entre la nomenclature des lignes directrices 1996 révisées et celles de 2006. Les principales catégories des sources clés de la foresterie sont : les terres forestières restant terres forestières (3 B 1 a) et les terres converties en terres cultivées (3 B 2 b) respectivement puits important de séquestration de carbone et source potentielle d'émission de gaz à effet de serre.

Les principales affectations des terres regroupent donc la répartition naturelle et l'exploitation socioéconomique du patrimoine forestier et pédestre national y compris les établissements urbains et ruraux qui ne sont pas sans conséquence sur l'équilibre atmosphérique. Le tableau ci-dessous résume les émissions des différentes catégories liées à l'affectation des terres.

Le sous-secteur affectations des terres est un puits de carbone excepté la catégorie des terres forestières converties en terres cultivées qui émet du CO₂. En neuf (9) années, le patrimoine forestier national a permis la séquestration d'environ 3 817 663 GgCO₂ assuré principalement par les prairies (56,91%) et les terres forestières (40,65%). La séquestration du carbone par les sols des terres forestières et terres cultivées est aussi importante de l'ordre respectivement de 1 990 279,35 et 3 253,57 GgCO₂ soit au total de 1 993 532,92 GgCO₂ durant la même période.

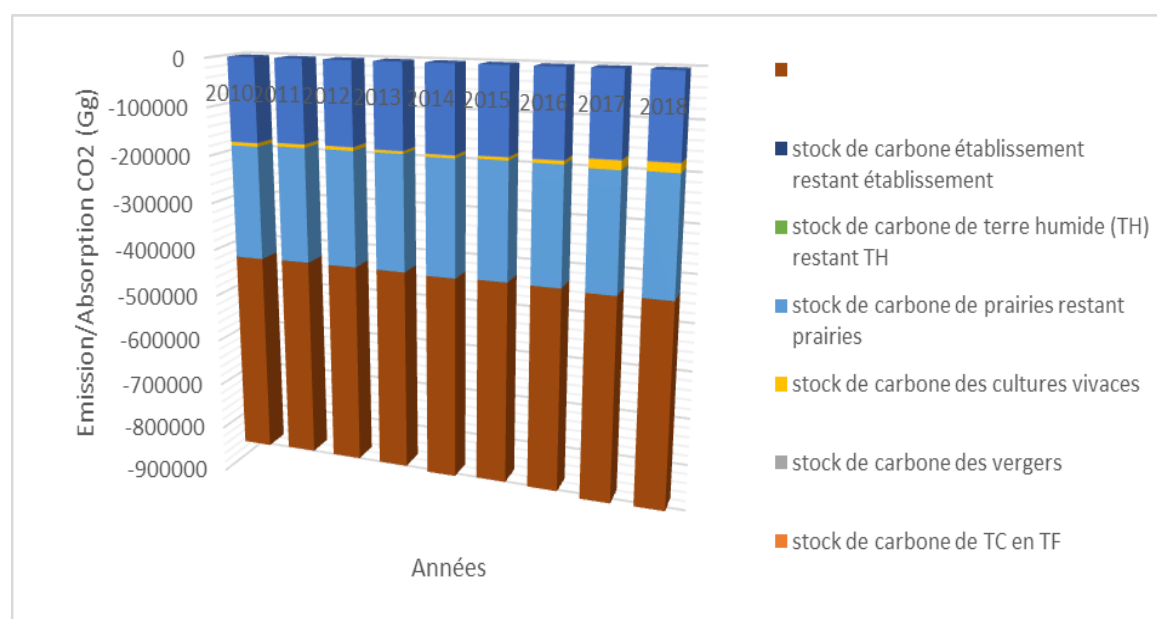


Figure 15 : Emission/Absorption de CO₂ dues aux affectations des terres

Par contre, les émissions dues à la conversion des terres forestières en terres cultivées ont baissé de 17,44% passant de 6 659 à 5 633 entre 2010 et 2018. Ce secteur contribue tout aussi aux émissions du fait du brûlage de la biomasse agricole rapportées par le tableau suivant.

Tableau n°14 : Emissions dues aux brûlages de la biomasse (Gg)

Gaz	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CO ₂	293,82	470,85	271,10	103,06	341,28	785,43	750,56	927,06	1049,58

CO	19,184	30,502	17,410	6,102	22,021	51,173	49,029	60,576	68,610
CH ₄	1,239	1,963	1,110	0,361	1,413	3,315	3,180	3,932	4,444
COVN M	0,001	0,002	0,002	0,003	0,002	0,003	0,002	0,002	0,002
N ₂ O	0,224	0,242	0,221	0,146	0,188	0,246	0,278	0,301	0,592
NO _x	6,979	7,011	6,965	4,886	5,549	6,060	7,322	7,534	17,531

Une fois encore, les émissions de CO₂ sont plus importantes suivies de monoxyde de carbone (CO).

Catégories de sources	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
stock de carbone TF restant TF	- 175 668 730,57	- 172 453 794,18	- 172 307 216,66	- 174 204 210,08	- 176 549 871,92	- 174 046 907,20	- 170 810 375,60	- 166 999 649,36	- 165 858 714,62
stock de carbone de TC en TF	- 143 268,36	- 147 750,68	- 146 683,46	- 146 683,46	- 146 683,46	- 146 683,46	- 146 683,46	- 146 683,46	- 146 683,46
stock de carbone des vergers	- 1 131 821,46	- 1 146 959,35	- 1 131 234,72	- 1 283 200,38	- 1 215 725,28	- 1 243 888,80	- 1 257 970,56	- 1 232 036,65	- 1 205 324,73
stock de carbone des cultures vivaces	- 6 824 941,20	- 8 439 492,60	- 9 792 090,00	- 11 990 840,40	- 20 202 058,80	- 20 137 194,00	- 19 772 537,40	- 17 843 641,20	- 17 843 641,20
stock de carbone de prairies restant prairies	- 239 917 683,72	- 241 592 914,42	- 241 651 796,48	- 241 718 102,34	- 241 695 624,07	- 241 696 079,20	- 241 378 700,04	- 241 378 700,04	- 241 378 700,04
stock de carbone de terre humide (TH) restant TH	- 150 282,00	- 152 639,76	- 152 639,76	- 152 739,95	- 151 832,69	- 151 832,69	- 150 992,56	- 150 992,56	- 150 992,56
stock de carbone établissement restant établissement	- 125 335,19	- 127 569,38	- 133 622,96	- 140 735,20	- 145 200,24	- 146 561,69	- 136 504,15	- 136 504,15	- 136 504,15
stock de carbone de TF converties en TC	6 823 488,31	6 658 593,33	6 817 422,70	4 900 222,69	5 333 695,20	5 390 020,22	6 692 292,35	6 721 791,25	5 633 260,77
NB: facteur à confirmer: % résidus aériens extraite pour l'alimentation									
Emission N2O annuelle due à l'utilisation d'engrais azotés	942,03	910,17	1868,4	2160					
Emission de N2O DUES L'UTILISATION D'ENGRAIS ORGANIQUES (kg	5 143,60	5 151,98	5 160,69	5 064,30	135,50	155,81	5 125,67	5 152,53	3 886,26
Emission de N provenant des urines et fèces d'animaux (Animaux élevés sur parcours, pâturage et parcelle)	11 892,65	12 106,27	12 327,11	9 006,50	4 151,81	4 248,22	9 295,39	9 400,83	5 168,03
Emission de N organique appliqué comme engrais (résidus agricole)	8,992124804	8,484153064	12,35452231	6,054164968	6,733411607	5,764999253	8,090795252	8,070321001	4,569755699
Emission indirecte de N2O due à l'utilisation d'engrais azoté synthétique (kg N volatilisé)	9,4203	9101,7	18684	21600					
Emission indirecte de N2O due aux excréta d'animaux	176,1671349	176,0546408	176,5160958	175,2717158	9,677932629	6,238008857	6,8887368	175,2639825	112,7611886
Emission indirecte de N2O due à l'utilisation d'engrais organiques	1340,864015	1370,786783	1401,984744	993,7648843	510,5989583	522,6072899	1029,811893	1042,836363	1152,503404
N organique appliqué comme engrais	11818,24794	11986,63182	12206,12648	11469,11725	4100,734532	4195,800039	9242,96144	9400,825677	10569,23748
Riziculture (Gg CH4/an)	1,340937	1,3366008	0,062302739	0,045023582	0,055277612	0,043882904	0,050038943	1,089306	2,1863646
Pour brulage, vérifier les formules d'abord									

3.6. Déchets

Les émissions de déchets solides sont inhérentes à la gestion des déchets municipaux collectés et dépotés au niveau du site de décharge contrôlée de Kolongo par les entreprises recrutées par la Municipalité de Bangui dans le cadre du projet PURISU (Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Urbains). C'est la seule initiative de gestion contrôlée des Déchets Solides Municipaux (DSM) du pays durant la période de 2010 à 2018. Ce projet a permis à la mairie de Bangui d'avoir une base de données sur la collecte des déchets solides municipaux exploités dans le cadre dudit inventaire.

Par ailleurs, le pays ne dispose pas de station de traitement des eaux usées. Aucune industrie nationale ne dispose d'un système de traitement des effluents qui sont alors rejetés directement dans les cours d'eau et autre espace environnant. Seules les émissions de CH₄ des eaux usées domestiques issues des latrines et des fosses septiques des ménages, de quelques établissements (hôtels, restaurants...) et la décharge de Kolongo ont été comptabilisées. La figure suivante présente l'évolution de ces émissions durant la période.

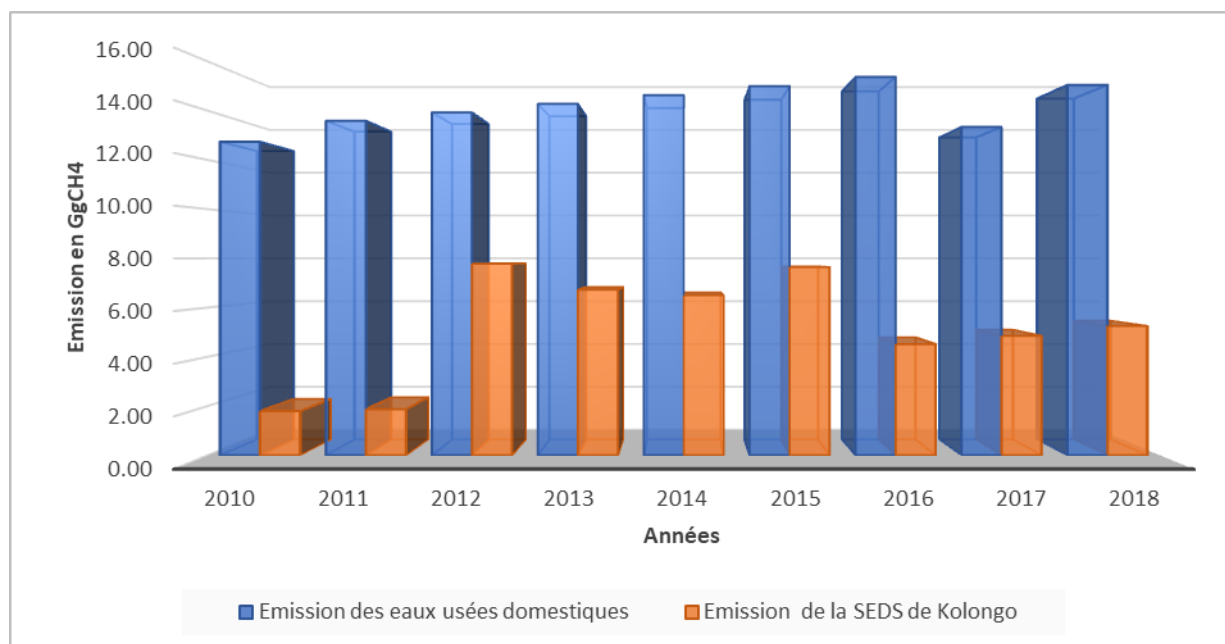


Figure 16 : Emissions de CH₄ dues à la gestion des déchets (Gg)

La combustion à l'air libre de déchets solides municipaux est devenue une pratique courante en l'absence de service de collecte agréé en RCA. Ces déchets sont soit brûlés à l'air libre soit jetés dans la nature en vrac. Il y a entre-autre les déchets biomédicaux qui sont aussi incinérés. En somme, les émissions de méthane sont passées de 14,53 à 20,29 Gg soit une augmentation de 39,7% en neuf (9) ans. Tandis que celles du dioxyde de carbone ont connues une croissance de 34% durant la même période passant de 0,51 à 0,69 Gg pour ce secteur.

3.7. Plans d'amélioration

La République Centrafricaine, pays partie à la convention climat a soumis ses CDN dans le cadre l'accord de Paris. Conscient de l'urgence et de la nécessité le gouvernement a ratifié le nouvel Accord de Paris sur le climat. Conscient de

l'urgence et de la nécessité d'une action climatique soutenue et concertée, le gouvernement a instruit la Coordination Nationale Climat à qui il a confié la noble mission de définir et de mobiliser les ressources indispensables à une contribution nationale substantielle et efficace.

La réalisation des inventaires de gaz à effet de serre tant pour le compte des communications nationales que d'autres initiatives connexes (BUR, CDN, MRV, NAMA, LTS, BTR etc.) repose sur l'approche projet d'une part et sur la valorisation de l'expertise de consultants indépendants et des universitaires enseignants-chercheurs. Ce recours n'a pas permis à la République Centrafricaine, particulièrement les départements et institutions sous tutelle concernés par cette activité, de développer les capacités techniques de mise en œuvre encore moins de certification des rapports et autres livrables fournis par ces consultants recrutés pour la circonstance.

Le pays envisage l'appropriation et la pérennisation du processus des inventaires des gaz à effet de serre par les départements ministériels et/ou institutions sous tutelles pour une meilleure planification et un bon suivi/évaluation des actions nationales climatiques notamment des contributions déterminées au niveau nationale (CDNs) au nouvel Accord Climat de Paris 2015. Ce développement des capacités institutionnelles passera par :

- Une étude prospective et évaluative de l'approche nationale (institutionnelle, cadre législatif et réglementaire, capacités techniques et opérationnelle, outils de modélisation, allocation financière, etc.) ;
- Une amélioration du cadre législative et réglementaire permettant de redéfinir les rôles des parties prenantes potentielles ;
- La mise en place du système d'inventaire des gaz à effet de serre et son développement de ses capacités techniques et opérationnelles ;
- La définition de l'appui budgétaire nécessaire à son fonctionnement.



CHAPITRE IV

Politiques et mesures d'atténuation

4. Politiques et mesures d'atténuation

Les différents documents de politiques et stratégies élaborés contribuent directement ou indirectement à l'atténuation des émissions des GES. Dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée, la RCA ambitionne une réduction de ses émissions des émissions de gaz à effet de serre respectivement de 9,03% et 11,82% aux horizons 2025 et 2030 par rapport à la situation de référence ; et selon le scénario conditionnel 14,64% et 24,28% aux horizons 2025 et 2030 par rapport à la situation de référence.

Il apparaît ainsi, selon le scénario tendanciel, une évolution des émissions de gaz à effet de serre de 10 040 GgeCO₂ en 2010 à 14141 GgeqCO₂ en 2025 et 17 644 GgeqCO₂ en 2030. La capacité de séquestration sur les mêmes horizons est respectivement de 730 714 GgCO₂ et 733 607 GgCO₂.

Ce chapitre du premier rapport biennal actualisé résume le potentiel de réduction des émissions des GES des catégories de sources clés pour les secteurs Énergie, Procédés Industriels et Utilisation des Produits, Agriculture, Utilisation et changement d'Affectation des Terres et Foresterie et Déchets.

Ce chapitre présente principalement un bref résumé qualitatif des principales activités d'atténuation (y compris les concepts, les activités prévues et les activités en cours), de leurs objectifs et de leur statut de mise en œuvre après la parution du Rapport de la Troisième Communication Nationale en février 2023. Cette description sera désagrégée par secteur, tout en mettant l'accent sur les impacts clés et des bénéfices en termes de développement durable. L'analyse tiendra compte des obstacles potentiels à la planification et à la mise en œuvre des mesures d'atténuation, tandis que les besoins de financement seront traités dans le chapitre 7.

4.1. Méthodologies, données et hypothèses

Les études d'atténuation des émissions des GES des secteurs clés ont démarré par des réunions d'information, et de renforcement de capacités des experts. Sur la base d'hypothèses fondées sur des critères liés aux circonstances nationales, deux types de scénarios sont élaborés dans chaque secteur clé. L'élaboration du scénario de base BaU est basée sur l'étude du développement à faible émission de carbone développé par une analyse sur tableur, sur la base d'une supposition des politiques, programmes et plans adoptés. L'élaboration des options d'atténuation et fixation des priorités s'est fondée sur une évaluation à plusieurs critères pour sélectionner les options selon l'importance de la réduction des émissions, les exigences financières, la cohérence avec les objectifs de développement nationaux, la disponibilité de la technologie et de la capacité, ainsi que sur d'autres avantages connexes. L'analyse macroéconomique n'est pas menée à cause de la disponibilité limitée des outils de modélisation appropriés et des coûts d'analyse.

4.2. Analyses des mesures d'atténuation

Les stratégies nationales de développement en général et du secteur en particulier, englobent de nombreuses actions et mesures dont les résultats contribuent, directement ou indirectement, à l'atténuation des émissions de GES. Le premier constat est que ces actions en RCA n'ont pas été planifiées ce qui donne l'impression qu'elles sont involontaires et résultent de gratifications des partenaires donateurs. Dans ce cadre, le bilan établi à l'occasion du démarrage du BUR donne

un potentiel de réduction des émissions de GES important présenté ici par secteur.

4.2.1. Secteur de l'énergie

Le Long-range Energy Alternatives Planning system (LEAP), outil de modélisation de l'énergie-environnement a été utilisé pour faire les projections de la demande et de l'offre d'énergie au-delà de l'horizon d'une planification à long terme. Le LEAP est recommandé par la CCNUCC en matière d'élaboration des scénarios du secteur Energie, car il simule et évalue les effets (physiques, économiques et environnementaux) de programmes d'énergie, d'investissements et d'actions choisies.

De par sa position géographique, la RCA jouit d'un potentiel important des ressources en énergies renouvelables et l'usage de ces ressources énergétiques constitue un évitement direct des émissions des GES. Le secteur de l'énergie a connu ces dernières années la réalisation de plusieurs actions dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables :

- Centrale solaire de Sakaï,
- Installation de plus de 5000 poteaux avec kits solaires par le gouvernement,
- Ainsi d'autres projets en cours : liquéfaction du GPL et l'installation d'un champ solaire à DANZI de 25 MW ...,
- Un grand programme d'électrification rurale dans trois grandes préfectures de la RCA.

A. L'efficacité énergétique

Dans le domaine de l'efficacité énergétique, le secteur du transport présente le modèle d'intégration des principes d'efficacité à travers des mesures organisationnelles dont :

- la diffusion des ampoules fluorescentes en substitution de celles incandescentes ; sans aucune mesure de vulgarisation cette mutation s'est opérée d'elle-même à la faveur de l'introduction des ampoules fluorescentes dans le marché par les commerçants qui a entraîné une forte réduction de la facture énergétique dans le budget du ménage ; bientôt une évolution va s'opérer en faveur de la technologie du LEDs en particulier dans l'éclairage qui a fait son apparition dans le marché dans les mêmes conditions.

B. Les énergies renouvelables

La RCA a accédé à l'usage des énergies renouvelables via sa part d'hydroélectricité de Boali 1,2 et 3 avec 30 MW, soit environ 159 Gg Eq-CO₂/an. Cette situation a augmenté considérablement les capacités d'éclairage avec la mise en application de la nouvelle politique nationale de mise en valeur des énergies renouvelables, en particulier la vulgarisation des kits solaire et l'installation de nouvelles centrales.

Cette intégration a beaucoup influencé la tendance à la baisse des émissions de GES de la catégorie 1A1 chutant de 182,61 Gg de CO₂ en 2002 à 133,7Gg de CO₂ en 2003.



L'évolution des émissions globale sur la période se présente à trois (3) vitesses, comme le montre la figure suivante : (i) chute progressive de 2011 à 2013 due à la crise ; (ii) une période stagnante entre 2013 et 2014 puis (iii) on assiste à partir de 2014 à une croissance des émissions dues à la reprise progressive des activités.

Cette évolution représente aussi celle du CO₂ qui constitue plus de 99% des émissions de gaz à effet de serre du secteur.

Tableau 15 : Emission globale des gaz à effet de serre (en Gg) Energie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CO₂	294,943	287,528	184,111	181,292	234,146	231,466
CH₄	0,030	0,028	0,018	0,016	0,022	0,023
N₂O	0,003	0,003	0,002	0,002	0,002	0,002
NO_x	0,074	0,076	0,062	0,085	0,097	

Ensuite et malgré la diffusion de plus de 5000 kits d'éclairage PV entre 2007 et 2011, l'évitement des émissions via l'énergie renouvelable a connu une réelle stabilité.

En effet, l'entrée en service des centrales solaires, en appui aux centrales hydroélectriques a bouleversé positivement les prévisions du sous-secteur de la génération électrique :

Il y a lieu de signaler que les nouvelles installations ER sont totalement équipées d'outils de mesure capable d'assurer les mesures nécessaires pour le MRV domestique. Il faut noter également que dans le sous-secteur de l'énergie renouvelable, les ménages et les PME utilisent les kits solaires et même les batteries pour emmagasiner l'énergie fournie par l'ENERCA pour les réutiliser lors des délestages.

Notons que les gaz à effet de serre émis dans le secteur sont : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les oxydes d'azote (NO_x).

4.2.2. Secteur UTCAF

Le secteur de l'UTCAF a connu plusieurs actions servant la réduction des émissions des GES même si dans l'ensemble ces actions restent modestes par rapport à la grande capacité d'émission du secteur.

A. Sous-secteur de l'élevage

Dans le secteur de l'élevage on note que la mesure de l'amélioration de race est présentée dans la seconde communication et reprise dans la troisième. Cette mesure est introduite en RCA



depuis 2009 dans le cadre du Projet d'Appui au Développement de l'Elevage (PADEL) sur une échelle réduite dans la zone de Niem-Yéléwa. *Cependant* qu'il faut tenir compte du faible impact de cette action dont les résultats ne comptent encore un millier comparé à l'émission du secteur calculé sur des millions de têtes. L'amélioration du couloir de transhumances contribue à la modernisation du secteur.

On peut noter les émissions du méthane qui peuvent se faire par fermentation entériques et la réaction qui conduit à la maturation des fumiers. L'utilisation de l'urée comme fertilisant dégage du gaz carbonique (CO₂ et CO), de l'oxyde d'azote (N₂O).

B. Sous-secteur de l'Agriculture

Malgré le faible niveau d'intégration de la composante Changement Climatique dans le sous-secteur de l'agriculture, une action préparatoire pour la mise en œuvre de la mesure d'atténuation à partir du "pompage électrique" a été menée et un protocole a vu le jour entre les deux directions de l'agriculture et de l'électricité en vue de la mise en application de cette mesure. D'autres mesures de l'agroforesterie, l'agro écologie et l'agriculture durable et climato-intelligente sont en phase de vulgarisation dans le pays.

En ce qui concerne la production végétale, l'utilisation des engrais organiques et/ou minérale en agriculture favorise l'émission des gaz à effet de serre tels que le CO₂, le N₂O, le NO, le CH₄ et le NxO. La culture du riz dégage aussi du méthane.

C. Sous-secteur de la Foresterie

Le plan national de reboisement a connu une grande évolution en passant de l'approche projet à l'approche programme (journée nationale de l'arbre) qui est instituée par décret depuis 1984 et qui couvre toute l'étendue du territoire.

Un nombre important de projets financés par les PTF (UE, PNUD, GIZ, AFD et BM) et agences multilatérales (FEM, FIDA, BAD et CAFI) sont en cours d'exécution et qui disposent de volets importants de reboisement, de restauration des forêts et parcours et l'Aménagement Forestier durable.

4.3. Politiques et mesures d'atténuation

Cette phase 2016-2022 est consacrée à la consolidation des actions proposées par les communications nationales en plus des activités de renforcement des capacités préparatoires pour la facilitation de la mise en œuvre des engagements des CDN sectorielles issues de l'Accord de Paris 2015.

4.3.1. Mesures d'atténuation 2016 – 2022

Sur la base de la concertation avec les parties prenantes et à l'aide de l'analyse multicritère le portefeuille d'atténuation prioritaire retenu pour la période 2016 – 2022 compte 11 mesures dont 6 pour le secteur de l'énergie, 4 pour l'UTCAF et une pour le secteur PIUP.

Tableau 16 : Liste des mesures d'atténuation proposées pour la période 2016-2022

	Mesure d'atténuation	Secteur	Potentiel MT
1	Substitution du Fioul par le GPL 350 MW	Energie (conv.)	1.2
2	Diffusion de 30000 lampes LEDs	Energie (Effic.)	nd
3	Solaire 1 (centrales de Sakai 15 MW)	Energie (ER)	0.31
4	Solaire 2 (Danzi 25 MW)	Energie (ER)	0.31
5	Solaire 4 (3000kits solaires)	Energie (ER)	0.10
6	Normalisation du secteur de transport.	Energie (trans.)	0.6
7	Réglementation des SAO	PIUP (UP)	0.01
8	Conservation des forêts et des terres forestières	UTCATF (Forêts)	3.18
9	Protection des écosystèmes naturels et lutte contre la dégradation	UTCATF (parcours)	0.38
10	Reboisement/boisement pour restaurer des forêts classées 3800 ha	UTCATF (Forêts)	2.29
11	Gestion du déplacement des troupeaux	UTCATF (Bétail)	0.07
Total du potentiel d'atténuation en MTe CO2			8.45

Avec un potentiel d'évitement et séquestration de 8.45 Millions de tonnes équivalent CO2, ce portefeuille constitue une contribution substantielle de la RCA à l'effort mondial. Les fiches des projets y associées sont présentées en annexe III du document.

Tableau 17 : présente les mesures d'atténuation dans le pays en utilisant les informations supplémentaires requises par les lignes directrices utilisées pour préparer les BUR (annexe III de la décision 2/CP.17) en ce qui concerne la notification des mesures d'atténuation.

Description de la mesure substitution du Fioul par le GPL 350 MW

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phaes	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet de Substitution du Fioul par le GPL 350 MW	Phase de formulation	Ministère en charge de l'énergie	2030-2040	Energie domestique	Zone Urbaine (Bangui et ses périphéries)	Réduire la consommation du charbon de bois de 404 ktep et également de CO ₂ à 463Gg d'ici 2040, Cet augmentation de la part de GPL dans la consommation finale d'énergie à 350 MW	CO ₂
	Objectifs de la mesure d'atténuation						
	L'objectif visé par la RCA est d'introduire progressivement les fourneaux GPL dans les ménages urbains et qui atteindra un taux d'accès de 20% des ménages urbains en 2030 puis 30% en 2040 et également de promouvoir l'introduction de foyers améliorés de charbon de bois pourra atteindre 50% des ménages centrafricaine en 2030, puis 80% en 2040						
	Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation						
	La République Centrafricaine dispose d'un bilan énergétique national remontant à 2016 relève que le GPL représente seulement 1% de la consommation finale énergétique contre plus de 70% pour le bois énergie. Selon PDRSO (2018), seul 1% des ménages utilisent du GPL occasionnellement pour la cuisson et 99% des ménages n'utilisent jamais cette source. Les autres alternatives au bois énergie pour la cuisson, tels que l'électricité ou le pétrole lampant ne sont jamais utilisées par respectivement 93% et 97% des ménages. Seul 1% des ménages rapporte que l'électricité est leur source principale d'énergie pour la cuisson. Les actions prévues pour atteindre les objectifs de la mesure d'atténuation.						
	Résultats estimés et réductions estimées des émissions						
La mise en œuvre du programme permet de promouvoir l'augmentation GPL dans les ménages urbains augmentation de GPL et de préserver les ressources naturelles. En termes de réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre, la mesure permettra de réduire les émissions de CO ₂ liées à la biomasse d'énergie à hauteur de 185,3Gg de CO ₂ e en 2030 puis de 330Gg de CO ₂ e en 2040. En termes des impacts non GES, le programme permettra de stopper la perte annuelle des forêts. Tous les deux composantes permettraient d'améliorer les offres efficacité énergétiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de GPL comme source d'énergie pour la cuisson des ménages ; 							

	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité énergétique de l'utilisation du bois énergie par l'usage des foyers améliorés. 						
	Méthodologies et hypothèses						
	<p>La méthodologie utilisée pour estimer le potentiel de réduction de la mesure s'est basée sur les lignes directrices du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC, version révisée 1996) et les recommandations contenues dans les guides de bonnes pratiques GIEC 2000 et GIEC- LULUCF 2003. Les données utilisées sont collectées dans différentes institutions publiques et privées et les banques de données traditionnelles. Certaines données de base non disponibles ont été générées à partir du jugement d'experts et/ou par extrapolation, en tenant compte des circonstances nationales. Les facteurs d'émissions par défaut du GIEC sont utilisés pour les estimations. Les hypothèses utilisées sont basées sur le bilan énergétique de l'année de référence de la Troisième Communication Nationale, le Produit Intérieur Brut, la population, et la croissance des secteurs d'activités économiques entre autres.</p>						
	Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports						
	<p>Indicateur de progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de GPL introduit comme source d'énergie pour la cuisson des ménages ; • pourcentage de réduction de la biomasse énergie ; <p>Indicateur d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction annuelle des émissions de GES par technologie <p>Indicateurs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part GPL dans la consommation finale d'énergie 						
	Principaux indicateurs utilisés						
	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfèrent la valeur de référence et l'objectif	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du rapport	Année du rapport (2022)	Structures responsable
	Indicateurs de progrès						
Pourcentage de GPL introduit comme source d'énergie pour la cuisson des ménages	%	20	30	2030	20	2022	Ministère de l'énergie
pourcentage de réduction de la biomasse énergie	%	50	80	2030	50	2022	Ministère de l'énergie

Indicateurs liés aux impacts des GES							
Réduction annuelle des émissions de GPL	GgCO2	A déterminer	463	2030	A déterminer	2022	Ministère en charge de l'Environnement
Réduction annuelle des Emissions du charbon de bois	GgCO2	185,3	330	2040	185,3	2022	Ministère en charge de l'Environnement
Indicateurs de Développement Durable							
Part de GPL dans la consommation finale d'énergie	%	1	30	2030	1	2022	Ministère de l'énergie

Description de la mesure de Diffusion de 30000 lampes LEDs

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phases	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet	Phase de formulation	Ministère en charge de l'énergie	2030-2040	Efficacité énergétique	Zone Urbaine (Bangui et ses périphéries)	promouvoir de lampes basses consommations dans les ménages urbains et réduira l'électricité consommée par les ménages urbains de 81 GWh	RAS
	Objectifs de la mesure d'atténuation						
	L'objectif visé par la RCA est basé sur la rubrique des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, deux (2) projets : <ul style="list-style-type: none"> • Programme national de promotion des Panneaux photovoltaïques (PV) basse tension pour une capacité totale de 100MWc ; • Programme d'efficacité énergétique dans l'éclairage public. 						
	Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation						
L'ensemble des mesures ainsi prises permettront à la RCA d'infléchir le scénario de référence (ou scénario tendanciel ou « Business as Usual-BAU ») dans le secteur de l'énergie, respectivement de 2,02% et -6,53% en 2025, et -6,34 et -19,89% en 2030, sous scénario inconditionnel et conditionnel. Le programme permettra de mettre en œuvre les activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation qui sont : <ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser le public aux avantages des panneaux photovoltaïques sur réseau ; 							

d'efficacité énergétique à travers la diffusion de 30000 lampes LEDs	<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser le public aux avantages des éclairages publics. 						
	Résultats estimés et réductions estimées des émissions						
	La mise en œuvre du projet permettra d'améliorer l'efficacité énergétique tout en augmentant la capacité de production d'énergie électrique à partir de la lampe LED avec une puissance installée de 30000 lampes. En termes de réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre, le projet permettra de réduire les émissions de CO ₂ à hauteur de 237,4 Gg à l'horizon 2040.						
	Méthodologies et hypothèses						
	La méthodologie utilisée pour estimer le potentiel de réduction de la mesure s'est basée sur les lignes directrices du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC, version révisée 1996) et les recommandations contenues dans les guides de bonnes pratiques GIEC 2000 et GIEC- LULUCF 2003. Les données utilisées sont collectées dans différentes institutions publiques et privées et les banques de données traditionnelles. Certaines données de base non disponibles ont été générées à partir du jugement d'experts et/ou par extrapolation, en tenant compte des circonstances nationales. Les facteurs d'émissions par défaut du GIEC sont utilisés pour les estimations. Les hypothèses utilisées sont basées sur le bilan énergétique de l'année de référence de la Troisième Communication Nationale, le Produit Intérieur Brut, la population, et la croissance des secteurs d'activités économiques entre autres						
Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports							
Indicateurs de progrès							
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de l'électrification photovoltaïque dans tous les ménages non-électrifiés Réduction de l'électricité consommée par les ménages urbains 							
Indicateur d'impacts							
<ul style="list-style-type: none"> réduction annuelle des émissions de GES 							
Principaux indicateurs utilisés							
Intitulé de l'indicateur	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfèrent la valeur de référence et l'objectif	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du rapport	Année du rapport (2022)	Structures responsable
Indicateurs de progrès							
Pourcentage de l'électrification photovoltaïque dans tous les ménages non-électrifiés	%	25	40	2040	25	2022	Ministère de l'énergie
Réduction de l'électricité con-	GWh	2,7	58,3	2040	22,7	2022	Ministère de l'énergie

sommée par les ménages urbains							
Indicateurs liés aux impacts des GES							
Réduction annuelle des émissions de GES	GgCO2	82,2	155,2	2021	82,2	2022	Ministère de l'énergie

Description de la mesure de Solaire 1 (centrales de Sakai 15MW)

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phases	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet Solaire 1 (centrales de Sakai 15MW)	Phase de formulation	Ministère en charge de l'énergie	2022-2030	Solaire PV	Urbain (Bangui et ses périphéries)	Réduire les émissions de GES, Augmenter la part du solaire dans le mix électrique 15 MW à partir du solaire à l'horizon 2030	CO2
	Objectifs de la mesure d'atténuation						
	L'objectif visé par le Gouvernement Centrafricain est d'augmenter substantiellement le nombre d'abonnés au réseau, mais plutôt d'améliorer la fiabilité du réseau pour les abonnés existants et également les nouveaux abonnés. En d'autres termes, les abonnés pourront jouir d'un niveau d'accès à l'électricité plus élevé qui est en phase de mise en œuvre. Il faudra par contre d'autres projets pour améliorer sensiblement le nombre de ménages ayant accès à l'électricité dans la ville de Bangui.						
	Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation						
	Le projet permettra d'atteindre les objectifs grâce à l'installation de la nouvelle centrale solaire de Sakai qui viendrait compléter celle de Danzi en cours de planification. Comme mesure d'atténuation est de promouvoir de l'énergie solaire dans la zone Urbaine et périurbaine de Bangui. s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> la centrale solaire PV de 15 MW à Sakai. 						
	Résultats estimés et réductions estimées des émissions						
	La mise en œuvre du projet permettra d'améliorer l'offre énergétique tout en augmentant la capacité de production d'énergie électrique à partir du solaire avec une puissance installée de 15 MW. En termes de réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre, le programme permettra de réduire les émissions de CO2 à hauteur de 118, 7 GgCO2 d'ici à 2030.						
Méthodologies et hypothèses							

<p>La méthodologie utilisée pour estimer le potentiel de réduction de la mesure s'est basée sur les lignes directrices du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC, version révisée 1996) et les recommandations contenues dans les guides de bonnes pratiques GIEC 2000 et GIEC- LULUCF 2003. Les données utilisées sont collectées dans différentes institutions publiques et privées et les banques de données traditionnelles. Certaines données de base non disponibles ont été générées à partir du jugement d'experts et/ou par extrapolation, en tenant compte des circonstances nationales. Les facteurs d'émissions par défaut du GIEC sont utilisés pour les estimations. Les hypothèses utilisées sont basées sur le bilan énergétique de l'année de référence de la Troisième Communication Nationale, le Produit Intérieur Brut, la population, et la croissance des secteurs d'activités économiques entre autres</p>							
<p>Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports</p> <p>Indicateur de progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> • capacité totale installée en solaire PV ; • production d'énergie électrique solaire. <p>Indicateur d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction annuelle des émissions de GES par technologie <p>Indicateurs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie • Proportion de la population ayant accès à l'électricité 							
<p>Principaux indicateurs utilisés</p>							
Intitulé de l'indicateur	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfèrent la valeur de référence et l'objectif	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du rapport	Année du rapport (2021)	Structures responsable
<p>Indicateurs de progrès</p>							
Capacité totale installée solaire PV grand réseau	MW	15	25	2040	15	2022	Ministère de l'énergie
Production d'énergie électrique solaire	GWh	9	15	2040	9	2022	Ministère de l'énergie
<p>Indicateurs liés aux impacts des GES</p>							
Réduction annuelle des émissions	GgCO2	41,1	77,6	2040	41,1	2022	Ministère en charge de l'environnement

Indicateurs de développement durable							
Part des installations publiques utilisant le solaire	%	3	50	2030	3	2021	Ministère de l'énergie
Proportion de la population ayant accès à l'électricité	%	3	20	2025	3	2021	Ministère de l'énergie

Description de la mesure de Solaire 2 (Danzi 25MW)

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phases	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet Solaire 2 (Danzi 25MW)	Phase de formulation	Ministère en charge de l'énergie	2025-2030	Solaire PV	Urbain (Bangui et ses périphéries)	Réduire les émissions de GES, Augmenter la part du solaire dans le mix électrique 25 MW à partir du solaire à l'horizon 2030	CO2
	Objectifs de la mesure d'atténuation						
	L'objectif visé par le Gouvernement Centrafricain est d'augmenter substantiellement le nombre d'abonnés au réseau, mais plutôt d'améliorer la fiabilité du réseau pour les abonnés existants. En d'autres termes, les abonnés actuels pourront jouir d'un niveau d'accès à l'électricité plus élevé. Il faudra par contre d'autres projets pour améliorer sensiblement le nombre de ménages ayant accès à l'électricité dans la ville de Bangui, ce projet de Danzi est en cours.						
	Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation						
	Le projet permettra d'atteindre les objectifs grâce à l'installation de la nouvelle centrale solaire de Danzi en cours de planification qui viendrait compléter celle de Sakai déjà mis en œuvre depuis 2022. Comme mesure d'atténuation est de promouvoir de l'énergie solaire dans la zone Urbaine et périurbaine de Bangui. s'agit de : • la centrale solaire PV de 25 MW à Danzi.						
	Résultats estimés et réductions estimées des émissions						
La mise en œuvre du projet permettra d'améliorer l'offre énergétique tout en augmentant la capacité de production d'énergie électrique à partir du solaire avec une puissance installée de 15 MW. En termes de réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre, le programme permettra de réduire les émissions de CO2 à hauteur de 237,4 GgCO2 d'ici à 2040.							

Méthodologies et hypothèses							
<p>La méthodologie utilisée pour estimer le potentiel de réduction de la mesure s'est basée sur les lignes directrices du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC, version révisée 1996) et les recommandations contenues dans les guides de bonnes pratiques GIEC 2000 et GIEC- LULUCF 2003. Les données utilisées sont collectées dans différentes institutions publiques et privées et les banques de données traditionnelles. Certaines données de base non disponibles ont été générées à partir du jugement d'experts et/ou par extrapolation, en tenant compte des circonstances nationales. Les facteurs d'émissions par défaut du GIEC sont utilisés pour les estimations. Les hypothèses utilisées sont basées sur le bilan énergétique de l'année de référence de la Troisième Communication Nationale, le Produit Intérieur Brut, la population, et la croissance des secteurs d'activités économiques entre autres</p>							
Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports							
<p>Indicateur de progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> capacité totale installée en solaire PV grand réseau ; production d'énergie électrique solaire. <p>Indicateur d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> réduction annuelle des émissions de GES par technologie <p>Indicateurs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie Proportion de la population ayant accès à l'électricité 							
Principaux indicateurs utilisés							
Intitulé de l'indicateur	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfère la valeur de référence et l'objectif	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du rapport	Année du rapport (2021)	Structures responsable
Indicateurs de progrès							
Capacité totale installée solaire PV grand réseau	MW	25	40	2040	25	2022	Ministère de l'énergie
Production d'énergie électrique solaire	GWh	15	24	2040	15	2022	Ministère de l'énergie
Indicateurs liés aux impacts des GES							
Réduction annuelle des	GgCO2	82,2	155,2	2040	82,2	2022	Ministère en charge de

émissions							l'environnement
Indicateurs de développement durable							
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation Les ménages non-électrifiés	%	25	40	2040	25	2022	Ministère de l'énergie

Description de la mesure de Solaire 4 (3000kits solaires)

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phases	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet Solaire 4 (3000kits solaires)	Phase de formulation	Ministère en charge de l'énergie	2018-2030	Solaire PV	Urbain(Bangui)	Réduire les émissions de GES, Augmenter la part des kits solaires à 3000 d'ici l'horizon 2030	CO ₂
	Objectifs de la mesure d'atténuation						
	L'objectif visé par le Gouvernement Centrafricain est de promouvoir le projet de 3000 kits solaires à énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique cette promotion des kits solaires permettra l'amélioration de l'accès à l'électricité hors-réseau sera présentée dans le cadre de projet transversal. La situation de l'accès à l'électricité, réseau ou hors-réseau, n'est pas satisfaisante, d'ici 2030 de tendre vers l'autonomie énergétique totale tout en conservant un accès au réseau pour les périodes les plus critiques en termes d'ensoleillement solaire. Pour cela, on dimensionnera le kit de la manière suivante : 1kWc de panneaux solaires pour 1000kWh de consommation annuelle.						
	Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation						
	Le projet permettra d'atteindre les objectifs grâce à la mise en œuvre des actions prévues par les kits solaires sont d'alimenter le système qui n'est pas raccordé au réseau électrique. Le principe consiste à dimensionner le kit pour le pire moment de l'année. S'agit de: <ul style="list-style-type: none"> • La promotion des kits solaires ; 						

	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion de l'éclairage public solaire ; • La promotion des ampoules efficaces ; • La promotion de l'efficacité énergétique et installation de systèmes solaires dans les bâtiments publiques ; • La recherche et le développement 						
Résultats estimés et réductions estimées des émissions							
La mise en œuvre du projet permettra d'améliorer l'offre énergétique tout en augmentant la capacité de production d'énergie électrique à partir de 3000 kits solaires. En termes de réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre, le projet permettra de réduire les émissions de CO2 à hauteur de 82,2 GgCO2/an d'ici à 2030.							
Méthodologies et hypothèses							
La méthodologie utilisée pour estimer le potentiel de réduction de la mesure s'est basée sur les lignes directrices du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC, version révisée 1996) et les recommandations contenues dans les guides de bonnes pratiques GIEC 2000 et GIEC- LULUCF 2003. Les données utilisées sont collectées dans différentes institutions publiques et privées et les banques de données traditionnelles. Certaines données de base non disponibles ont été générées à partir du jugement d'experts et/ou par extrapolation, en tenant compte des circonstances nationales. Les facteurs d'émissions par défaut du GIEC sont utilisés pour les estimations. Les hypothèses utilisées sont basées sur le bilan énergétique de l'année de référence de la Troisième Communication Nationale, le Produit Intérieur Brut, la population, et la croissance des secteurs d'activités économiques entre autres							
Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports							
<p>Indicateur de progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> • capacité totale installée de kits solaires PV de petit et de grande envergure ; • Production quotidienne réelle d'ensoleillement par solaire autonome. <p>Indicateur d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction annuelle des émissions de GES par technologie <p>Indicateurs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part de kits solaire dans la consommation finale d'énergie 							
Principaux indicateurs utilisés							
Intitulé de l'indicateur	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfère la valeur de référence et l'objectif	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du rapport	Année du rapport (2018)	Structures responsable
Indicateurs de progrès							
Capacité totale installée de kits solaires PV de	KWc	0	3000	2030	0	2018	Ministère de l'énergie
	KWh	420	5040	2030	420	2018	Ministère de

petit et de grande envergure							l'énergie
Indicateurs liés aux impacts des GES							
Réduction annuelle des émissions	GgCO ₂	82,2	155,2	2040	82,2	2022	Ministère en charge de l'environnement
Indicateurs de développement durable							
	%	1	30	2030	0,1	2021	Ministère de l'énergie

Description de la mesure de normalisation du secteur de transport.

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phases	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet de normalisation du secteur de transport.	Phase de formulation	Ministre chargé des Transports et de l'Aviation civile	2025-2030	Transport	National	Réduire les émissions de GES	CO ₂
Objectifs de la mesure d'atténuation							
	La normalisation du secteur de transport vise les objectifs suivants :						
Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation							
Résultats estimés et réductions estimées des émissions							
	La mise en œuvre du projet permettra de normaliser le secteur de transport en République Centrafricaine en réduisant les émissions de CO ₂ à hauteur de -19.89% d'ici à 2030.						
Méthodologies et hypothèses							
	La méthodologie utilisée est basée sur l'exploitation des résultats des travaux antérieurs l'inventaire des GES, les communications nationales et la CDN.						
Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports							
	Indicateur de progrès						

<ul style="list-style-type: none"> • installation des filtres CO2 <p>Indicateur d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction annuelle des émissions de GES <p>Indicateurs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population touchée 							
Principaux indicateurs utilisés							
Intitulé de l'indicateur	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfère la valeur de référence et l'objectif	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du rapport	Année du rapport (2021)	Ministre chargé des Transports et de l'Aviation civile
Indicateurs de progrès							
							Ministre chargé des Transports et de l'Aviation civile
							Ministre chargé des Transports et de l'Aviation civile

Description de la mesure de réglementation Séries Agricoles Sous-secteur Agriculture on Humaine (SAOH)

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phases	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet de réglementation des SAOH	En cours de mise en œuvre	Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural / Ministre en charge de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local/ Ministre en charge de l'Urbanisme, de la	2020-2025	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	Massif du Sud-Ouest de la RCA	Réduire des émissions de GES	CO ₂

		Réforme foncière, de la Ville et de l'Habitat					
Objectifs de la mesure d'atténuation							
	Encadrer et appuyer le développement des activités des communautés locales dans les SAOH au travers de plans de gestion élaborés de manière participative et inclusive en vue de réduire la déforestation et la dégradation forestière dans les forêts adjacentes aux SAOH.						
Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation							
	<p>Le projet permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des PEA de SAOH dotés de plans de gestion mis en œuvre par les communautés locales organisées en instances de gestion ; • initiation des pratiques agricoles et agroforestières in extenso, performantes et durables pour assurer la sécurité alimentaire des ménages et augmenter leurs revenus monétaires. 						
Résultats estimés et réductions estimées des émissions							
	La mise en œuvre du projet permettra réduire la déforestation et la dégradation forestière dans les forêts adjacentes aux SAOH d'ici à 2025 dans le massif Sud-ouest de la RCA.						
Méthodologies et hypothèses							
	<p>Les étapes nécessaires à cette mesure sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic social initial basé sur l'analyse des parties prenantes, notamment en termes de pouvoir et d'influence ; • Accompagnement des arrangements institutionnels préalables : auto-détermination et structuration des organisations de base (comités de gestion) dans chaque SAOH ; • Elaboration participative d'un plan simple de gestion (PSG) dans chaque SAOH ; • Accompagnement à la mise en œuvre des PSG • Elaboration des textes réglementaires pour le renforcement du cadre juridique 						
Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports							
	<p>Indicateur de progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur d'impacts • réduction annuelle des émissions de GES <p>Indicateurs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes disposant d'un plan simple de gestion (PSG) • Proportion des communautés locales touchées par le projet 						
Principaux indicateurs utilisés							
Intitulé de l'indicateur	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfèrent la valeur de référence	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du	Année du rapport (2021)	Structures responsable

				et l'objectif	rapport		
Indicateurs liés aux impacts des GES							
Réduction annuelle des émissions	ktCO2	11,08	5 753,2	2020	11.08	2018	
Indicateurs de développement durable							
Proportion des communautés locales touchées par le projet	%	3	27	2020	3	2021	Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural /Ministre en charge de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local/ Ministre en charge de l'Urbanisme, de la Réforme foncière, de la Ville et de l'Habitat
Nombre de communes disposant d'un plan simple de gestion (PSG)	%	18	69	2020	18	2021	Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural/Ministre en charge de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local/ Ministre en charge de l'Urbanisme, de la Réforme foncière, de la Ville et de l'Habitat

Description de la mesure de conservation des forêts et des terres forestières

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phases	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet de conservation des forêts et des terres forestières	Phase de conception	Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable, Ministre en charge des Eaux, des forêts, de Chasse et de la Pêche	2025	Forêt	Locale	Restauration et entretien d'espaces forestiers dégradés : 300 000 ha	CO ₂
Objectifs de la mesure d'atténuation							
	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la capacité de séquestration de carbone des systèmes agricoles par la relance d'une caféiculture-cacao culture agroforestière sans déforestation, performante sur le plan agronomique, économique et environnemental ; Assurer le reboisement des surfaces dégradées par la foresterie urbaine, périurbaine et communautaire ; Réduire la pression sur l'utilisation du bois comme source d'énergie par la Modernisation de l'énergie domestique. 						
Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation							
	<p>Le projet permettra d'atteindre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Compléter le dispositif de zonage du territoire ; Améliorer les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux ; Promouvoir la gestion durable des forêts ; Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs publics, du secteur privé, de la société civile et des communautés de base sur la gouvernance forestière Promouvoir l'agroforesterie, l'utilisation des engrais verts et organiques ; Appuyer la création des forêts communautaires dans le sud-Ouest de la RCA. 						
Résultats estimés et réductions estimées des émissions							
	<p>La mise en œuvre du projet permettra réduire l'émission des GES en Restaurant et entretenant d'espaces forestiers dégradés à environ 300 000 ha d'ici à 2030. Il s'agira d'atteindre les résultats ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de GES par la déforestation et la dégradation Augmentation de la séquestration du carbone issue principalement de l'évolution du patrimoine forestier et des autres stocks de 						

	biomasse ligneuse et la restauration des terres abandonnées après exploitation ; <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pauvreté ; • Les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux sont améliorés • La gestion durable des forêts est promue • La capacité technique et institutionnelle des acteurs publics, du secteur privé, de la société civile et des communautés de base sur la gouvernance forestière est renforcée • L'agroforesterie, l'utilisation des engrais verts et organiques est promue • La création des forêts communautaires dans le sud-Ouest de la RCA est appuyée 						
Méthodologies et hypothèses							
	La méthodologie utilisée est basée sur l'exploitation des résultats des travaux antérieurs l'inventaire des GES, les communications nationales et la CDN.						
Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports							
	Indicateur de progrès <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur d'impacts • réduction annuelle des émissions de GES Indicateurs de développement durable <ul style="list-style-type: none"> • Superficie des forêts et terres forestières conservées 						
Principaux indicateurs utilisés							
Intitulé de l'indicateur	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfère la valeur de référence et l'objectif	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du rapport	Année du rapport (2021)	Structures responsable
Indicateurs liés aux impacts des GES							
Réduction annuelle des émissions	ktCO2	11,08	5 753,2	2020	11.08	2018	
Indicateurs de développement durable							
Superficie des forêts et terres forestières conservées	%	2	27	2020	2	2021	Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable, Ministre en charge des Eaux, des Forêts, de Chasse et de la Pêche

Description de la mesure de protection des écosystèmes naturels et lutte contre la dégradation

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phases	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet de protection des écosystèmes naturels et lutte contre la dégradation	Phase de formulation	Ministre en charge des Eaux, des forêts de Chasse et de la Pêche	2025-2030	Forêt	National	Réduire les émissions de GES	CO ₂
Objectifs de la mesure d'atténuation							
Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation							
Résultats estimés et réductions estimées des émissions							
Méthodologies et hypothèses							
La méthodologie utilisée est basée sur l'exploitation des résultats des travaux antérieurs des inventaires des GES, les communications nationales et la CDN.							
Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports							
<p>Indicateur de progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> protection des écosystèmes naturels et lutte contre la dégradation ; <p>Indicateur d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> Production annuelle des émissions de GES <p>Indicateurs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Part des écosystèmes naturels et lutte contre la dégradation le développement durable Proportion de la population ayant accès aux des écosystèmes naturels 							

Principaux indicateurs utilisés							
Intitulé de l'indicateur	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfèrent la valeur de référence et l'objectif	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du rapport	Année du rapport (2021)	Structures responsable

Description de la mesure de reboisement/boisement pour restaurer des forêts classées 3800 ha

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phases	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet de reboisement/boisement pour restaurer des forêts classées 3800 ha	Phase de formulation	Ministre en charge des Eaux, des Forêts, de Chasse et de la Pêche	2020-2025	Forêt	National	Réduire les émissions de GES	CO ₂
Objectifs de la mesure d'atténuation							
Réduction d'émission des GES via l'augmentation de stocks de carbones							
Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation							
<p>Le projet permettra d'atteindre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pénétration de foyers améliorés dans les ménages de 25% en 2025 et 50% en 2030 • Augmenter le rendement de production de charbon de bois de 10% à 25% d'ici 2030 · • GPL : 10% en 2030 <p>Un schéma directeur d'exploitation durable d'approvisionnement en boisénergie de Bangui est défini, et les textes d'applications élaborés d'ici 2025 · Rendre renouvelable 25% de prélèvement</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2030, restaurer et entretenir 1 000 000 ha, incluant des paysages forestiers dégradés dans les zones d'exploitation minière • Plantation de 100 00 ha d'ici 2030 (50 000 ha de vergers, 20 000 ha de palmeraies familiales, 30 000 ha de plantes rustiques (dattier, karité, tamarinier) • Augmenter la production des PFNL alimentaires (karité, poivre sauvage, Gnetum africanum, Dorstenia sp, chenilles, champi- 							

gnons) de 30% d'ici 2030 (cibles : 50% de femmes chefs de ménage							
Résultats estimés et réductions estimées des émissions							
La mise en œuvre du projet permettra d'améliorer l'efficacité énergétique de l'utilisation du bois énergie (cf. Atténuation Energie) · Promotion des énergies de substitution au bois énergie par le GPL. Assurer le reboisement des surfaces dégradées par la foresterie urbaine, périurbaine et communautaire ; Réduire la pression sur l'utilisation du bois comme source d'énergie par la Modernisation de l'énergie domestique (cf. atténuation)							
Méthodologies et hypothèses							
La méthodologie utilisée est basée sur l'exploitation des résultats des travaux antérieurs l'inventaire des GES, les communications nationales et la CDN.							
Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports							
<p>Indicateur de progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> • les résultats des inventaires de GES • Les résultats des inventaires forestier <p>Indicateur d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction annuelle des émissions de GES par technologie <p>Indicateurs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie 							
Principaux indicateurs utilisés							
Intitulé de l'indicateur	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfèrent la valeur de référence et l'objectif	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du rapport	Année du rapport (2021)	Structures responsable
Indicateurs de progrès							
	MWc	7	402	2018	7	2018	Ministre en charge des Eaux, des Forêts, de Chasse et de la Pêche
	GWh	12,039	1 174	2020	12,039	2020	Ministère de l'énergie à travers SIE
Indicateurs liés aux impacts des GES							
Réduction annuelle des	ktCO2	10,22	5 869,2	2020	10,22	2018	

émissions							
Indicateurs de développement durable							
	%	0,1	30	2020	0,1	2021	Ministre en charge des Eaux, des Forêts, de Chasse et de la Pêche
	%	15,72	65	2020	15,72	2021	Ministre en charge des Eaux, des Forêts, de Chasse et de la Pêche

Description de la mesure de gestion du déplacement des troupeaux

Intitulé de la mesure d'atténuation	Stade de mise en œuvre	Institution chargée de la mise en œuvre	Durée/Phases	Secteur et sous-secteur	Champs d'intervention	Objectifs quantitatifs	GES concernés
Projet de gestion du déplacement des troupeaux	Phase de formulation	Ministère en charge de l'Élevage et de la Santé animale / Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural	2020-2025	Agriculture & élevage	Nord Est et Sud Est de la RCA	Réduire les émissions de GES	CO ₂ , CH ₄
Objectifs de la mesure d'atténuation							
Brève description et activités prévues dans le cadre de la mesure d'atténuation							
	<p>Le projet permettra de Promouvoir la gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux au Nord Est et Sud Est de la RCA, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des agriculteurs sur les techniques de domestication des arbres. • Planter des arbres dans les écosystèmes déboisés et dégradés. • Capturer le méthane dans les systèmes l'élevage 						
Résultats estimés et réductions estimées des émissions							

La mise en œuvre du projet permettra de plantés dans les écosystèmes déboisés et dégradés. Les agriculteurs des sites du projet sont équipés de techniques de domestication. et d'amélioration des arbres. La réduction du méthane dans les systèmes l'élevage est effective.							
Méthodologies et hypothèses							
La méthodologie utilisée est basée sur l'exploitation des résultats des travaux antérieurs l'inventaire des GES, les communications nationales et la CDN.							
Description générale du système de suivi et d'établissement de rapports							
<p>Indicateur de progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> Restauration des couloirs de transhumances <p>Indicateur d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> réduction annuelle des émissions de GES <p>Indicateurs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de têtes de cheptels 							
Principaux indicateurs utilisés							
Intitulé de l'indicateur	Unité	Valeur de référence de l'indicateur	Valeur cible	Année à laquelle se réfèrent la valeur de référence et l'objectif	Valeur de l'indicateur au cours de la dernière année du rapport	Année du rapport (2021)	Structures responsable
Indicateurs liés aux impacts des GES							
Réduction annuelle des émissions	ktCO2	10,22	5 869,2	2020	10,22	2018	
Indicateurs de développement durable							
	%	0.3	40	2020	0.3	2021	Ministère en charge de l'Élevage et de la Santé animale / Ministère en charge de l'Agriculture

A. Le secteur de l'Energie

Les politiques et mesures que la RCA mettra en œuvre dépendront du rythme et de l'ampleur des ressources financières et des transferts technologiques qui seront mobilisés pour son programme prioritaire de développement économique et social et d'éradication de la pauvreté.

Le secteur de l'énergie compte le plus grand nombre de mesures (6 projets) dont le potentiel global d'atténuation est estimé à 5,9 Millions de Tonne Eq-CO₂ ; soit 49,5 % du potentiel national. Pour atteindre l'objectif fixé dans la lettre stratégique du secteur de l'énergie qui cible 20% de l'énergie renouvelable en 2022, quatre projets sont considérés prioritaires dans le classement dont deux projets sont entrés en exécution à la fin de l'année 2022 ; ce groupe de projets totalisent 4,1 Millions de Tonnes Eq-CO₂, soit 69,4% du potentiel du secteur.

Cet objectif demande une mobilisation d'un financement pour une capacité supplémentaire de 170 MW soit environ 200 Millions US\$.

Les indicateurs d'amélioration des conditions de vie des populations par le service de l'électricité de la RCA sont les plus faibles au monde. En 2017, la capacité totale de production installée est de 27 MW, soit 18,75 MW d'hydroélectricité (136GWh) et 8,7 MW thermiques (5,2 GWh) à Bangui. En dehors du décrochage de l'année 2008, la production hydraulique oscille autour d'une valeur moyenne de 136 GWh en 2006 et 2016, la croissance est presque nulle. La production des centres secondaires est inexistante du fait de faible capacité financière de l'ENERCA, la mauvaise rentabilité et la situation conflictuelle du pays, il n'y a plus aucune puissance installée dans les villes de l'intérieur du pays.

En ce qui concerne les zones rurales des préfectures / sous-préfectures, des entreprises privées (groupes religieux, agro-industries, scieries et producteurs de légumes et de fruits) et certains ménages ont pris des initiatives pour produire de l'électricité au moyen de groupes électrogènes diesel individuels avec des capacités variant de 2 à 800 kVA et, dans de rares cas, par hydroélectricité ou solaire PV. En ce qui concerne les systèmes PV dans les préfectures / sous-préfectures, ils ont été installés par les fournisseurs de services de téléphonie mobile pour alimenter les émetteurs de communications mobiles.

Cependant, pour une population centrafricaine de 5,069 millions d'habitants, 4% seulement des ménages bénéficient donc de l'électricité produite et distribuée par ENERCA. Ces principaux ratios concernent uniquement Bangui où le taux d'accès à l'électricité a atteint 24% en 2018 ; ce taux qui était de 1% dans les centres secondaires est aujourd'hui quasi nul et autant en milieu rural qui abrite la plupart des populations pauvres.

Dans le domaine des énergies renouvelables, le gouvernement de la République Centrafricain a lancé un programme national ambitieux depuis 2012. Dans ce domaine plusieurs projets sont déjà réalisés ou en préparation ou programmés (voir paragraphe 4.1). Cinq projets ont été retenus dont celui de l'éolien (fiches en annexe) et quatre dans le programme solaire :

- i. **Le programme solaire** : il compte deux volets :
 - **Centrales solaires Photovoltaïques** : ce volet est basé sur le programme d'électrification des agglomérations durant la période 2015-2020, avec un remplacement du diesel par le solaire PV, en plus du

projet de Construction d'une centrale solaire de 15 MW à Sakaï. Le volet de génération PV assurera une capacité d'atténuation de 620 Gg CO₂.

- **L'électrification rurale** : Le programme d'électrification rural fait partie du programme d'accès universel aux services de base et compte deux sous-composantes : (i) la composante d'éclairage consacrée à la diffusion des kits solaire à travers des crédits et subvention. (ii) la composante des plateformes solaires (éclairage, pompage, réfrigération et chauffage, etc.). La réduction de la dépendance des combustibles pour l'éclairage et d'autres services de base devrait permettre de réduire les émissions de GES d'environ 200 Gg CO₂.

Le domaine de transport reste faiblement structurée ; ce qui rend sa réorganisation la première option d'atténuation retenue pour cette période 2015-2020, avec une capacité d'atténuation d'environ 600 Gg CO₂.

B. Le secteur des procédés industriels et utilisation des produits

Le faible développement du secteur des procédés industriels place le secteur au bas rang des secteurs émetteurs de la RCA. Cependant, l'usage abusif des produits (lubrifiants, solvants ...) offre une possibilité d'atténuation à travers la réglementation de cet usage. Dans ce domaine le sous-secteur de froid (utilisation des SAO) est le plus représentatif dans ce domaine avec une capacité de réduction de l'émission de 8 Gg Eq- CO₂.

C. Le secteur UTCAF

Forêt. Le patrimoine forestier centrafricain constitué des formations forestières naturelles, des arbres hors forêts et des plantations en bloc subit des modifications consécutives aux activités humaines. Les principaux changements dans l'affectation des terres et leurs modes de gestion influent significativement sur les émissions additionnelles de gaz à effet de serre.

Les résultats de l'estimation des émissions de gaz à effet de serre montrent que les activités socioéconomiques des six (6) dernières années (CNC, 2018) ont été à l'origine de 57 488,40 Gg éqCO₂ en République Centrafricaine avec une moyenne annuelle de 9 611,35 Gg éqCO₂ et un taux de régression de 9,03 %. Par contre, le pays a séquestré 755 437,5 Gg éqCO₂ en moyenne par année de par sa végétation et les sols. Cette capacité de stockage du carbone atmosphérique a très peu évolué mais pourrait, suivant les prévisions climatiques, augmenter grâce à l'apparition de forêts naturelles. (Rapport IGES, 2018).

Les principales affectations des terres regroupent donc la répartition naturelle et l'exploitation socioéconomique du patrimoine forestier et pédologique national, y compris les établissements urbains et ruraux qui ne sont pas sans conséquence sur l'équilibre atmosphérique. Le sous-secteur affectations des terres est un puits de carbone, excepté la catégorie des terres forestières converties en terres cultivées qui émet du CO₂. La séquestration du carbone par les sols des terres forestières et terres cultivées est importante. Aussi, la catégorie prairie, les terres forestières restant dans la même catégorie, les cultures vivaces comme les

palmeraies, caféiers, cacaoyers d'une part et des vergers d'autre part à travers le pays constituent les sources qui séquestrent plus de carbone, vu que ces écosystèmes ne sont pas perturbés par les activités anthropiques.

Les émissions dû aux brûlages de la biomasse concernent les catégories prairies et les terres converties pour l'agriculture. Une fois encore, les émissions de CO₂ sont plus importantes, suivies de monoxyde de carbone (CO). Les analyses ont montré que les émissions de CO₂ sont de loin devant le monoxyde de carbone, de CH₄, de NO_x et de N₂O. Il faut relever aussi que les années 2013 et 2015 ont connu un pic des émissions. Ces années coïncident aux périodes de la crise. L'année 2013 peut s'expliquer par la forte intensité des activités agricoles et 2015 par les déplacements internes de personnes fuyant les conflits pour se réfugier dans la brousse, ce qui pourrait être une source de brûlage des forêts et prairies.

Le document de politique forestière a été élaboré en 2019 et dans ce document plusieurs activités forestières sont définies avec un plan d'action permettant la création, l'amélioration et la conservation des puits de séquestration du carbone à travers un programme intérimaire comprenant :

- le reboisement/boisement,
- la régénération naturelle assistée de 30.000 ha,
- la réhabilitation de 10.000 ha des gommerais naturelles dégradées ;
- l'aménagement des forêts naturelles de production ;

4.3.2. Activités préparatoires 2011 - 2016

Afin d'accompagner le pays pour la mise en œuvre efficace de sa contribution déterminée au niveau national, la RCA aura besoin d'une préparation organisationnelle et un renforcement des capacités nationales en particulier dans les domaines de :

- la formation des différents acteurs impliqués dans le développement des actions et mesures d'atténuation ;
- la mise en place des standards et du système de contrôle de qualité ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et de réformes réglementaires ;
- l'appui à la mise en place et à la gestion des plateformes NAMAs ;
- la mise en place de mécanismes innovants de financement y compris le développement de mécanisme du marché ;
- la mise en place de système MRV ;
- la communication et sensibilisation ;
- la recherche et développement et études pour l'amélioration de l'état de connaissance et des liens entre le développement et l'atténuation, etc.

4.4. POLITIQUES ET MESURES D'ATTENUATION 2021 – 2030

Les politiques et mesures sont à priori celles élaborées pour La TCN et CDN révisée. Les Ministères sectoriels ont décidé de conduire ces mêmes politiques et mesures dans le BUR1 de la RCA. Pour ainsi dire, le BUR1 de la RCA s'est inspiré des résultats du TCN et CDN qui distingue deux périodes de planification : 2011 – 2040 (correspondant à la planification de la SCAP) et 2010 – 2030

(correspondant à la CPDN). Ces deux cadres de planification ont été soumis à la CCNUCC sous forme d'un résumé et aux Ministères sectoriels sous forme de rapport national.

Selon les informations issues de la CDN révisée, l'évaluation sectorielle des potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre la RCA atteindra selon le scénario conditionnel 14,64% et 24,28% aux horizons 2025 et 2030 par rapport à la situation de référence. Et ce, pour un investissement évalué à 1,08 Milliard \$US. Cette contribution à l'atténuation globale provient des projets majeurs couvrant l'ensemble des secteurs émetteurs.

Evolution des émissions et absorptions des gaz à effet de serre et polluants climatiques de courte durée de vie (PPCDV)

Tableau17: Synthèse des émissions de la troisième communication nationale (Gg C CO₂ e)

GgeCO₂	3^{ème} Communication Nationale Série : 2010-2016 Année de référence : 2010
Energie	5151,99
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	4244,36
Déchets	643,779
Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP)	0,078
Émissions globales (hors absorptions de la foresterie)	10 040,20
Absorptions AFAT	728 896

4.4.1. Scénario BAU ou scénario tendanciel (2010-2030)

Le scénario tendanciel ou scénario Business as Usual (BAU) des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, HFC) sur le cycle 2010-2030 est représenté ci-dessous pour les secteurs : Energie ; Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) ; Procédés industriels ; Déchets. Les émissions aux horizons 2025 et 2030 de la RCA sont respectivement de 14141 Ggeq CO₂ et 17 644 Ggeq CO₂. La capacité de séquestration sur les mêmes horizons demeure élevée. Elle est respectivement de 730 714 GgCO₂ et 733 607 Gg CO₂. (CDN, 2021)

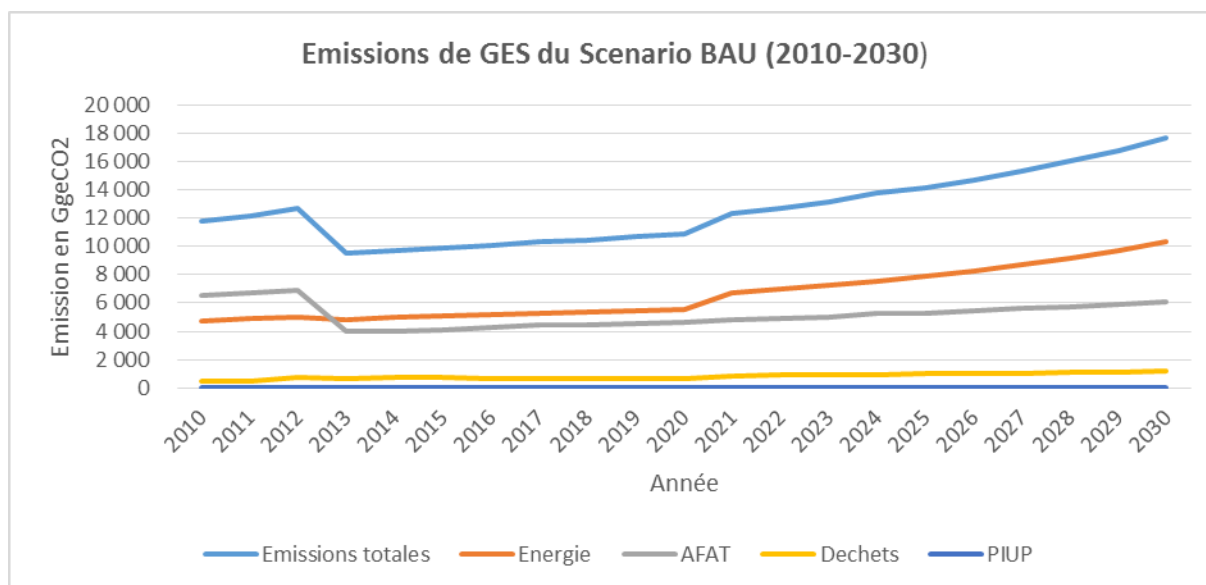


Figure 11: Emissions de GES du scenario BAU (2010-2030)

Le tableau ci-dessous montre les niveaux d'évitement du CO₂ par les déflecteurs secteurs concernés.

Tableau 18 : Evitement des émissions de CO₂ de la stratégie en cours

Secteurs	Nombre projets	Cumul d'Atténuation 2020 – 2030	Coût MUS\$
Energie	6	-9533.34	5278.05
Procédés Industriels et Utilisation des Produits	1	- 15.25	0.2
Agriculture, Foresterie et Affectation des terres	4	- 11675.1469	76.05
Total période d'évaluation	11	- 21 223.74	5354.3

Cette contribution porte principalement sur :

- (i) le secteur de l'énergie dans ses différentes formes (génération énergétique, transport, agriculture, pêche...);
- (ii) les secteurs d'Affectation des terres, foresterie, agriculture, élevage;
- (iii) ceux à faibles émissions : procédés industriels et déchets.



CHAPITRE V

BESOINS TECHNOLOGIQUES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

5. Besoins technologiques et de renforcement des capacités

5.1. Besoins technologiques

L'économie de la République Centrafricaine étant basée principalement sur le secteur primaire, il est fondamental de créer un environnement habilitant pour une évolution de l'économie nationale vers le secteur secondaire avec des unités industrielles pour soutenir la production locale à travers le transfert des technologies identifiées.

La plupart des politiques adoptées en République centrafricaine sont restées livresques par manque des moyens techniques, matériels et financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Le transfert des technologies favorise la mise en œuvre des politiques nationales. Cependant des contraintes majeures existent pour le transfert et la diffusion des technologies. C'est pourquoi l'analyse des barrières au transfert et à la diffusion des technologies va servir de base de réflexion pour le développement d'un plan d'action technologique dont la finalité sera le développement économique et social du pays tout en atténuant ses émissions de GES. Parmi les technologies d'atténuation envisagées par le pays, il y a entre autres :

- La construction de microcentrales hydroélectriques qui se justifie par sa contribution à renforcer les systèmes énergétiques à grande potentialité de réduction des émissions de GES, et avec un coût de KWh abordable. Si l'urgence d'électrifier les zones rurales n'est plus à démontrer, il importe désormais de convaincre les acteurs du développement et de la coopération à s'engager sur ces chantiers et s'ouvrir à ce vaste champ d'intervention dans le respect de l'environnement. Le recours à l'énergie solaire est l'objet de questionnements récurrents, notamment de la part des autorités locales et nationales des pays du Sud. Avec les effets confirmés du changement climatique, ces questionnements portés à l'échelle locale se retrouvent au cœur de l'agenda international, que ce soit dans le cadre de l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) par l'Assemblée Générale des Nations Unies, soit dans les débats de la conférence des parties (COP) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
- Le développement de l'agroforesterie aidera la RCA à faire face aux problèmes d'insécurité alimentaire qui galopent ces derniers temps, avec ses corollaires de flambée de prix des denrées alimentaires. Elle permettra aussi aux producteurs paysans, titulaires des parcelles agro forestières, de bénéficier des retombées du marché de carbone, lorsque le mécanisme sera opérationnel. Le partage des revenus issus des services environnementaux par les communautés les incitera à la prise de conscience dans l'intérêt de préserver l'environnement et conserver la diversité biologique. Le développement des plantations forestières, la gestion rigoureuse des terres agricoles, la mise en œuvre scrupuleuse des techniques d'aménagement forestier durable interagiront avec l'agroforesterie non seulement pour la production soutenue des produits alimentaires d'origines diverses pour le bien être humain, mais aussi pour l'atténuation des effets de changements climatiques au niveau global.

En définitive, les technologies retenues tant pour le secteur Energie que celui de l'UTCATF sont prometteuses d'une réponse favorable à la lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique de la RCA.

5.1.1. Evaluation des Besoins en Technologies pour l'atténuation aux changements climatiques

Ce choix découle d'une décision prise lors de l'atelier de consultation des parties prenantes. Il a été porté sur les secteurs Energie et UTCATF, du fait qu'ils jouent un rôle capital dans le développement socio-économique du pays et sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques.

5.1.1.1. Aperçu du secteur de l'énergie

Ce secteur assure un rôle très important dans le développement du pays, à travers la création d'emploi, la création des activités génératrices de revenus en vue de stimuler la croissance économique, la réduction des corvées de femmes et de filles d'où la hausse du taux d'alphabétisation, la réduction des maladies hydriques, l'accès facile à l'eau potable en milieu défavorisé.

Le potentiel hydroélectrique en Centrafrique est estimé à 2 000 MW, dont seulement 18,75 MW sont actuellement exploités. Par conséquent, la possibilité d'exploiter les ressources hydroélectriques pour la production d'électricité est considérable.

En termes de solaire, les potentialités existent mais son utilisation n'est encore qu'au stade embryonnaire : pompage d'eau en milieu rural, centres de santé, éclairage, relais de faisceaux hertziens ou balises de navigation aérienne.

Les systèmes de pompage solaire pour l'eau potable offrent beaucoup d'avantages pour les populations rurales en zones isolées. Les goulots d'étranglement sont dus à l'insuffisance de ressources publiques et l'absence d'une politique incitative favorisant et facilitant la participation du secteur privé dans ce secteur.

5.1.1.2. Aperçu du secteur UTCATF

LA RCA dispose de richesses naturelles relativement abondantes et des conditions agro écologiques généralement favorables à l'agriculture, l'élevage et à la sylviculture. Le climat dans tout le pays est favorable à une agriculture pluviale avec des cycles culturaux relativement longs. L'agriculture centrafricaine bénéficie d'un important réseau hydrographique qui permet une disponibilité en eau de surface et souterraine, l'alimentation du bétail, de la faune sauvage, le développement floristique et la régulation naturelle.

Le pays dispose entre autres de :

- ressources abondantes en eau de surface et souterraine (47 milliards m³/an dont seulement 4% utilisés à des fins économiques ou sociales) ;
- 15 millions de terres arables dont seulement 5% sont exploitées chaque année ;
- 16 millions de terres de pâturage et de parcours dont 56% sont en exploitation ;
- 1,9 millions d'hectares de potentiel en aménagement hydro agricole dont environ 1000 hectares sont en exploitation ;
- - potentiel important en matière de pêche et d'aquaculture dans les cours d'eau des bassins de l'Oubangui,-Sangha et de Chari-Logone

Le territoire centrafricain couvre une superficie d'environ 623 000 km² avec une végétation dense et diversifiée.

Faisant partie des pays du Bassin du Congo, la RCA dispose d'un potentiel forestier estimé à 5 400 000 ha. Le potentiel forestier centrafricain est reparti en deux massifs forestiers distincts : le massif forestier du Sud-Est, couvrant une superficie de 1 600 000 ha, à vocation multiple ; et le massif forestier du Sud-Ouest, d'environ

3 800 000 ha, affecté à la production soutenue du bois d'œuvre ainsi qu'à la conservation des ressources fauniques. Plus de 70% du massif du Sud-Ouest est voué à l'exploitation industrielle du bois pour un total de 14 permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) actuellement attribués aux sociétés forestières.

5.2. Identification et priorisation des technologies.

L'évaluation des besoins en transfert des technologies en RCA a été guidée par les avis des parties prenantes, les documents de politiques nationales et les guides et publications du projet TNA (Technologie Needs Assessment). Au cours de l'atelier participatif, les technologies ont été notées de façon consensuelle selon des critères préalablement définis. Après standardisation des notations, une première classification des technologies retenues a été effectuée. Ensuite une pondération des critères, en fonction de leurs importances relatives pour l'économie et le respect de l'environnement a été faite. A l'issue d'une analyse AMC, des analyses de sensibilité, les technologies ci-dessous ont été retenues.

☞ **Secteur Energie :**

- *Grande Centrale hydroélectricité ou centrale hydroélectrique de grande puissance*
- *Petite ou mini centrale hydroélectrique*
- *Pompage par système photovoltaïque en milieu rural*

☞ **Secteur UTCATF**

- *Agroforesterie ;*
- *Aménagement Forestier Durable ;*
- *Développement des plantations forestières pour renforcer les puits de carbone*

5.3. Analyse des Barrières et cadre favorable

L'analyse des barrières des secteurs Energie et UTCATF a été faite en quatre étapes, à savoir (i) identification de tous les obstacles potentiels ; (ii) examen de la liste exhaustive des obstacles en vue d'éliminer les écueils les moins importants ; (iii) hiérarchisation des principaux obstacles en les regroupant par catégorie ; et (iv) analyse des relations de causalité entre les obstacles.

Les cibles préliminaires pour le transfert et la diffusion des technologies sont l'œuvre de différentes parties prenantes qui ont inter-réagi et facilité la diffusion des technologies prioritaires de ces deux secteurs. Il s'agit de : (i) les représentants des institutions intervenant dans le secteur de l'énergie et UTCATF, (ii) les acteurs privés, (iii) les organisations de la société civile, (iv) les institutions financières, (v) les institutions universitaires et de recherche.

A l'issus des travaux réalisés, les barrières retenues ont été classées en deux (2) grandes catégories, à savoir : les barrières d'ordre économique et financier et les barrières non financières (*barrières, juridiques, institutionnelles, réglementaires et organisationnelles, techniques, liées à l'information et à la sensibilisation*). Il est

dressé un cadre propice de solution pour surmonter les obstacles dans les deux secteurs de transfert et de diffusion des six technologies retenues dans la phase I.

5.4. Plan d'Action Technologique et idées de projets

Le rapport d'Analyse des Barrières et Cadre Favorable pour l'atténuation dans les secteurs de l'Energie et Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF), a permis l'élaboration du plan d'action technologique et idées de projet pour chaque secteur. Un travail préliminaire a permis d'identifier un certain nombre de critères permettant de sélectionner les actions à intégrer dans le PAT. La formulation des idées de projets est une étape essentielle, car elle permettra de financer des éléments du PAT en vue de faciliter le transfert et la diffusion des technologies. Dans cette dynamique, une réunion a eu lieu au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable réunissant toutes les parties prenantes. Au cours de cette réunion, les actions ci-dessous ont été retenues pour chaque technologie selon le secteur.

5.4.1. Secteur Energie

En 2017, la capacité totale de production installée (figure 1, tableaux 2 et 3) est de 27 MW, soit 18,75 MW d'hydroélectricité (136GWh) et 8,7 MW thermiques (5,2 GWh) à Bangui. En dehors du décrochage de l'année 2008, la production hydraulique oscille autour d'une valeur moyenne de 136 GWh en 2006 et 2016, la croissance est presque nulle. La production des centres secondaires est inexistante du fait de faible capacité financière de l'ENERCA, la mauvaise rentabilité et la situation conflictuelle du pays, il n'y a plus aucune puissance installée dans les villes de l'intérieur du pays. En 2018, le taux d'accès est de 23% à Bangui et 4 % au niveau national. Ainsi, pour une population centrafricaine de 5,069 millions d'habitants, 4% seulement des ménages bénéficient donc de l'électricité produite et distribuée par ENERCA. Ces principaux ratios concernent uniquement Bangui où le taux d'accès à l'électricité a atteint 24% en 2018 ; ce taux qui était de 1% dans les centres secondaires est aujourd'hui quasi nul et autant en milieu rural qui abrite la plupart des populations pauvres.

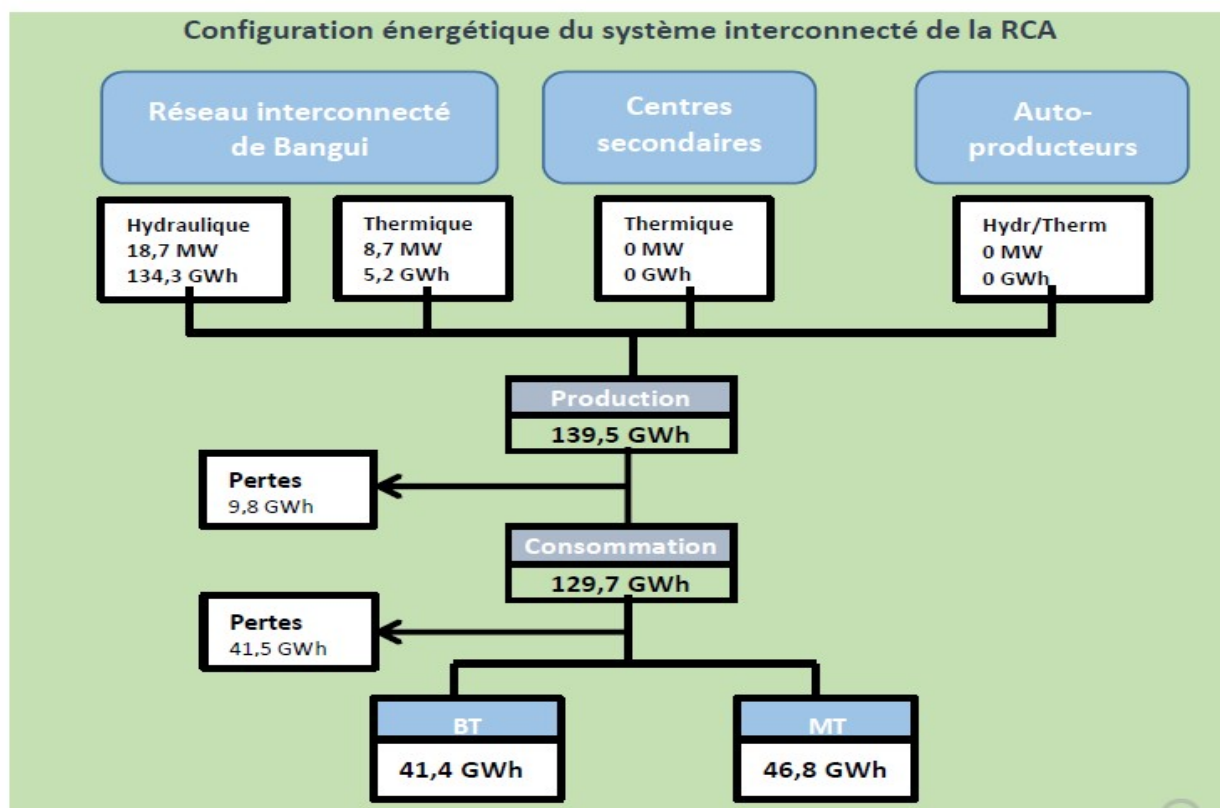


Figure n°18 : Configuration énergétique du système interconnecté de la RCA
Source : SIE, 2018

Le tableau ci-dessous présente les centrales thermiques installées et leurs capacités dans les centres secondaires.

Tableau n°19 : Situation de la capacité des centrales thermiques installée dans les Centres Secondaires

Ville	Date de mise en service	Source de production	Puissance installée (KVA)	Etat actuel
Bambari	1970	Thermique	300	Non fonctionnel
Bangassou	1981	Thermique	160	Non fonctionnel
Berberati	1971	Thermique	1400	Hors d'exploitation
Boda	1996	Thermique	180	Hors d'exploitation
Bossangoa	1970	Thermique	150	Hors d'exploitation
Bouar	1952	Thermique	125	Hors d'exploitation
Bozoum	1975	Thermique	100	Hors d'exploitation
Carnot	1971	Thermique	500	Hors d'exploitation
Kaga Bandoro	1999	Thermique	160	Non fonctionnel
Kembé	1985	Thermique	100	Non fonctionnel
Mbaïki	1969	Thermique	125	Hors d'exploitation
Mobaye	1990	Thermique	600	Hors d'exploitation
Mongoumba	1975	Thermique	50	Hors d'exploitation
Ndélé	1970	Thermique	50	Non fonctionnel

Paoua	1996	Thermique	150	Hors d'exploitation
Sibut	1982	Thermique	110	Non fonctionnel

Source : ENERCA, 2016

Outre les informations fournies dans le tableau 2, la sous-préfecture de Gamboula dispose d'une mini centrale hydroélectrique opérationnelle de 120 kW construite sur une branche de la Kadéï à Gamboula en 1986 par des missionnaires suédois (enregistrés comme ONG) et l'électricité produite alimente les résidences de l'hôpital, du séminaire et du personnel à travers un réseau de distribution locale; cependant, il est possible d'augmenter la puissance installée de 300 kW pour atteindre un total de 420 kW pour alimenter la population de la sous-préfecture composée de plus de 2 500 ménages.

Le potentiel hydroélectrique en Centrafrique est estimé à 2 000 MW, dont seulement 18,75 MW sont actuellement exploités. Par conséquent, la possibilité d'exploiter les ressources hydroélectriques pour la production d'électricité est considérable (tableau 3). Les goulots d'étranglement sont dus au manque de ressources publiques et l'absence d'une politique claire favorisant et facilitant la participation du secteur privé dans ce sous-secteur.

Tableau n°20 : Liste de quelques sites hydroélectriques et leurs puissances potentielles

Nom du site	Puissance	Type
Dimoli	+180 MW	Grande centrale (Projets intégrateurs)
Lobaye	60 MW	
Palambo	60 MW	
Lancrenon	30 MW	
Kaga Bandoro	2 MW	Petite centrale
Soumbé	MW	Mini centrale
Mbécko	MW	
Toutoubou	MW	
Gbassem	MW	
Baïdou	MW	
Gamboula	120 KW existante + 300 KW nouvelle	
Gbango	4,8 KW	Microcentrale

Source : MDERH, 2016

En termes de solaire, la RCA dispose également de bonnes ressources d'énergie solaire avec une moyenne de 7 heures de soleil par jour tout au long de l'année et une irradiation solaire de 5 kWh/m²/j en moyenne répartie sur tout le territoire. Les valeurs mensuelles moyennes du rayonnement solaire indiquent qu'elles sont les plus faibles (4,5 kWh / m² / jour) dans la partie sud-ouest du pays (Bangassou, Bangui et Berberati), moyennes (5,5 kWh / m² / jour) dans le centre (Bambari, Bossangoa) et élevée (6,5 kWh / m² / jour) dans le nord (Ndélé et Birao). La partie Nord-Est du pays et la partie Centre bénéficient d'un ensoleillement journalier dont la durée, suivant les régions et les saisons, varie de 10 à 12 heures et susceptible de faciliter le développement de l'électricité photovoltaïque.

Le tableau ci-dessous présente les politiques et stratégies en vigueur qui sont favorables à la diffusion des technologies d'atténuation dans le secteur de l'Energie.

Tableau n°21 : Politiques et stratégies favorables à la diffusion des technologies d'atténuation dans le secteur de l'Energie

Politique ou stratégie concernée	Année d'entrée en vigueur	Objectifs
Sur le plan national,		
L'Ordonnance n°05.001, portant Code de l'Electricité de la RCA	1er janvier 2005	Libéraliser le sous-secteur électrique et offre la possibilité aux partenaires privés d'investir
Le Code d'exploitation des réseaux interconnectés	06 mars 2017	Offrir un cadre juridique pour l'exploitation des réseaux entre les pays de la sou région.
Le Document de Politique Energétique National	2010	Contribuer à la croissance économique,
Document de Politique Energétique Décentralisé	Février 2017	Garantir l'accès à des services énergétiques efficaces, durables et modernes à la population rurale d'ici 2030 » à un coût abordable
Plan Directeur pour la Production et le Transport / Distribution d'Electricité,	novembre 1992	Planifier le développement du sous-secteur de l'électricité en RCA
Plan national de relèvement et consolidation de la paix en Centrafrique et le cadre d'engagement mutuel (RCPA-CEM) 2017-2021.	2016	Restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation, renouveler le contrat social entre l'Etat et la population, et promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs
Décret n° 06.170 portant adoption du document Politique et stratégies nationales en matière d'eau et	25 mai 2006	Contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que
d'assainissement en République Centrafricaine		celle-ci ne soit pas un facteur limitant au développement économique et social
Arrêté portant n°003 portant création d'une Plateforme de Concertation et de Coordination des Acteurs du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement en RCA	7 janvier 2017	Assister le Ministère en charge de l'Hydraulique dans son action de coordination, de planification et de suivi du secteur de l'eau et de l'assainissement ; Définir les priorités en termes d'intervention dans le domaine de l'Eau potable et Assainissement ; Proposer les orientations de la politique de l'eau potable et de l'assainissement dans un cadre coordonné entre les institutions ; Favoriser la coordination, la planification et le suivi des investissements, des programmes et des actions entre les autorités étatiques et les institutions internationales ; Faire un plaidoyer afin de mobiliser les ressources nécessaires.
Sur le plan sous régionale,		

Le Code du marché de l'électricité de l'Afrique Centrale	24 novembre 2014	Offrir un cadre juridique et réglementaire incitatif pour les investissements dans le sous-secteur de l'électricité de la CEEAC.
Livre Blanc CEEAC-CEMAC		Pour l'accès universel aux services énergétiques modernes et le développement économique et social vision commune CEEAC-CEMAC horizon 2030
Le Document de Stratégie de Politique Energétique Régionale	2014	Améliorer la qualité de la vie par l'augmentation du niveau d'accès à l'électricité et assurer l'indépendance énergétique dans la sécurité de l'approvisionnement énergétique par l'interconnexion avec d'autres pays
Convention de la Commission Africaine de l'Energie (AFREC)	décembre 2016	Créée en 2001 par la volonté politique des Ministres africains de l'Énergie à la Conférence de Lusaka (Zambie) du 9 au 11 juillet 2001, l'AFREC a pour mission principale de concevoir, créer et mettre à jour une base de données énergétiques, faciliter la diffusion et échange rapide entre les Etats membres, les Communautés Economiques Régionales, et les Pools Energétiques Régionaux.
Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA)	mai 2019.	Promouvoir l'adoption généralisée et l'utilisation durable de toutes formes des énergies renouvelables, incluant la bioénergie, la géothermie ; hydroélectricité, énergie solaire et éolienne dans le but du développement durable, accès à l'énergie, sécurité énergétique, moins de carbone, croissance économique...
Sur le plan international,		
La RCA a engagé le processus de signature et ratification de l'accord cadre de l'Alliance Solaire Internationale (ASI).	2018	Développer les énergies nouvelles et renouvelables en vue d'atténuer sensiblement les émissions de gaz à effet de serre
La RCA a signé le Protocole de Kyoto,	janvier 2008	RCA est partie prenante à l'initiative SE4ALL (sustainable energy for all) des Nations Unies et souscrit à l'Agenda 2030 à travers les objectifs de développement durable (ODD), parmi lesquels l'ODD 7 «

Source : DPED, Ebauche 2017

Le tableau ci-dessous présente les technologies prioritaires du secteur de l'énergie.

Tableau n°22 : Technologies prioritaires du secteur de l'Energie et cibles visées dans les PAT

Technologie	Niveau de diffusion actuel	Cible dans le PAT
Grande centrale hydroélectricité	Hydraulique : 18,75 MW soit 136 GWh Thermique : 8,7 MW soit 5,2 GWh Production : 136 GWh Consommation : 129,7 GWh Pertes techniques : 9,8 GWh Pertes commerciales : 41,5 GWh BT : 41,4 GWh ; MT : 46,8 GWh	Augmenter la capacité de production de 18,75 à 140 MW d'ici 2030 La Réalisation de cinq (05) projets à Mbaïki, à Boali 2, à Boali 3, à Danzi et à Sakai avec une capacité totale de 140 MW
Petite ou mini centrale hydroélectrique	Mini centrale hydroélectrique opérationnelle de 120 kW construite sur une branche de la Kadéï à Gamboula en 1986 par des missionnaires suédois	Le déploiement des PMCH dans les centres secondaires en vue de remplacer les centrales thermiques diesels
Pompage par système solaire photovoltaïque en milieu rural	Non déterminé	La diffusion des forages équipés en pompes solaires dans les zones éloignées aux réseaux ; les écoles, les marchés et les FOSA, les familles des communautés ; La mise en place des comités de gestion des points d'eau / organisation des artisans réparateurs en coopérative en partenariat avec les associations des usagers d'eau serait un atout.

➤ **Pour la technologie Grandes Centrales hydroélectriques (GCH), trois actions prioritaires sont retenues. Il s'agit de :**

- Action 1 : Facilitation de l'accès au financement à faible taux d'intérêt ;
- Action 2 : Elaboration d'un cadre juridique et réglementaire approprié au développement de la GCH et promouvoir des mesures incitatives pour l'utilisation de la centrale hydroélectrique à grande puissance en identifiant des sites potentiels.
- Action 3 : Création des institutions de recherche et développement dans le domaine des énergies renouvelables, plus spécifiquement des grandes centrales hydroélectriques.

5.4.1.1. Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées

Pour réussir les trois (3) actions prioritaires proposées ci-dessus, les activités spécifiques ci-après seront mises en œuvre. Ces activités sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau n°23 : Activités spécifiques pour la mise en œuvre des actions sélectionnées

Actions	Activités
<p>Action 1 : Facilitation de l'accès au financement à faible taux d'intérêt</p>	<p>Activité 1.1 : Analyse et évaluation, à travers une étude, de la gouvernance actuelle, des approches de diffusion et des mécanismes de financement de la GCH, en vue d'identifier leurs points forts et leurs points faibles</p> <p>Activité 1.2 : Organisation des ateliers avec les institutions financières pour mettre en place un mécanisme de crédit adapté aux activités de la GCH</p> <p>Activité 1.3 : Prise en compte du financement des énergies renouvelable dans les domaines de la GCH dans le FONACAR</p> <p>Activité 1.4 : Rendre effective la loi n°19.007 portant le partenariat Public et Privé du 14 juin 2019</p>
<p>Action 2 : Elaboration d'un cadre juridique et réglementaire approprié au développement de la GCH et promouvoir des mesures incitatives pour l'utilisation de la centrale hydroélectrique à grande puissance en identifiant des sites candidats potentiels</p>	<p>Activité 2.1: Mise en place un comité technique chargé d'adapter les textes juridiques et réglementaires au développement de la GCH</p> <p>Activité 2.2 : Identification des opportunités pour faire évoluer le cadre juridique et réglementaire de la politique de GCH</p> <p>Activité 2.3 : Faire des actions promotion liées à la GCH</p> <p>Activité 2.4 : Accord d'un appui financier pour le développement de projets éligibles de la GCH.</p> <p>Activité 2.5 : Organisation des réunions avec les décideurs politiques pour réfléchir au type de mesures incitatives</p>
<p>Action 3 : Création des institutions de recherche et développement dans le domaine des énergies renouvelables, plus spécifiquement des grandes centrales hydroélectriques</p>	<p>Activité 3.1: Etablissement du chronogramme de recherche et développement</p> <p>Activité 3.2 : Renforcement des capacités techniques des parties prenantes dans la conduite des activités de la technologie de GCH</p> <p>Activité 3.3 : Formation des techniciens sur la maîtrise des services à offrir acteurs</p> <p>Activité 3.4 : Formation des ingénieurs de conception en génie électrique et génie civil capable de concevoir et installer les équipements et d'en assurer la maintenance</p>

5.4.1.2. Actions à mettre en œuvre en tant qu'idées de projet

En raison des contraintes particulières que rencontre la diffusion de GCH et des conditions du développement et de la viabilité de la technologie, la réalisation des actions citées ci-dessous permettent de lever la barrière centrale identifiée lors de la précédente phase qui pour rappel est le développement insuffisant de l'hydroélectricité. Dans ce cadre, les trois actions identifiées ci-après peuvent être reformulées et intégrées dans une idée commune de projet visant la diffusion de la GCH. Les parties prenantes sur la base des considérations évoquées plus haut qui ont prévalu pour le choix des actions à intégrer comme idées de projets ont décidé de réaliser les actions suivantes :

- mise en place d'un mécanisme facilitant l'investissement dans la technologie de la GCH à un taux abordable ;

- Formation et renforcement des capacités de tous les acteurs dans la conception et la gestion de projets relatifs à la technologie GCH et dans l'exploitation des ouvrages ainsi que les institutions de recherche locales.

5.4.1.3. Estimation des besoins de renforcement des capacités

Pour la bonne réussite des activités identifiées, le besoin de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de vulgarisation et de diffusion de la GCH sont à prévoir. Il s'agit entre autres :

- La formation sur la technologie de la GCH aux agents du ministère en charge du développement de l'énergie et ses services déconcentrés, les membres des organisations de la société civile, les membres du secteur privé, les décideurs politiques, les institutions financières...;
- Le renforcement des capacités du personnel existant dans les institutions financières de la place, en vue de faciliter la mise en place de crédits aux promoteurs
- Le renforcement des capacités du ministère de l'Environnement et des entreprises locales dans la réalisation des Etudes d'impact environnementale et social spécifiques aux projets énergétiques notamment la construction des GCH ainsi que les évolutions du cadre institutionnel pour s'assurer que les EIES sont crédibles ;
- Le renforcement des capacités du Ministère des PME et de la Promotion du Secteur Privé pour la mise en œuvre des pôles de compétitivité et du mécanisme d'appui aux entreprises locales ;
- Le renforcement des compétences du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et du Ministère des Finances pour élaborer un nouveau cadre favorable pour accélérer les investissements dans les domaines des énergies renouvelables.

➤ Pour la technologie Petites ou Mini Centrales Hydroélectriques

Une petite ou mini centrale hydraulique est une installation de production d'énergie basée sur l'utilisation de la force hydraulique et dont la puissance varie entre 1 kW et 10 MW. L'énergie hydraulique peut provenir :

- d'un fleuve ou d'une rivière ;
- d'une source ;
- d'un réseau d'approvisionnement en eau potable ;
- d'un réseau d'évacuation d'eaux usées ou de drainages ;
- de procédés industriels dans lesquels la pression d'un liquide est détruite dans un organe de réglage, vanne ou autre.

La production d'énergie par une centrale hydraulique qu'elle soit grande, petite ou mini est fonction du débit de l'eau et de la hauteur de chute (différence de pression) à disposition.

En outre, la deuxième communication nationale sur les émissions des GES a identifié le développement des énergies renouvelables (production d'électricité par des centrales hydro, le bois de feu renouvelable par le biais des boisés afin de

réduire le déboisement) comme l'une des mesures d'atténuation "pour changer la croissance économique du pays à partir du mode carbone intensive au mode à faible émission de carbone". Ceci a été renforcé par la CPDN (Contribution prévue déterminée au niveau national) formulé pour la COP-21 (Paris, 2015) qui souligne que la réduction des émissions jusqu'à concurrence de 90 % dépendait du développement et de l'utilisation de sources d'énergies propres. Dans ce but, la CPDN a proposé l'utilisation accrue des sources d'énergies modernes, principalement le développement de micro-barrages hydroélectriques « en raison de l'abondance de l'énergie hydroélectrique, comme l'une des options dans un panier de mesures à appliquer afin d'inverser la tendance à la croissance des émissions de GES dans le pays ».

A la lumière des barrières et du cadre favorable décrit ci-dessus, quatre (4) actions sont identifiées pour être incluses dans le plan d'action à savoir :

Action 1 : élaboration d'un cadre juridique, réglementaire et de politique habilitante permettant la mise en œuvre et l'exploitation de projets de petites ou mini centrales hydroélectriques par le secteur privé ;

Action 2 : Promotion de la PMCH et mettre en place un mécanisme facilitant l'investissement à un coût abordable

Action 3 : Formation et renforcement des capacités de tous les acteurs dans la conception et la gestion de projets relatifs à la technologie PMCH et dans l'exploitation des ouvrages

Action 4 : sensibilisation et plaidoyer auprès de la puissance publique et les PTF pour le développement soutenu des solutions transitoires (petits diesels, énergies renouvelables, ...) pour les nombreux petits centres isolés à raccorder à court et moyen termes à plusieurs PMCH situées loin des demandes.

5.4.1.4. Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées

Pour réussir les quatre (4) actions proposées ci-dessus, les activités spécifiques ci-après seront mises en œuvre.

Tableau n°24 : Activités identifiées des Actions sélectionnées pour la technologie de la PMCH

Actions	Activités
<p>Action 1 : Elaboration d'un cadre juridique, réglementaire et de politique habilitante permettant la mise en œuvre et l'exploitation de projets de petites ou mini centrales hydroélectriques par le secteur privé</p>	<p>Activité 1.1 : Identification des opportunités de faire évoluer le cadre juridique et réglementaire et de politique habilitante</p> <p>Activité 1.2 : Développement et mise en œuvre d'une stratégie de financement de la technologie économiquement rentable et socialement acceptable au profit de différentes catégories de consommateurs finaux</p> <p>Activité 1.3 : Mise en place un comité technique chargé d'analyser les insuffisances du cadre juridique, réglementaire et de politique habilitante actuels</p> <p>Activité 1.4 : Elaboration un cadre juridique, réglementaire et de politique habilitante permettant la mise en œuvre et l'exploitation des projets des PMCH par le secteur privé</p>

<p>Action 2 : Promotion de la PMCH et mise en place d'un mécanisme facilitant l'investissement à un coût abordable</p>	<p>Activité 2.1 : Organisation des réunions avec les décideurs politiques et les PTF sur la nécessité du développement de la PMCH Activité 2.2 : Identification des options permettant de réduire les coûts financiers Activité 2.3 : réalisation des études d'avant-projet pour rendre les sites potentiels en vue de les rendre prêts à l'investissement Activité 2.4 : Etude sur le coût financier de l'énergie des PMC accessible aux populations.</p>
<p>Action 3 : Formation et Renforcement des capacités de tous les acteurs dans la conception et la gestion de projets relatifs à la technologie PMCH et dans l'exploitation des ouvrages</p>	<p>Activité 3.1: Identification des acteurs locaux ainsi que les agents de l'état à former en maîtrise d'ouvrage, conception et gestion des projets : élaborer les termes de références et mobiliser les ressources en vue de recruter un cabinet spécialisé pour les formations Activité 3.2: Mise place en place d'une politique de gestion des connaissances et évaluer la formation des acteurs communautaires et locaux en maîtrise d'ouvrage, et des agents de l'Etat dans la conception et la gestion des projets Activité 3.3: Elaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités des structures de formation technique de niveau Certificat d'Aptitude Professionnel, Brevet d'Etudes Professionnel et universitaire dans le domaine de la PMCH</p>
<p>Action 4 : Sensibilisation et plaidoyer auprès de la puissance publique et les PTF pour le développement soutenu des solutions transitoires pour les nombreux petits centres isolés à raccorder à court et moyen termes à plusieurs PMCH situées loin des demandes</p>	<p>Activité 4.1 : Organisation des réunions et des ateliers de plaidoyer avec les autorités publiques et les PTF et les autres acteurs sur les solutions transitoires sur les PMCH Activité 4.2 : Organisation d'un forum des investisseurs sur les opportunités d'investissements dans les énergies renouvelables Activité 4.3 : Elaboration et diffusion un guide d'information sur les enjeux et opportunités d'investissement dans la technologie Activité 4.4 : Organisation des voyages ou échanges dans les pays où la technologie est développée</p>

5.4.1.5. **Actions à mettre en œuvre en tant qu'idées de projet**

Les quatre (4) actions prioritaires mises en ensembles permettent de formuler les idées de projets de la PMCH axées sur :

- La formation et le renforcement des capacités de tous les acteurs dans la conception et la gestion de projets relatifs à la technologie des PMCH et dans l'exploitation des ouvrages ;
- L'adoption des mesures rendant attractives les investissements dans les projets des PMCH.

5.4.1.6. **Estimation des besoins de renforcement des capacités**

Pour la bonne réussite des activités identifiées, il apparaît un besoin important de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de vulgarisation et de diffusion de la PMCH. Il s'agit entre autres :

-
- Le renforcement des capacités, l'assistance technique et la fourniture d'incitations financières pour déclencher les investissements du secteur privé dans le développement et l'utilisation des énergies renouvelables pour l'électrification ;
 - La formation et le renforcement des capacités de tous les acteurs dans la conception et la gestion de projets relatifs à la technologie PMCH et dans l'exploitation des ouvrages connexes
 - Le renforcement de capacités des acteurs dans la mobilisation des ressources ;
 - La sensibilisation accrue sur le potentiel des PMCH, au climat d'investissement et à l'intégration du genre.
 - Le renforcement des capacités des ministères / institutions concernés pour suivre et documenter l'expérience des projets ;
 - La formation sur la technologie des PMCH elle-même aux agents du ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques et aux autres acteurs clés :
 - La formation sur la maîtrise des services à offrir au profit des acteurs du privé ;
 - Le renforcement des capacités du personnel existant dans les institutions des banques commerciales locales, en vue de faciliter la mise en place de crédits aux promoteurs.

5.4.1.7. Estimations des coûts des actions et activités

La mise en œuvre du PAT de la technologie de la PMCH coûtera environ **2 450** millions de F CFA pour une première phase de 5 ans. Ce coût est, détaillés comme suit :

Tableau n°25 : Détail des coûts estimatifs en millier de FCFA du PAT des Petites ou Mini Centrales Hydroélectriques

Action/Activités	Budget en millions de FCFA
Action 1 : Elaboration d'un cadre juridique, réglementaire et de politique habilitante permettant la mise en œuvre et l'exploitation de projets de petites ou mini centrales hydroélectriques par le secteur privé	
<i>Activité 1.1</i> : Identification des opportunités de faire évoluer le cadre juridique et réglementaire et de politique habilitante	75
<i>Activité 1.2</i> : Développement et mise en œuvre d'une stratégie de financement de la technologie économiquement rentable et socialement acceptable au profit de différentes catégories de consommateurs finaux	15
<i>Activité 1.3</i> : Mise en place un comité technique chargé d'analyser les insuffisances du cadre juridique, réglementaire et de politique habilitante actuels	100
<i>Activité 1.4</i> : Elaboration un cadre juridique, règlementaire et de politique habilitante permettant la mise en œuvre et l'exploitation des projets des PMCH par le secteur privé	1 500
Action 2 : Promotion de la PMCH et mise en place d'un mécanisme facilitant l'investissement à un coût abordable	
<i>Activité 2.1</i> : Organisation des réunions avec les décideurs politiques et les PTF sur la nécessité du développement de la PMCH	75
<i>Activité 2.2</i> : Identification des options permettant de réduire les coûts financiers	30
<i>Activité 2.3</i> : réalisation des études d'avant-projet pour Rendre les sites potentiels en vue de les rendre prêts à l'investissement	300
<i>Activité 2.4</i> : Etude sur le coût financier de l'énergie des PMC accessible aux populations.	75
Action 3 : Formation et Renforcement des capacités de tous les acteurs dans la conception et la gestion de projets relatifs à la technologie PMCH et dans l'exploitation des ouvrages	

Activité 3.1: Identification des acteurs locaux ainsi que les agents de l'état à former en maîtrise d'ouvrage, conception et gestion des projets, élaborer les termes de références et mobiliser les ressources en vue de recruter un cabinet spécialisé pour les formations	10
Activité 3.2: Mise en place d'une politique de gestion des connaissances et évaluer la formation des acteurs communautaires et locaux en maîtrise d'ouvrage, et des agents de l'Etat dans la conception et la gestion des projets	15
Activité 3.3: Elaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités des structures de formation technique de niveau Certificat d'Aptitude Professionnel, Brevet d'Etudes Professionnel et universitaire dans le domaine de la PMCH	75
Action 4 : Sensibilisation et plaidoyer auprès de la puissance publique et les PTF pour le développement soutenu des solutions transitoires pour les nombreux petits centres isolés à raccorder à court et moyen termes à plusieurs PMCH situées loin des demandes	
Activité 4.1 : Organisation des réunions et des ateliers de plaidoyer avec les autorités publiques et les PTF et les autres acteurs sur les solutions transitoires sur les PMCH	60
Activité 4.2 : Organisation d'un forum des investisseurs sur les opportunités d'investissements dans les énergies renouvelables	25
Activité 4.3 : Elaboration et diffusion un guide d'information sur les enjeux et opportunités d'investissement dans la technologie	35
Activité 4.4 : Organisation des voyages ou échanges dans les pays où la technologie est développée	35
Total :	2 450

5.5. Plan d'action pour le pompage solaire en milieu rural

L'eau contribue à l'amélioration et à la protection de la qualité de vie, face aux effets négatifs de la pression démographique, de la pauvreté, des activités de la production de masses polluantes etc.

Depuis un peu plus d'une vingtaine d'années, les autorités de la République Centrafricaine ont pris conscience de la nécessité de mettre en valeur ce secteur vital, et ont engagé des actions de façon à corriger sa gestion fragmentaire et incohérente jusqu'alors constatée. C'est ainsi que les actions menées ont porté sur l'amélioration du cadre institutionnel, la construction des installations d'eau potable, l'assainissement de base, la promotion de l'hygiène collective et individuelle et enfin, sur les changements socioculturels qu'exigent les nouvelles données.

Le pompage solaire est la solution idéale au problème de l'approvisionnement en eau, de l'extraction et du pompage de l'eau même dans les endroits les plus isolés. L'objectif est de garantir l'accès à l'eau, en tous lieux, même les plus éloignés des grands cours d'eau, ainsi qu'aux communautés les plus isolées. Le pompage solaire est une technique particulière qui permet d'extraire l'eau du sous-sol grâce à l'énergie solaire photovoltaïque.

La technologie du pompage solaire est composée d'un générateur solaire photovoltaïque, d'un convertisseur, d'une pompe solaire et d'un système exhaure d'eau. De par son principe de fonctionnement, le système ne crée aucune pollution et évite le bruit contrairement aux motopompes diesel.

Il existe principalement trois (3) types de pompes à savoir :

- ▮ Les pompes manuelles motorisées. Il s'agit du même mécanisme qu'utilisé en pompage manuel (piston et tringlerie type « India Mark »), auquel on a ajouté un moteur pour remplacer la motricité humaine.
- ▮ Les pompes « spécial solaire » alimentées en direct via un contrôleur de pompe adapté, à approvisionner chez le fabricant de la pompe pour s'assurer de la compatibilité.
- ▮ Les pompes classiques (alimentées habituellement par groupe électrogène) que l'on alimentera via un onduleur à fréquence variable, couramment appelé « onduleur solaire de pompage ».

En RCA, les populations vivant dans des zones isolées connaissent des problèmes d'accès à l'eau. Le réseau national de distribution d'eau n'est pas accessible à ces populations et le système d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) très peu en milieu rural, reste tributaire de motopompes utilisées par certaines populations. Les différents programmes d'hydraulique villageoise ont permis jusqu'à la fin de l'année 2018, la réalisation d'environ 4500 forages équipés de pompe à motricité humaine dont environ 25% sont en panne (source DGRH). Elles couvrent les besoins d'alimentation en eau de 30 % de la population rurale qui est environ de 2 460 886 habitants.

L'objectif global est de garantir l'accès de la population rurale à l'eau potable de qualité et assurer une gestion durable des ressources en eau en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne soit pas un facteur limitant au développement économique et social.

D'une manière spécifique :

- Mettre en place un cadre institutionnel et juridique adéquat favorable aux initiatives privées ;
- Réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable ;
- Desservir en eau potable d'ici l'an 2030, 70% de la population rurale à raison de 25 l/j/hab. ;
- Remplacer progressivement 35% des pompes manuelles par des pompes solaires alimentant des mini-AEP avec bornes fontaines dans les localités de plus de 2000 habitants, dans ce cas, la dotation en eau est également 25 l/j/habitant et installer de nouvelles pompes solaires dans les zones non desservies par les forages équipés des pompes à motricité humaine ;
- Doter plus de 60 % des écoles, des centres de santé et des lieux de rassemblement, tels que les marchés, de points d'eau modernes et de latrines ventilées à double fosse par des pompes solaires PV ;
- Créer et développer un système d'information du secteur de l'eau en vue de promouvoir la recherche ;
- Promouvoir la valorisation de l'eau à des fins économiques dans un contexte de développement durable ;
- Développer la coopération et l'intégration sous régionale en matière d'eau.

Les avantages d'un système de pompage solaire peuvent être résumés comme suit:

- Aucun coût pour le carburant, le système n'utilise que la lumière du soleil gratuite toujours disponible ;
- Une longue durée de vie opérationnelle
- Un système très fiable et durable
- Facile à exploiter et à entretenir

Pour réussir, il est important de renforcer les capacités des gestionnaires des pompes solaires en technique d'entretien.

5.5.1. Actions et activités sélectionnées pour inclusion dans le PAT

5.5.1.1. Résumé des barrières et mesures pour les surmonter

Tableau n°26 : Mesures proposées pour surmonter les barrières pour le transfert et la diffusion de la technologie du Pompage solaire en milieu rural.

Catégorie	Barrières identifiées	Mesures proposées pour surmonter les barrières
Barrières financiers et économiques	<p>Coût élevé de l'investissement initial dû au faible pouvoir d'achat de la majorité des populations à cause du niveau de pauvreté élevé qui ne leur permet pas de déboursier, en un coup, un capital important pour acquérir un système de pompage solaire ;</p> <p>Accès difficile au financement dû à la faible capacité financière de la municipalité</p> <p>Insuffisance des ressources allouées par l'Etat (moins de 1% (année) du budget d'investissement de l'Etat au lieu d'un minimum de 3% exigés par les partenaires au développement,</p>	<p>Prêts à long terme dotés de taux d'intérêt réduits et d'un différé d'un an.</p> <p>Réduire les taux de douane et de la fiscalité pour les équipements des pompes solaires. Réduire les taux d'intérêts bancaire pour emprunts des projets des pompes solaires ;</p> <p>Engagement continu de l'Etat en vue d'atteindre le taux exigé par les partenaires</p>
Barrières au niveau politique de développement, juridique, réglementaire et organisationnel	<p>Absence de mesures incitatives de soutien pour le pompage solaire</p> <p>Absence de politique et du cadre juridique et réglementaire pour la promotion des énergies renouvelables et plus spécifiquement du pompage solaire</p> <p>Absence d'un cadre institutionnel et juridique approprié pouvant favoriser un partenariat public et privé,</p>	<p>Veiller à l'élaboration des textes pour un encadrement normatif de ce secteur</p> <p>Mettre en place un cadre institutionnel et juridique adéquat favorable aux initiatives</p> <p>Etablir des normes adaptées aux réalités nationales au niveau de la certification et du contrôle qualité des produits importés</p> <p>Mettre en place un cadre institutionnel et juridique approprié pouvant favoriser un PPP</p> <p>Etablir un plan d'action cohérent pour le développement du secteur</p>
Barrières au niveau technique et marché	<p>Faible capacité technique locale.</p> <p>Insuffisance d'un personnel qualifié pour l'installation et la maintenance des pompes solaires</p>	<p>Développer les compétences locales en matière de mise en œuvre des pompes solaires (installation et maintenance)</p> <p>Développer la capacité technique des développeurs des pompes solaires afin d'éliminer les droits d'importation</p> <p>Créer des institutions de recherche et développement dans le domaine des pompes solaires</p>

Barrières liées à la sensibilisation et l'information	<p>Les communautés sont généralement peu informées et peu sensibilisées sur la technologie du pompage solaire</p> <p>Les différentes structures d'information et de sensibilisation existantes ne sont pas suffisamment fréquentées par les responsables en charge de politiques de développement du pompage solaire</p>	<p>Créer un cadre de collaboration et d'échange (association, atelier d'échange et de réflexion, atelier de formation, etc...) entre les différentes parties prenantes adhérant à cette nouvelle technologie déjà présente sur le marché</p> <p>Vulgariser le produit à travers une forte sensibilisation (spots télévisés et radios, prospectus de sensibilisation, etc.).</p> <p>Mettre en place un guichet d'information et d'appui conseil de la population sur les installations des pompes solaires</p> <p>Elaborer une stratégie de communication pour une large information des différentes parties prenantes</p>
--	--	---

A la lumière des barrières du cadre favorable décrit dans le rapport sur l'analyse du cadre favorable, quatre (04) actions sont identifiées pour être incluses dans le plan d'action du pompage solaire PV en milieu rural à savoir :

- **Action 1** : Facilitation de l'accès de la communauté villageoise à des crédits à faible taux ou subventionner les investissements aux promoteurs privés
- **Action 2** : Promotion des mesures incitatives pour encourager l'utilisation des pompes solaires
- **Action 3** : Renforcement des capacités techniques et humaines ;
- **Action 4** : Faire participer des opérateurs privés au développement de ces technologies en vue de réduire l'apport public requis, et de limiter le risque d'accès au financement.

5.5.1.2. **Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées**

Pour réussir les quatre (4) actions proposées ci-dessus, les activités spécifiques ci-après seront mises en œuvre.

Tableau n°27 : Activités identifiées des Actions sélectionnées pour la technologie de Pompage Solaire en milieu rural.

Actions	Activités
Action 1 : Facilitation de l'accès de la communauté villageoise à des crédits à faible taux ou subventionner les investissements aux promoteurs privés	<p>Activité 1.1: Organisation des ateliers avec les institutions financières pour mettre en place un mécanisme de crédit adapté aux pompes solaires</p> <p>Activité 1.2 : Organisation d'une table ronde des PTF et soumettre des requêtes pour mobiliser les ressources conséquentes</p>

<p>Action 2 : Promotion des mesures incitatives pour encourager l'utilisation des pompes solaires</p>	<p><i>Activité 2.1 : Renforcement des capacités humaines et logistiques des institutions en charge de la promotion des pompes solaires</i></p> <p><i>Activité 2.2 : Etablissement de l'état des lieux des mesures actuelles et évaluation de leur efficacité</i></p> <p><i>Activité 2.3: Faire des actions promotion des pompes solaires en milieu rural</i></p> <p><i>Activité 2.4 : recherche des financements pour accompagner les mesures et leur inscription dans les textes réglementaires nationaux</i></p>
<p>Action 3 : Renforcement des capacités techniques et humaines</p>	<p><i>Activité 3.1: Identification et mise en œuvre d'un programme de formation des techniciens (études, installation et maintenance) et les communautés locales (installation et maintenance) sur le pompage solaire.</i></p> <p><i>Activité 3.2 : Formation des ingénieurs dans la conception, l'installation et la maintenance</i></p> <p><i>Activité 3.3 : Formation des techniciens sur la maîtrise des services à offrir aux acteurs</i></p> <p><i>Activité 3.4 : Organisation¹ des sensibilisations sur les avantages des pompes solaires</i></p>
<p>Action 4 : Faire participer des opérateurs privés au développement de ces technologies en vue de réduire l'apport public requis, et de limiter le risque d'accès au financement.</p>	<p><i>Activité 4.1: Mise en place des mesures qui incitent le secteur privé</i></p> <p><i>Activité 4.2: Rendre effectif le cadre de partenariat Public et Privé.</i></p>

5.5.1.3. Actions à mettre en œuvre en tant qu'idées de projet

Les quatre (04) actions retenues ont permis de reformuler une idée du projet de la technologie du pompage solaire PV en milieu rural. La mise en œuvre de cette idée de projet permettra de lever la barrière centrale identifiée lors de la phase précédente et qui est liée à la faible adoption de la technologie du système de pompage solaire PV en milieu rural.

Les actions suivantes seront réalisées comme étant les composantes de l'idée de projet de la technologie du système de pompage solaire PV en milieu rural.

- Former et renforcer les capacités de tous les acteurs intervenants dans les domaines des études, l'installation et la maintenance des pompes solaires ;
- Mettre en place un mécanisme facilitant l'investissement dans la technologie du pompage solaire en milieu rural à un coût abordable.

5.5.1.4. Estimation des besoins en renforcement de capacités

Le renforcement des capacités des acteurs occupe une place importante dans la mise en œuvre du projet EBT III. Malgré la volonté du gouvernement dans les stratégies nationales, il reste néanmoins des défis à relever comme la compétence et l'expertise nationales nécessaires pour mener des initiatives réussies et durables dans le domaine des changements climatiques, l'amélioration de cadre juridique, réglementaire et institutionnel et des mesures incitatives séduisantes en vue d'attirer les investisseurs dans le domaine.

¹ Comme tâches : Renforcement des capacités des acteurs pour la communication et la sensibilisation sur la technologie ; Réalisation des campagnes de sensibilisation sur les avantages du pompage solaire ; Démonstration et diffusion de la technologie du pompage solaire PV auprès de la communauté.

C'est ainsi que pour la bonne réussite des actions identifiées, les parties prenantes ont proposé l'amélioration du cadre juridique, institutionnel, le renforcement de capacités des acteurs dans les domaines des études, l'installation et la maintenance des pompes solaires ainsi que l'adoption des mesures rendant attractives les investissements dans la technologie des pompes solaires PV en milieu rural.

5.5.2. Idée de Projets pour le secteur Energie

i) Idée de projets spécifiques pour la technologie des centrales hydroélectriques (GCH, PMCH)

L'objectif est d'améliorer les politiques d'investissement dans le sous-secteur en vue d'accélérer les investissements principalement dans les énergies renouvelables notamment par la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire favorable aux investissements tant nationaux qu'internationaux et d'instruments financiers permettant de faciliter l'accès aux financements pour différents types et tailles de projet.

Tableau n°28 : Idée de projets spécifiques pour la technologie des centrales hydroélectriques

Intitulé/Titre du projet	<i>Appui au Programme National d'Electrification en lien avec le Plan de Relèvement et de la Consolidation de Paix en Centrafrique et du Cadre d'Engagement Mutuel (RCPCA-CEM 2016-2023) par la construction de centrales hydroélectriques, le renforcement des capacités techniques nationales, la mise en place d'un cadre favorable permettant le déploiement rapide des énergies renouvelables</i>
Introduction / Contexte	Le Gouvernement propose d'utiliser l'abondance des ressources hydroélectriques, si disponibles / appropriées, pour répondre aux besoins énergétiques des populations. Actuellement, il n'y a pas de production d'électricité autonome dans le pays alimentant des mini-réseaux isolés en dehors de ceux qui ont été construits par ENERCA. Même la plupart des 15 centres secondaires isolés construits par ENERCA pour approvisionner les préfectures / sous-préfectures ne sont pas opérationnels en raison du manque d'entretien et de pièces de rechange et, souvent, de l'indisponibilité de carburant.

	<p>Le rapport SIE-2018, montre que le taux d'électrification pour l'ensemble du pays est de 4% avec une capacité de production hydraulique de 18,75 MW et thermique de 8,7MW. Ainsi le taux d'accès pour la capitale Bangui est de 23% et presque nul en milieu rural.</p> <p>La mise en œuvre du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la République Centrafricaine et du Cadre d'Engagement Mutuel (RCPCA-CEM : 2016-2023) nécessite la mise en place d'un dispositif institutionnel flexible et adaptable à l'évolution des besoins et des opportunités. Ce dispositif doit se reposer sur les mécanismes existant, intégrant les leçons apprises des initiatives passées. Ce Plan de Relèvement prévoit la réhabilitation et la construction des infrastructures d'électricité à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La rationalisation et la simplification des instruments politiques, réglementaires, législatifs et financiers pour les centrales ; ▪ Le développement de capacités des parties prenantes pour l'essor et la gestion des centrales ; ▪ La création des conditions commerciales attrayantes et compétitives pour les investisseurs, par exemple en fournissant des incitations financières pour le développement et la mise en œuvre de projets, ce qui assurera aux développeurs une stabilité à long terme et un retour suffisant sur investissement ; et ▪ La facilitation de la mise en œuvre des centrales dans le pays grâce à un pool de techniciens formés qui assureraient une construction, un fonctionnement et une maintenance de haute qualité des systèmes et des équipements auxiliaires.
Objectifs	<p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter de manière significative le taux d'accès des populations tant milieu urbain, périurbain que rural à l'électricité de qualité à un prix normatif, ▪ Stimuler la croissance économique soutenue pour un développement en favorisant des initiatives des PPP ▪ Améliorer la compétitivité du pays, ▪ Renforcer la sécurité énergétique du pays, ▪ Réduire les émissions de GES en créant un environnement juridique, réglementaire et commercial favorable et en renforçant les capacités institutionnelles, administratives et techniques pour promouvoir l'électrification par l'intermédiaire des centrales hydroélectriques.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les performances opérationnelles et financières dans le sous-secteur production d'électricité ▪ Améliorer les politiques d'investissement dans le sous-secteur en vue d'accélérer les investissements principalement dans les énergies renouvelables notamment par la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire favorable aux investissements tant nationaux qu'internationaux et d'instruments financiers permettant de financer ou de faciliter l'accès aux financements pour différents types et tailles de projet ; ▪ Améliorer la capacité de mobilisation ainsi que la transparence dans la gestion des ressources publiques en renforçant les capacités techniques et opérationnelles dans le sous-secteur production d'électricité ▪ Accroître de manière substantielle la participation du secteur privé au financement des projets d'énergie renouvelable ▪ Renforcer les capacités énergétiques du pays et ainsi d'améliorer l'accès à l'énergie de catégories sociales les plus précaires et par conséquent augmenter dans l'ensemble le taux d'accès à l'électricité. ▪ Renforcer les capacités institutionnelles en matière de management ; ▪ Renforcer l'intégration énergétique sous régionale, régionale et internationale.

Relation avec les priorités du pays en matière de développement durable	Le but de ce projet est d'aider le Gouvernement Centrafricain, en collaboration avec le secteur privé, à utiliser l'approche du partenariat public privé dans la production d'électricité permettant ainsi à la population de bénéficier d'une meilleure qualité de vie et de se lancer dans des activités génératrices de revenus utilisant des services d'électricité
Localisation	Le projet concerne le sous-secteur production d'électricité et le champ d'intervention est national.
Activités du projet	<input type="checkbox"/> Evaluer la performance opérationnelle et financière de l'Enerca <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités institutionnelles en matière de management ; • Proposer des options pour solutionner les déficits actuels • Mettre en place un cadre de gestion transparent au niveau de l'ENERCA • Renforcer les capacités des cadres et agents du Ministère, de l'ENERCA et de l'ARSEC, • Evaluer les textes règlementaires au niveau du sous-secteur pour assurer une compétition saine entre l'ENERCA et les producteurs indépendants ; • Evaluer la politique d'investissement dans les Energies Renouvelables • Mettre en place un mécanisme de financement favorable pour les différents types et tailles de projets d'Energie renouvelable • Renforcer l'intégration énergétique sous régionale, régionale et internationale ; • Créer les conditions favorables à la promotion du partenariat public-privé ; • Inventorier tous les sites hydroélectriques potentiels sur le plan national et réaliser les études en vue de les rendre prêts à l'investissement ; • Réaliser les projets Lobaye (60 MW) et remplacer les générateurs diesels dans les centres secondaires par l'hydroélectricité ou solaire si possible.
Durée du projet	2021-2026
Budget	380 millions USD
Mesures / évaluations	<p>Pour superviser la mise en œuvre du projet : Mettre en place Un Comité de Pilotage.</p> <p>Sur le plan opérationnel : Mettre en place une Unité de Gestion du Projet qui sera dotée de moyens de fonctionnement et des ressources nécessaires.</p> <p>Acteurs clés : Ministères sectoriels impliqués, les acteurs privés, les ONGs internationales et locales intervenant dans le secteur, les organisations de la société civile, les Collectivités territoriales concernées et les Partenaires Techniques et Financiers...</p>
Complications possibles / Défis (Risques)	<p>Le risque institutionnel : Le schéma actuel de la distribution de l'électricité confère cette unique responsabilité à l'ENERCA qui est également un producteur malgré la libéralisation du sous-secteur par l'Ordonnance n°05.001 du 1er Janvier 2005, portant Code de l'électricité. Il s'agira d'éviter des interférences entre la politique et de permettre à l'Autorité de Réglementation du Secteur d'assurer pleinement son rôle de gendarme et d'arbitre afin de que les Producteurs Indépendants d'Electricité puisse bénéficier d'une concurrence saine gage de la pérennité et du développement de leurs activités. Il faudra que le projet puisse intégrer toutes les parties prenantes du sous-secteur. Leur représentativité dans les organes de gouvernance permettra d'atténuer ce risque ;</p> <p>Le risque juridique : La faible capacité de cadre législatif et réglementaire du sous-secteur. Les autres défis du projet concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la disponibilité de financement ; • l'insuffisance de compétences spécialisées au niveau national

Responsabilités et coordination	<p>Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques Direction Générale du Développement de l'Énergie en collaboration avec les directions régionales et les autres services déconcentrés de l'Etat.</p> <p>Les aspects transversaux du projet seront assurés par les ministères de tutelle.</p> <p>À ce titre, il travaillera en étroite collaboration avec d'autres agences gouvernementales, le secteur privé, les Organisations de la Société Civile, les Collectivités territoriales concernées, la municipalité, les Partenaires Techniques et Financiers selon leur représentation à l'échelle considérée et les ONGs internationales et locales intervenant dans le secteur pour s'assurer que la participation de l'ensemble des parties prenantes soit sécurisée et efficace.</p>
--	--

ii) Idée de projets spécifiques pour la technologie du pompage solaire PV en milieu rural

L'objectif du projet de promouvoir et diffuser le système de pompage solaire PV dans des zones isolées (familles des communautés, Ecoles, Marchés, FOSA...) avec des ouvrages d'eau potable modernes et fonctionnels afin d'améliorer la qualité de vie des populations par l'approvisionnement en eau en quantité suffisante, en qualité acceptable et d'accès facile.

Tableau n°29 : Idées de Projet pour la technologie du pompage par système solaire PV en milieu rural

Intitulé/Titre du projet	Promotion et diffusion de la technologie éprouvée et viable des pompes solaires PV en milieu rural
Introduction / Contexte	<p>L'eau est reconnue comme un bien économique et l'accès de tous les Centrafricains à une eau saine et à une hygiène adéquate à un prix abordable sera considéré comme un droit fondamental dont les femmes jouent un rôle prééminent dans l'utilisation, la gestion et la préservation des ressources en eau. Le pompage solaire PV représente un formidable atout pour permettre aux populations défavorisées surtout les femmes d'avoir accès à l'eau potable de qualité et de manière fiable, avec des coûts de fonctionnement réduits au minimum.</p> <p>Les systèmes d'exhaure utilisés (motopompes) sont coûteux et inadaptés à une exploitation durable de ressources en eau.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables pour la satisfaction des besoins en eau potable des populations en milieu rural ; • Offrir de bonne opportunité d'économie d'eau dans la mesure où la capacité de pompage solaire correspond mieux à la demande en eau ; • Favoriser l'accès des jeunes et des femmes à l'eau potable de qualité ; • Former les utilisateurs pour l'entretien et la maintenance des équipements ; • Renforcer les capacités des acteurs et leur apporter l'expertise nécessaire pour leur permettre de bien remplir leurs tâches dans le projet ; • Préserver les ressources en eau à travers la promotion de l'économie d'eau ; • Réduire significativement les émissions directes des GES estimées à environ 233 940 teCO2 sur la durée de vie des équipements promus, contribuant ainsi à atténuer les effets du changement climatique ; • Réduire les corvées des femmes et des enfants
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des eaux est optimisée ; • L'emploi de GMP (gasoil) est fortement diminué • La corvée des femmes est réduite • La promotion de système de pompage solaire est faite • Les maladies hydriques sont éradiquées • Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est amélioré

Relation avec les priorités du pays en matière de développement durable	Ce projet contribue à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réduction de la pauvreté ▪ La protection de l'environnement ▪ La gestion durable des ressources en eaux (conférence internationale sur l'eau et l'environnement) ▪ L'amélioration de l'accès aux services d'eau potable de qualité à moindre coût
Localisation	Les zones rurales éloignées aux réseaux
Activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser plusieurs projets pilotes du pompage solaire en milieu rurale ; ▪ Mettre à jour et renforcer les capacités du comité de gestion des points d'eau / organisation des artisans réparateurs en coopérative en partenariat avec les associations des usagers d'eau ; ▪ Recruter et former des ingénieurs d'encadrement, des agents et du personnel d'appui ▪ Diffuser les meilleures pratiques à l'utilisation de l'eau ; ▪ Assurer les maintenances et les réparations des pompes solaires à temps c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer les travaux de maintenance quotidienne et périodique <ul style="list-style-type: none"> ☞ <i>Faire les réparations, assurer la fiabilité des environs de la pompe</i> ☞ <i>Tenir le cahier de maintenance et de réparation de la pompe</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les populations sur l'entretien et la gestion des ouvrages du pompage solaire ; ▪ Poursuivre le renforcement des capacités du Gouvernement (ANEA/DGRH) dans les zones de concentration ; ▪ Poursuivre les actions en milieu scolaire et dans les FOSA en faisant une meilleure synergie avec les secteurs Education et Santé ; ▪ Pérenniser les actions par la mise en place d'un système de maintenance et de recouvrement de coût permettant l'autonomisation de l'ANEA et autres services étatiques ; ▪ Mettre en place un mécanisme de communication (sensibilisation/suivi/collecte des informations) en temps réels pour le suivi des infrastructures ; ▪ Développer les innovations (forage manuel, collecte des données EHA par smartphone, micro système d'AEP avec pompage solaire, etc.)
Durée du projet	2021-2025
Budget	44 750 000 USD
Mesures / évaluations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre des villages équipés en pompes solaires ; ▪ Nombres des institutions (Ecoles, FOSA) équipées en pompes solaires ▪ Nombre des populations et agents des services techniques formés, ▪ Pourcentage des populations bénéficiaires
Complications possibles / Défis	Les défis du projet concernent notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le schéma actuel de la distribution d'eau en milieu rural confère cette unique responsabilité à l'ANEA qui est également une productrice. Il s'agira d'éviter des interférences entre les acteurs et de permettre à l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Eau (ARSEA) d'assurer pleinement son rôle de gendarme et d'arbitre ▪ Insuffisance de compétences spécialisées dans le domaine des pompes solaires au niveau national ; ▪ Absence du cadre juridique, réglementaire et institutionnel

<p>Responsabilités et coordination</p>	<p>Dans la mise en œuvre des actions, il est impérieux d'associer à toutes les phases de préparation et d'exécution de projet les institutions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques ▪ Ministère de la Santé Publique ▪ Direction Générale des Ressources Hydrauliques ▪ Société de Distribution d'Eau en Centrafrique (intervient en milieu urbain) ▪ Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (intervient en milieu rural) ▪ ONGs intervenant dans le secteur ▪ Organisation de la Société Civile (OSC) ▪ Œuvres caritatives, les collectivités locales et les usagers. <p>L'Etat assurera le rôle de régulateur et délèguera progressivement ses compétences en matière de gestion et d'exploitation. L'idée est d'associer dès le début de projet, les communautés de base et les collectivités à travers IEC, afin de faciliter non seulement la mise en œuvre de projet mais également l'appropriation des ouvrages par les bénéficiaires. La dimension genre véritable pilier de réussite de projet d'eau est à privilégier.</p>
<p>Autres avantages pour la réussite de la mise en œuvre du projet</p>	<p>Pour assurer la pérennité et les fournitures des services AEP par pompage solaire en milieu rural, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en place un mécanisme cohérent de gestion transparente, inclusive de l'eau en s'organisant des réunions régulières avec bénéficiaires le comité de gestion de point d'eau pour recueillir leurs avis sur la gestion en vue de prévoir et atténuer les risques; ▪ développer le marketing de l'eau auprès des usagers ; ▪ faire le plaidoyer pour mobiliser les ressources financières ; ▪ mettre en place un mécanisme de recouvrement de coût et des redevances d'eau en tenant compte des populations démunies ; ▪ encourager la création d'un Fonds National de l'eau; ▪ clarifier le rôle de l'Etat, du secteur privé, des collectivités, des municipalités et des associations des usagers ; ▪ Renforcer la capacité de l'Agence de Régulation du secteur de l'Eau (AR-SEA) ; □ allouer au moins 3% du budget national au secteur eau/assainissement ; ▪ promouvoir l'eau comme source d'activités génératrices de revenus.

5.6. Secteur foresterie

Le patrimoine forestier centrafricain constitué des formations forestières naturelles, des arbres hors forêts et des plantations en bloc subit des modifications consécutives aux activités humaines. Les principaux changements dans l'affectation des terres et leurs modes de gestion influent significativement sur les émissions additionnelles de gaz à effet de serre.

5.6.1. Emissions de GES et technologies existantes du secteur UTCATF

Les résultats de l'estimation des émissions de gaz à effet de serre montrent que les activités socioéconomiques des six (6) dernières années (CNC, 2018) ont été à l'origine de 57 488,40 Gg éqCO₂ en République Centrafricaine avec une moyenne annuelle de 9 611,35 Gg éqCO₂ et un taux de régression de 9,03 %. Par contre, le pays a séquestré 755 437,5 Gg éqCO₂ en moyenne par année de par sa végétation et les sols. Cette capacité de stockage du carbone atmosphérique a très peu évolué mais pourrait, suivant les prévisions climatiques, augmenter grâce à l'apparition de forêts naturelles. (Rapport IGES, 2018). Les émissions liées aux pratiques agropastorales peuvent être classées en fonction des gaz qu'ils dégagent. On peut noter les émissions du méthane qui peuvent se faire par fermentation entériques et

la réaction qui conduit à la maturation des fumiers. L'utilisation de l'urée comme fertilisant dégage du gaz carbonique (CO_2 et CO), de l'oxyde d'azote (N_2O). La culture du riz dégage aussi du méthane. Les émissions liées aux pratiques de l'élevage sont dues à la fermentation entérique et à la gestion du fumier. La fermentation entérique et la maturation du fumier est la principale source d'émission du méthane (CH_4).

En ce qui concerne la production végétale, l'utilisation des engrais organiques et/ou minérale en agriculture favorise l'émission des gaz à effet de serre tels que le CO_2 , le N_2O , le NO , le CH_4 et le N_xO .

Les principales affectations des terres regroupent donc la répartition naturelle et l'exploitation socioéconomique du patrimoine forestier et pédestre national, y compris les établissements urbains et ruraux qui ne sont pas sans conséquence sur l'équilibre atmosphérique. Le sous-secteur affectations des terres est un puits de carbone, excepté la catégorie des terres forestières converties en terres cultivées qui émet du CO_2 . La séquestration du carbone par les sols des terres forestières et terres cultivées est importante. Aussi, la catégorie prairie, les terres forestières restant dans la même catégorie, les cultures vivaces comme les palmeraies, caféiers, cacaoyers d'une part et des vergers d'autre part à travers le pays constituent les sources qui séquestrent plus de carbone, vu que ces écosystèmes ne sont pas perturbés par les activités anthropiques.

Les émissions dû aux brûlages de la biomasse concernent les catégories prairies et les terres converties pour l'agriculture. Une fois encore, les émissions de CO_2 sont plus importantes, suivies de monoxyde de carbone (CO). Les analyses ont montré que les émissions de CO_2 sont de loin devant le monoxyde de carbone, de CH_4 , de NO_x et de N_2O . Il faut relever aussi que les années 2013 et 2015 ont connu un pic des émissions. Ces années coïncident aux périodes de la crise. L'année 2013 peut s'expliquer par la forte intensité des activités agricoles et 2015 par les déplacements internes de personnes fuyant les conflits pour se réfugier dans la brousse, ce qui pourrait être une source de brûlage des forêts et prairies.

5.6.1.1. Options technologie d'atténuation dans le secteur UTCATF et autres co-bénéfices

Les options technologiques ont d'abord fait l'objet de documentation lors des évaluations des technologies, ce qui a permis de relever l'existence ou non de celles-ci dans le contexte national. Onze (11) technologies offrant un potentiel intéressant de réduction des GES en RCA et répondant aux stratégies, politiques et priorités nationales en matière d'atténuation. Le tableau ci-dessous montre les 3 technologies prioritaires sélectionnées et leur niveau actuel de diffusion.

Tableau n°30 : Technologies prioritaires du secteur UTCATF et cibles visées dans les PAT

Technologie	Niveau de diffusion actuel	Cible dans le PAT
Aménagement Forestier Durable (AFD)	<ul style="list-style-type: none"> • 14 Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) ont fait l'objet de convention de gestion entre l'Etat centrafricain et douze (12) concessionnaires forestiers ; • 3 concessions de forêts communautaires d'une superficie de 14 920 ha ont été attribuées en superposition dans les forêts aménagées en 2019 avant d'être déclassées • La technologie d'Aménagement Forestier Durable n'est pas encore étendue sur tout le territoire national. 	<p>□ promouvoir la gestion durable des ressources naturelles : constituer les domaines forestiers permanent et non permanent, de maintenir la biodiversité et la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à la fois aux besoins socio-économiques d'utilisation des ressources forestières, du bois, de la faune, de la flore ou des paysages et d'assurer une exploitation durable des ressources forestières, tout en maintenant les autres fonctions à caractère social, culturel et environnemental</p>
Développement des plantations forestières (DPF) pour renforcer les puits de carbone	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis l'indépendance, des plantations en plein ont été réalisées dans les périmètres dits de reboisement ; • En 2010, à partir des données actualisées sur le reboisement et les forêts classées, on estime à 641.103 ha la superficie de plantation et forêts classées dont 6041 ha de reboisement (SCN, rapport sectoriel AFAT) 	<ul style="list-style-type: none"> • La potentialité pour la restauration des paysages forestiers est énorme et les conditions agro climatiques variées permettent de mettre en place de grandes plantations forestières avec des espèces diverses ; • Engagement de la RCA à restaurer 1 million d'hectares des terres dégradées et déboisées d'ici à 2020, et 3.5 millions d'hectares à 2030, dans le cadre du « Défi de Bonn ».
Agroforesterie	Non déterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser sur toute l'étendue du territoire la pratique de l'agroforesterie pour améliorer durablement la productivité et la compétitivité des filières (cacao par exemple) en faveur du bien-être et de la sécurité alimentaire des populations pauvres ; • Ombrager les cultures, contrôler l'érosion et favoriser la productivité

5.6.1.2. Plan d'Action pour l'Aménagement Forestier Durable

Le concept de « gestion durable des forêts » ou d'aménagement « éco-systémique des forêts » est défini comme étant un mode de gestion forestière écologique qui fixe des critères, des indicateurs, des objectifs sociaux et environnementaux, en plus des objectifs économiques à la gestion forestière.

Il permet ainsi le maintien de la biodiversité et la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à la fois aux besoins socio-économiques d'utilisation des ressources forestières, du bois, de la faune, de la flore ou des paysages (AFD, 2011).

L'objectif spécifique du transfert de l'AFD est d'assurer une exploitation durable des ressources forestières, tout en maintenant les autres fonctions à caractère social, culturel et environnemental. Il permet ainsi le maintien de la biodiversité et la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à la fois aux besoins

socioéconomiques d'utilisation des ressources forestières, du bois, de la faune, de la flore ou des paysages (<http://www.fao.org/forestry/>).

La technique consiste à une planification de l'exploitation à moyen/long termes (une trentaine d'année) des activités d'exploitation sylvicoles. A cet objectif premier de durabilité de la production préexistant à la gestion durable des forêts (GDF), s'est ajoutée la prise en compte des enjeux socio-environnementaux principalement via un inventaire des produits forestiers non ligneux (PFNL), de la grande faune et des enjeux sociaux (<http://www.fao.org/forestry/>). L'application de ces différents principes se caractérise par la définition d'un plan d'aménagement forestier (PAF), imposé par la législation ([https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Rapport de diagnostic du secteur énergie RCA VF.pdf](https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Rapport_de_diagnostic_du_secteur_energie_RCA_VF.pdf)).

Le concept de gestion durable des forêts a pris son essor au Sommet Planète Terre à Rio de Janeiro, en 1992 ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion durable des forêts](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion_durable_des_forêts)). Il implique de maintenir et de renforcer, pour le bien des générations présentes et futures, les valeurs économiques, sociales et écologiques des forêts (<https://hal.archivesouvertes.fr/>). Dans les pays du Bassin du Congo, l'Agence Française de Développement (AFD) l'a mis en œuvre avec la promotion d'un outil, le Plan d'Aménagement Forestier (PAF). Ce PAF fait l'objet d'un contrat entre l'administration et les concessionnaires forestiers (<https://hal.archives-ouvertes.fr/>).

5.6.1.2.1. Résumé des barrières et des mesures pour les surmonter

L'analyse des barrières fait ressortir des barrières d'ordre économique et financier et non financier. Les principales mesures et incitations à mettre en place pour lever les contraintes s'opposant à la diffusion à grande échelle de la technologie de l'AFD sont résumées dans le tableau n°37.

Tableau n°31 : Mesures proposées pour surmonter les barrières pour le transfert et la diffusion de la technologie de l'Aménagement Forestier Durable.

Catégorie	Barrières identifiées	Mesures proposées pour surmonter les barrières
Barrières financiers et économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Le coût élevé de la mise en place des Plans d'Aménagements Forestiers ; • L'absence de dynamisme dans la mobilisation et la gestion des fonds nécessaires à la poursuite des travaux d'aménagement ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du fonctionnement de la structure chargée de transférer la technologie, en termes de meilleures pratiques de gestion administrative et financière (aussi s'appesantir sur la capacité de cette structure à mobiliser les fonds nécessaires au transfert de l'AFD) ;
	<ul style="list-style-type: none"> • Le laxisme dans la gestion des fonds et finances destinés au développement forestier 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire participer les communautés villageoises aux travaux afin de s'apercevoir de la nécessité de cette technologie et de bénéficier des retombées ; • Prendre des mesures en vue d'un partage équitable des bénéfices futurs issus des paiements des services que générerait la technologie.
Barrières liées au cadre juridique, réglementaire et politique et organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des textes d'application du Code Forestier et du Code de l'Environnement; • Ingérence des autorités politiques dans les contentieux forestiers ; • Faiblesse des capacités institu- 	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et politique en vue de protéger l'activité ainsi que les acteurs impliqués ; • Mettre en place un cadre interministériel de gestion renforcée par la participation des acteurs impliqués

el	<p>tionnelle, logistique et financière à tous les niveaux à assurer la police forestière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Corruption persistance dans le milieu forestier ; • Faible réactivité de la société civile en termes d'observation indépendante et dénonciation des activités d'exploitation illicite de bois ; • Après la dissolution de l'Agence centrafricaine de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF) en 2019, la responsabilité technique des aménagements est revenue à une Direction au sein du Ministère en charge des forêts, qui ne dispose pas assez de ressources pour cette tâche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le mécanisme de gestion en l'orientant vers la gestion axée sur le résultat ; • Equiper les structures en charge de l'aménagement forestier pour qu'elles assument leur rôle. • Renforcer l'Administration de la structure interministérielle par l'implication de la société civile et des communautés locales ; • Envisager un chantier de réformes juridiques plus large allant de l'Administration du Territoire jusqu'à la gestion durable des ressources naturelles, en vue de prendre en compte les tendances bénéfiques offertes à la GDRF par les arrangements dans le cadre des Changements climatique, l'APV/FLEGT et bien d'autres organisations ; • Arrimer le cadre légal et réglementaire national aux directives de la COMIFAC, sachant que le cadre de la COMIFAC avec ses différents pactes et directives reste l'ultime référentiel à atteindre par ses pays membres, y compris la RCA.
Barrières au niveau technique et non technique	<ul style="list-style-type: none"> • Technicité nationale en matière de SIG, cartographie, inventaire multi ressources, étude socio-économique très limitée ; • Faible participation des peuples autochtones, communautés riveraines, ONG et autres dans le processus ; • Non-respect des clauses d'aménagement, notamment les clauses sociales par les concessionnaires forestiers ; • Non internationalisation des arrangements internationaux et sous régionaux dans les techniques et pratiques nationales (notamment les Directives sous régionales de la COMIFAC) ; • Insuffisance dans la formation des cadres et agents du domaine d'aménagement forestier, notamment les spécialistes. • Moyens logistiques très insuffisant pour le bon fonctionnement des 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la coopération sous régionale pour le partage des expériences ; • Faire adopter les statuts particuliers du corps des forestiers afin de minimiser les tentations à la corruption. • Renforcer les capacités techniques et logistiques à tous les niveaux pour permettre de transférer et suivre les aménagements sur l'ensemble de la superficie forestière nationale. • Mettre un accent sur la formation des cadres en Aménagement par les Institutions de formation tant nationale qu'internationale ; • Développer les compétences en SIG, conduite d'inventaire multi ressources, botanique forestière, etc. ; • Renforcer la capacité des parties prenantes (cadres d'administration forestière et environnementale, société civile, secteur privé, etc.). • Développer et mettre en œuvre un programme de formation continue des cadres des administrations forestière et environnementale sur les aménagements forestiers durables.
	services administratifs sectoriels en vue d'assurer un bon transfert des technologies.	
Barrières liées à la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de communication entre les départements sectoriels concernés ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan opérationnel de communication sur l'aménagement forestier du-

et l'information	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence de programme d'information et de sensibilisation des parties prenantes sur la technologie AFD ; ▪ Insuffisance de visibilité des actions menées par les projets et structures en charge de l'Aménagement auprès du grand public ; ▪ Faible suivi des activités d'aménagement forestier. ▪ Inexistence de statuts particuliers du corps des forestiers et le traitement salarial inadéquat qui favorisent les tentations à la corruption. 	<p>nable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et exécuter un programme de renforcement de capacités des acteurs impliqués (administration, secteur privé, ONG, etc.) dans la sensibilisation, formation sur la GDRF ▪ Former les agents des médiateurs sur la thématique d'aménagement forestier, afin d'atteindre les acteurs du secteur privé, ONG et communautés ; ▪ Doter les services sectoriels en charge de l'information, sensibilisation et formation sur la GDRF pour qu'ils assurent leur mission.
-------------------------	---	---

5.6.1.2.2. Actions sélectionnées pour être incluses dans le PAT

A la lumière des barrières identifiées et du cadre favorable décrit dans le rapport sur l'analyse du cadre favorable, trois actions prioritaires sont identifiées pour être incluses dans le plan d'action.

Action 1 : Promotion d'un cadre juridique et institutionnel pour le déploiement de la technologie ;

Action 2 : Renforcement des capacités techniques et logistiques à tous les niveaux pour permettre le transfert de technologie et le suivi des aménagements sur l'ensemble de la superficie forestière nationale

Action 3 : Développement d'un plan opérationnel de communication sur l'aménagement forestier durable.

5.6.1.2.3. Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées

Pour réussir les trois (3) actions prioritaires proposées ci-dessus, les activités spécifiques ci-après seront mises en œuvre.

Tableau n°32 : Activités spécifiques pour la mise en œuvre des actions sélectionnées

Actions	Activités
<p>Action 1 : Promotion d'un cadre juridique et institutionnel pour le déploiement de la technologie</p>	<p>Activité 1.1 : Réhabilitation de l'AGDRF et réforme de son mode de financement en l'orientant vers l'autofinancement</p> <p>Activité 1.2 : Réformes juridiques en les arrimant aux directives sous régionales en vue de prendre en compte les tendances bénéfiques offertes à la GDRF par les arrangements dans le cadre des Changements climatiques, l'APV/FLEGT et bien d'autres initiatives innovantes</p> <p>Activité 1.3 : Mise en place d'un cadre interministériel de gestion renforcée par la participation des acteurs impliqués y compris la société civile</p> <p>Activité 1.4 : Révision du mécanisme de gestion des retombées de l'AFD en l'orientant vers la gestion axée sur le résultat</p>

<p>Action 2 : Renforcement des capacités techniques et logistiques à tous les niveaux pour permettre le transfert de technologie et le suivi des aménagements sur l'ensemble de la superficie forestière nationale</p>	<p>Activité 2.1 : Développement des compétences des cadres du Ministère en charge des forêts en Télédétection, SIG, conduite d'inventaire multi ressources, botanique forestière, mise en œuvre et suivi de l'AFD</p> <p>Activité 2.2 : Renforcement de capacité des parties prenantes (cadres d'administration sectorielle, secteur privé, société civile, et communautés de bases) sur les principes de l'AFD.</p> <p>Activité 2.3 : Equipement des laboratoires (LACEG¹), l'institution en charge de la promotion de l'AFD (AGDRF) et la CN-Climat des outils d'obtentions des images satellitaires et de leur traitement et analyse</p> <p>Activité 2.4 : Equipement le Ministère en charge des Forêts des moyens logistiques pour le contrôle et suivi de l'aménagement forestier durable</p>
<p>Action 3 : Développement d'un plan opérationnel de communication sur l'aménagement forestier durable</p>	<p>Activité 3.1 : Elaboration d'un plan de communication sur l'aménagement forestier</p> <p>Activité 3.2 : Formation des agents des médias et mise en place d'un programme de diffusion de l'information sur les thématiques d'aménagement forestier</p> <p>Activité 3.3 : Mise en place d'un programme de renforcement de capacités des acteurs impliqués (administration, secteur privé, ONG, etc.) dans la sensibilisation, formation sur la GDRF</p> <p>Activité 3.4 : Dotation des services sectoriels en charge de l'information, communication et de sensibilisation des moyens logistiques nécessaires pour qu'ils assurent leur mission avec efficacité</p>

¹ Laboratoire de la Climatologie et des Etudes Géographiques

5.6.1.2.4. Estimations des coûts des actions et activités

La mise en œuvre du PAT de la technologie de l'aménagement Forestier durable coûtera environ **2,110 milliards** de F CFA pour une première phase de 5 ans.

Tableau n°33 : Détail des coûts estimatifs en millier de FCFA du PAT de l'aménagement Forestier durable

Action/Activités	Budget en millions de FCFA
Action 1 : Promotion d'un cadre juridique et institutionnel pour le déploiement de la technologie	
<i>Activité 1.1 : Réhabilitation de l'AGDRF et réformation de son mode de financement en l'orientant vers l'autofinancement ;</i>	100
<i>Activité 1.2 : : reformulation de cadre juridique en l'arrimant aux directives sous régionales en vue de prendre en compte les tendances bénéfiques offertes à la GDRF par les arrangements dans le cadre des Changements climatiques, l'APV/FLEGT et bien d'autres initiatives innovantes</i>	50
<i>Activité 1.3 : Mise en place d'un cadre interministériel de gestion renforcée par la participation des acteurs impliqués y compris la société civile</i>	10
<i>Activité 1.4 : Révision du mécanisme de gestion des retombées de l'AFD en l'orientant vers la gestion axée sur le résultat</i>	15
Action 2 : Renforcement des capacités techniques et logistiques à tous les niveaux pour permettre le transfert et le suivi des aménagements sur l'ensemble de la superficie forestière nationale	
<i>Activité 2.1 : Développement des compétences des cadres du Ministère en charge de Forêts sur en Télédétection, SIG, conduite d'inventaire multi ressources, botanique forestière, mise en œuvre et suivi de l'AFD</i>	500
<i>Activité 2.2 : Formation des parties prenantes (cadres d'administration sectorielle, secteur privé, société civile, et communautés de bases) sur les principes de l'AFD.</i>	50
<i>Activité 2.3 : Equipement des laboratoires (LACEG), l'institution en charge de la promotion de l'AFD (AGDRF) et la CN-Climat des outils d'obtentions des images satellitaires et de leur traitement et analyse</i>	800
<i>Activité 2.4 : Equipement du Ministère en charge de Forêts des moyens logistiques pour le contrôle et suivi de l'aménagement forestier durable</i>	500
Action 3 : Développement d'un plan opérationnel de communication sur l'aménagement forestier durable	

<i>Activité 3.1 : Elaboration d'un plan de communication sur l'aménagement forestier</i>	5
<i>Activité 3.2 : Formation des agents des médias et mise en place d'un programme de diffusion de l'information sur les thématiques d'aménagement forestier</i>	20
<i>Activité 3.3 : Mise en place un programme de renforcement de capacités des acteurs impliqués (administration, secteur privé, ONG, etc.) dans la sensibilisation, formation sur la GDRF</i>	10
<i>Activité 3.4 : Dotation des services sectoriels en charge de l'information, communication et de sensibilisation des moyens logistiques nécessaires pour qu'ils assurent leur mission avec efficacité</i>	50
Total	1850

5.6.1.3. *Plan d'Action pour le Développement des Plantations Forestières (DPF) pour renforcer les puits de carbone*

Le reboisement est une opération qui consiste à créer des zones boisées ou des forêts qui ont été supprimées par coupe rase (ou « coupe à blanc ») ou détruites par différentes causes dans le passé (surexploitation, incendie de forêt, surpâturage, guerre...). Parfois, il s'agit explicitement de forêts de protection. L'afforestation est le boisement sur des terres vierges d'arbres depuis longtemps (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Reboisement>). Il s'agit de faire des trous d'une profondeur et d'une largeur déterminée par les spécialistes en fonction de l'espèce et de l'état du sol et d'y planter des jeunes pousses. Cette plantation peut se faire avec arrosage abondant ou avec une très faible quantité d'eau dépendant de la technique utilisée (<http://bamada.net/editorial-le-reboisement>).

Le reboisement de terres agricoles offre d'intéressantes possibilités quant à la restauration des paysages forestiers dans des espaces dégradés à cause de l'abandon ou de l'exode rural (<http://bamada.net/editorial-le-reboisement>). Les différents systèmes les plus pratiqués dans le monde sont entre autres : les plantations de production de bois et de biocarburant, les plantations d'alignement, les espaces verts, les plantations d'agroforesterie, etc. (AFD, 2013). De nombreux types de sylvicultures des forêts naturelles incluant des plantations d'enrichissement sont à envisager pour maintenir les écosystèmes forestiers naturels. Le reboisement permet de séquestrer le gaz carbonique par photosynthèse des arbres plantés. Ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (<https://www.ctc-n.org/sites/www.ctc-n.org/>). Selon une estimation d'Eco Securities, « chaque hectare planté permet de réduire 4.5 crédits par an ».

L'objectif spécifique du déploiement des plantations forestières est d'augmenter la quantité de puits de carbones en vue de favoriser l'amélioration des micro-climats qui pourraient avoir un impact sur le climat global par effet cumulé. Dans nombreuses régions tropicales, planter un arbre est considéré comme un acte d'appropriation du foncier alors que couper un arbre dans une forêt domaniale ou communautaire est un droit d'usage aux contours règlementaire flous et donc sujet à toutes les interprétations (Memento du Forestier Tropical, 2015).

En 2010, à partir des données actualisées sur le reboisement et les forêts classées, on estime à 641.103 ha la superficie de plantation et forêts classées dont 6041 ha de reboisement (SCN-RCA, 2013).

Les objectifs spécifiques sont entre autres :

- restaurer les terres forestières dégradées et déforestées ;
- assurer l'installation des plantations forestières et agroforestières ;
- lutter contre la dégradation des sols (assurer la neutralité en matière de dégradation des terres) ;
- réhabiliter les terres en zones urbaine et périurbaine ;
- créer ou développer les plantations d'arbres à usage multiple (production de bois énergie, de bois d'œuvre, des chenilles, des amandes, de karité, etc.) ;
- renforcer les moyens de subsistance des communautés forestières et la lutte contre la pauvreté ;
- Augmenter la quantité de puits de carbones en vue de favoriser l'amélioration des microclimats qui pourraient avoir un impact sur le climat global par effet cumulé.

L'ambition pour le PAT est assise sur l'engagement du pays dans le cadre du défi de Bonn. En effet, pour faire face aux problèmes de déforestation et de dégradations des terres, la République Centrafricaine (RCA) s'est engagée à restaurer 1 million d'hectares des terres dégradées et déboisés d'ici à 2020, et 3.5 millions d'hectares à 2030.

Cet engagement constitue une contribution en faveur du « Défi de Bonn ». Ceci correspond par déduction au reboisement de 350 000 ha/an pour la période allant de 2020 à 2030.

5.6.1.3.1. Actions sélectionnées pour être incluses dans le PAT

A la lumière des barrières et du cadre favorable décrit dans le rapport sur l'analyse du cadre favorable, deux (2) actions sont identifiées pour être incluses dans le plan d'action à savoir :

Action 1 : Reformulation de la politique de Développement des Plantations Forestières

Action 2 : Renforcement des capacités des acteurs dans la mobilisation des ressources.

5.6.1.3.2. Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées

Pour réussir les deux actions proposées ci-dessus, les activités spécifiques ci-après seront mises en œuvre.

Tableau n°34 : Activités identifiées des Actions sélectionnées pour la technologie du DPF

Actions	Activités
<p>Action 1 : Reformulation de la politique de Développement des Plantations Forestières</p>	<p>Activité 1.1 : Etude sur sources et mécanismes complémentaires pour financer les reboisements à grande échelle ;</p> <p>Activité 1.2 : prise en compte les questions des droits fonciers relatives à l'accès à la terre des communautés pour le reboisement ;</p> <p>Activité 1.3 : internationalisation des directives de la COMIFAC dans les textes nationaux pour faciliter la participation des ONGs et Communautés au DPF ;</p> <p>Activité 1.4 : révision r de statuts du FDF pour lui attribuer les statuts d'institution de financement et non seulement la mission d'exécution des travaux de reboisement ;</p> <p>Activité 1.5 : Encouragement et promotion de l'entrepreneuriat privé dans le domaine de conduite de pépinières et de reboisement</p>
<p>Action 2 : Renforcement des capacités des acteurs dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du reboisement</p>	<p>Activité 2.1 : développement et/ou renforcement de capacités des parties prenantes dans la mobilisation des ressources pour le reboisement</p> <p>Activité 2.2 : renforcement de capacités techniques des parties prenantes dans la conduite des activités de reboisement ;</p> <p>Activité 2.3 : renforcement des capacités humaines et logistiques des institutions en charge du transfert de la technologie</p>

5.6.1.3.3. Estimation des coûts des actions et activités

La mise en œuvre du PAT de la technologie du DPF coûtera environ 695 millions de F CFA pour une première phase de 5 ans. Ce coût est, détaillés comme suit :

Tableau n°35 : Détail des coûts estimatifs en millier de FCFA du PAT du DPF

Action/Activités	Budget en millions de FCFA
Action 1 : reformulation de la politique de Développement des Plantations Forestières	
<i>Activité 1.1 : Etude sur sources et mécanismes complémentaires pour financer les reboisements à grande échelle ;</i>	15
<i>Activité 1.2 : prise en compte les questions des droits fonciers relatives à l'accès à la terre des communautés pour le reboisement</i>	10
<i>Activité 1.3 : internationalisation des directives de la COMIFAC dans les textes nationaux pour faciliter la participation des ONG et Communautés</i>	20
<i>Activité 1.4 : révision de statuts du FDF pour lui attribuer les statuts d'institution de financement et non seulement la mission d'exécution des travaux de reboisement</i>	50
<i>Activité 1.5 : Encouragement et promotion de l'entrepreneuriat privé dans le domaine de conduite de pépinières et de reboisement</i>	10
Action 2 : Renforcement de capacités des acteurs dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du reboisement	
<i>Activité 2.1 : développement et/ou renforcement de capacités des parties prenantes dans la mobilisation des ressources pour le reboisement</i>	20
<i>Activité 2.2 : renforcement de capacités techniques des parties prenantes dans la conduite des activités de reboisement</i>	20
<i>Activité 2.3 : renforcement de capacités humaines et logistiques des institutions en charge du transfert de la technologie</i>	500
Total :	695

71

5.6.1.4. Plan d'Action pour l'Agroforesterie

L'Agroforesterie est définie, selon le Centre Agro-forestier Mondial comme étant « un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègrent des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre ». De cette définition, on voit que l'Agroforesterie reste un puissant instrument de gestion durable des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité et de l'environnement (Programmes régionaux de développement de l'Agriculture (2016-2018)).

Selon le Département en charge de l'agriculture, l'objectif de l'Agroforesterie est de développer et diffuser des innovations qui améliorent durablement la productivité et la compétitivité des filières cacao en faveur du bien-être et de la sécurité alimentaire des populations pauvres (Penot et Feintrenie, 2014). Elle consiste en l'association dans l'espace ou dans le temps d'un ligneux (arbre, palmier, liane) avec une ou plusieurs espèces annuelles ou pluriannuelles. Les systèmes agroforestiers se caractérisent ainsi par le degré de complexité des associations végétales qui les composent, et par leur structure spatiale, décrite en termes de strates verticales et de répartition horizontale (occupation des sols). Ces systèmes sont très variés, allant de l'association d'une culture pérenne plantée en lignes avec des cultures intercalaires à des systèmes complexes associant une multitude d'espèces végétales pérennes, pluriannuelles et annuelles dans une architecture multi strates proche de celle d'une forêt naturelle. Ces derniers systèmes étant communément appelés agro forêts, sont donc des plantations paysannes combinant des cultures de rente pérennes (hévéea, caféier, cacaoyer, cocotier...) avec d'autres plantes utiles comme des arbres à bois, des arbres fruitiers, des cultures vivrières, des matériaux pour l'artisanat (palmier, rotin, bambou) et des plantes médicinales (<https://revues.cirad.fr/>).

En milieu tropical humide, les systèmes agroforestiers résultent soit d'une occupation progressive d'un espace forestier par l'agriculture grâce à la plantation d'espèces cultivées sous ombrage naturel telles que le caféier ou le cacaoyer, soit d'une construction par la main de l'homme de plantations agroforestières après abattis complet d'une parcelle de forêt ou nettoyage d'une parcelle de savane (<https://agritrop.cirad.fr/>). Selon les experts, « l'agroforesterie permet une optimisation de l'usage des ressources naturelles (espace, nutriments du sol, eau, lumière) et une diminution des risques sanitaires, climatiques et économiques par la diversification des produits (Penot et Feintrenie, 2014).

Plusieurs systèmes agroforestiers ont été analysés par Eric PENOT et Laurène FEINTRENIE, chercheurs au CIRAD. Pour ces experts, ces systèmes privilégient une biodiversité utile, avec une valeur marchande (bois, fruits, résine, rotin, etc.), tout en intégrant une part non négligeable de biodiversité non valorisée et qui pourtant joue un rôle écologique, parfois indirect mais majeur, dans le système (entretien limité, fertilité maintenue, environnement particulier, etc.). La diversification des sources de revenus est ainsi au cœur des stratégies agroforestières.

Les agro forêts sont maintenant reconnues comme des lieux de pratiques agro-écologiques, par la prise en compte dans ces systèmes de multiples objectifs incluant la réduction des risques, la durabilité, la résilience des systèmes de culture, la diversification des revenus et l'adaptation à des contextes socio-économiques quelquefois difficiles (<https://tech-action.unepdtu.org/>). Ces services éco systémiques rendus sont clairement reconnus, qu'ils soient directs (tels que la fertilité) ou indirects (tels que les externalités positives comme le maintien de la biodiversité ou le stockage de carbone).

Les chercheurs ont fini par conclure que « la diversité locale des modes de tenure du foncier et des arbres, et les différents systèmes de droits pratiqués (droits lignagers, traditionnels ou coutumiers vs officiels et nationaux) illustrent des modes d'utilisation et de valorisation des ressources complexes et multi-acteurs ». Cette « complexité des droits afférents à un système agroforestier et à un territoire spécifique peut être perçue comme une sévère contrainte pour l'expansion géographique du système agroforestier concerné ».

5.6.1.4.1. Actions sélectionnées pour être incluses dans le PAT

A la lumière des barrières du cadre favorable décrit dans le rapport sur l'analyse du cadre favorable, trois (3) actions sont identifiées pour être incluses dans le plan d'action de l'agroforesterie à savoir :

Action 1 : Promotion de l'agrobusiness ;

Action 2 : renforcement de capacités des acteurs de la filière ;

Action 3 : Promotion de la recherche et la vulgarisation des résultats.

5.6.1.4.2. Activités prévues pour la mise en œuvre des actions sélectionnées

Pour réussir les trois (3) actions proposées ci-dessus, les activités spécifiques ci-après seront mises en œuvre.

Tableau n°36 : Activités identifiées des Actions sélectionnées pour la technologie de l'agroforesterie.

Actions	Activités
Action 1 : Promotion de l'agrobusiness	<p>Activité 1.1: <i>développement des infrastructures agricoles pour aider les exploitants agropastoraux de petite taille à améliorer leur niveau d'accès aux infrastructures et à accroître leurs productions végétales, animales et piscicoles</i></p> <p>Activité 1.2 : <i>développement de l'entrepreneuriat agricole rural à travers un soutien multiforme aux entrepreneurs porteurs de projets sur une base tournante pour développer leurs affaires</i></p> <p>Activité 1.3: <i>Engagement des réformes nécessaires pour faciliter l'implication rurales à travers l'opérationnalisation de la loi semencière conformément aux protocoles de semences harmonisés de la CEMAC, de l'OHADA, de la politique de vulgarisation agricole et adoption du code foncier</i></p>
Action 2 : renforcement des capacités des acteurs de la filière	<p>Activité 2.1 : <i>équipement de l'Office National de Matériels Agricoles</i></p> <p>Activité 2.2 : <i>renforcement des écoles de formations professionnelles dans le domaine de machinisme agricole ;</i></p> <p>Activité 2.3: <i>développement et renforcement des compétences des acteurs clés de la filière</i></p> <p>Activité 2.4 : <i>Renforcement des capacités des acteurs pour la communication et la sensibilisation sur la technologie.</i></p>

Action 3 : Promotion de la recherche et la vulgarisation des résultats	Activité 3.1 : <i>renforcement des conditions des recherches sur l'agroforesterie</i> Activité 3.2 : <i>facilitation de la vulgarisation des résultats des recherches auprès des producteurs</i>
---	---

5.6.1.4.3. Estimation des coûts des activités

La mise en œuvre du PAT de la technologie de l'agroforesterie coûtera environ 8, 100 milliards de F CFA pour une première phase de 5 ans.

Tableau n°37 : Détail des coûts estimatifs en millier de FCFA du PAT de l'agroforesterie

Action/Activités	Budget en millions de FCFA
Action 1 : Promotion de l'agrobusiness	
<i>Activité 1.1: développement des infrastructures agricoles pour aider les exploitants agropastoraux de petite taille à améliorer leur niveau d'accès aux infrastructures et à accroître leurs productions végétales, animales et piscicoles</i>	2000
<i>Activité 1.2 : développement de l'entreprenariat agricole rural à travers un soutien multiforme aux entrepreneurs porteurs de projets sur une base tournante pour développer leurs affaires</i>	2000
<i>Activité 1.3: Engagement des réformes nécessaires pour faciliter l'implication rurales à travers l'opérationnalisation de la loi semencière conformément aux protocoles de semences harmonisés de la CEMAC, de l'OHADA, de de la politique de vulgarisation agricole et adoption du code foncier</i>	500
Action 2 : renforcement des capacités des acteurs de la filière	
<i>Activité 2.1 : équipement de l'Office National de Matériels Agricoles</i>	1000
<i>Activité 2.2 : renforcement des écoles de formations professionnelles dans le domaine de machinisme agricole ;</i>	1000
<i>Activité 2.3: développement et renforcement des compétences des acteurs clés de la filière</i>	500
<i>Activité 2.4: Renforcement des capacités des acteurs pour la communication et la sensibilisation sur la technologie</i>	50
Action 3 : Promotion de la recherche et la vulgarisation des résultats	
<i>Activité 3.1: renforcement des conditions des recherches sur l'agroforesterie</i>	1000
<i>Activité 3.2 : facilitation de la vulgarisation des résultats des recherches auprès des producteurs</i>	50
Total :	8 100

5.6.2. Idée de Projets pour le secteur Foresterie

(i) Idée de projets spécifiques pour la technologie du sous-secteur forestier (AFD et DPF)

L'objectif est de créer un cadre favorable pour le déploiement et le suivi de ces technologies

Tableau n°38 : Idée de projets spécifiques pour la technologie du sous-secteur forestier (AFD et DPF)

Intitulé/Titre du projet	Appui au développement du secteur forestier centrafricain
Introduction / Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La RCA est confrontée au même titre que les pays du monde à la problématique de la dégradation de son environnement notamment le changement climatique et les troubles politico-militaires qui ont affaiblis son économie ; ▪ Partie prenante à l'accord de Paris, le pays a élaboré son CDN en 2015 qui résume les actions à mettre en œuvre pour atténuer les effets de GES ; ▪ Dans le cadre de l'initiative de Bonn, la RCA s'engage à reboiser 3.5 millions d'hectares d'ici à 2030 ; ▪ Les résultats des inventaires des GES montrent que le secteur UTCATF est le réservoir du carbone ; ▪ Le transfert des technologies de l'AFD et du DPF restent une opportunité pour l'atténuation des effets des GES en RCA.
Objectifs	<p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ réformer le secteur de l'aménagement forestier et de développement des plantations forestière ; ▪ renforcer les capacités techniques et logistiques des institutions en charge et des acteurs clef du secteur ; ▪ mettre en place un programme de communication et de sensibilisation pour la vulgarisation des technologies de l'Aménagement Forestier Durable et le Développement des Plantations Forestières
Résultats attendus	<p>Les résultats sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le secteur de l'aménagement forestier et de développement des plantations forestières reformées prenant en compte les aspirations des parties prenantes, internalisant les principes ou directives internationaux et les institutions créées ou redynamisées ; ▪ les capacités techniques des cadres des ministères en charge des forêts, des acteurs clés renforcer et les institutions en charge et des acteurs clef du secteur dotées des équipements nécessaires pour leur déploiement et le suivi des actions menées ; ▪ un programme de communication et de sensibilisation mis en place et les technologies de l'Aménagement Forestier Durable et le Développement des Plantations Forestières mieux vulgarisées ; ▪ les domaines permanents et non permanents constitués sont aménagés ▪ 3,6 millions d'ha des forêts aménagées sont suivis et gardent leurs statuts ; ▪ environ 5,7 millions d'ha des Aires protégées aménagées et disposent des Plan de Gestion ; ▪ 350 milles ha des terres sont reboisés annuellement ; ▪ le sous-secteur forestier garde son statut de puits de carbone

Relation avec les priorités du pays en matière de développement durable	<p>Le projet permet de créer les conditions d'un développement sobre en carbone et est en lien avec la stratégie de développement du pays (RCPCA)</p>
Localisation	<p>Le projet concerne le sous-secteur foresterie et le champ d'intervention est national.</p>
Activités du projet	<p>Les activités du projet sont regroupées sous trois composantes :</p> <p>COMPOSANTE 1 : réformes juridiques et institutionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de l'AGDRF et reformulation de son mode de financement en l'orientant vers l'autofinancement • Mise en place un cadre interministériel de gestion renforcée par la participation des acteurs impliqués y compris la société civile ; • Révision de statuts du FDF pour lui attribuer les statuts d'institution de financement et non seulement la mission d'exécution des travaux de reboisement ; • Révision du mécanisme de gestion des retombées de l'AFD en l'orientant vers la gestion axée sur le résultat ; • Réalisation d'étude sur sources et mécanismes complémentaires pour financer les reboisements à grande échelle ; • Prise en compte les questions des droits fonciers relatives à l'accès à la terre des communautés pour le reboisement ; • Internationalisation des directives de la COMIFAC dans les textes nationaux pour faciliter la participation des ONGs et Communautés ; • Encouragement et promotion de l'entrepreneuriat privé dans le domaine de conduite de pépinières et de reboisement <p>COMPOSANTE 2 : renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des compétences des cadres du Ministère en charge des forêts en Télédétection, SIG, conduite d'inventaire multi ressources, botanique forestière, mise en œuvre et suivi de l'AFD • Formation des parties prenantes (cadres d'administration sectorielle, secteur privé, société civile, et communautés de bases) sur l'aménagement forestier ; • Equipement les laboratoires (LACEG), l'institution en charge de la promotion de l'AFD (AGDRF) et la CN-Climat des outils d'obtentions des images satellitaires et de leur traitement et analyse • Equipement du Ministère en charge des Forêts des moyens logistiques pour le contrôle et suivi de l'aménagement forestier durable ; • Développement et/ou renforcement les capacités des parties prenantes dans la mobilisation des ressources pour le reboisement • Renforcement de capacités techniques des parties prenantes dans la conduite des activités de reboisement ; • Renforcement des capacités humaines et logistiques des institutions en charge du transfert de la technologie <p>COMPOSANTE 3 : communication/sensibilisation des parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan de communication sur l'aménagement forestier et le DPF • Formation des agents des médias et mise en place d'un programme de diffusion de l'information sur les thématiques d'aménagement forestier et le

	<p>DPF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un programme de renforcement de capacités des acteurs impliqués (administration, secteur privé, ONG, etc.) dans la sensibilisation, formation sur la GDRF ▪ Dotation des services sectoriels en charge de l'information, communication et de sensibilisation des moyens logistiques nécessaires pour qu'ils assurent leur mission avec efficacité ▪ Développement et/ou renforcement de capacités des parties prenantes dans la mobilisation des ressources pour le reboisement ▪ Renforcement de capacités techniques des parties prenantes dans la conduite des activités de reboisement ; ▪ Renforcement de capacités humaines et logistiques des institutions en charge du transfert de la technologie
Durée du projet	2021-2026
Budget	400 millions USD
Mesures / évaluations	<p>Pour superviser la mise en œuvre du projet : Mettre en place un Comité de Pilotage.</p> <p>Sur le plan opérationnel : Mettre en place une Unité de Gestion du Projet qui sera dotée de moyens de fonctionnement et des ressources nécessaires.</p> <p>Acteurs clés : Ministères sectoriels impliqués, les acteurs privés, les ONGs internationales et locales intervenant dans le secteur, les organisations de la société civile, les Collectivités territoriales concernées et les Partenaires Techniques et Financiers...</p>
Complications possibles / Défis (Risques)	<p>La réhabilitation de l'AGDRF est plus que nécessaire pour la mise en œuvre et suivi de l'aménagement forestier durable mais reste un grand défi pour l'administration forestière. Les autres défis du projet concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la disponibilité de financement ; ▪ le faible niveau des communautés locales limitant leur participative active dans l'AFD et le DPF
Responsabilités et coordination	<p>Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche à travers les institutions tutelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institution en charge de l'AFD (Ex AGDRF) et ▪ Le Fonds de Développement Forestier (FDF) <p>Les aspects transversaux du projet seront assurés par les ministères de tutelle. À ce titre, il travaillera en étroite collaboration avec d'autres agences gouvernementales, le secteur privé, les Organisations de la Société Civile, les Collectivités territoriales concernées, la municipalité, les Partenaires Techniques et Financiers selon leur représentation à l'échelle considérée et les ONGs internationales et locales intervenant dans le secteur pour s'assurer que la participation de l'ensemble des parties prenantes soit sécurisée et efficace.</p>

(ii) Idée de projets spécifiques pour la technologie de l'agroforesterie

L'objectif du projet est de créer un environnement propice à la pratique généralisée de l'agroforesterie sur le territoire national.

Tableau n°39 : Idées de Projet pour l'agroforesterie

Intitulé/Titre du projet	Promotion de l'agroforesterie en RCA
Introduction / Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec un potentiel agropastoral de 15 millions d'hectares de terres arables, près de 16 millions d'hectares de pâturage et des étendues forestières importante, la RCA dispose des conditions agro écologiques favorables à l'agriculture et à l'élevage. ▪ L'économie centrafricaine repose largement sur le secteur agricole qui contribue à concurrence de 45% au PIB, 42% des valeurs des exportations, 75 % des emplois actifs, et plus de 75 % de la consommation alimentaire nationale ; ▪ Le développement de l'agriculture est l'une des priorités du RCPCA ; ▪ Or le secteur agricole contribue également au bilan national de l'émission des GES ▪ Le transfert de la technologie reste une opportunité pour l'atténuation des GES dans le secteur agricole.
Objectifs	<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'agrobusiness ▪ Renforcer les capacités des acteurs de la filière ▪ Promouvoir la recherche et la vulgarisation des résultats
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les capacités des acteurs de la filière de la filière sont renforcées : OMA équipé et opérationnel ▪ Les résultats de la recherche sont vulgarisés sur toute l'étendue du territoire ; ▪ Les infrastructures de micro finances créées ou renforcées et offre des services à coûts abordable aux producteurs ; ▪ La pratique de l'agroforesterie est généralisée et devient le foyer de séquestration du carbone.
Relation avec les priorités du pays en matière de développement durable	<p>Ce projet contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réduction de la pauvreté ▪ La protection de l'environnement ▪ La gestion durable des sols ;
Localisation	Toute l'étendue du territoire
Activités du projet	<p>Les principales activités du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ développement des infrastructures agricoles ; ▪ développement de l'entreprenariat agricole rural ; ▪ engagement des réformes nécessaires pour faciliter l'implication rurales ; ▪ équipement de l'Office National de Matériels Agricoles ; ▪ renforcement des écoles de formations professionnelles dans le domaine de machinisme agricole ; ▪ développement et renforcement des compétences des acteurs clés de la filière ; ▪ Renforcement de capacités des acteurs pour la communication et la sensibilisation sur la technologie ; ▪ renforcement des conditions des recherches sur l'agroforesterie ; ▪ facilitation de r la vulgarisation des résultats des recherches auprès des producteurs.
Durée du projet	2021-2025
Budget	16 200 000 USD
Complications possibles / Défis	<p>Les défis du projet concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès difficile au financement ; ▪ Insuffisance des ressources (équipement) et faible compétence technique en la matière;

Responsabilités et coordination	<p>Deux institutions principales sont concernées directement pour le développement et la mise en œuvre du projet. Il s'agit du Ministère en charge de l'agriculture et celui des eaux et forêts.</p> <p>Cependant, d'autres ministères sont aussi directement concernés comme le Ministère de l'environnement, de l'urbanisme, des PME et du commerce. A cela s'ajoute les institutions sous tutelles, bras techniques et les ONGs et Organisations communautaires de base.</p>
--	---



CHAPITRE VI

Mobilisation des fonds pour le climat en RCA

6. Mobilisation des fonds pour le climat en RCA

Le changement climatique est l'une des menaces les plus marquantes posées au développement, en particulier dans les pays en situation de fragilité économique et/ou sociale. C'est le cas de la RCA qui, pour faire face, a adopté une démarche intégrant la lutte contre le changement climatique dans la planification nationale et sectorielle, de façon à réduire sa vulnérabilité aux chocs climatiques et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec les objectifs des Etats Parties à l'accord de Paris. Le principal instrument de mise en œuvre de cette ambition, au niveau national, est la Contribution Déterminée au niveau national (CDN), dont la deuxième génération vient d'être formulée et validée.

Les besoins de financement des mesures de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques associés à la CDN ont été estimés à 1,764 milliard \$ d'ici 2030 dont : 1,32 milliard \$ pour l'atténuation (236 millions \$ en inconditionnel ; 1,08 Milliard \$ en conditionnel) et 443,87 millions de dollars pour l'adaptation (44,38 millions\$ en inconditionnel ; 399,48 millions\$ en conditionnel).

Dans le contexte de la RCA, la contribution de la finance climat à la première génération de CDN, et au financement du développement en général demeure relativement faible. On estime qu'entre 2004 et 2021, cette contribution est estimée approximativement à 27,8 Millions\$, soit 0,7% des besoins d'investissement de la CDN.

6.1. Cartographie des sources de financement actuelles

6.1.1. Revue et analyse des sources existantes de financement du développement en RCA

Le financement du développement en RCA demeure relativement faible. Selon les estimations du Plan Triennal d'Investissement (PTI, MEPC), il devrait tourner en moyenne autour de 120 Milliards FCFA par an entre 2021 et 2024, soit un financement per capita et par an de 21 037 FCFA par habitant en moyenne (voir figures 1 et 2). Ce financement est porté essentiellement par les dons ou subventions qui représentent 66% des investissements sur la même période, suivis des ressources domestiques ou Budget Extraordinaire en Capital (22%), et les emprunts (5%). Le financement à rechercher est estimé à 7%.

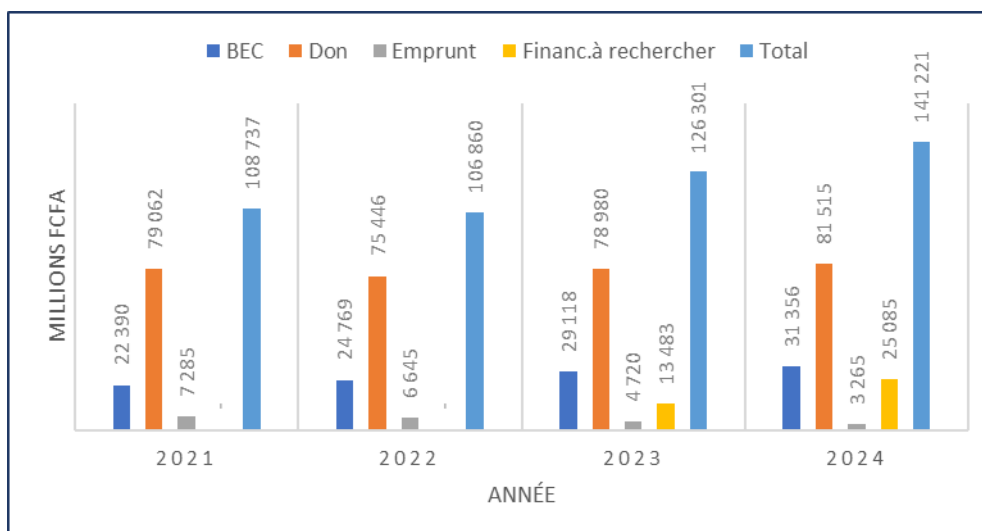


Figure 19: Financement du PTI 2022-2024 par source (Source : MEPC, 2022)

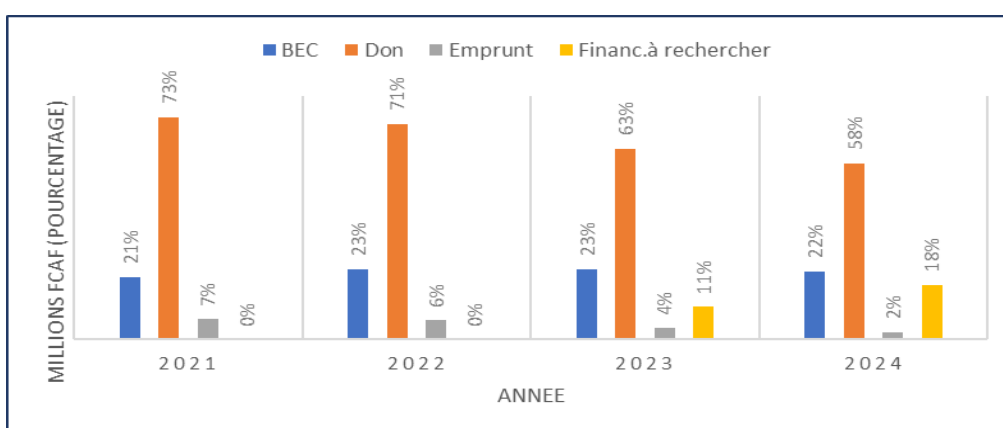


Figure 20: Financement du PTI 2022-2024 par source (en pourcentage) (Source : MEPC, 2022)

Au titre des subventions, les partenaires majeurs qui contribuent le plus au programme d'investissement de la RCA sur la période 2022-2024 sont la Banque Mondiale suivie de l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, le PNUD, l'Agence Française de Développement, le FIDA et la Chine (voir figure 4).

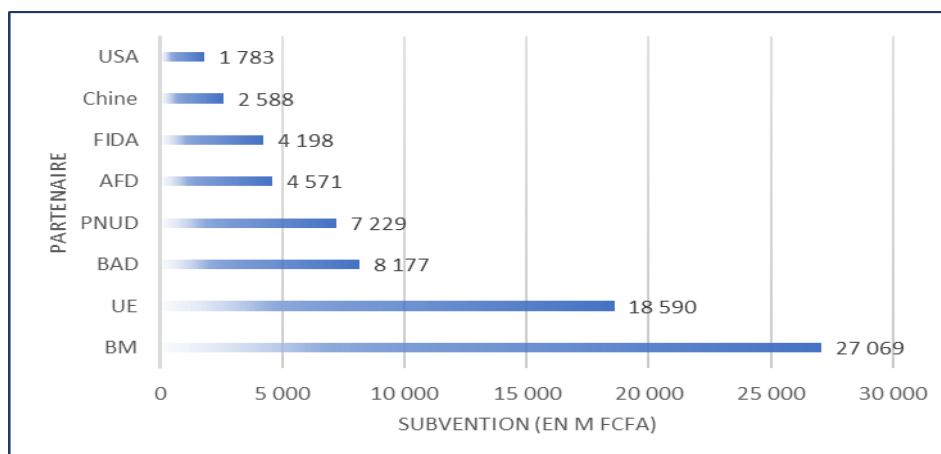


Figure 21: Montant des subventions annuelles moyennes par partenaire sur la période 2022-2024 (Source : MEPC, 2022)

Au titre des emprunts, le Fonds Saoudien de Développement (FSD) devrait être le partenaire privilégié de la RCA, suivi de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), du FIDA, de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et de la BAD.

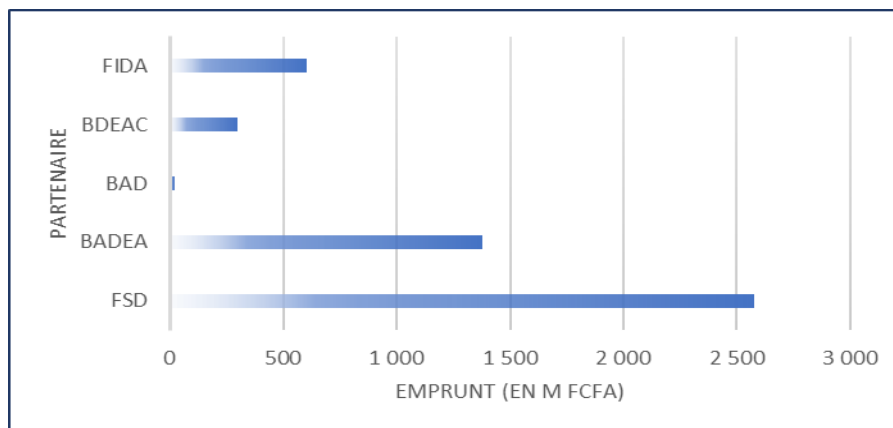


Figure 22: Montant des emprunts annuels moyens par partenaire sur la période 2022-2024 (Source : MEPC, 2022)

6.1.2. Revue et analyse des sources existantes de financement du changement climatique en RCA

La RCA à l'instar des pays du Bassin du Congo s'est résolument engagée dans la lutte contre les changements climatiques en adhérant aux différents instruments internationaux existants. Cette volonté politique s'exprime à travers la ratification et la signature de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) adoptée en juin 1992, le Protocole de Kyoto adopté en décembre 1997, et l'Accord de Paris de décembre 2015.

Les instruments financiers associés à la mise en œuvre de ces engagements internationaux ont permis de soutenir la programmation dans ce domaine, à partir des sources multilatérales et des sources bilatérales. Dans un cas comme dans l'autre, le palmarès du financement climatique présente un tableau relativement sommaire, avec des volumes d'investissement assez faibles.

6.1.3. Sources de financement du développement lié au climat

Le financement du développement lié au climat (provenant de l'Aide Publique au Développement) est établi selon la méthodologie de l'OCDE : Un système de notation à trois valeurs est utilisé, dans lequel les activités climatiques sont « marquées » soit comme « principal » ou « significatif » ou « inexistant ».

Selon cette nomenclature, le financement du développement lié au climat en RCA ciblant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comme objectif « principal » représente 9%. 56% sont considérés comme significatifs et 35% comportent des composantes climatiques (Figure 5). Ce financement provient, sur la période 2000-2020, en grande partie des instruments multilatéraux que sont l'UE, la BM, le FIDA, et la BAD. Le financement bilatéral, non négligeable, est porté essentiellement par la France, l'Allemagne, la Suède, le Japon, la Belgique (voir figure 6).

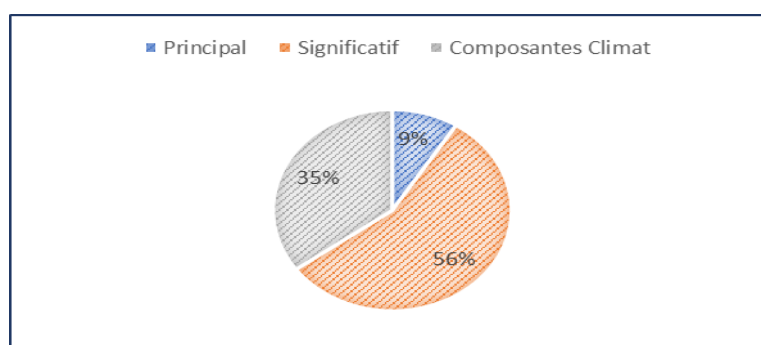


Figure 23: Répartition du financement au développement lié au climat en RCA

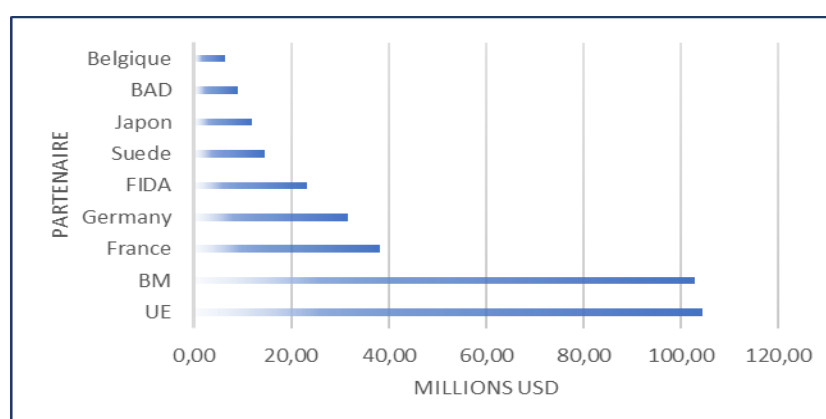


Figure 24: Les principaux donateurs du financement du développement lié au climat entre 2000 et 2020 (Source : OCDE, 2022)

Sous ce financement, les subventions représentent 99% et la dette seulement 1%. Cette situation traduit les efforts du pays dans la mobilisation de ressources financières qui ne privilégient pas le prêt dans un contexte mondial où ces derniers représentent 71 % du financement public de la lutte contre le changement climatique en 2020 (48,6 milliards de dollars), dont une part importante est non concessionnelle, tandis que 26 % seulement sont des subventions (17,9 milliards de dollars) (OCDE, 2022). En effet, le recours généralisé à des prêts climats non concessionnels peut présenter un risque pour des pays en voie de développement, comme la RCA, qui seraient contraints d'alourdir le poids de leur dette pour répondre à une crise climatique dont ils sont faiblement responsables.

6.2. Sources de financement climatique

En dehors de l'Aide Publique au Développement, la RCA reçoit des ressources provenant de sources climatiques dont la vocation est de soutenir exclusivement ou en partie les actions de lutte contre les changements climatiques. C'est le cas du Fonds pour l'Environnement Mondial, du Fonds Vert Climat, du Fonds d'Adaptation, de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), du Fonds de Partenariat pour le Carbone forestier (FCPF). La distribution des ressources fournies à la RCA par ces différents fonds, entre 2004 et 2021 se présente comme suit.

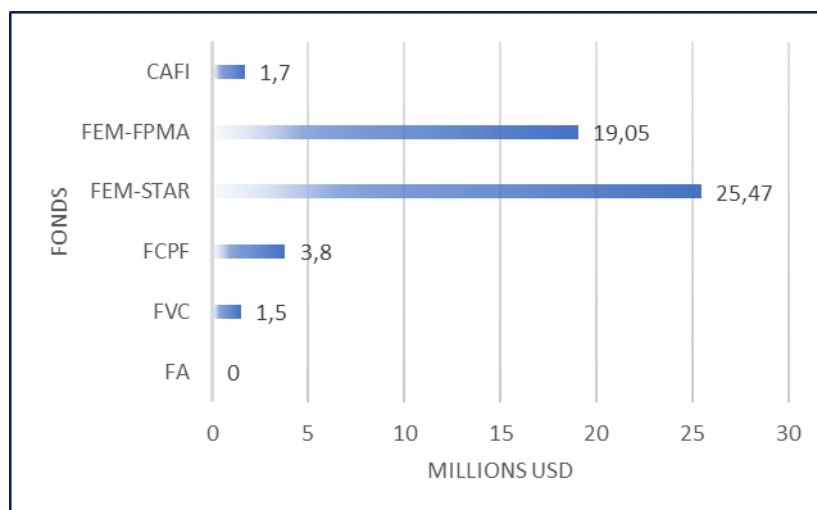


Figure 25: Ressources reçues des Fonds climatiques entre 2004 et 2021

6.2.1. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Au titre des ressources publiques multilatérales dédiées au climat, le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) était le principal véhicule de financement au niveau mondial jusqu'à une date récente. Depuis Mars 2019, le Fonds Vert pour le Climat (GCF) est devenu le plus grand contributeur au financement climat. Dans le cas de la RCA, le FEM demeure historiquement le pourvoyeur de ressources le plus important, non pas en raison de l'importance des ressources dédiées au pays, mais en raison de l'existence du FEM depuis 1994, et de la non capture par le pays de toutes les opportunités qu'offre à date le Fonds Vert Climat.

Pour rappel, les fenêtres de financement du changement climatique au niveau du FEM sont :

- Le fonds « Système d'allocation transparente des ressources (STAR) » qui comprend trois sous-fenêtres : changements climatiques, Dégradation des terres, et Biodiversité ;
- Le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) établi en 2001 et dédié exclusivement au financement de l'adaptation au changement climatique dans les 46 pays les moins avancés, et
- Le Fonds Spécial Changements Climatiques (FSCC) établi en 2001, pour soutenir les besoins d'adaptation des petits États insulaires en développement, et renforcer le transfert de technologie, l'innovation et l'engagement du secteur privé ;
- Le Programme de petites subventions (Small grants programme) : Le PPS soutient des projets communautaires qui présentent des avantages pour l'environnement mondial tout en améliorant les moyens de subsistance et en réduisant la pauvreté, ainsi qu'en promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Sous le fonds STAR, la RCA a exécuté entre 2006 et 2022, pour 25,47 Millions USD de projets et programmes dont 7,01 Millions USD sur la fenêtre Changements Climatiques (voir Tableau 2) ; les fonds résiduels ayant été utilisés sur les fenêtres biodiversité et dégradation des terres. Ce volume de financement demeure particulièrement faible au regard des besoins dans ce domaine, même si par ailleurs le niveau d'utilisation des ressources allouées au pays reste satisfaisant : 96% de

l'ensemble des fonds STAR reçus et 71% des fonds changements Climatiques. La Figure 8 présente quelques projets et programmes financés par le FEM sur fonds STAR en RCA.

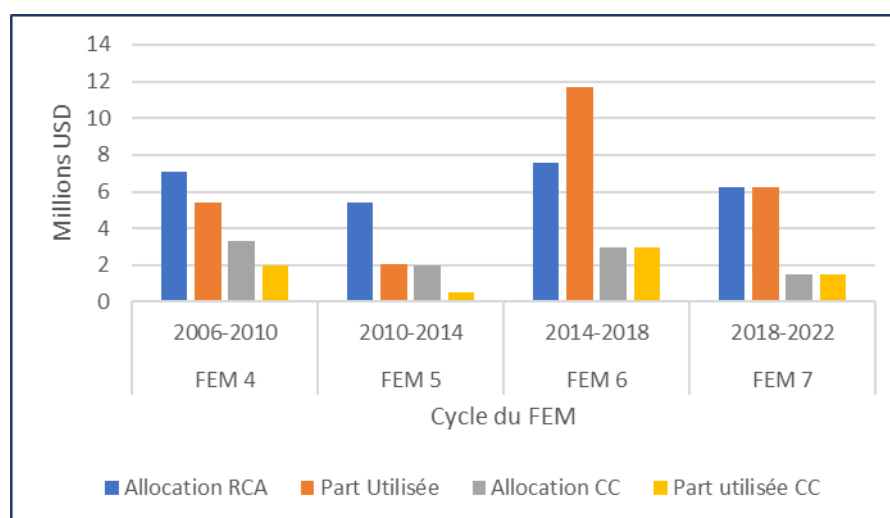


Figure 26: Investissements réalisés par le fonds STAR-FEM en RCA entre 2006 et 2022

Tableau 40: Allocation et Utilisation des Fonds STAR en RCA entre 2006 et 2022

	FEM 4 2006- 2010	FEM 5 2010- 2014	FEM 6 2014- 2018	FEM 7 2018- 2022	TOTAL
Allocation RCA	7,1	5,43	7,55	6,28	26,36
Part Utilisée	5,42	2,07	11,7	6,28	25,47
Allocation CC	3,3	2	3	1,5	9,80
Part utilisée CC	1,98	0,542	2,989	1,499	7,01

En ce qui concerne le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) du FEM, le tableau du financement en RCA présente une dynamique assez intéressante. En effet, sous le FPMA, quatre initiatives d'adaptation portées respectivement par la FAO, la BAD, le PNUD et le PNUE ont été financées par le FEM pour un total de 19,05 Millions USD (voir figure 9 ci-dessous). Toutefois, aucune initiative n'a encore fait l'objet de financement en RCA par le Fonds Spécial sur les Changements Climatiques.

Le FEM prévoit pour les quatre prochaines années de fournir sous le FPMA entre 1 et 1,3 milliard de dollars aux pays les moins avancés, et sous le FSCC entre 200 et 400 millions de dollars aux petits États insulaires en développement et aux autres États en développement vulnérables au climat. Par ailleurs, des promesses de financement de 413 Millions USD et 105,6 Millions USD ont été annoncées par les

donateurs pour le compte du FPMA et du FSCC, respectivement à la 26^{ième} Conférence des Parties de la CCNUCC (COP 26) et la COP 27.

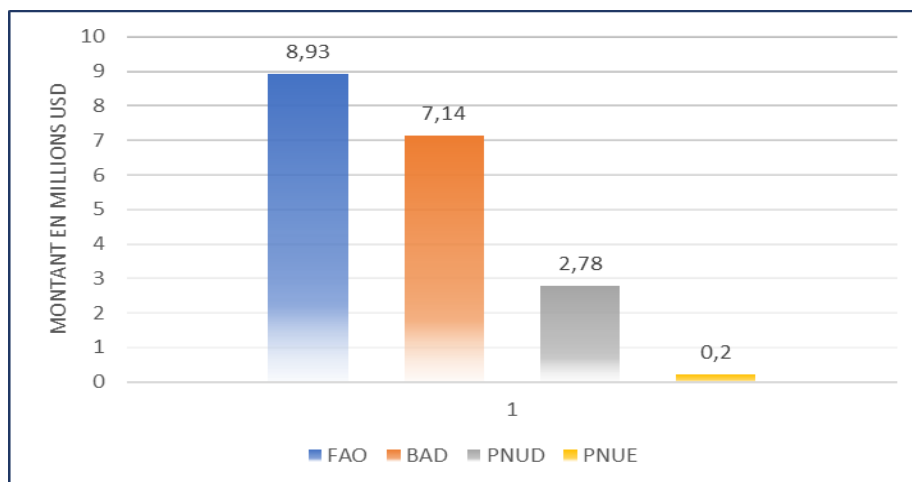


Figure 27: Projets et Programmes financés par le FPMA en RCA

6.2.2. Le Fonds Vert Climat

Le FVC est l'instrument de financement multilatéral le plus important de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le FVC a mis en place des dispositifs de financement préparatoires pour faciliter le développement de projets et programmes. Il s'agit :

- Du programme de préparation (Readiness) qui vise à préparer le pays à disposer des capacités institutionnelles et humaines nécessaires au développement et à la mise en œuvre de projets et programmes.
- Des fonds de préparation de projet/programme (Project Preparation Facility-PPF) qui financent les activités liées à la formulation des projets et programmes.

Dans le cas de la RCA, l'essentiel des financements consentis à date porte sur des projets de préparation (Readiness) : cinq au total pour un montant global de 1,5 Million USD (voir figure 10).

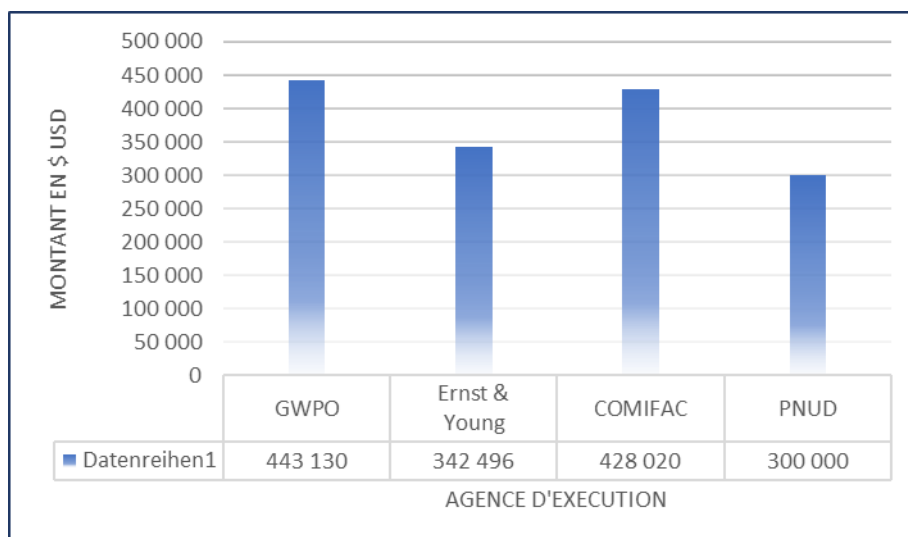


Figure 28: Initiatives financées par le FVC en RCA

En plus de ces fonds préparatoires, le FVC offre la possibilité aux pays de mettre en œuvre des projets et programmes dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation. Dans le cas de la RCA où aucun projet de développement entièrement dédié au pays n'a encore été financé. Les facilités suivantes au niveau du FVC pourraient être utilisées, au regard des capacités institutionnelles existantes :

- La procédure d'approbation simplifiée (PAS) : Elle concerne les projets à faible impact environnemental et social (catégorie C) susceptibles d'être répliqués et dont l'apport financier du FVC ne dépasse pas 10 millions USD.
- La Facilité Secteur Privé qui vise à catalyser d'importants investissements privés.

Partenaire Technique Financier	et	Activités	Statut	Acteurs de mise en œuvre	Montant
Fonds Climat	Vert	Readiness avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	- Projet Clôturé	- PNUD / MEDD/CNC	USD 300,000
		Readiness avec l'appui de la Commission des Forêt d'Afrique Centrale (COMIFAC)	- Projet Clôturé	- COMIFAC/ MEDD/CNC	USD 328 020
		Opérationnalisation du Fonds Bleu du Bassin de Congo prélevéesur le Fonds Readinessde la RCA de l'année 2022	- Endossement approuvé par le Fonds Vert Climat	- Fonds Bleu du Bassin de Congo	USD 300 000
		Readiness Multiple pays « <i>Accelerating the financing and implementation of low-carbon&climate-resilientpriorities in agriculture and energy for agriculture in African Countries</i> »	- Readiness approuvée/ en attente de mise en œuvre	- COMIFAC/pays concernés	USD 7, 733,066
		Note Conceptuelle initiée par le WWF sur la lutte contre la déforestation dans le Sud-ouest de la RCA (phase d'élaboration du document de projet)	- Note Conceptuelle en cours de développement	- WWF/MEDD/MEFCP	
		Readiness en cours de préparation avec l'appui de l'Institut Francophone pour le Développement	- En attente d'approbation au niveau du Secrétariat du FVC	- IFDD/MEDD/CNC	USD 3 247 110
		Readiness avec l'appui de Global Water PartnershipOrganization (GWPO)	- En cours de mise en œuvre	- GWPO/MEDD/CNC	USD 40, 650,000

	Plan National d'Adaptation	- Requête en cours de traitement	- Ernest & Young /MEDD/CNC	USD 1, 387,238.00
	Readiness la proposition de préparation régionale pour soutenir la création d'un portefeuille « REDD+ CatalyticFund »	- En attente de la tenue de l'atelier de lancement du Projet	- Ernest & Young /Pays concernés	USD 499,970
	Readiness avec l'appui de l'UNICEF (Renforcement de la résilience climatique du secteur WASH en République centrafricaine)	- Requête en cours de traitement	- UNICEF/MEDD/CNC	299,450
	Note Conceptuelle sur le Système d'alerte précoce et de réduction des risques de catastrophe (EWDRRS)	- En attente de soumission au FVC	- Entité Accréditée à déterminer/MEDD/CNC	USD 13,9 Millions

6.2.3. L'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI)

L'Initiative CAFI est une plate-forme de coordination de plusieurs partenaires. Il fournit un soutien international aux cadres d'investissement nationaux REDD+ et aux cadres de développement à faible émission de carbone. Le CAFI MPTF, hébergé par le Bureau du fonds fiduciaire multipartenaire du PNUD (Bureau MPTF), est un fonds qui opère jusqu'en fin décembre 2027. En RCA, il a approuvé à date deux programmes de 1 Million USD et de 0,7 Million USD, menés respectivement par la Banque Mondiale et l'AFD (voir figure 11).

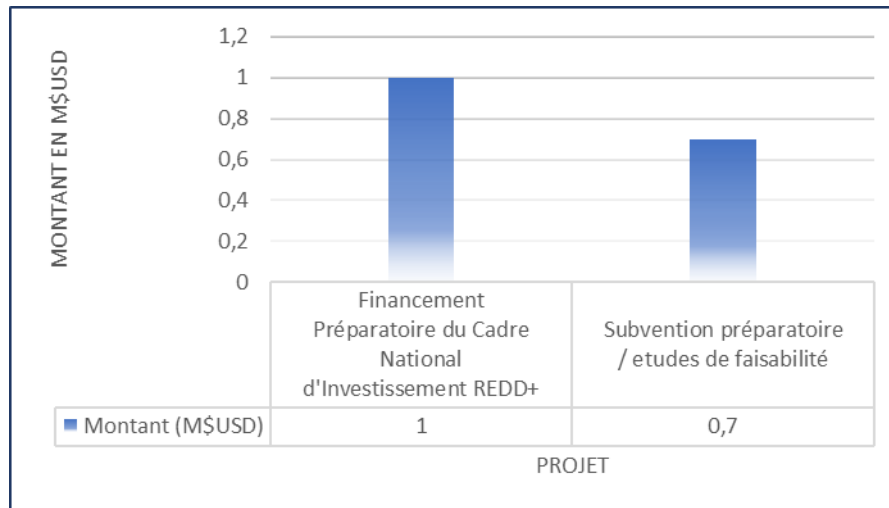


Figure 29: Financement du CAFI en RCA

La première initiative a permis d'élaborer le Cadre National d'Investissement (CNI) REDD+ 2020-2025 de la RCA. La deuxième initiative, en cours, devrait aboutir à l'élaboration et à la validation des études de faisabilité de trois programmes pilotes du CNI dans trois zones : (i) la zone Bangui et périphérie, (ii) le complexe des aires protégées de Dzanga-Sangha, Mbaere-Bodingué et corridor et (iii) la forêt de Bangassou.

6.2.4. Le Fonds de Partenariat pour le Carbone forestier- (FCPF)

Le FCPF de la Banque Mondiale est un partenariat mondial de gouvernements, d'entreprises, de la société civile et d'organisations de peuples autochtones qui vise à appuyer des pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes dans leurs politiques REDD+ (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, conservation des stocks de carbone forestier, gestion durable des forêts et amélioration des forêts). Lancé en 2008, les contributions et engagements des partenaires totalisent 1,3 milliard de dollars.

Le FCPF soutient les efforts de REDD+ à travers deux fonds distincts mais complémentaires.

- Le Fonds de préparation du FCPF aide les pays à mettre en place les éléments de base pour mettre en œuvre la REDD+. Cela inclut la conception de stratégies nationales REDD+, l'élaboration de niveaux d'émission de référence, la conception de systèmes de mesure, de notification et de vérification et la mise en place d'arrangements nationaux de gestion REDD+, y compris des garanties environnementales et sociales appropriées. La RCA a bénéficié

en 2016 sous cette fenêtre, d'une subvention de 3,8 Millions USD, dont 2,85 M USD ont été décaissés (voir figure 12). L'objectif global de la phase de « Préparation à la REDD+ » est d'élaborer un ensemble d'outils, de stratégies et de politiques nationales qui permettront de mettre en œuvre des projets de réduction d'émissions de GES (phase de mise en œuvre ou d'investissement). Au terme de l'évaluation à mi-parcours du projet réalisé en 2020, la RCA n'a pas souhaité demander un financement supplémentaire auprès du Fonds de préparation du FCPF, probablement en raison des activités résiduelles sur le projet qui n'avaient pas encore été exécutées.

- Le Fonds carbone du FCPF effectue des paiements de réductions d'émissions vérifiées obtenues de programmes de REDD+ dans les pays ayant bien avancé dans leur préparation à la REDD+. Dans le cas de la RCA, les préalables nécessaires à l'étape précédente n'ont pas encore été atteints, pour prétendre aux paiements.

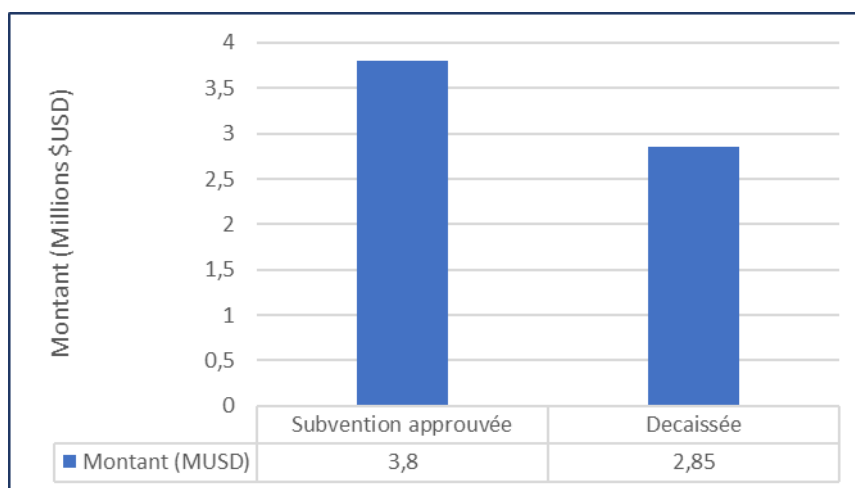
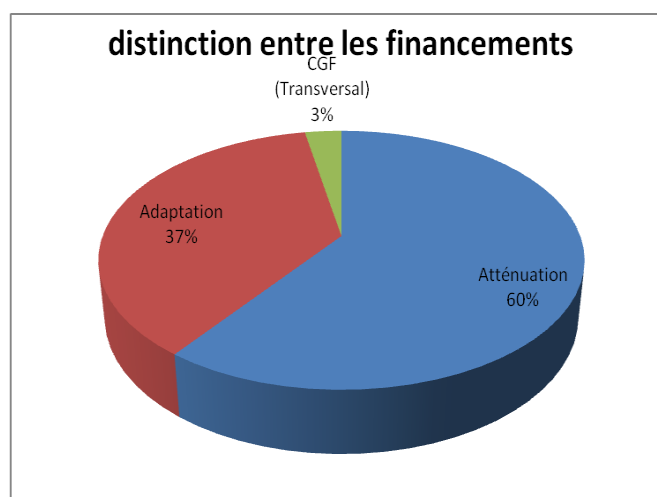


Figure 30: Financement du FCPF en RCA

6.2.5. Distinction des financements climatiques en RCA

Ce camembert présente les différentes ressources financières reçues en faisant une distinction entre les financements destinés à l'atténuation et ceux destinés à l'adaptation ou aux questions transversales.



6.2.6. Alliance mondiale contre le changement climatique+ (AMCC+)

L'Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (AMCC+) est une initiative phare de l'Union européenne qui aide les pays les plus vulnérables du monde à faire face au changement climatique. Elle finance des projets d'envergure nationale, régionale et mondiale en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Elle aide principalement les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA) à accroître leur résilience face au changement climatique. Un inventaire Intégré des Polluants Climatiques de Courte durée de Vie (PCCV), des Polluants Atmosphériques (PA) et des Gaz à Effet de Serre (GES) de la République Centrafricaine a été produit avec le soutien de l'Alliance mondiale en 2020.

6.2.7. Les sources bilatérales de financement

Les pays développés ont des structures qui œuvrent dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie mais aussi de l'environnement. Ces institutions dont les ressources proviennent principalement de leurs pays d'origine et particulièrement des finances publiques interviennent également dans la lutte contre le changement climatique. Les organisations des pays suivants peuvent financer en RCA des activités qui concourent à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique. Le tableau suivant présente les institutions bilatérales de financement en RCA.

Tableau 41 : Institutions bilatérales de financement

Institution	Pays d'origine	Principales activités	Liens
Agence Française de Développement	France	Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme, santé, gouvernance	Home AFD - Agence Française de Développement
La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)	Allemagne	Développement, finance, Climat	https://www.kfw-entwicklungsbank.de/
Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	Japon	Santé, éducation, développement, gouvernance, climat	Japan International Cooperation Agency (jica.go.jp)
Agence allemande de coopération internationale (GIZ)	Allemagne	Développement durable, éducation	Startseite (giz.de)
Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID)	Etats-Unis	Développement international, bonne gouvernance	U.S. Agency for International Development (usaid.gov)
Gouvernement des Pays Bas	Pays bas	Climat, environnement	Renseignements communiqués par le Gouvernement néerlandais Government.nl
Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO)	Royaume Uni	Développement, environnement	Ministère du Développement international - GOV.UK (www.gov.uk)
Ministère des Affaires étrangères et du commerce (Irish aid)	Irlande	Santé, pauvreté, climat et environnement	Nos domaines prioritaires - Ministère des Affaires étrangères (irishaid.ie)
Ministère des Affaires étrangères	Italie	Développement durable, Environnement	Ministero degli Affari Esteri e della Cooperazione Internazionale

			<u>– Ministero degli Affari Esteri e della Cooperazione Internazionale</u>
<u>Lux-Développement</u>	Luxemburg	Développement Durable, environnement	<u>LuxDev - Notre Agence</u>
<u>Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD)</u>	Norvège	Climat, environnement, énergie	<u>norad.no</u>
<u>Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA)</u>	Suède	Démocratie, égalité, environnement et climat	<u>Accueil Page (sida.se)</u>
Direction du développement et de la coopération (DDC)	Suisse	Développement économique, environnement	<u>Entwicklung und Zusammenarbeit (admin.ch)</u>
Ministère des Affaires étrangères	Grèce	Droit de l'homme, environnement, développement durable	https://www.mfa.gr/en/
Agence canadienne de développement international (ACDI)	Canada	Sécurité alimentaire, croissance économique, environnement	<u>www.climatechange.gc.ca</u>

6.3. REVUE ET ANALYSE DES Sources potentielles de financement additionnel

En plus des fonds auxquels la RCA a déjà accès, et pour lesquelles des opportunités d'amplification existent, des sources de financement climatique additionnel sont envisageables. Il s'agit essentiellement :

- Du Fonds d'Adaptation pour lequel des opportunités de mobilisation de ressources additionnelles existent pour la RCA, en raison de l'inutilisation à date de cette fenêtre. En effet, en dehors du projet régional portant « Gestion intégrée des ressources en eau et système d'alerte précoce pour la résilience au changement climatique dans le bassin du lac Tchad (Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Niger, Nigeria) » porté par l'OMM dont la note conceptuelle a été approuvée par le FA, aucune initiative n'a encore été mise en œuvre dans le pays sous cette fenêtre.
- Des opportunités de valorisation des écosystèmes forestiers à travers le marché carbone.
- La taxe carbone : Il s'agit d'un instrument utilisé par les gouvernements dans le cadre de leur stratégie climatique, par lequel un prix est fixé sur les émissions de gaz à effet de serre, ce qui crée une incitation financière à réduire ces émissions ou à augmenter les absorptions. Dans le cadre d'une taxe carbone, le prix du carbone est fixé par le gouvernement et le marché détermine le niveau des réductions d'émissions encouragées par le prix.
- Des obligations vertes.

6.3.1. Les opportunités du marché de crédit carbone pour la RCA

La demande en crédit carbone découle d'obligations de conformité établies en vertu d'accords internationaux et de lois nationales, ainsi que d'engagements volontaires adoptés par des entreprises, des gouvernements et d'autres organisations.

Il existe quatre types de marchés de crédit carbone, basés sur la demande :

- Les marchés internationaux qui permettent de répondre aux engagements pris dans le cadre d'accords internationaux. Il consiste en :
 - (i) des pays qui achètent des crédits ou des « résultats d'atténuation » reconnus dans le cadre de traités internationaux pour respecter leurs engagements de réduction des émissions. C'est le cas du Mécanisme de Développement Propre mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto et qui pourrait éventuellement se poursuivre avec l'accord de Paris.
 - (ii) des compagnies aériennes qui achètent des crédits éligibles pour remplir leurs obligations établies dans le cadre du programme de

compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)

- Les marchés domestiques (nationaux et/ou régionaux) qui impliquent des entreprises qui achètent des crédits éligibles pour remplir leurs obligations en vertu d'une loi nationale, généralement un Système d'échange de quotas d'émission (exemple : le SEQE de l'Union Européenne) ou une taxe carbone (exemple de l'Afrique du Sud). Ceux-ci peuvent inclure des crédits émis dans le cadre de mécanismes de crédit internationaux, nationaux ou indépendants en fonction des règles établies par les gouvernements respectifs.
- Les marchés volontaires du carbone qui consistent en des entités (principalement privées) qui achètent des crédits carbonés dans le but de se conformer à leurs propres engagements volontaires d'atténuation. Ils se composent en général de crédits émis selon des normes indépendantes, bien que certaines entités achètent également ceux émis selon des mécanismes de crédit internationaux ou nationaux.
- Le financement basé sur les résultats qui fait référence aux achats de crédits carbone par des gouvernements ou des organisations internationales dans le but d'encourager l'atténuation du changement climatique ou d'atteindre des objectifs nationaux. Le financement basé sur les résultats peut également faire référence à des paiements plus larges en échange de la réalisation de réductions d'émissions, sans aucun transfert de crédits ou autre propriété. C'est le cas du Fonds carbone du Fonds de Partenariat pour le Carbone forestier.

Les liens et les chevauchements entre les marchés de conformité et volontaires, ainsi que les marchés internationaux et nationaux, continuent d'évoluer.

6.3.2. Les marchés internationaux de carbone

Au titre du marché international, le Programme de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) mis en place en 2016 par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), regroupant 115 pays¹⁰, et auquel la RCA n'est pas encore partie prenante pourrait présenter à moyen terme un intérêt pour le pays.

CORSIA est la première mesure mondiale basée sur le marché au niveau sectoriel. Il offre un moyen harmonisé de réduire les émissions de l'aviation internationale, en minimisant la distorsion du marché, et en respectant les circonstances particulières et les capacités respectives des États membres de l'OACI.

¹⁰

https://www.icao.int/environmental-protection/CORSIA/Documents/CORSIA%20States%20for%20Chapter%203%20State%20Pairs_3Ed_web.pdf

Il est mis en œuvre en trois phases : une phase pilote (2021-2023), une première phase (2024-2026) et une deuxième phase (2027-2035). Pour les deux premières phases (2021-2026), la participation est volontaire. À partir de 2027, la participation sera déterminée sur la base des données en comparaison de celles de 2018.

La phase pilote de CORSIA de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a débuté le 1er janvier 2021, mais la demande reste très faible, en raison de la déprime que la pandémie de COVID-19 a générée vis-à-vis des voyages aériens internationaux, ainsi que la décision de l'OACI d'utiliser les émissions de 2019 comme base au-dessus de laquelle les crédits doivent être restitués. Bien que la demande de vols se soit quelque peu redressée en 2021 par rapport à 2020, elle était toujours inférieure de 75 % aux niveaux de 2019. Ces choix ont conduit à des exigences de décarbonations à court terme moins strictes pour les compagnies aériennes et ont largement éliminé la demande dans l'immédiat. Une plus grande demande pourrait émerger plus tard : il est attendu que les émissions de gaz à effet de serre provenant des voyages aériens mondiaux dépasseront les niveaux de 2019 d'ici 2024.

6.3.3. Les marchés domestiques (nationaux et/ou régionaux)

Un système d'échange de droits d'émission (ETS) consiste à imposer une limite ou un plafond au volume total d'émissions de GES dans un ou plusieurs secteurs de l'économie. Les quotas d'émission négociables sont ensuite vendus aux enchères ou distribués par le gouvernement, où chaque quota représente le droit d'émettre un certain volume d'émissions.

Alternativement, un ETS peut utiliser un système « de référence et de crédit », où il n'y a pas de limite fixe sur les émissions totales par secteur, mais les entités couvertes peuvent « gagner » des crédits d'émission si elles produisent moins d'émissions que la référence. Dans un ETS, le prix du carbone n'est pas fixé par un gouvernement mais déterminé par l'offre et la demande de quotas ou de crédits d'émission.

Le Système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union Européenne (SEQE-UE) est le plus avancé actuellement.

La mise en place d'un tel système est un processus complexe. L'Union Européenne a mis cinq années entre la publication du Livre vert sur l'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre et le lancement de la phase d'essai du SEQE-UE.

Dans l'hypothèse où la RCA souhaite s'engager sur un investissement aussi lourd en termes de ressources et de temps, il doit au préalable s'assurer qu'il y a un nombre suffisant d'acteurs impliqués pour assurer la liquidité et l'efficacité du marché. Il doit également décider dans quelle mesure le système doit contribuer aux réductions d'émissions qu'il souhaite réaliser et à quel taux de décarbonations ; comment les coûts et bénéfices seront distribués ; si les revenus seront générés par la vente ou la

mise aux enchères des quotas et comment ces produits seront utilisés ; comment le SEQE et ses co-bénéfices contribueront à la transformation économique et au développement durable.

Des pays comme le Danemark ont connu une mise en place d'un SEQE dans le secteur de la production d'électricité, caractérisé par une absence totale de transactions. Dans le cas où la faiblesse des participants est un obstacle difficile à surmonter, d'autres instruments tels que le marché volontaire, les paiements basés sur les résultats ou la taxe carbone pourraient être privilégiés (voir 1.3, 1.4, et 2.).

6.3.4. Les marchés volontaires du carbone

Les mécanismes de marchés volontaires font partie des mécanismes de compensation.

Dans les cas où l'évitement des émissions de GES peut s'avérer difficile ou trop coûteux pour une entité économique, surtout dans les pays développés, le mécanisme de compensation carbone offre un moyen de contourner cette difficulté, en proposant aux émetteurs qui n'arrivent pas à atteindre les objectifs d'atténuation fixés de compenser leurs émissions, par la réduction de la quantité équivalente de GES dans une autre zone (exemple : un pays en développement) ; ce qui revient à l'achat de crédits de réductions d'émissions liés à des activités qui ne sont pas liées à celles de l'émetteur. L'entité ne réduit donc pas ses émissions propres mais réduit un volume équivalent quelque part dans le monde, ce qui se traduit par un jeu à somme nulle pour le climat mondial. Dans le cas de ce mécanisme, les crédits sont générés ex-post (une fois les réductions d'émissions sont atteintes) et ne sont pas distribués ex-ante (avant la mise en place des activités d'atténuation) par le gouvernement comme c'est le cas avec le système d'échange de droits d'émission.

Les mécanismes de crédit les plus connus sont le Mécanisme de Développement Propre (MDP) établi dans le cadre du Protocole de Kyoto et les différents standards sur le marché carbone volontaire, tous mis en œuvre au niveau international. Ces mécanismes permettent l'accréditation de réduction d'émissions sur la base de projets ou de programmes d'activités.

Les réponses à apporter par la stratégie aux demandes de crédits internationaux pourraient s'appuyer sur les initiatives en cours dans ce domaine, pour tester la crédibilité de l'offre en crédits de la RCA. C'est le cas par exemple de la fondation suisse KLIK (<https://www.klik.ch/fr>)

Il existe, par ailleurs des pays dont l'expérience dans le domaine pourrait être utile à la RCA. C'est le cas en Asie du Sud-Est, où le Cambodge possède une vaste expérience du marché volontaire du carbone dans le secteur forestier. Pendant ce temps, des pays comme le Ghana sont déjà pionniers dans la mise en œuvre d'instruments du marché du carbone développés grâce à la coopération volontaire entre les pays en vertu de l'article 6.2 de l'Accord de Paris. Le Rwanda et la Suède

en sont aux premiers stades de la négociation des facilités de financement climatique Gouvernement à Gouvernement (G2G). Cette approche protégerait les parties de la volatilité des prix, et permet ainsi aux pays receveurs de financer leurs transitions écologiques tout en générant des compensations carbone pour les entreprises des pays développés.

6.3.5. Les paiements de réductions d'émissions certifiées ou paiements basés sur les résultats

Les écosystèmes forestiers et de prairies de la RCA demeurent un important puits de carbone, totalisant une capacité de séquestration estimée à 728 896 GgeCO₂. Celle-ci devrait atteindre en 2030, respectivement 735 140 GgCO₂ et 739 086 GgCO₂, sous scénario inconditionnel et sous scénario conditionnel (CDN, 2021).

Des actions ont été entamées par la RCA pour bénéficier des paiements de réductions d'émissions vérifiées, dans le cadre Fonds de Partenariat pour le Carbone forestier. La discontinuité notée dans les actions, n'a pas permis au pays de bénéficier de ces sources de financement à date.

En effet, le Fonds carbone du FCPF effectue des paiements de réductions d'émissions vérifiées obtenues de programmes de REDD+ dans les pays ayant bien avancé dans leur programme de préparation à la REDD+.

Au total, 15 ERPA¹¹ du FCPF ont souscrit jusqu'à 721 millions de dollars en paiements pour des réductions d'émissions (RE) devant atteindre 144 millions de tCO₂e d'ici 2025. Parmi eux, on compte six pays africains : Côte d'Ivoire (50M\$), RDC (55M\$), Congo (41,8M\$), Ghana (50M\$), Madagascar (50M\$), Mozambique (50M\$).

¹¹ L'ERPA est un accord signé entre le pays participant et la Banque mondiale (agissant en tant qu'administrateur du Fonds carbone du FCPF) pour la vente, le transfert et le paiement des ER générés par le programme ER

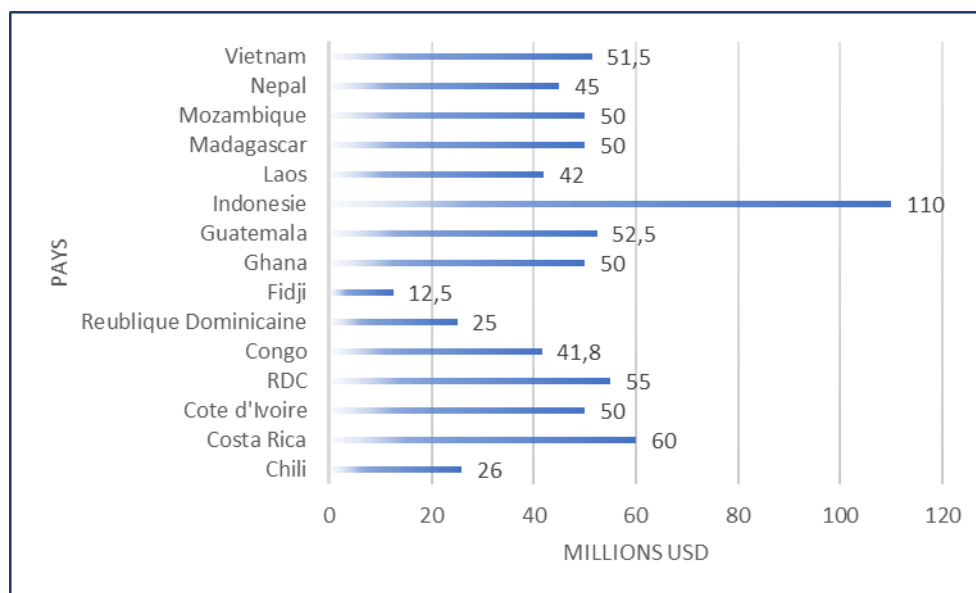


Figure 21: Valeurs des contrats par pays (Source : FCPF, 2022)

Il faut toutefois faire noter que le passage de la phase de préparation à la phase de mise en œuvre du programme de réductions est un processus assez long, et que toute forme d'appui devrait prendre en considération cet aspect. Par exemple, le FCPF travaille avec le Costa Rica depuis 2008 pour mettre en place les éléments de base nécessaires au développement d'un programme de réduction des émissions à grande échelle. Ce n'est qu'en 2020, que le pays et le Fonds carbone du FCPF ont signé un accord de paiement de 60 millions de dollars des réductions d'émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Avec cet accord, le Costa Rica recevra des paiements basés sur les résultats pour la réduction de 12 millions de tonnes d'émissions de carbone jusqu'en 2025. Le pays est ainsi devenu le premier pays d'Amérique latine et des Caraïbes à recevoir un premier paiement du FCPF de 16,4 millions de dollars pour la réduction de 3,28 millions de tonnes d'émissions de carbone en 2018 et 2019.

Les ressources sont distribuées à travers deux fonds dédiés : un fonds d'entreprises vertes qui distribue des bénéfices à des individus ou des groupes de propriétaires ou de non-propriétaires forestiers qui ne sont pas éligibles à des contrats de réduction des émissions des forêts, et un fonds de développement durable axé sur la distribution de bénéfices aux groupes vulnérables, y compris les femmes.

En Afrique, le Fonds carbone du FCPF a versé un premier paiement de 6,4 millions de dollars au Mozambique pour des réductions de près de 1,3 million de tonnes d'émissions d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e).

Dans le cas de la RCA, les préalables nécessaires à l'étape de préparation à la REDD+, n'ont pas encore été atteints pour prétendre aux paiements. Aussi, les avancées notées dans le cadre du fonds préparatoire méritent-elles d'être

consolidées, et renforcées, pour permettre au pays de tirer avantage des opportunités liées à la REDD+, et assurer ainsi le passage de la phase transitoire aux accords de paiement. Ces avancées portent sur l'existence d'instances de gouvernance du processus REDD+ (Comité National REDD+, Comités Inter Préfectoraux REDD+, Coordination Technique) et d'une stratégie REDD+ qui a défini des options.

L'action du gouvernement porterait dans un premier temps sur l'accompagnement à la mise en place des actions résiduelles nécessaires à la complétude du processus pour permettre au pays de prétendre aux paiements. Il s'agit de :

- La mise en place d'un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) pour mesurer les émissions des activités AFAT ;
- La définition du Niveau d'Emissions de Référence des Forêts (NERF) qui vise à prévoir l'évolution future, en l'absence de toute activité REDD+, des émissions nettes de GES dues aux variations du couvert forestier et des stocks de carbone associées aux activités d'Agriculture, Foresterie et Autres utilisations des Terres (AFAT) ;
- L'établissement d'un Registre national REDD+ qui répertorie toutes les activités nationales REDD+ afin de : (i) pouvoir mesurer, notifier, vérifier leurs résultats en termes de réduction d'émissions de GES et d'impacts sociaux-environnementaux et (ii) enregistrer les demandes et offres de financement ;
- La qualification juridique des crédits carbone REDD+ : considérer le carbone séquestré/évité est-il du domaine public et fait partie du patrimoine de l'Etat, seul à même de réaliser des transactions sur les crédits OU le crédit carbone est-il susceptible d'appropriation privée ;
- La définition du mécanisme de partages des avantages de la REDD+ ;
- L'établissement d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) et d'un système d'information sur les sauvegardes environnementales et sociales ;
- La mise en place d'un Guichet REDD+

Une fois les conditions de mise en place de ces instruments définies, l'élaboration d'une « loi REDD+ » pourrait préciser ces aspects, pour formaliser les dispositifs législatif, réglementaire et institutionnel. Il s'agira ensuite, dans un deuxième temps, de soutenir le pays vers le passage au paiement de réductions d'émissions vérifiées.

Alors que le FCPF se prépare à clôturer son Fonds de préparation à la fin de 2022, l'assistance technique et les ressources nécessaires à ce type de paiement basé sur les résultats¹² pourrait être recherchée par le gouvernement auprès du Fonds pour la Réduction des Emissions climatiques (CERF) qui est le nouveau guichet unique

¹² Ce type de Le financement climatique est un financement basé sur les résultats (RBCF) -Actuellement moins de 4 % des financements climatiques sont versés sur cette base dans le monde.

de la Banque Mondiale pour le déploiement du financement climatique axé sur les résultats. Le CERF sera lancé fin 2022 et sera pleinement opérationnel d'ici 2023, avec une capitalisation cible à court terme de 1 milliard de dollars. En fournissant des paiements pendant la mise en œuvre du projet, le CERF complète d'autres sources de financement qui se concentrent sur la préparation du projet et les coûts d'investissement initiaux.

6.4. La taxe carbone

Dans le cadre d'une taxe carbone, le prix du carbone est fixé par le gouvernement et le marché détermine le niveau des réductions d'émissions encouragées par le prix.

En intégrant les coûts du changement climatique dans la prise de décision économique, la taxe carbone peut contribuer à encourager des changements dans les modèles de production, de consommation et d'investissement, soutenant ainsi une croissance à faible émission de carbone.

Les taux de la taxe sur le carbone ont augmenté en 2021 et au début de 2022, en moyenne d'environ 6 USD/tCO_{2e} en 2021, et de 5 USD/tCO_{2e} supplémentaires au 1er avril 2022 (BM, 2022). Plusieurs juridictions ont observé leurs taux de taxe sur le carbone les plus élevés. Sur le continent, l'Afrique du Sud est le plus avancé. Elle a annoncé une proposition visant à augmenter le taux de la taxe carbone du niveau actuel d'un peu moins de 10 USD/tCO_{2e} pour atteindre 20 USD/tCO_{2e} d'ici 2026, 30 USD/tCO_{2e} d'ici 2030 et 120 USD/tCO_{2e}, au-delà de 2050.

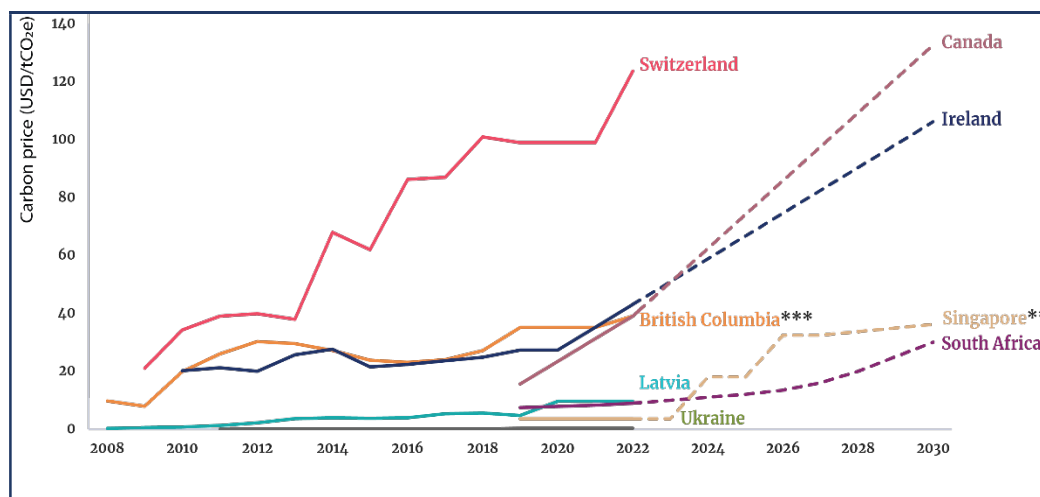


Figure 32: Taux de taxe sur le carbone record dans six juridictions (Source : BM, 2022)

En tirant des leçons du FNE qui a démontré l'impossibilité de recouvrer certains prélèvements (taxe sur les épaves de garage, les nuisances radioactives, les produits phytosanitaires...), l'établissement d'une taxe sur le carbone en RCA devrait être peu élevée au début, progressive en terme de couverture,

compensatrice des populations affectées pour réduire les oppositions, et fortement transparente. Une condition importante pour la mise en place de la taxe carbone au niveau du pays est la disponibilité des données sur les sources d'émissions au niveau sous-sectoriel, voir même par entité émettrice. Aussi, les secteurs les plus aptes pour introduire la taxe carbone en RCA, sont les secteurs qui disposeront déjà d'un système MRV. Dans le secteur AFAT, l'accompagnement préconisé pour le paiement de réductions d'émissions certifiées faciliterait la fixation d'une telle taxe, sur le plan technique.

En Afrique des expériences de tarification existent ou sont en cours d'études/mise en place en Afrique, en Côte d'Ivoire, Maroc, Botswana, Sénégal.

En termes d'instrument de soutien et d'appui, la Banque mondiale a lancé en 2021 le Partenariat mondial multi donateurs pour la facilité de mise en œuvre des marchés (PMIF) en tant que programme-cadre pour contribuer à l'accélération des efforts mondiaux de décarbonations. Le PMIF sera un guichet unique pour aider les pays à concevoir et déployer des politiques/programmes de tarification du carbone adaptés à leur contexte national et compatibles avec leurs priorités de développement durable ; et catalyser le développement de la prochaine génération de marchés internationaux du carbone.



CHAPITRE VII

Observations supplémentaires

7. Observations supplémentaires

7.1. Sur l'Adaptation

Proposer des mesures adéquates pour faire face aux changements climatiques constitue un défi majeur pour les Pays les moins Avancés (PMA). Les défis auxquels sont confrontés ces pays dans la lutte contre les changements climatiques sont énormes. En effet, les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent être combinées à celles de l'adaptation des sociétés à ces changements climatiques.

Ayant compris cet enjeu et soucieux de réduire les risques aux changements climatiques, le Gouvernement de la République Centrafricaine, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à travers le Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation financé par le Fond pour l'environnement mondial, s'est lancé dans le processus de Plan national d'adaptation (PNA). Ce processus, piloté par la Coordination Nationale Climat (CNC), permet d'identifier les besoins d'adaptation à moyen et long-termes et de développer et mettre en œuvre des stratégies et programmes y relatifs.

L'élaboration du Plan National d'Adaptation initial de la République Centrafricaine s'inscrit dans cette démarche et vise à réduire la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques, en renforçant les capacités d'adaptation et la résilience d'une part et d'autre part d'intégrer de manière cohérente les processus et les stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différent niveaux, selon qu'il convient" (CCNUCC, 2012).

La République Centrafricaine est un pays enclavé d'Afrique Central doté de riches terres agricoles et d'un potentiel naturel très important (forte pluviométrie, réseau hydrographique dense, ressources minières immenses, massif forestier important, etc.). Cependant, il est un des pays les plus pauvres au monde et est classé au 188^{ème} rang sur 189 pays du point de vue de l'Indice du Développement Humain (IDH).¹³ La population est estimée à 5 189 561 d'habitants. Elle est majoritairement rurale et jeune (l'âge moyen étant de 17 ans et l'espérance de vie de 54,6 ans). Le pays est faiblement peuplé et inégalement occupé.

La vie politique a été fortement marquée, depuis l'indépendance du pays en 1960, par l'instabilité des institutions politiques, caractérisée par 5 coups d'états. Il est à la fois en situation de post-conflit et en transition politique qui lui confèrent un niveau considérable de vulnérabilité socioéconomique.¹⁴

¹³Rapport du PNUD sur le développement humain.2019.

¹⁴OCDE. Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement. 2017.

Tout le territoire national est exposé aux aléas climatiques extrêmes que sont la sécheresse et les pluies diluviennes suivies d'inondations. En 2019, le pays a eu à affronter les plus sévères inondations qu'il ait connues en 10 ans, associées au déplacement de plus de 20 000 personnes.¹⁵ Sur le territoire centrafricain, le changement climatique se traduira d'ici 2050, par une augmentation des températures comprises entre + 1,31°C et +2,11°C selon le scénario RCP4.5. La majorité des modèles climatiques prévoient aussi une légère tendance à l'augmentation des précipitations totales annuelles.

Les secteurs vulnérables sont les secteurs agricoles (agriculture et élevage), secteur de l'eau et de l'assainissement, secteur de la santé, secteur de l'énergie, secteurs de la foresterie, des écosystèmes et de la protection de la faune et de la flore, et le secteur infrastructure et habitat. Les populations les plus affectées sont les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, celles handicapées ainsi que les peuples autochtones (Mbororo et Pygmées).

Cependant, le processus PNA a été lancé en septembre 2019 en tirant parti des enseignements du Programme d'action national aux fins d'adaptation (PANA). Il a pour cadre principal la vision de développement de la République Centrafricaine qui est de « **Devenir un pays émergent, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique** ». Le processus PNA est également aligné à la vision nationale en matière de lutte contre le changement climatique et contenu dans le Plan de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) qui veut qu'à « **l'horizon 2030 la République Centrafricaine s'insère dans une dynamique de développement socioéconomique soutenu, équitable et durable car intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population.**¹⁶ »

Le processus PNA vise à moyen et long-terme à « **améliorer la résilience du pays en particulier dans les secteurs agricoles et de sécurité alimentaire, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures aux effets néfastes des changements climatiques.**¹⁷ ». Sa mise en œuvre s'inspire des principes directeurs définis par la CCNUCC (décision 5/CP.17) qui stipule entre autres : A ces principes s'ajoutent les principes directeurs définis dans la Politique Nationale sur les changements climatiques, notamment : le principe de précaution et d'anticipation; le principe de l'équité et de la responsabilité commune mais différencié ; le principe du pollueur -payeur; le principe de décentralisation, qui reflète une priorité pour le gouvernement ; le principe d'implication et de

¹⁵Organisation internationale pour les migrations (OIM), Rapport d'évaluation rapide- inondations. 2019

¹⁶Gouvernement de la République Centrafricaine. Contribution Déterminée au niveau National (CDN). 2015.

¹⁷ Idem.

responsabilisation qui renforcent le principe participatif et transparent; le principe de la cohérence transversale qui consiste à établir des relations harmonieuses entre la politique nationale sur le changement climatique et chacune des politiques sectorielles concernées ; le partenariat public-privé afin de promouvoir et développer des partenariats mutuellement avantageux et durable entre le secteur public et le secteur privé.

Néanmoins, la République Centrafricaine s'est engagée depuis maintenant presque 30 ans dans l'élaboration d'une **politique forestière** afin de protéger, conserver et mettre en valeur les ressources forestières.

Signataire de la Convention cadre sur le changement climatique (CCNUCC) en 1992 et de l'Accord de Paris en 2016, elle a élaboré et met en œuvre plusieurs plans, programmes et stratégies sur lesquels le processus PNA est aligné. Parmi lesquels :

- le Plan Stratégique et opérationnel sur le changement climatique (2017-2020).
- le Programme Pays du Fond Vert pour le Climat (FVC) adopté en juillet 2018. Il présente un ensemble d'opportunités d'investissement liées au climat et pouvant être mises en œuvre au cours des cinq prochaines années.
- la Stratégie nationale de développement durable a été validée au niveau national en mars 2021. A la fois stratégique et opérationnelle, elle servira de feuille de route afin de faciliter la mise en œuvre conjointe et holistique des Accords multilatéraux sur l'Environnement et sous-tendre à la réalisation des ODD en République Centrafricaine.
- la troisième Communication Nationale (TCN) est en cours d'élaboration. Elle sera finalisée au cours de l'année 2021. Le PNA Initial a pu bénéficier des résultats de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique réalisée en amont.
- la CDN soumise au Secrétariat de la CCNUCC en 2015 est en cours de révision. La version révisée de la CDN devrait être disponible d'ici à la COP 26.
- le Programme REDD+ qui vise à réduire des émissions due à la déforestation et à la dégradation forestière.

La République Centrafricaine a décidé d'élaborer un PNA Initial qui servira de base à la préparation d'un deuxième PNA plus complet qui sera élaboré dans le cadre d'une requête PNA *Readiness* au Fonds vert.

Le PNA Initial présente deux ensembles de priorités d'adaptation. Dans un premier temps, des activités habilitantes à mettre en œuvre d'ici à 3 ans. Ces activités qui découlent des recommandations précitées, permettront de renforcer la planification de l'adaptation à travers un processus décisionnel plus optimum. En mettant en œuvre ces priorités, la République Centrafricaine sera mieux équipée pour piloter

des programmes et projets d'adaptation d'envergure, notamment au travers du financement Readiness du FVC. Les activités habilitantes proposées s'articulent autour des 4 thèmes suivants :

1. renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle en matière de planification de l'adaptation, y compris les préconisations pour élaborer un deuxième PNA plus exhaustif et basé sur des nouvelles évaluations
2. amélioration des systèmes de gestion des données, des informations et des connaissances pour soutenir les processus de planification de l'adaptation au changement climatique
3. sensibilisation des publics et renforcement des capacités
4. développement d'une stratégie de mise en œuvre et de mobilisation des ressources.

En complément, une première série de priorités d'adaptation opérationnelle est également présentée. Elles ont été recensées et priorisées à partir des informations contenues dans la CDN de 2015, la TCN, le Programme Pays FVC et d'autres documents nationaux. Le détail de ces priorités, notamment le budget et la source de financement, annexées au présent document sera précisé dans le cadre de la mise en œuvre des activités habilitantes pour une mise en œuvre d'ici à 5 ans.

Tableau 42 : Priorités d'adaptation opérationnelles à court et moyen termes (d'ici à 5 ans).

SECTEURS AGRICOLES

Programme national d'investissement agricole, sécurité alimentaire et résilience au changement climatique

Source : priorités présentées dans la CDN 2015

Objectif : Soutenir l'agriculture de subsistance à l'heure des changements climatiques pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et accroître la résilience des populations vulnérables

Projet #1. Atténuation des conséquences post-conflit des vulnérabilités et risques climatiques sur la production agricole et la sécurité

Objectif : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs du secteur agriculture en matière d'adaptation au changement climatique afin d'améliorer la résilience de ce secteur. Alignement : RCPCA pilier 2, ODD 1,2 13 et 16

Chef de file : Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural

Calendrier : d'ici à 5 ans

Financement : à déterminer

Activités

- 1.1. Renforcer les capacités institutionnelles, politiques et financières pour planifier et gérer les risques climatiques dans le secteur agricole
- 1.2. Améliorer l'encadrement technique des producteurs agricoles afin de conduire les travaux de cultures vivrières et de rentes dans de bonnes conditions et améliorer les conditions et les outils d'exploitation agricole en RCA
- 1.3. Améliorer la performance des exploitations (encadrements techniques, crédits agricoles) en intégrant l'élevage à l'agriculture
- 1.4. Réhabiliter et rendre opérationnels les centres de multiplication des semences
- 1.5. Encourager la recherche dans le domaine de simulation des rendements agricoles futurs par rapport aux changements climatiques
- 1.6. Introduire les semences de variété à cycle court adaptées aux conditions climatiques de l'heure
- 1.7. Mettre en place un système national de vulgarisation des prévisions saisonnières à l'échelle communautaire à temps réel et d'alerte afin de réduire la vulnérabilité liée au faux départ de la saison culturale et à la sécheresse agricole
- 1.8. Améliorer les conditions et les outils d'exploitation agricole en République Centrafricaine
- 1.9. Solutionner le problème de débouché en créant la possibilité d'exporter les produits agricoles (vivriers et autres) vers les pays voisins et ailleurs.
- 1.10. Désenclaver certaines localités du pays afin de faciliter l'écoulement des produits agricoles

Projet #2 : Renforcement de la résilience climatique du secteur de l'élevage et réduction des risques de conflits

Objectif : Favoriser une gestion durable des systèmes pastoraux et contribuer à la réduction des risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs à travers l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et opérations du

secteur élevage

Alignement : RCPCA pilier 3, ODD 1,2, 13, 15 et 16

Chef de file : Ministre de l'Élevage et de la Santé Animale

Calendrier : d'ici à 4 ans

Budget et source de financement : à déterminer

Activités

- 2.1 Mettre en place un mécanisme de gestion durable de couloir de transhumance (aménagement des infrastructures pastorales) ;
- 2.2. Mettre en place un mécanisme de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- 2.3. Réhabiliter et rendre opérationnelles les pharmacies vétérinaires
- 2.4. Identifier des options d'adaptation pour le secteur agro-pastoral dans des sites vulnérables clés
- 2.5. Gérer durablement des systèmes agro-sylvo-pastoraux au Nord Est et Sud Est de la République Centrafricaine

SECTEUR DES RESSOURCES EN EAU ET DE L' ASSAINISSEMENT

Projet #1. Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la gestion nationale et régionale des ressources en eau

Alignement : RCPCA pilier 2, ODD 6, 13

Source : Version préliminaire TCN (2020-2021)

Chef de file : Ministre du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques et Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

Calendrier : d'ici à 5 ans

Budget et source de financement : à déterminer

Activités

- 1.1 Développer un système de suivi des ressources en eau souterraine et de surface
- 1.2. Renforcer les capacités des structures gouvernementales en vue de la fourniture de meilleurs services d'eau et d'assainissement
- 1.3. Revoir et élaborer les documents politiques et les outils de la gestion du secteur eaux et assainissement, y compris le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ; le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et excréta ; et le système national de l'information sur l'eau, en tenant compte des changements climatiques

1.4. Gérer les collectes des eaux de surface en zone soudano-sahélienne et soudanienne en République centrafricaine

1.5. Etablir un système de surveillance de la qualité de l'eau (SQE)

Projet #2 : Accroissement de la résilience des zones rurales et urbaines au changement climatique à travers une meilleure gestion des ressources en eau des communautés

Alignement : RCPCA pilier 3 ; ODD 6, 11 et 13

Source : Version préliminaire de la TCN, 2020

Chef de file : Ministre du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques et Ministre de l'Urbanisme de la Ville et de l'Habitat

Calendrier : d'ici à 3ans

Budget et source de financement : à déterminer

Activités

2.1. Améliorer l'accès à l'eau potable des populations rurales et urbaines (Bangui et centres secondaires) face aux menaces climatiques, à travers la création de châteaux d'eau dans les grandes villes et des forages à motricité humaine dans les villages

2.2. Mettre en œuvre une stratégie de communication sociale et communautaire pour le changement des normes et comportements souhaité pour sensibiliser au changement climatique et en soutien à la durabilité des interventions WASH

EDUCATION SUPERIEURE

Projet 1 : d'Appui à la Facilitation inclusive des institutions universitaires et de recherche scientifique dans le processus d'adaptation aux changements climatiques

Objectif : Rendre pragmatique les institutions universitaires et de la recherche scientifique dans le processus d'adaptation aux changements climatiques.

Alignement : RCPCA pilier 3, ODD 4 et 13

Source : Document du PSE 2020-2029

Chef de file : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique et le Ministère de l'Education Nationale

Calendrier : d'ici à 5 ans

Budget et source de financement : à déterminer

Activités

1. Doter les Laboratoires et les Institutions de recherche scientifique en équipement adéquat relatif au changement climatique
2. Renforcer les capacités des enseignants- chercheurs dans le domaine de changements climatiques
3. Intégrer dans le programme de l'enseignement Primaire et Secondaire, les notions élémentaires des changements climatiques.

Toutes les priorités contenues dans le PNA Initial sont alignées avec la vision de la République Centrafricaine sur le changement climatique et l'objectif du processus PNA. Elles sont également alignées avec un ou plusieurs des huit axes opérationnels définis dans le document de Planification Stratégique et Opérationnelle des Réponses aux changements climatiques.

7.2. Sur le Développement

La République Centrafricaine fait partie des pays les plus pauvres de la planète, classée au 188^{ème} rang sur 189 pays du point de vue de l'Indice du Développement

Humain (IDH).¹⁸ En 2017, elle a occupé 50ème rang sur 54 pays du point de l'indice de la gouvernance en Afrique.¹⁹ La pauvreté touche plus de la moitié de la population avec pour corollaires l'insécurité alimentaire et un déficit de services sociaux de base. Le taux de productivité du travail est en baisse constante en lien avec la destruction du tissu économique et du système éducatif avec une formation professionnelle inadéquate. La proportion de personnes ayant accès à l'électricité est non seulement l'une des plus faibles au monde (3,7% en 2018) mais en constante baisse depuis 1988.²⁰ En 2005, le déficit annuel en eau domestique (milieu urbain et rural) est de 36,9 millions de m³ pour une demande nationale annuelle de 52,4 millions de m³ d'eau.²¹ Certaines

L'approvisionnement en eau potable des populations d'une manière générale est assuré à travers des ouvrages de mobilisation et des systèmes différents de distribution, selon que l'on se trouve en milieu rural, ou urbain. Selon le rapport JMP de 2015, le taux d'accès à l'eau est de 54%. En milieu urbain, la desserte en eau potable est assurée dans huit villes par des réseaux d'adduction d'eau. Dans les villes qui ne disposent pas de système d'adduction d'eau potable et certains villages, l'approvisionnement en eau potable se fait à travers les forges équipées des pompes à motricité humaine. Lorsque le service est inexistant, la population a recours à d'autres sources d'alimentation en eau non protégées (puits traditionnels, eaux de pluie, cours d'eau, sources non aménagées) dont la qualité présente un danger pour la consommation humaine. L'incidence de pauvreté a augmenté de plus de 22% depuis 2003.²² **Le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire a augmenté de 50% passant de 1,2 millions en 2015 à 1,8 millions en 2018.**²³ **Cette hausse est principalement attribuable aux conflits, à la déforestation et aux catastrophes naturelles liées aux changements climatiques.**²⁴ **Les populations rurales qui sont les plus pauvres sont les plus exposées. L'économie dépend en grande partie de l'agriculture et de l'industrie extractive.** Dans sa structure, l'économie centrafricaine est dominée par le secteur primaire, qui a représenté 50,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2009. Les principales activités du secteur primaire sont l'agriculture vivrière (28,3 % du PIB) et l'élevage (12,7 % du PIB). Le secteur tertiaire (31,7 %) comporte pour l'essentiel le commerce (12,2 % du PIB), alors que les industries manufacturières et la construction (BTP) forment l'essentiel du secteur secondaire (12,3 % du PIB).²⁵ Le secteur agricole est caractérisé par une faible plus-value, et le recourt à une main-d'œuvre peu qualifiée. L'insécurité et la violence gênent les opportunités de croissance ce qui se manifestent notamment à travers une faible productivité

¹⁸Rapport du PNUD sur le développement humain.2019.

¹⁹République Centrafricaine. Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.

²⁰Idem.

²¹ Global Water Partnership (GWP) Central Africa, 2010.

²²République Centrafricaine. Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.

²³ Idem.

²⁴République Centrafricaine. Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.

²⁵ République Centrafricaine. Document de Stratégie de réduction de la pauvreté.

agricole principalement due à la lenteur des retours des personnes déplacées par la crise en raison de l'occupation de plus de la moitié du territoire par les groupes armés.²⁶

Le secteur privé n'est constitué que de petites et moyennes entreprises opérant pour la plupart dans l'économie informelle. L'environnement des affaires en République Centrafricaine reste parmi les moins attractifs d'Afrique, principalement en raison des crises cycliques et des défis majeurs en matière de sécurité. Le dernier rapport *Doing Business 2017* de la Banque mondiale classe la RCA au 185e rang sur 190 pays.

L'aide publique au développement (APD) est le principal flux financier en République Centrafricaine. Les principaux donateurs venant des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). La solidarité régionale est également forte, y compris les flux de prêts et de dons. Le financement de type de projet constitue la majorité de tous les investissements de l'APD. Cependant, le financement d'activités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique est très faible.²⁷ Des défis économiques majeurs liés directement ou indirectement à l'insécurité restent encore à relever. Le secteur privé quant à lui est freiné par les crises récurrentes qui ne permettent pas d'asseoir les bases d'une industrialisation du pays. L'investissement est considéré comme trop compliqué et risqué. En revanche, bien que modeste, le secteur privé local est dynamique.²⁸

La pandémie de la COVID-19 a des impacts directs et indirects sur la sécurité alimentaire et la nutrition en République Centrafricaine. Selon la dernière alerte du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), plus de la moitié de la population centrafricaine (2,36 millions) est en situation d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3+). Certaines familles ont perdu leurs revenus alors qu'elles doivent faire face à une augmentation du coût de la vie liée à la pandémie. Les mesures barrières ont également des effets négatifs indirects, en limitant l'accès aux lieux où des ménages pauvres tirent généralement un revenu de leur travail quotidien ou en augmentant les coûts de transport. Les prix des produits alimentaires et non alimentaires ont de nouveau augmenté en juillet 2020, atteignant leur niveau le plus élevé depuis le début de janvier 2020. Une augmentation de 5% par rapport à juin a été enregistrée lors de la dernière analyse de marché. En juillet 2020, les Nations Unies et ses partenaires ont mis à jour le plan de réponse humanitaire, un appel de 152,8 millions de dollars américains pour répondre aux besoins sanitaires et non sanitaires les plus immédiats et critiques des millions de Centrafricains touchés par les conséquences de la COVID-19. Ainsi pour cette année, un total de 553,6 millions

²⁶OCDE. Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement. 2017.

²⁷OCDE. Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement. 2017.

²⁸OCDE. Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement. 2017.

de dollars américains demeure requis pour la Centrafrique, dont 209,7 millions sont déjà mobilisés, soit près de 38%.²⁹

La République Centrafricaine est à la fois en situation de post-conflit et en transition politique qui lui confèrent un niveau considérable de vulnérabilité socioéconomique.³⁰ Le retour à l'ordre constitutionnel marqué en mars 2016 par l'élection d'un Président de la République au suffrage universel et la mise en place des Institutions Républicaines, a permis d'élaborer des programmes politiques et socioéconomiques en vue de la pacification, la stabilisation et le relèvement du pays. C'est ainsi que le Gouvernement et les partenaires au développement ont adopté le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la Centrafrique (RCPCA) devant servir de cadre conjoint des différentes interventions pour la période allant de 2017 à 2021. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement avec le soutien de la communauté internationale, le processus de relèvement est encore lent suite à l'aggravation de la pauvreté.³¹

7.2.1. Profil genre

Les femmes représentent 50,2% de la population cependant doivent faire face à de nombreuses inégalités en raison du contexte social et culturel défavorable pour les femmes. En effet, elles sont devenues des instruments de conflits. La République Centrafricaine est classée deuxième à [l'indice 2019 des inégalités entre les sexes](#) (GIN) du PNUD. Les nombreux conflits armés qui ont eu lieu ainsi que la pauvreté ont d'impacts considérables sur les rapports homme-femme. Dès le niveau de la scolarisation, on observe que les filles n'ont pas les mêmes opportunités que les garçons et sont les moins scolarisées. Le taux d'analphabétisme est très élevé chez les femmes : 68% contre 46,2% chez les hommes et la proportion des femmes n'ayant pas du tout eu accès à l'instruction est de 80% de femmes chez les 15-49 ans. La participation des femmes à la prise de décision évolue aussi lentement, leur taux de participation dans les instances telles que l'Assemblée nationale, le gouvernement et autres n'atteint pas encore les 35% fixé par la loi sur la parité. Ce rapport inégal contribue à exacerber les actes de violences basées sur le genre (VBG) à l'égard des femmes. En 2020, la situation des plus vulnérables aux violences basées sur le genre s'est aggravée suite du confinement pour faire face à la pandémie du COVID-19.

Les femmes sont amenées à jouer un rôle important dans la réponse aux défis climatiques en raison de leur dépendance aux ressources naturelles locales pour assurer leurs moyens de subsistance. Le processus PNA en République

²⁹[Rapport de situation, OCHA](#), septembre 2020

³⁰OCDE. Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement. 2017.

³¹République Centrafricaine. Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD.2019.

centrafricaine pourra s'appuyer sur le rôle important qu'elles jouent dans le processus de réconciliation et la diffusion de la culture de la paix. Elles sont impliquées dans les structures nationales comme dans les antennes régionales de réconciliation.³²

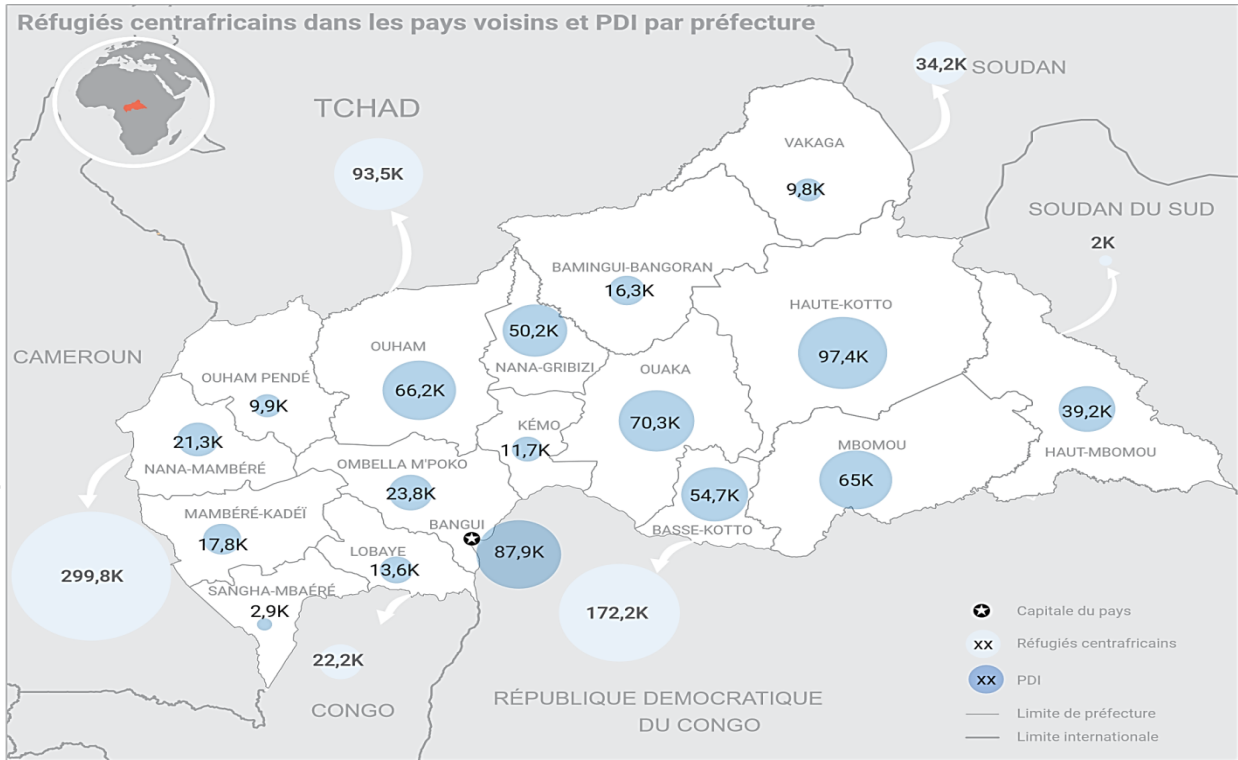
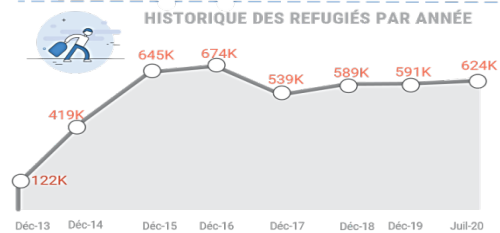
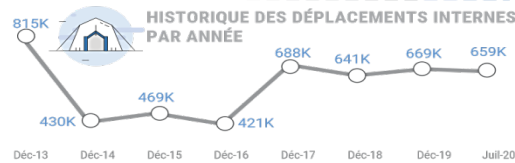
7.2.2. Populations déplacées

Selon OCHA, Au 31 juillet 2020, le total des personnes déplacées internes en République Centrafricaine était estimé à 658 929 individus composés de 422 700 personnes dans des familles d'accueil (64%) et 236 229 personnes sur des sites (36%).³³ **La vulnérabilité et le risque climatique auxquels ce segment important de la population est confronté devront être évalués. Du fait de leur vécu et expérience, elles pourront aussi apporter des informations complémentaires aux données et informations scientifiques.**

³²Banque Africaine de Développement. Document de stratégie pays, République Centrafricaine (2017-2021).

³³ Idem.

CHIFFRES CLÉS



Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte ne signifient pas l'approbation ou l'acceptation des Nations Unies

Figure 33 : RCA chiffres clés et aperçu des mouvements de populations en juillet 2020 (source OCHA)

6.2.3. La situation sécuritaire

La République Centrafricaine est à la fois en situation de post-conflit et en transition politique qui lui confèrent un niveau considérable de vulnérabilité socioéconomique.³⁴ Le retour à l'ordre constitutionnel marqué en mars 2016 par l'élection d'un Président de la République au suffrage universel et la mise en place des Institutions Républicaines, a permis d'élaborer des programmes politiques et socioéconomiques en vue de la pacification, la stabilisation et le relèvement du pays. C'est ainsi que le Gouvernement et les partenaires au développement ont adopté le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la Centrafrique (RCPCA) devant servir de cadre conjoint des différentes interventions pour la période allant de 2017 à 2021. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement avec le soutien de la communauté internationale, **une grande partie du pays reste encore occupée par les groupes armés**, perpétuant ainsi le climat d'insécurité et de criminalité avec comme corollaire, l'accentuation des inégalités, la perturbation du système éducatif et l'aggravation de la pauvreté.³⁵

6.3. Sur l'Inventaire de la qualité de l'air (p. ex., en cas de lien avec l'inventaire des GES)

Sur le même registre, et en se fondant sur l'hypothèse d'une réduction potentielle du réchauffement global à court terme de 0,4-0,5°C d'ici 2050³⁶ par les polluants climatiques de courte durée de vie (PCCDV)³⁷, leur inventaire a été réalisé³⁸. Aussi, en plus des gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, HFC), les principales sources d'émissions en ce qui concerne les PCCDV demeurent les secteurs AFAT et Energie. Les gaz les plus émetteurs sont par ordre d'importance : le carbone organique (CO), les particules en suspension (PM10), et dans une moindre mesure les oxydes d'azote (NOx), les PM 2.5, les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

Tableau 13: Répartition des émissions de PCCDV par source

	NOx	CO	COVNM	SO2	PM10	PM2,5	BC	OC	NH3	TOTAL
Emissions (t)	10 786	107 740	15 894	527	17 609	11 956	1 996	5 574	1 746	173 833
%	6,21% %	61,98%	9,14%	0,30%	10,13%	6,88%	1,15%	3,21%	1,00%	100%

³⁴OCDE. Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement. 2017.

³⁵République Centrafricaine. Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD.2019.

³⁶ UNEP & WMO (2011) Integrated Assessment of Black Carbon and Tropospheric Ozone. UNON/publishing Services Section/Nairobi, ISO 14001:2014

³⁷ Il s'agit des matières particulaires (PM2,5 et PM10), du carbone noir (CN), du carbone organique (CO), des oxydes d'azote (NOx), du dioxyde de soufre (SO2), de l'ammoniac (NH3), et des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

³⁸ MEDD (2020) Inventaire intégré des polluants climatiques de courte durée de vie, des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre de la République Centrafricaine

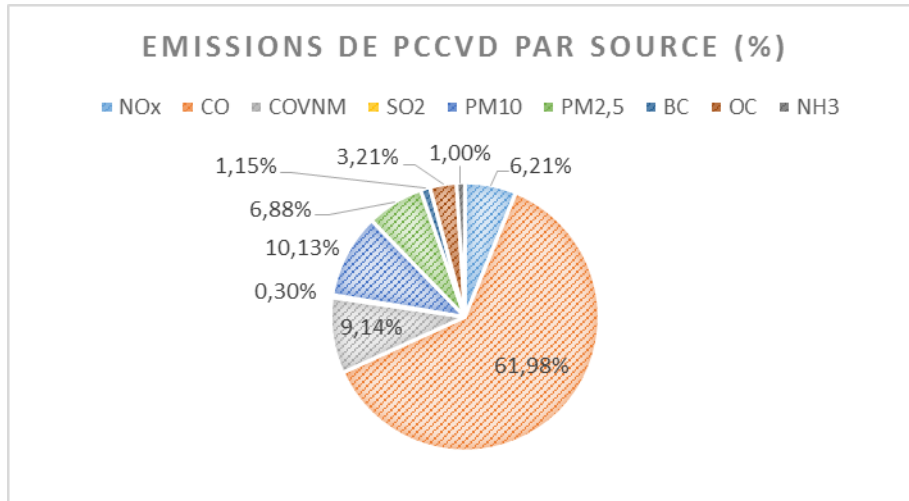


Figure 34: % d'émission des PCCVD par source

En ce qui concerne les PCCV, le carbone organique (CO) devrait représenter 71% des émissions de polluants climatiques de courte durée de vie.

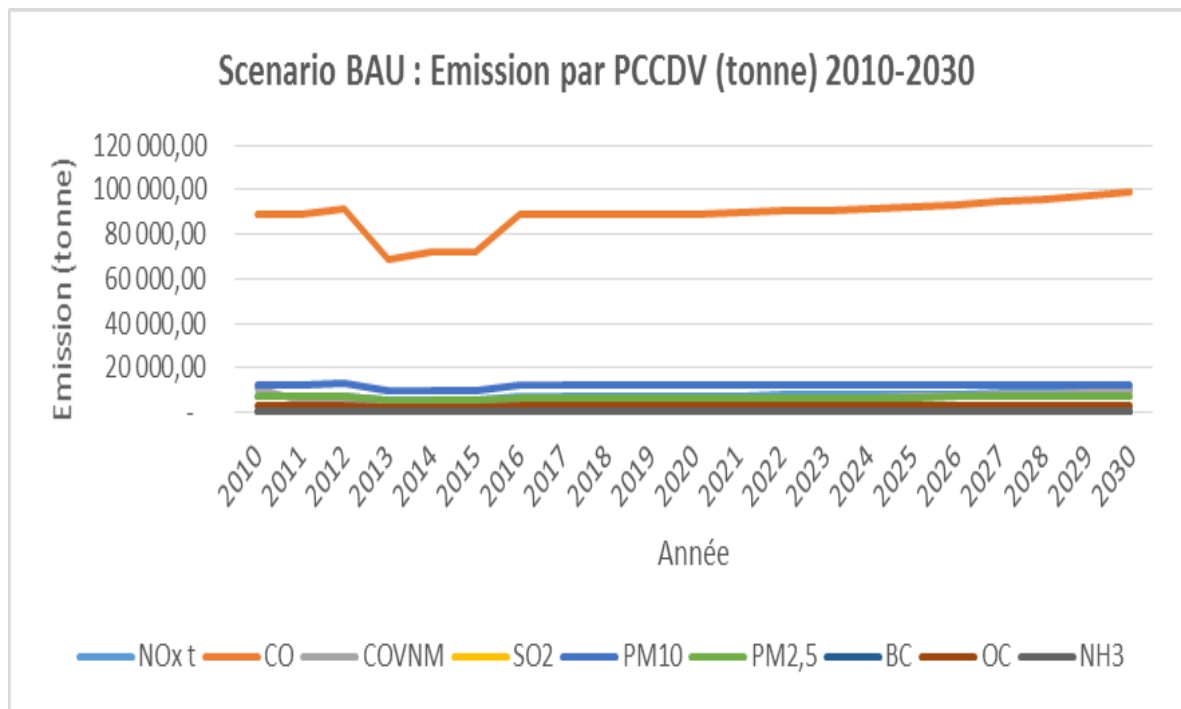


Figure 35: Emission par PCCVD 2010-2030

La CDN de la RCA s'appuie sur l'inventaire existant des polluants climatiques de courte durée de vie (PCCVD), pour élargir le spectre des gaz couverts, en plus des gaz à effet de serre. Les émissions du carbone organique qui (CO) représentent 61,9% des émissions totales de PCCVD, connaîtraient sous l'effet des mesures d'atténuation proposées, un infléchissement significatif en même temps que les autres PCCVD (13,67% à -55,31% selon le type de polluant à l'horizon 2030).

Liste de références

AFD, 2013. La gestion durable des forêts tropicales. De l'analyse critique du concept à l'évaluation environnementale des dispositifs de gestion. Disponible sur : <http://www.afd.fr/fr/la-gestion-durable-des-forets-tropicales-de-lanalysecritique-du-concept-levaluation-environnementale-des-dispositifs-de-gestion>

AIE PVPS, 2013. Tache 9-Club ER Mini-réseaux hybrides-diesel pour l'électrification rurale AFD, 2011. Secteur forestier dans les pays du

Bassin du Congo, Jean Marie SAMYN et al.

CNC, 2018. Rapport de l'Inventaire des Gaz à Effet de Serre de la République Centrafricaine 2011-2016,

Coordination Nationale Climat, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, République

Centrafricaine

CNC, 2017. Document de Planification Stratégique et Opérationnelle des réponses aux Changements Climatiques,

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, République Centrafricaine

COMIFAC, 2017. Evaluation des coûts et des bénéfices liés à la certification forestière dans le bassin du Congo. Disponible sur : [http://www.ppecf-](http://www.ppecf-comifac.com/files/interventions/Tableau%201_Amelioration%20des%20conditions/C)

[comifac.com/files/interventions/Tableau%201_Amelioration%20des%20conditions/C](http://www.ppecf-comifac.com/files/interventions/Tableau%201_Amelioration%20des%20conditions/C)

[o%C3%BBts%20%26%20B](http://www.ppecf-comifac.com/files/interventions/Tableau%201_Amelioration%20des%20conditions/C)

[%C3%A9n%C3%A9fices%20Certification%20BC_Final.pdf](http://www.ppecf-comifac.com/files/interventions/Tableau%201_Amelioration%20des%20conditions/C)

DGDE, 2016. Rapport d'activités de la Direction Générale du Développement de l'Energie (DGDE), Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, République Centrafricaine

DGDE, 2020. Rapport d'activités de la Direction Générale du Développement de l'Energie (DGDE), Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, République Centrafricaine

DNPF, 2018. Document National de Politique Forestière 2018-2035, Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, République Centrafricaine

DPAN, 2020. Document de Politique Agricole Nationale, 2020 – 2030, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, République Centrafricaine

DPEN, 2010. Document de Politique Energétique Nationale, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, République Centrafricaine

DPED : Document de Politique Energétique Décentralisé, Ebauche, 2017

ENERCA, 2006, Rapport d'Activité de l'Energie Centrafricaine, Energie Centrafricaine, Entreprise nationale d'électricité, République Centrafricaine

FAO, 2015. Outil d'apprentissage sur les mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans le secteur de l'agriculture, la foresterie et des autres affectations des terres

Ivan Nygaard et Ulrich Elmer Hansen, 2015. Surmonter les barrières au transfert et à la diffusion des technologies climatiques : seconde édition. Partenariat PNUE-DTU

MADR, 2013. Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, (MADR), République Centrafricaine

MDERH, 2017. Ebauche du Document de Politique Energétique Décentralisé, République Centrafricaine

MDERH, 2019. Rapport de l'évaluation du marché de l'énergie solaire hors réseau et conception de dispositifs de soutien au secteur privé de la RCA, République Centrafricaine

MEDD, 2016. Document de Planification Stratégique et Opérationnelle des réponses aux Changements Climatiques,

2017-2020. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, (MEDD), République Centrafricaine

MEDD, 2018. Programme pays de la République Centrafricaine pour s'engager avec le Fonds Vert pour le Climat, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, (MEDD), République Centrafricaine

MEFCPE, 2008. Programme d'Action National d'Adaptation, Ministère des Eaux, Forêts, Chasse & Pêche et de l'Environnement, République Centrafricaine. Disponible sur : <https://unfccc.int/resource/docs/napa/caf01f.pdf>

MICS 4, 2010, Rapport du 4^{ème} Enquête à Indicateur multiple 2010 de la RCA, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, République Centrafricaine

Nations Unies, 1992. Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques

Nations Unies, 2015. FCCC/CP/2015/L.9. Accord de Paris

OFAC, 2009. Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008. Eds : de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., 426 pages, ISBN 978-92-79-132 11-7, doi: 10.2788 /32456, Office des publications de l'Union européenne, 2009.

PNUD, 2018. Indices et indicateurs de développement humain, 2018 Mise à jour statistique. Disponible sur : http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_fr.pdf

RCA, 2005. Ordonnance N° 05.001 du 1er janvier 2005 portant Code de l'électricité de la République Centrafricaine, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, République Centrafricaine

RCA, 2008. Analyse de NAMA potentielles, République Centrafricaine), Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et de l'Environnement, République centrafricaine

RCA, 2020. Contribution Déterminée au niveau National révisée de la République Centrafricaine, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,

RCA, 2007. Loi N° 07/018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'Environnement de la République Centrafricaine, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

RCA, 2016. Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix Plan de Relèvement et de Consolidation de Paix en Centrafrique (RCPCA), 2017-2021, République Centrafricaine

RCA 2019. Plan d'Action en faveur d'un Accès à l'Energie Durable et du Climat (PAAEDC) de la ville de Bangui et sa périphérie. Référence projet : Élaboration d'un plan d'action intégré et des outils efficaces favorisant l'accès durable à l'énergie domestique et du climat dans la ville de Bangui – RCA, Projet : Energy/2017/383-961, Mairie de Bangui, République Centrafricaine. Disponible sur : <https://www.observatoire-comifac.net/publications/edf/2008>

SCN-RCA, 2013. Deuxième Communication Nationale de la République Centrafricaine sous la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques. Chapitre 3 : Inventaire des Gaz à Effet de Serre. Emissions de GES du secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

Document de politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement en République Centrafricaine,
2006

TCN-RCA, 2022. Troisième Communication Nationale de la République Centrafricaine sous la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques. Chapitre 3 : Inventaire des Gaz à Effet de Serre. Emissions de GES du secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

RCA, 2020, Cadre national d'investissement REDD+ de la République Centrafricaine,

SIE, 2014, Rapport du Système d'Information Energétique (SIE), Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, République Centrafricaine

SIE, 2016. Rapport du Système d'Information Energétique 2016, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, République Centrafricaine

SIE, 2018. Rapport du Système d'Information Energétique 2018, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, République Centrafricaine

UNEP, 2012. Technologies pour l'Atténuation des Effets du Changement-Secteur de l'Agriculture <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Rapport de diagnostic>

[du secteur énergie RCA VF.pdf](#)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion_durable_des_forêts

<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cafnc2.pdf>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Reboisement> <http://bamada.net/editorial-le-reboisement>

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01450729/document>

http://www.environnement.gov.tn/images/fichiers/developpement_durable/Rapp

[ort Attenuation Phase II.pdf](#) <https://www.researchgate.net/publication/>

<https://www.researchgate.net/>

Annexe 1 : Parties prenantes du secteur

N°	Noms & Prénoms	Institution	E-mails	Téléphone
1	Dr. MALENGUINZA Salomon	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique	s_maling25@yahoo.fr	72 72 44 09
2	Dr. PAKOUZOU Brice	Université de Bangui		75 32 62 01
3	BOKOYO Vinci de Dieu	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	ngaya_12@yahoo.fr	75 12 76 36
4	PANDI Max	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	dezotoua@gmail.com	72 02 51 81
5	BELLET Thierry Joël	Agence Autonome de Régulation du Secteur de l'Electricité en Centrafrique (ARSEC)	thierrybellet659@yahoo.com	75 37 03 17
6	BANGUITOUMBA	Société Energie Centrafricaine (ENERCA)	bbanguitoumba@yahoo.fr	
7	NGAIKOSSET	Chargé d'Etude à l'ENERCA	g_ngaikosset10yahoo.fr	75036776
8	BIADI Guy Aimé Matthias	Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	biadimga@gmail.com	75 75 22 93 72 55 72 80
9	BISSA Patricia	Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques		72 71 29 20
10	NZILAVO	Expert national en Petite Centrale Hydroélectrique (PCH)	cyrillenzilavo@yahoo.fr	
11	PAGOYO Nestor	Direction Générale du développement de l'Energie	Pag_nestor@yahoo.fr	75560706 72500706
10	GBAGODO Serge Bruno	Consultant National Atténuation	bsgbagodo@gmail.com s_gbruno@yahoo.com	72 48 63 69 75 05 11 98

N°	Noms & Prénoms	Institution	E-mails	Téléphone
1	MATHAMALE Jean Jacques	Centre pour l'Information Environnementale et le DD	mathamale05@yahoo.fr	75 00 37 74
2	SELEDEZON Sylvain	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	s.seledezon@yahoo.fr	
3	BOUAWA Eugène	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche		75 21 46 34
4	NGOUGBIA Rosine	Société Timberland Industrie		75 03 80 88
5	TCHYMANGUERE Daniel	CENTRABOIS	daniel.tchymanguere@yahoo.fr	75 84 81 00
6	OUEFIO Félicité	Ministère du Commerce et de l'Industrie		72 75 02 74
7	BOMBA Horlie	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel ;		75 05 79 80
8	SOULE Gildas	Coordination Nationale Climat	soulegil@yahoo.fr	
9	MBAYELAO Evariste	Consultant UTCAFT		72 15 51 25

Annexe 2 : Listes de projets en cours d'exécution et en préparation dans le secteur de l'Energie

Programmes et projets en cours d'exécution et en préparation	Coût de l'accord de financement	Source de financement	Période d'exécution	Part de l'Etat
Projet d'interconnexion des réseaux électriques de la RCA et de la RD Congo à partir de la centrale hydroélectrique de Boali 2	23 milliards FCFA	BAD	24 mois	0
Projet d'Etudes d'aménagement du site hydroélectrique de Dimoli (+ de 180 MW)	1,260 milliard FCFA	BDEAC	30 mois	0
Projet de renforcement de la production d'électricité à Bangui	45 millions de riyals	FSD	24 mois	0
Projet de construction des champs solaires de 25 MWc à Bangui	65 millions USD	BM	36 mois	0
Projet de construction des champs solaires de 15 MW à Bangui	17 milliards FCFA	Chine	12 mois	500 000 000 FCFA
Projet de réalisation des études de faisabilité pour les panneaux solaires pour les ménages et les bâtiments publics dans les 20 villes secondaires de la RCA, dans le cadre du Projet d'Urgence de fourniture et d'Accès à l'Electricité (PURACEL)		BM	24 mois	0
Projet de promotion de petites centrales hydroélectriques (construction de 4 micros centrales hydroélectriques pour une puissance totale de 2 MW dans les zones rurale)	16 158 000 USD	FEM/PNUD	60 mois	600 000 USD
Projet de réalisation du site d'aménagement hydroélectrique sur la Lobaye	343 millions USD	En quête de financement	36 mois	
Projet d'Amélioration du Service d'Eau et d'Electricité	20 millions USD	BM		0

(PASEEL)				
Projet d'Études du Plan Directeur d'Électrification				0
Elaboration du Document de politique d'électrification rurale et plan d'investissement				0
Projet d'Études tarifaires				0
Mise à jour Document de Politique Energétique Nationale :				0
Elaboration du cadre législatif et réglementaire sur les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique				0

ANNEXE 3 : Les fiches de projets d'atténuation des émissions de GES – BUR 1

Fiche n°1	
ACTIONS PREPARATOIRES	
Intitulé de la mesure: Intégration des changements climatiques dans les politiques de développement	Nature de la mesure National : X Sectoriel : X Type: actions préparatoires
Description	Le principe d'intégration porte sur les stratégies nationales de développement qui n'ont pas pris en compte le changement climatique et le renforcement des capacités nationales associé
Justification	L'enjeu de cette mesure est d'introduire dans les politiques de développement du pays la prise en compte du changement climatique tout en assurant les objectifs suivant: <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de gaz à effet de serre secteur par secteur ; • Minimiser l'impact du réchauffement sur la croissance économique et sur la réduction de la pauvreté. • Assurer la synergie et l'harmonisation des actions de lutte contre le changement climatique (à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et des plans d'action dans chaque ministère sectoriel)
Priorité nationale	Les sectoriels n'ont pas encore intégrés la stratégie de lutte contre les changements climatiques ; cette mesure comble le vide
Faisabilité / Evaluation	Cette mesure est faisable moyennant une large concertation nationale appuyée par une expertise de qualité.
Domaines / Secteurs /cibles bénéficiaires	Structures en charge de la programmation stratégique des Ministères sectoriels (le Plan)
Organisation institutionnelle	Parties prenantes nationales: L'ensemble des départements publics en charge du développement, le secteur privé, les collectivités locales et la société civile
	Responsabilité de mise en œuvre : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
	Ancrage institutionnel : Coordination Nationale Climat (CNC)
Coût de mise en œuvre	Renforcement des capacités : 2.5
	Programme nationale de lutte contre les CC : 5
Impacts attendus	Réduction des GES:
	<u>Coavantages</u> : Disposer de la vision la plus claire possible des aptitudes de développement de l'ensemble des secteurs socioéconomiques et des régions du pays sur la base de leurs potentialités naturelles et humaines et des aspirations de leurs populations respectives.
Planification	Il est urgent d'entamé dans l'immédiat l'élaboration de manière concertée des termes de références de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques et définition des modalités de son élaboration.

Fiche n°2	
ACTIONS PREPARATOIRES	
Intitulé de la mesure: Renforcement des capacités pour la mise en place d'un Système national de Mesure, de Notification et de Vérification des GES	Nature de la mesure National : X sectoriel : X Type: actions préparatoires

Description	<p>Il s'agit d'un système de mesure, notification et vérification des réductions des émissions de GES issues des actions volontaires d'atténuation pour les pays en développement (NAMA). Cette condition revêt une importance particulière et elle est même considérée indispensable pour l'obtention du financement, du transfert technologique ou de l'assistance technique dans le cadre des NAMAs. Le "MRV" signifie "Mesure, Reporting, Vérification", ces trois composantes sont distinctes, bien qu'interdépendantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Mesure des actions d'atténuation des pays est la base du système MRV. On ne peut rapporter ni vérifier que des actions pour lesquelles des indicateurs de mesure ont été préalablement définis. • Par souci de transparence et pour favoriser la confiance entre acteurs, les pays doivent ensuite Rapporter ou notifier les actions qu'ils ont mises en œuvre, les résultats et les progrès obtenus et le soutien financier et technologique fourni. • Et enfin, la Vérification intervient normalement après la mise en œuvre effective pour assurer que les actions engagées et les résultats obtenus correspondent bien aux informations déclarées et communiquées. <p>Ce système doit être conçu selon les standards internationaux pour les NAMA soutenues et nationales pour les NAMA unilatérale.</p>
Justification	<p>La mise en place du système "MRV" constitue une incitation pour l'émetteur à adopter des techniques protectrices de l'environnement et une reconnaissance du bénéficiaire de la valeur économique du service rendu. Il constituerait un élément d'un contexte économique favorable à l'adoption de technologies protectrices de l'environnement en générale et d'adaptation au CC en particulier.</p> <p>Pilier de crédibilité des NAMAs, le "MRV" est la base de mobilisation des ressources financières pour l'atténuation non contraignante des pays non annexe I de la CCNUCC.</p>
Priorité nationale	<p>A noter que la Mauritanie n'a pas encore engagée la préparation de NAMAs pilotes ni le développement d'un système MRV.</p>
Faisabilité / Evaluation	<p>La faisabilité dépend dans un premier temps de la prise de conscience et du niveau d'intégration des concepts CC dans les politiques sectorielles.</p>
Domaines/Secteurs /cibles concernés	<p>PFS de l'inventaire : Energie, agriculture, Eau, sol, forêt, parcours, etc.</p>
Organisation institutionnelle	<p>Acteurs impliqués : Ministère de l'environnement pour l'information et la prise de conscience publique. Experts en matière d'évaluation des consentements à payer et de capacité à recevoir. En plus des points focaux sectoriels en particulier l'équipe de l'inventaire.</p>
	<p>Responsabilité de mise en œuvre : Ministère de l'Environnement et les autorités en charge de l'énergie, l'agriculture, les procédés industriels, les déchets et les changements d'affectation des sols et la forêt.</p>
	<p>Ancrage institutionnel : CNC</p>
Coût de mise en œuvre	<p>Coût de la sensibilisation et la vulgarisation:</p>
	<p>Coût des MRVs pilotes:</p>
Impacts attendus	<p>Réduction des GES: actions préparatoires</p>
	<p><u>Coavantages:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Drainage des financements pour la mise en œuvre de la CDN; • Facilité le transfert des technologies propres; • Développement durable
Planification	<p>A court terme</p>

Fiche n°3	
ACTIONS PREPARATOIRES	
Intitulé de la mesure: Renforcement des capacités pour la mise en place d'un Système national MRV du financement climat	Nature de la mesure National : X sectoriel : X Type: actions préparatoires
Description	<p>Un système MRV du financement climat au niveau national est un instrument permettant d'obtenir un portrait complet des flux financiers de soutien au climat, notamment sur l'utilisation et les résultats de ces financements. L'information sur le soutien pourrait inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Origine du financement: appui, budget national, marchés carbone, taxe, etc. ▪ Etats du financement: Montant promis, Montant budgétisé, Montant décaisser, calendrier, etc. ▪ Formes du financement : (privés, publique, dons, prêts <input type="checkbox"/> , garanties, aides à l'export, etc. ▪ Buts du financement : Montant du financement associé à l'atténuation, l'adaptation, et au capacity-building, ▪ Canaux de distribution du financement: Montants attribués aux différents fonds et institutions, etc. ▪ ETC.
Justification	Les règles de MRV du soutien au financement du climat sont considérées comme un gage de transparence et un moyen d'obtenir un portrait complet des flux financiers du climat, afin notamment de rendre le financement plus prévisible. Cette transparence permettra également de s'assurer de l'additionnalité du financement par rapport à l'aide publique au développement et à un certain équilibre entre l'atténuation et l'adaptation.
Priorité nationale	la CCNUCC demande aujourd'hui aux pays en développement d'inclure dans les rapports bisannuels actualisé un paragraphe sur l'aide internationale reçue. Dans ce cadre cette action doit être urgente.
Faisabilité / Evaluation	A l'instar des pays en développement, la Mauritanie a des difficultés à tracer de manière significative le financement reçu. Un renforcement des capacités institutionnelles doit être prévu à ce titre.
Domaines/Secteurs /cibles concernés	Atténuation, adaptation, transfert technologique, renforcement des capacités
Organisation institutionnelle	Acteurs impliqués : Ministère de l'environnement, Ministère de finance, MAED, Agences et organismes sectoriels mettant en œuvre les politiques de l'Etat.
	Responsabilité de mise en œuvre : Agences et organismes sectoriels mettant en œuvre les politiques de l'Etat
	Ancrage institutionnel : CNC
Coût de mise en œuvre	Coût initial et financement: 2,5 Millions USD Environ
	Renforcement des capacités des acteurs et des institutions:
Impacts attendus	Réduction des GES: actions préparatoires
	<u>Coavantages:</u> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Transparence, plus de crédibilité et confiance des contributeurs du financement ❖ Une vue compréhensible des flux financiers du climat <input type="checkbox"/> Evaluation du respect des engagements de financement; <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Développement durable.
Planification	A court terme

Fiche n°4	
MESURES D'ATTENUATION	
Intitulé de la mesure: Réglementation des SAO	Nature de la mesure National : X sectoriel : X Type: Utilisation des produits
Description	Réglementation et mise en place des normes nationales en matière d'usage des substituts fluorés de substances appauvrissant l'ozone en conformité avec les AME. Cette réglementation réduira la consommation nationale en SFSAO donnant lieu à une réduction de GES de grand PRG.
Justification	Suite aux réformes institutionnelles récentes (2006-2012), l'usage des SFSAO est complètement délaissé, il suffit de savoir que la gestion des SAO ne fait pas partie des prérogatives de la direction de la pollution. L'absence des normes nationales visant la conservation de la qualité de l'aire reste une grande faiblesse, l'actuel projet vise la mise en place d'un Système de Gestion des Fluides Frigorigène fortement nocifs comme GES limitant ainsi l'émission de ses gaz dans l'atmosphère.
Priorité nationale	Prioritaire
Faisabilité / Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cadre juridique pour le contrôle d'usage des SFSAO: il y a lieu de légiférer l'usage des SFSAO par rapport à l'application du Protocole de Montréal et des amendements connexes, en instituant des normes limitant l'abus et réduisant les fuites dans ce genre de gaz de forte PRG. - l'élaboration d'un Plan de gestion de Fluides Frigorigènes (PGFF) ; - la formation de 200 techniciens frigoristes sur les bonnes pratiques dans le domaine du froid. - Des campagnes de sensibilisation et formation des partenaires dans les grandes villes de la RCA. - la mise en place de deux centres pilote de récupération et de recyclage des SFSAO dans les secteurs des systèmes frigorifiques et des systèmes de conditionnement d'air mobile.
Domaines/Secteurs /cibles concernés	PIUP
Organisation institutionnelle	Acteurs impliqués : MEDD, MIAT, la Douane et les Autorités locales
	Responsabilité de mise en œuvre : Ministère en charge de l'Environnement,
	Ancrage institutionnel : Direction Générale de l'Environnement
Coût de mise en œuvre	Coût initial : 07 Millions US\$ Environ
	Coût de gestion : Coût de gestion de l'octroi des avantages
Impacts attendus	Réduction des GES : 0.01 Millions de tonnes CO2
	Co avantages: Réduction de la pollution; Amélioration des conditions de vie de la population.
Planification	Dans l'immédiat